Quatre-vingt-troisième année. — N° 92. Le Numéro : 25 francs. Lundi 16 et Mardi 17 Avril 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-424 du 16 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères. — I: Services des affaires étrangères) (p. 3770).

Loi n° 51-425 du 16 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme. — I: Travaux publics, transports et tourisme) (p. 3772).

Loi n° 51-426 du 16 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Agriculture) (p. 3775).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Tour de service en Indochine des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (additif) (p. 3778).

Ministère de la justice.

Décret du 13 avril 1951 portant acceptation de démission d'un officier ministériel (p. 3778).

Tableaux d'aptitude et d'avancement, pour l'année 1951, des personnels de la justice musulmane (p. 3779).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 16 avril 1951 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Nissan-lez-Enserune (Hérault) (p. 3779).

Arrêté du 11 avril 1951 modifiant l'arrêté du 2 décembre 1950 portant instruction sur la réglementation des jeux de la roulette et du trente-et-quarante dans les casinos (p. 3779).

(3 f.)

Ministère de la défense nationale.

Décret du 12 avril 1951 portant annulation de concession de la médaille militaire à titre posthume et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume (faits exceptionnels de guerre et de résistance) (p. 3779).

Décrets du 12 avril 1951 portant concession de la médaille militaire et modifiant les dispositions de précédents décrets (p. 3780).

Décrets portant nominations (armées de terre et de l'air, réserves) (rectificatifs) (p. 3810).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté portant nomination du président directeur général de la société La Mutuelle générale française-vie (p. 3810).

Règlement de la tranche spéciale de la loterie nationale 1951 dite Tranche du Grand Prix de Paris 1951 (p. 3811).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 10 avril 1950 portant dérogation à l'arrêt de recrutement en faveur des personnels titulaires des services relevant de l'éducation nationale (palais de la Découverte) (p. 3815).

Arrêtés portant détachements et rectificatif:

Administration centrale (p. 3815).

Enseignement du second degré (p. 3815).

Enseignement du premier degré (p. 3815).

Liste des candidats et candidates admis au certificat d'aptitude à l'inspection primaire (rectificatif) (p. 3815).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêtés portant détachements (éducation physique) (p. 3815).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 51-427 du 16 avril 1951 relevant les prestations servies aux retraités tributaires de la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des petits réseaux et étendant aux pensions d'orphelins les diverses majorations ayant revalorisé les pensions desdits retraités (p. 3815).

Arrêté du 12 avril 1951 relatif au transport des méthylamines (matières dangereuses 1951, n° 11) (p. 3816).

Arrêté du 12 avril 1951 autorisant la chambre de commerce de Dunkerque à effectuer un prélèvement sur le produit des péages perçus à son profit au port de Dunkerque (p. 3817).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (rectificatif) (p. 3817).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 5 avril 1951 modifiant l'arrêté du 3 août 1948 fixant le nombre des places mises en 1949 au concours d'admission dans la hiérarchie des ingénieurs principaux des services de l'agriculture outre-mer (p. 3817).

Arrêté du 11 avril 1951 modifiant la composition du conseil d'administration et du comité de direction de la régie des chemins de fer de l'Afrique occidentale française (p. 3817).

Arrêté portant mise en position de mission d'un inspecteur général de l'enseignement et de la jeunesse (p. 3817).

Arrêtés portant nominations, titularisations, attribution de rappels d'ancienneté et acceptation de démission:

Administration générale (p. 3817).

Agriculture (p. 3817).

Infirmières et sages-femmes (p. 3817).

Transmissions (p. 3817).

Travaux météorologiques (p. 3817).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 10 et 12 avril 1951 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 3810).

Arrêté portant réintégration (administration centrale) (p. 3810).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 3810).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions. — Avis de concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services du Conseil de la République (p. 3819).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Avis de concours pour l'emploi de dame secrétaire des services de l'Assemblée de l'Union française (p. 3820).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 3821).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs de biens non essentiels originaires et en provenance du Royaume-Uni de Grande-Bretagne (p. 3822).

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 3822).

Avis aux importateurs de poissons de mer frais, de saumon frais, congelés ou salés et de conserves de poissons d'origine et de provenance suédoises (p. 3822).

Avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de la république fédérale d'Allemagne (p. 3823).

Avis relatif au tirage de la tranche exceptionnelle de la « Double chance » de la loterie nationale 1951 (p. 3823).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 3823).

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (p. 3824).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance du poste de bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale classée de Marseille (p. 3828).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 3828).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de biens non essentiels originaires et en provenance du Royaume-Uni de Grande-Bretagne (p. 3822).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 3822).

Avis relatif à l'extension de la convention collective des exploitations forestières de la Haute-Marne (rectificatif) (p. 3832).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la santé de la Seine (p. 3832).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population de la Seine-Inférieure (p. 3832).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis aux importateurs de poissons de mer frais, de saumon frais, congelés ou salés et de conserves de poissons d'origine et de provenance suédoises (p. 3822).

Avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de la république fédérale d'Allemagne (p. 3823).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (13e semaine de 1951) (p. 3833).

Annonces (p. 3834).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 57 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 16 avril 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3335).

LOIS

LOI n° 51-424 du 16 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères. — I: Services des affaires étrangères).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1951 (I. — Services des affaires étrangères), des crédits s'élevant à la somme totale de 12.589.539.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 16 avril 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

ÉTAT ANNEXE

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES	
	1re partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	205.000
1010	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	17.148
1020	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	26.224
1030	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	28.276
1040	Services à l'étranger. — Rétribution des agents diplomatiques et consulaires	2.342.666
1050	Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires	768.745
1060	Services à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses	311.204
1070	Délégation française auprès du conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale. — Personnel	15.856
1080	Délégation française auprès de l'organisation européenne de coopération économique. — Personnel	2.648
1090	Délégation française à l'agence interalliée des réparations. — Personnel	31.092
1100	Délégation française auprès de l'autorité internationale de la Ruhr. — Personnel	19.446
1110	Indemnités de résidence	49.000
1120	Supplément familial de traitement	2.250
1130	Traitements du personnel en congé de longue durée	1.500
1140	Indemnités de licenciement	Mémoire.
	Total pour la 1re partie	3.821.055
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel et fonctionnement de l'administration centrale	62.500
3010	Administration centrale. — Frais de déplacement et de mission dans la métropole	3.250
3020	Loyers et indemnités de réquisition	300
3030	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	6.600
3040	Frais de représentation des agents des services généraux	6.255
3050	Remboursement à diverses administrations	127.054
3060	Services à l'étranger. — Dépenses de matériel et diverses	918.695
3070	Délégation française auprès du conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale. — Matériel	5.318
3080	Délégation française auprès de l'Organisation européenne de coopération économique. — Matériel	5.500
3090	Délégation française à l'agence interalliée des réparations. — Matériel	1.500
3100	Délégation française auprès de l'autorité internationale de la Ruhr. — Matériel	3.825
3110	Frais de correspondance, de courriers et de valises	154.000
3120	Frais de voyage	250.000
3130	Missions. — Participation aux conférences internationales	213.695
3140	Archives. — Bibliothèques et documentation. — Publication de documents diplomatiques. — Fonctionnement de l'atelier de microphotographie	5.571
3150	Informations et presse. — Dépenses de matériel et diverses	82.261
3160	Frais de réception de personnages étrangers. — Présents diplomatiques	8.900
3170	Frais de représentation des membres de la délégation française auprès de l'organisation européenne de coopération économique	2.000
	Total pour la 5e partie	1.856.624

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	17.000
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	212
4020	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	300
4030	Œuvres sociales	2.213
4040	Secours	6.500
4050	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	26.225
	7e partie — Subventions.	
5000	Œuvres françaises à l'étranger. — Enseignement et œuvres	2.731.921
5010	Œuvres françaises à l'étranger. — Echanges culturels	489.196
5020	Œuvres françaises à l'étranger. — Entretien et dépenses immobilières des établissements culturels	43.130
5030	Œuvres françaises à l'étranger. — Service des emprunts	7.819
5040	Subvention à des organismes internationaux	6.391
5050	Allocations à la famille d'Ab-El-Kader	8.000
5060	Subvention à l'office des biens et intérêts privés	160.000
5070	Subvention à l'office français de protection juridique des réfugiés	24.865
5080	Participation de la France au programme d'aide et de travaux de secours pour les réfugiés arabes de Palestine	500.000
5090	Subvention à l'office de la famille française au Maroc	125.000
	Total pour la 7e partie	4.096.322
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de rapatriement, d'assistance et d'action sociale	60.000
6010	Remboursement des frais de déplacement des membres du conseil supérieur des Français de l'étranger	4.000
6020	Participation de la France à des dépenses internationales	2.716.912
6030	Frais de résidence d'ambassades étrangères	2.875
6040	Réparations civiles	500
6050	Droits supplémentaires de vacations appliqués dans les chancelleries	5.026
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	2.789.313
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Personnel	3.821.055
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.856.624
	6e partie. — Charges sociales	26.225
	7e partie — Subventions	4.096.322
	8e partie. — Dépenses diverses	2.789.313
	Total pour les affaires étrangères	12.589.539

Vu pour être annexé à la loi n° 51-424 du 16 avril 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

LOI n° 51-425 du 16 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme. — I: Travaux publics, transports et tourisme).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1951 (I. — Travaux publics, transports et tourisme), des crédits s'élevant à la somme totale de 134.857.276.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

Art. 2. — Sur le crédit de 75 milliards de francs ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme par l'article 1er ci-dessus, au titre du chapitre 5140: « Subvention d'équilibre à la Société nationale des chemins de fer français (application de la convention du 31 août 1937) », une somme de 35 milliards de francs restera bloquée dans les écritures du contrôleur des dépenses engagées jusqu'à la promulgation de la loi portant réorganisation des transports ferroviaires et routiers et assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est autorisé à engager, en 1951, par anticipation sur les crédits qui lui seront alloués pour l'exercice 1952, des dépenses se montant à la somme totale de 4.006 millions 780.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état B annexé à la présente loi.

Art. 4. — Le montant des travaux complémentaires de premier établissement, dont l'exécution pourra être autorisée, en 1951, sur les lignes d'intérêt général secondaires concédées à la Compagnie des chemins de fer départementaux, est fixé au maximum, y compris le matériel roulant, à la somme de 21.300.000 F.

Art. 5. — Est approuvé l'avenant n° 1, en date du 25 octobre 1950, à la convention passée, le 10 mars 1947, entre le ministre des travaux publics et des transports et la Société anonyme du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, en vue de la résiliation amiable de la concession du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, convention approuvée par l'article 5 de la loi de finances n° 48-1992 du 31 décembre 1948.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 16 avril 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

ÉTATS ANNEXÉS

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits accordés au titre du budget général pour les dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice* 1951.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		milliers de francs.
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	152.259
1010	Fonctionnaires détachés à l'administration centrale, aux conseils et aux comités	27.996
1020	Rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale	7.327
1030	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	17.261
1040	Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale	13.133
1050	Ingénieurs des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	359.007
1060	Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat. — Traitements et indemnités	881.049
1070	Adjoints techniques des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	298.461
1080	Commis des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	101.347
1090	Agents de bureau des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	31.848
1100	Agents des cadres complémentaires du service des ponts et chaussées. — Traitements	206.208
1110	Service des ponts et chaussées. — Rémunération des employés contractuels de bureau	90.932
1120	Service des ponts et chaussées. — Rémunération du personnel contractuel	62.645
1130	Service des ponts et chaussées. — Salaires du personnel auxiliaire de bureau	630.840
1140	Contrôle des transports. — Personnel non spécialisé. — Traitements et indemnités	- 21.454
1150	Contrôle des transports. — Personnel spécialisé. — Traitements et indemnités	47.402
1160	Organismes centraux de transports. — Dépenses de personnel	Mémoire.
1170	Primes de rendement des fonctionnaires des ponts et chaussées	129.033
1180	Officiers et surveillants de ports du service maritime. — Traitements, salaires et indemnités	67.178
1190	Personnel des ports maritimes de commerce. — Traitements et salaires	60.904
1200	Personnel des phares et balises. — Traitements et salaires	98.633
1210	Personnel de la navigation intérieure. — Traitements et salaires	465.784
1220	Ouvriers titulaires des services des travaux publics des départements d'outre-mer. — Traitements et indemnités	41.459
1230	Ouvriers permanents des parcs et ateliers des ponts et chaussées. — Salaires et indemnités	971.103
1240	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Traitements	9.801.226

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		milliers de francs.
1250	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Indemnités.	315.491
1260	Bonifications des pensions des agents bénéficiaires de régimes particuliers de retraites.	1.250
1270	Musée permanent des travaux publics. — Personnel. — Traitements et indemnités...	532
1280	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Personnel spécialisé. — Traitements et salaires	8.842
1290	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Personnel spécialisé. — Indemnités	5.195
1300	Laboratoire central des ponts et chaussées. — Personnel spécialisé. — Traitements, salaires et indemnités	19.353
1310	Commissariat général au tourisme. — Personnel titulaire. — Traitements et indemnités.	18.836
1320	Commissariat général au tourisme. — Personnel auxiliaire. — Salaires et indemnités	5.927
1330	Institut géographique national. — Personnel titulaire. — Traitements	414.254
1340	Institut géographique national. — Personnel contractuel	4.122
1350	Institut géographique national. — Personnel auxiliaire. — Salaires	13.541
1360	Institut géographique national. — Personnel ouvrier. — Salaires	235.884
1370	Institut géographique national. — Indemnités et allocations diverses	4.109
1380	Indemnités de résidence	1.742.558
1390	Supplément familial de traitement	384.737
1400	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée et de disponibilité, expertises médicales et dépenses occasionnées par les comités médicaux	37.000
1410	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer...	72.156
	Total pour la 4e partie	17.878.276
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	1.500
3010	Administration centrale. — Matériel et frais de fonctionnement	23.000
3020	Personnel du service des ponts et chaussées. — Remboursement de frais	371.423
3030	Personnel du contrôle des transports. — Remboursement de frais	5.670
3040	Officiers de port du service maritime. — Remboursement de frais	4.550
3050	Personnel des ports maritimes de commerce. — Remboursement de frais	2.670
3060	Personnel des phares et balises. — Remboursement de frais	7.901
3070	Personnel de la navigation intérieure. — Remboursement de frais	49.158
3080	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Remboursement de frais	444.170
3090	Service des ponts et chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement des bureaux	177.126
3100	Organismes centraux de transports. — Matériel	Mémoire.
3110	Comités techniques départementaux des transports. — Frais de fonctionnement	Mémoire.
3120	Commissariat général au tourisme. — Remboursement de frais	1.150
3130	Commissariat général au tourisme. — Matériel et frais de fonctionnement	4.700
3140	Institut géographique national. — Remboursement de frais	72.577
3150	Institut géographique national. — Matériel et frais de fonctionnement	194.000
3160	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement	5.452
3170	Laboratoire central des ponts et chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement	36.500
3180	Musée permanent des travaux publics. — Matériel et frais de fonctionnement	1.350
3190	Frais de changement de résidence	6.714
3200	Loyers des bureaux et indemnités de réquisition	18.524
3210	Impressions et publications autres que celles qui sont confiées à l'Imprimerie nationale..	39.500
3220	Remboursements à diverses administrations..	127.239
3230	Véhicules automobiles. — Achat, entretien et fonctionnement	107.105
3240	Frais de missions à l'étranger	3.040
3250	Entretien des immeubles destinés aux bureaux des services des ponts et chaussées..	6.323
3260	Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires	15.100.498
3270	Entretien des routes du domaine de Chambord	4.560
3280	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires	2.589.999
3290	Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires	1.615.998
3300	Etablissements de signalisation maritime de la métropole. — Fonctionnement et réparations ordinaires	537.000
3310	Etablissements de signalisation maritime des territoires d'outre-mer. — Fonctionnement et réparations ordinaires	99.999
	Total pour la 5e partie	21.689.396
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	3.375.700
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	15.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4030	Œuvres sociales	59.438
	Total pour la 6e partie	3.450.138
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Participation de la France aux dépenses d'organismes internationaux intéressant le ministère des travaux publics, des transports et du tourisme	10.020
5010	Remboursement forfaitaire des frais du service des examens du permis de conduire...	109.000
5020	Subvention pour le fonctionnement des postes de secours sur route	279
5030	Participation forfaitaire à l'entretien des chaussées des routes nationales de Paris...	200.000
5040	Subvention pour le fonctionnement des organismes de tourisme	695.000
5050	Subvention à la société française de navigation danubienne	Mémoire.
5060	Subventions aux ports autonomes	190.000
5070	Participation de l'Etat aux dépenses du personnel de la voirie départementale de la Seine	88.840
5080	Insuffisance d'exploitation des chemins de fer secondaires d'intérêt général	145.000
5090	Insuffisance du produit de l'exploitation des chemins de fer concédés, placés sous séquestre ou frappés de déchéance et des chemins de fer d'intérêt général exploités en régie	260.500
5100	Subventions annuelles aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways	17.099

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	b) Charges économiques.	
5110	Exploitation réglementée des voies navigables et prime compensatrice sur les frets	505.000
5120	Subvention exceptionnelle à la régie autonome des transports parisiens (loi n° 48-506 du 21 mars 1948)	1.960.000
5130	Indemnités à la Société nationale des chemins de fer français destinées à compenser certaines réductions de tarifs voyageurs	12.150.000
5140	Subvention d'équilibre à la Société nationale des chemins de fer français, application de la convention du 31 août 1937	75.000.000
5150	Application de l'article 18 *ter* de la convention du 31 août 1937 entre l'Etat et la société nationale des chemins de fer français	400.000
	Total pour la 7e partie	91.730.738
	8e *partie. — Dépenses diverses.*	
6000	Frais de justice et réparations civiles ne résultant pas de l'exécution des travaux	50.700
6010	Remboursement d'avances pour les travaux de prestations en nature des voies navigables et des ports maritimes	2.894
6020	Participation de l'Etat à des études et travaux de chemins de fer	200
6030	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des pensions et rentes d'accidents acquises avant le 11 novembre 1918 sur l'ancien réseau d'Alsace et de Lorraine	48.530
6040	Retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des lois des 22 juillet 1922 et 31 mars 1928 et de l'ordonnance du 2 décembre 1944	6.040
6050	Participation de l'Etat à la constitution de retraites des agents des chemins de fer révoqués à la suite de la grève de 1920 sans droit à pension et non réintégrés en raison de leur âge ou de leur état de santé	384
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	108.728
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	17.878.276
	3e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	21.689.396
	5e partie. — Charges sociales	3.450.138
	7e partie. — Subventions	91.730.738
	8e partie. — Dépenses diverses	108.728
	Total pour l'état A	134.857.276

Etat B. — *Tableau des autorisations d'engagement de dépenses par anticipation sur les crédits de 1952.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT DES AUTORISATIONS d'engagement.
		francs.
	Travaux publics, transports, tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS, TOURISME	
3140	Institut géographique national. — Remboursement de frais	12.000.000
3260	Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires	3.020.180.000
3280	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires	518.000.000
3290	Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires	329.200.000
3300	Etablissements de signalisation maritime de la métropole. — Fonctionnement et réparations ordinaires	107.400.000
3310	Etablissements de signalisation maritime des territoires d'outre-mer. — Fonctionnement et réparations ordinaires	20.000.000
	Total pour l'état B	4.006.780.000

Vu pour être annexé à la loi n° 51-425 du 16 avril 1951.

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

LOI n° 51-426 du 16 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Agriculture).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'agriculture, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils de l'exercice 1951, des crédits s'élevant à 15.856.560.000 F et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est autorisé à engager en 1951, par anticipation sur les crédits qui lui sont alloués pour l'exercice 1952, au titre du chapitre 5160: « Vulgarisation », des dépenses s'élevant à la somme totale de 65 millions de francs.

Art. 3. — La moitié du produit de la contribution professionnelle perçue en application de la loi du 13 août 1940 relative à l'organisation de la production forestière, sera versée au Trésor pour être rattachée au budget général à titre de fonds de concours dans la limite des sommes prévues au budget de l'agriculture, en vue de faire face aux dépenses entraînées par le transfert à l'administration des eaux et forêts des attributions du service de la production forestière institué par la loi précitée.

Le surplus sera versé au centre technique des exploitations, scieries et industries forestières créé par l'arrêté interministériel du 19 juillet 1949 en application de la loi du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels.

Art. 4. — A dater du 1er janvier 1951, il sera perçu au profit du Trésor une taxe pour frais d'analyse d'eau effectuée pour le compte des particuliers par la station centrale d'hydrobiologie. Le produit de cette taxe, dont le taux est fixé par arrêté du ministre du budget et du ministre de l'agriculture, sera rattaché à titre de fonds de concours pour dépenses d'intérêt public au chapitre 3590: « Pisciculture » du budget du ministère de l'agriculture.

Art. 5. — L'article 12 de la loi n° 48-1974 du 31 décembre 1948, modifiant l'alinéa 2 de l'article 9 de la loi du 7 juillet 1933, est ainsi modifié:

« Une taxe de cinquante centimes (0,50 F) par kilogramme de viande nette abattue est perçue par le Trésor pour frais de surveillance de ces établissements.

« Les conditions générales de perception, les pénalités et les principes contentieux applicables à cette taxe sont ceux qui sont prévus par le code général des impôts en matière de taxe sur les transactions ».

Art. 6. — L'article 14 de la loi n° 48-1974 du 31 décembre 1948, modifiant le paragraphe 2 de l'article 15 de la loi du 7 juillet 1933, est ainsi modifié:

« Une taxe de cinquante centimes (0,50 F) par kilogramme net des produits livrés aux acheteurs est perçue au profit du Trésor.

« Les conditions générales de perception, les pénalités et les principes contentieux applicables à cette taxe sont ceux qui sont prévus par le code général des impôts en matière de taxe sur les transactions ».

Art. 7. — Les communes exploitant un abattoir peuvent instituer une taxe sur les viandes de toute nature abattues dans cet établissement.

Le taux de cette taxe ne peut excéder 3 F par kilogramme de viande nette.

En outre, dans la limite d'un franc par kilogramme de viande nette, les communes peuvent instituer une surtaxe destinée à amortir les dépenses engagées pour la construction, la réédification ou la modernisation de l'abattoir.

Art. 8. — Les communes peuvent instituer une taxe pour frais de visite ou de poinçonnage des viandes dont elles assument le contrôle sanitaire, qu'il s'agisse de viandes foraines ou de viandes provenant d'animaux abattus sur le territoire de la commune.

Le taux maximum de cette taxe est fixé à 2 F par kilogramme de viande nette; elle ne peut, toutefois, être perçue à un taux excédant celui de la taxe d'abatage. Cette taxe ne peut frapper, au profit d'une même commune, les viandes déjà soumises à la taxe instituée au précédent article.

Art. 9. — Les taxes d'abatage et de visite et de poinçonnage sont instituées par délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet ou le sous-préfet, lorsque celui-ci règle le budget de la commune, après avis du directeur départemental des services vétérinaires.

Ces taxes sont recouvrées par l'administration municipale.

Art. 10. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi, et notamment:

Les articles 1er et 5 de la loi du 8 janvier 1905 relative aux abattoirs, modifiés et complétés par les lois subséquentes;

L'article 128 de la loi du 13 juillet 1911 portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1911;

Les articles 1er et 2 de la loi du 8 janvier 1921 portant modification de la loi du 8 janvier 1905 sur les abattoirs et les tueries particulières;

Le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes;

L'article 10 de l'ordonnance n° 45-2674 du 2 novembre 1945 mettant des ressources nouvelles à la disposition des départements et des communes et portant simplification des procédures d'autorisation en matière de finances locales;

Les articles 22 à 25 de la loi n° 46-854 du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 16 avril 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

ÉTAT ANNEXÉ

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		milliers de francs.
	Agriculture.	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Pensions et bonifications des pensions de retraite des préposés communaux domaniaux et des gardes forestiers auxiliaires. — Allocations aux médaillés forestiers pensionnés	2.687
	Total pour la 2e partie	2.687
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	227.412
1010	Administration centrale. — Emoluments du personnel contractuel	5.840
1020	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	12.451
1030	Rémunération du personnel temporaire	27.316
1040	Administration centrale. — Allocations et indemnités diverses	27.463
1050	Indemnités de résidence et indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	540.000
1060	Supplément familial de traitement	102.160
1070	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	20.880
1080	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	Mémoire.
1090	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	48.000
1100	Dépenses de surveillance, de contrôle et de vérification des opérations des sociétés de course	Mémoire.
1110	Inspection générale de l'agriculture. — Traitements	11.108
1120	Inspection générale de l'agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	1.134
1130	Inspection générale de l'agriculture. — Indemnités	165
1140	Directions départementales des services agricoles. — Traitements	318.005
1150	Directions départementales des services agricoles. — Salaires	48.878
1160	Entretien des jardins d'essai et établissements existant dans les départements d'outre-mer. — Salaires	6.790
1170	Directions départementales des services agricoles. — Indemnités	7.160
1180	Personnel temporaire de la production agricole	2.181
1190	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Traitements	164.801
1200	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	9.571
1210	Ecoles d'agriculture. — Traitements	142.465
1220	Ecoles d'agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	780
1230	Ecoles d'enseignement ménager agricole et établissements divers. — Traitements	85.905
1240	Monitrices, surveillantes d'écoles d'enseignement ménager agricole. — Salaires	9.087
1250	Apprentissage agricole et horticole. — Rémunération du personnel des centres de culture mécanique	3.452
1260	Etablissements d'enseignement agricole et d'élevage. — Allocations et indemnités diverses	29.213
1270	Institut national de la recherche agronomique. — Traitements	136.785
1280	Institut national de la recherche agronomique. — Rémunération du personnel contractuel	90.671
1290	Institut national de la recherche agronomique. — Salaires	6.575
1300	Institut national de la recherche agronomique. — Allocations et indemnités diverses	2.124
1310	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Traitements	Mémoire.
1320	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	Mémoire.
1330	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Indemnités	Mémoire.
1340	Service de la protection des végétaux. — Traitements	36.529
1350	Service de la protection des végétaux. — Emoluments du personnel contractuel	16.044
1360	Service de la protection des végétaux. — Salaires du personnel ouvrier	2.073
1370	Service de la protection des végétaux. — Salaires du personnel auxiliaire	3.828
1380	Service de la protection des végétaux. — Indemnités	1.153
1390	Ecoles nationales vétérinaires. — Traitements	67.538
1400	Ecoles nationales vétérinaires. — Salaires du personnel auxiliaire	2.826
1410	Ecoles nationales vétérinaires. — Indemnités	2.234
1420	Services sanitaires vétérinaires. — Traitements	75.602
1430	Services sanitaires vétérinaires. — Indemnités	2.579
1440	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Traitements	9.010
1450	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Rémunération du personnel contractuel	2.651
1460	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Salaires du personnel auxiliaire	1.436
1470	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Indemnités	75
1480	Service de la répression des fraudes. — Traitements	90.171
1490	Service de la répression des fraudes. — Emoluments du personnel contractuel	9.632
1500	Service de la répression des fraudes. — Salaires du personnel auxiliaire	1.120
1510	Service de la répression des fraudes. — Salaires du personnel ouvrier	3.565
1520	Service de la répression des fraudes. — Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine. — Personnel	Mémoire.
1530	Service de la répression des fraudes. — Indemnités	4.217
1540	Service des haras. — Traitements	253.443
1550	Service des haras. — Salaires du personnel auxiliaire	16.900
1560	Service des haras. — Indemnités	15.240
1570	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Traitements	413.574
1580	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Rémunération du personnel contractuel	11.507
1590	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires du personnel auxiliaire	58.232
1600	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires du personnel ouvrier	12.203
1610	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Allocations et indemnités diverses	18.683
1620	Direction générale des eaux et forêts. — Traitements	1.656.931
1630	Direction générale des eaux et forêts. — Rémunération du personnel contractuel	40.211
1640	Direction générale des eaux et forêts. — Salaires du personnel auxiliaire	52.070
1650	Direction générale des eaux et forêts. — Salaires du personnel ouvrier	2.681
1660	Exploitations en régie. — Salaires	375.000
1670	Direction générale des eaux et forêts. — Indemnités	66.834
1680	Frais de contrôle des primes à la reconstitution des oliveraies. — Personnel	700
1690	Frais de fonctionnement des commissions de surveillance des taureaux et béliers	410
1700	Personnel du compte spécial « Opérations de reconstruction. — Constructions et travaux payés directement par l'Etat ». Subdivision « Acquisition et rétrocession des éléments essentiels du capital d'exploitation des agriculteurs éprouvés par les événements de guerre (ordonnance n° 45-873 du 24 avril 1945) »	2.500
1710	Personnel chargé de la liquidation du compte spécial « Opérations de recettes et de dépenses résultant de l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1944 (reprise normale des cultures sur certains territoires) »	150
	Total pour la 4e partie	5.417.924

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		Milliers de francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Mérite agricole et médailles agricoles	800
3010	Matériel de l'administration centrale	29.458
3020	Administration centrale. — Travaux d'entretien	2.200
3030	Dépenses diverses de matériel entraînées par la liquidation des anciens services du ravitaillement	15.000
3040	Fonctionnement du secrétariat technique du comité de liaison avec l'O. N. U. pour l'alimentation et l'agriculture	300
3060	Frais d'établissement d'enquêtes-statistiques	45.000
3070	Remboursements à diverses administrations	71.987
3080	Indemnités pour frais de déplacements et de missions	520.070
3090	Indemnités pour frais de mission à l'étranger	2.400
3100	Loyers et indemnités de réquisition	22.682
3110	Consommation en nature dans les établissements relevant du ministère de l'agriculture	2.200
3120	Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	68.325
3130	Matériel de l'inspection générale des courses et du pari mutuel	Mémoire.
3140	Matériel de l'inspection générale de l'agriculture	600
3150	Matériel des directions départementales des services agricoles	28.300
3160	Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles	36.000
3170	Entretien des jardins d'essai et établissements existant dans les départements d'outre-mer	2.619
3180	Part contributive de l'Etat dans les dépenses de matériel de l'institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture	43.000
3190	Matériel et frais de fonctionnement des écoles d'agriculture	30.369
3200	Ecole nationale d'enseignement ménager agricole. — Ecoles d'enseignement ménager agricole. — Matériel et frais de fonctionnement	21.000
3210	Apprentissage agricole et horticole	82.000
3220	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'entretien	32.000
3230	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Matériel et dépenses diverses	Mémoire.
3240	Frais de fonctionnement des commissions paritaires du travail en agriculture	2.831
3250	Frais de fonctionnement des commissions consultatives départementales des baux ruraux	7.498
3260	Frais de fonctionnement de la commission consultative des assurances sociales agricoles	Mémoire.
3270	Frais de fonctionnement de la commission nationale agricole de l'invalidité et de l'inaptitude au travail	Mémoire.
3280	Matériel de l'inspection phytopathologique	5.000
3290	Matériel et dépenses administratives du service de la protection des végétaux	4.200
3300	Service de la protection des végétaux. — Fonctionnement et dépenses exceptionnelles nécessitées par l'organisation de la lutte contre les grands fléaux des cultures	54.999
3310	Dotation de la caisse de solidarité contre les calamités agricoles créée par la loi de finances du 31 mars 1932 (art. 136 à 141)	Mémoire.
3320	Dotation du fonds spécial de garantie institué par la loi du 8 août 1950	Mémoire.
3330	Section viticole du fonds national de solidarité agricole	Mémoire.
3340	Matériel des services sanitaires vétérinaires	300
3350	Matériel du laboratoire de recherches vétérinaires	7.000
3360	Services, écoles et laboratoires vétérinaires. — Travaux d'entretien	655
3370	Matériel du service de la répression des fraudes	5.080
3380	Service de la répression des fraudes. — Frais d'analyses et de contrôle	34.576
3390	Service de la répression des fraudes. — Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine. — Matérie	Mémoire.
3400	Service de la répression des fraudes. — Travaux d'entretien	2.020
3410	Soins et médicaments aux sous-agents. — Frais de bureau du service des haras	1.900
3420	Frais de transport des étalons et frais de monte du service des haras	14.500
3430	Service des haras. — Ferrure, sellerie, soins et médicaments aux chevaux. — Subventions à diverses écoles de maréchalerie	15.000
3440	Service des haras. — Nourriture des étalons nationaux	240.900
3450	Remonte des haras	Mémoire.
3460	Entretien des bâtiments des haras	15.000
3470	Matériel et frais généraux des services de l'hydraulique et du génie rural	54.000
3480	Frais de fonctionnement du comité directeur du machinisme agricole et frais de répartition des matériaux pour les travaux d'habitat et d'équipement rural	787
3490	Police et surveillance des eaux non domaniales	2.260
3500	Dépenses de travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat	31.000
3510	Dépenses d'études d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat	78.725
3520	Matériel de la direction générale des eaux et forêts	80.000
3530	Entretien des ouvrages édifiés pour la restauration et la conservation des terrains en montagne	79.999
3540	Travaux d'entretien dans les forêts domaniales, les dunes et les parcs	169.999
3550	Frais d'adjudications et aménagements	8.050
3560	Frais d'exploitation dans les forêts domaniales de la région landaise	22.000
3570	Exploitations en régie. — Matériel	13.999
3580	Chasse	4.699
3590	Pisciculture	6.175
3600	Indemnités pour mise en défense et réglementation des pâturages communaux en montagne	470
3610	Frais de fonctionnement des commissions de surveillance des taureaux et béliers. — Matériel	950
3620	Frais de surveillance et de contrôle des opérations de grainage des vers à soie	235
3630	Dépenses entraînées par la liquidation du compte spécial « Opérations de recettes et de dépenses résultant de l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 (reprise normale des cultures sur certains territoires) »	400
3640	Liquidation des dépenses du compte spécial « Couverture des besoins complémentaires en bois »	6.000
	Total pour la 5e partie	2.030.457
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	686.229
4010	Allocations de logement et primes d'aménagement et de déménagement	4.500
4020	Allocations viagères annuelles aux personnel auxiliaires	200
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4040	Bourses	71.294
4050	Œuvres sociales	9.000
4060	Œuvres sociales des chantiers	1.500
4070	Bonifications d'intérêts mises à la charge de l'Etat par l'article 8 de la loi du 5 avril 1928 sur les prêts aux pensionnés militaires et victimes civiles de la guerre	160
4080	Bonifications pour naissances d'enfants accordées aux jeunes agriculteurs bénéficiaires de prêts d'installation	30.000
4090	Application du décret-loi du 24 mai 1938 concernant le domaine-retraite	180
4100	Subventions aux caisses d'assurances accidents du travail de l'agriculture en Alsace et en Lorraine	98.476
	Total pour la 6e partie	901.539
	7e partie. — Subventions.	
	A. — Subventions.	
5000	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux	10.407
5010	Subventions à divers organismes intéressant l'agriculture	885

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		Milliers de francs.
5020	Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducatives	32.000
5030	Missions, congrès, expositions et manifestations d'intérêt général	13.500
5040	Subventions pour recherches intéressant l'agriculture	1.000
5050	Subvention pour le développement des activités culturelles de la jeunesse rurale	27.000
5060	Subvention pour le fonctionnement de l'institut national de la recherche agronomique	176.000
5070	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique pour le remboursement d'annuités au fonds de modernisation et d'équipement	15.000
5080	Institut national de la recherche agronomique. — Subventions pour achat et renouvellement de matériel scientifique et agricole	30.000
5090	Subvention à l'office national antiacridien	630
5100	Subventions pour travaux d'entretien à l'institut national de la recherche agronomique	8.000
5110	Part contributive de l'Etat dans les dépenses de matériel des écoles nationales vétérinaires	50.781
5120	Subventions forfaitaires pour le développement des jardins ouvriers	1.498
5130	Subvention pour l'organisation des migrations rurales	40.000
5140	Prophylaxie des maladies contagieuses des animaux. — Contrôle de la salubrité des viandes. — Amélioration de la recherche scientifique vétérinaire. — Indemnités pour abatage d'animaux	99.999
5150	Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	Mémoire.
5160	Vulgarisation	172.000
5170	Encouragements à la sélection animale	88.250
5180	Encouragements divers aux meilleurs exploitants agricoles	30.000
5190	Concours général agricole	44.000
5200	Primes à la reconstitution des oliverales. — Frais de contrôle. — Matériel	9.000
5210	Organisation et vulgarisation en faveur du vin	Mémoire.
	B. — Charges économiques.	
5220	Ristourne forfaitaire en faveur de l'emploi de moyens mécaniques en agriculture	3.499.998
5230	Encouragement à l'emploi des engrais azotés et des superphosphates	1.800.000
5240	Subvention au maïs importé	1.000.000
	Total pour la 7e partie	7.149.948
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Droits d'usage. — Frais d'instance. — Indemnités à des tiers. — Accidents du travail	59.200
6010	Secours	13.105
6020	Impositions sur les forêts domaniales	270.000
6030	Remboursements sur produits divers des forêts	5.450
6040	Dépenses résultant de la liquidation du compte spécial « Opérations de reconstruction : constructions et travaux payés directement par l'Etat ». Subdivision : Acquisition et rétrocession des éléments essentiels du capital d'exploitation des agriculteurs éprouvés par les événements de guerre (ordonnance n° 45-873 du 24 avril 1945)	6.250
6050	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6060	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	354.005
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	2.687
	4e partie. — Personnel	5.417.924
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	2.030.457
	6e partie. — Charges sociales	901.539
	7e partie. — Subventions	7.149.948
	8e partie. — Dépenses diverses	354.005
	Total pour l'agriculture	15.856.560

Vu pour être annexé à la loi n° 51-426 du 16 avril 1951.

Le Président de la République,

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres, HENRI QUEUILLE. — *Le ministre des finances et des affaires économiques,* MAURICE-PETSCHE. — *Le ministre du budget,* EDGAR FAURE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Tour de service en Indochine des fonctionnaires appartenant aux cadres régis par décret.

(Additif.)

Administrateurs.

Groupe des administrateurs de 1re classe.

M. Guiriec (Hyacinthe).

Groupe des administrateurs adjoints de 2e, 3e classe et élèves administrateurs.

M. Bier (René) (rejoindra immédiatement).

Transmissions coloniales.

PERSONNEL DE DIRECTION

Groupe des ingénieurs adjoints (radio).

M. Foucault (Michel).

PERSONNEL DE CONTRÔLE ET DE MAITRISE

Groupe des chefs de section et contrôleurs principaux.

M. Tisseront (Léon).

Groupe des chefs d'équipe principaux et chefs d'équipe

M. Lepriol (Camille).

Infirmières et sages-femmes.

Groupe des infirmières principales et infirmières.

Mme Martin (Odette) (réjoindra immédiatement).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 13 avril 1951 portant acceptation de démission d'un officier ministériel.

Par décret en date du 13 avril 1951, la démission de M. Silene (Timoléon), huissier à Pointe-Noire (Guadeloupe) est acceptée.

Tableaux d'aptitude et d'avancement des personnels de la justice musulmane pour l'année 1951.

I. — TABLEAU D'AVANCEMENT DES CADIS-JUGES

Pour une promotion à la hors-classe.

MM. Kahli Nouar, cadi à Bône, déjà inscrit.
Djezairi Mostefa, cadi à Berrouaghia, déjà inscrit.

Pour une promotion à la 1re classe.

MM. Bekka Mostefa, cadi à Khenchela, déjà inscrit.
Boutebila Lauri, cadi à Sétif, déjà inscrit.

Pour une promotion à la 2e classe.

MM. Boudiaf Belkacem, cadi à Aumale, déjà inscrit.
Arabi Ghaouti, cadi à Médromah, déjà inscrit.

II. — TABLEAU D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE CADI-JUGE

MM. Belhadi Mohamed, bachadel, détaché à l'assemblée algérienne, déjà inscrit.
Chergui Abdelkader, bachadel, détaché à l'assemblée algérienne, déjà inscrit.
Benguedouz Ahmed, bachadel à Cassaigne, déjà inscrit.
Rahem Salah, bachadel à Aïn-Beïda, déjà inscrit.
Zitouni Ali, bachadel à Orléansville, déjà inscrit.
Lakehal Ali, bachadel à Tlemcen, déjà inscrit.
Chabaraka Ahmed, bachadel à Teniet el Haad, déjà inscrit.
Benseddik El Habib, bachadel à Sidi-Aïssa, déjà inscrit.
Kalaïdji Abderrahmane, bachadel à Miliana.
Bensalem Ali (dit Abdelkader), bachadel à Zemmora.
Albane Moussa, bachadel à Tablat.
Boucenna Taïeb, bachadel à Bône.

III. — TABLEAU D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE BACHADEL

MM. Akam Mohamed, adel à Alger, déjà inscrit.
Kenniche Ziane, adel à Aumale, déjà inscrit.
Gamar Salem, adel à Tablat, déjà inscrit.
Maguedad Mokhtar, adel à Tlemcen, déjà inscrit.
Sefia Ahmed, adel à Alger, déjà inscrit.
Laribi Adda, adel à Orléan-ville, déjà inscrit.
Djebbour Ahmed, adel à Alger.
Mentfakh ben Mehel, adel à Tiaret.
Mekideche Mohamed, adel à Saint-Arnaud
Benyoucef Cheikh, adel à Sainte-Barbe-du-Tlélat.
Bouazziz Hocine, adel à Sétif.
Harrat Mohamed, adel à Blida.
Reguieg Ali, adel à l'Arba.
Bentouns Lazhar, adel à la Calle.
Boubnider Messaoud, adel à Aïn-Beïda.

IV. — TABLEAU EXTRAORDINAIRE DES SUPPLÉANTS DE CADI-NOTAIRE

MM. Zerari Youssef, suppléant de cadi notaire à Kerrata, déjà inscrit.
Benhabyles Abdelmadjid, suppléant de cadi notaire à Dra-el-Mizan

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 16 avril 1951 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Nissan-lez-Enserune (Hérault).

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;
Considérant qu'il existe au sein de la commune de Nissan-lez-Enserune (Hérault) des dissentiments qui entravent la gestion des affaires de la commune;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Nissan-lez-Enserune (Hérault) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Brennac (Louis), Bouzat (Emile), German (Séraphin).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:
Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Modification de l'arrêté du 2 décembre 1950 portant instruction sur la réglementation des jeux de la roulette et du trente-et-quarante dans les casinos.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur, et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 15 juin 1907 sur la réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques et les textes qui l'ont modifiée;
Vu le décret du 21 juin 1907 relatif à l'instruction des demandes d'autorisation de jeux et au mode de perception du prélèvement progressif sur le produit des jeux;
Vu le décret du 24 juillet 1933 ajoutant la roulette et le trente et quarante à la nomenclature des jeux pouvant être pratiqués dans les casinos des stations hydrominérales et climatiques;
Vu l'arrêté du 2 décembre 1950 portant instruction sur la réglementation des jeux de la roulette et du trente-et-quarante dans les casinos,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le second paragraphe de l'article 9 et le second paragraphe de l'article 10 de l'arrêté du 2 décembre 1950 portant introduction sur la réglementation des jeux de la roulette et du trente-et-quarante dans les casinos sont abrogés.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale au ministère de l'intérieur et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 avril 1951.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur,
Pour le président du conseil, ministre de l'intérieur
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAUSSADE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALICOT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 12 avril 1951 portant annulation de concession de la médaille militaire à titre posthume et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume (faits exceptionnels de guerre et de résistance).

Est annulé le décret du 20 mai 1947 (*Journal officiel* du 24 mai 1947) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Rebilly (Pierre-Ernest).

Est annulé le décret du 12 août 1946 (*Journal officiel* du 3 novembre 1946) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Dobert (Henri).

Est annulé le décret du 30 octobre 1947 (*Journal officiel* du 25 novembre 1947) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Boulnois (Victor), Martinache (Georges-Alphonse).

Est annulé le décret du 13 novembre 1945 (*Journal officiel* du 22 juin 1946) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Poukhliakoff (Wladimir).

Est annulé le décret du 20 septembre 1946 (*Journal officiel* du 22 octobre 1946) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Berlin (Paul-Albert-Louis), Bouhot (Vital), Le Guen (Pierre), Brun (René).

Est annulé le décret du 20 avril 1946 (*Journal officiel* du 7 juillet 1946) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Bernard (Pierre-Claude-Eugène-Alphonse).

Est annulé le décret du 27 novembre 1946 (*Journal officiel* du 22 janvier 1947) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Ferrand (Pierre-Charles-Etienne-François).

Est annulé le décret du 6 juin 1946 (*Journal officiel* du 7 juillet 1946) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Gehrman (Marcel).

Est annulé le décret du 4 septembre 1945 (*Journal officiel* du 21 juin 1946) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Le Gorrec (Pierre).

Est annulé le décret du 4 février 1946 (*Journal officiel* du 22 juin 1946) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Fournier (Marcel-Albert).

Est annulé le décret du 30 mars 1949 (*Journal officiel* du 3 avril 1949) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Bribant (Marcel), Bertrand (Roger-Louis).

Est annulé le décret du 27 juillet 1949 (*Journal officiel* du 6 août 1949) portant concession de la médaille militaire, en ce qui concerne Bey (Georges), Hézard (Gilbert-Pierre).

Est annulé le décret du 3 octobre 1949 (*Journal officiel* du 13 octobre 1949) portant concession de la médaille militaire, en ce qui concerne: Bartoli (Marcel-Emile).

Est annulé le décret du 19 septembre 1950 (*Journal officiel* du 22 septembre 1950) portant concession de la médaille militaire, en ce qui concerne Chereau (Léon).

Est annulé le décret du 4 janvier 1950 (*Journal officiel* du 7 janvier 1950) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Duband (Jules-André).

Est annulé le décret du 5 mai 1950 (*Journal officiel* du 12 mai 1950) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Molhant (Maurice).

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les militaires ci-après qui ont obtenu un grade d'officier antérieurement à la date de concession de la médaille militaire.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 20 mai 1947.)

Rebilly (Pierre-Ernest), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 12 août 1946.)

Dobert (Henri-Jules-Eugène), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 30 octobre 1947.)

Boulnois (Victor), sous-lieutenant.
Martinache (Georges-Alphonse), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 13 novembre 1945.)

Poukhliakoff (Wladimir), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 20 septembre 1946.)

Berlin (Paul-Albert-Louis), sous-lieutenant.
Boubot (Vital), lieutenant.
Brun (René), sous-lieutenant
Le Guen (Pierre), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 20 avril 1946.)

Bernard (Pierre-Claude-Eugène), lieutenant.

(Pour prendre rang du 27 novembre 1946.)

Ferrand (Pierre-Charles-Etienne-François), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 6 août 1946.)

Gehrman (Marcel), capitaine.

(Pour prendre rang du 4 septembre 1945.)

Le Gorrec (Pierre), capitaine

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme:

(Pour prendre rang du 4 février 1946.)

Fournier (Marcel-Albert), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 30 mars 1949.)

Bribant (Marcel), sous-lieutenant.
Bertrand (Roger-Louis), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 21 juillet 1949.)

Rey (Georges), sous-lieutenant.
Hezard (Gilbert-Pierre), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 octobre 1949.)

Bartoli (Marcel-Emile), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1950.)

Chereau (Léon), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 4 janvier 1950.)

Duband (Jules-André), sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 5 mai 1950.)

Molhant (Maurice), sous-lieutenant.

Décret du 12 avril 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République, en date du 12 avril 1951, sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

Burgaud (Michel), maréchal des logis, 5e régiment de cuirassiers.
Darblade (André), maréchal des logis, 2e régiment de sphis marocains.
Etienne (Lucien), sergent, 2e régiment de tirailleurs algériens, 2e bataillon de marche.
Eychenne (Jean-Marie), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine.
Fontaine-Gironde (Aurélien-Jean), sergent, 29e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Greffier (Gérard), garde républicain, 1re légion de marche de garde républicaine du corps expéditionnaire d'Extrême-Orient.
Le Nestour (Henri), sergent, 2/43e régiment d'infanterie coloniale.
Lewes (Dietrich), sergent-chef, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Milcent (Maxime-Auguste-Marcel), caporal, 1/21e régiment d'infanterie coloniale.
Mohamed ould si Mohamed Ali, 2e classe, 2/4e régiment de tirailleurs marocains de marche.
Molitor (Georges), caporal, 1er bataillon thaï.
Mouffoki Mohammed ben Abderrhamane, adjudant, 3e bataillon de marche, 1er régiment de tirailleurs algériens.
Nam Nguyen Van, sergent, 2/22e régiment d'infanterie coloniale.
Nhem (Dieu), sergent, 1er bataillon du 22e régiment d'infanterie coloniale.
Ouara (Thiao), sergent, 111/6e régiment d'infanterie coloniale.
Podevin (André-Charles), 2e classe, groupe léger aéroporté, 7e B. C. C. P.
Pyrault (Gaston), 1re classe, 5e régiment de cuirassiers.
Pujol (Jacques), 2e classe, 5e régiment de cuirassiers.
Radim (Mohamed), sergent, 1er régiment de tirailleurs algériens.
Sacrista (Jean-Alphonse-Joseph), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine.
Saghid (Abdellan), brigadier, 8e groupe de spahis algériens portés.
Schmidt (André), 1re classe, 5e régiment de cuirassiers.
Schuhle (Emil), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.
Serafini (Henri), brigadier, 5e régiment de cuirassiers.
Steux (André), maréchal des logis, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Thierry (Etienne), 1re classe, 2e régiment de spahis marocains.
Vuong Van Phuong, sergent, 1er bataillon thaï.

Ces concessions comportent l'attribution de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

De Costa (Joseph-Marie-Marcellin-Paulin), caporal, détachement français du Cambodge.
Delannay (Henri-Cyriaque), caporal, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Donnart (René), caporal-chef, 10e régiment de marche d'infanterie coloniale.
Engel (Albert), maréchal des logis, 6e compagnie d'ouvriers d'administration coloniale.
Enguehard (Henri-Eugène-Ulysse), 1er canonnier, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Etienne (Clément), sergent-chef, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Fata (Henri-Marie), 2e classe, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Fauny (Georges-André-Louis-Léon), 1re classe, 1er régiment de marche de spahis marocains.
Faure (René-Marcel), caporal-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Ferrand (Jean-Baptiste-Auguste), maître pointeur, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Fiard (Aristide-Albert-Cyprien), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Foiret (André-Marcel), 2e classe, 4e bataillon de montagnards de la 1re brigade d'Extrême-Orient.
Forquet (Laurent), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Fournier (Jean-Gabriel-Noël), aspirant, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Francais (Christian-André), 2e classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Gaillart (Jean-Louis), caporal-chef, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Gambotti (Ours-Félix), 2e classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Garandeau (Maurice-Raymond-Gustave), 2e classe, groupement des unités d'armes lourdes de la 1re brigade d'Extrême-Orient.
Garreau (Georges-Donatien-Armand), caporal-chef, 1re demi-brigade de parachutistes.
Gastineau (Joseph), caporal, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Gergondey (Robert-Edmond), sergent, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Germond (Georges-Joseph), soldat, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Gesbert (Pierre), sergent-major, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Goarant (Joseph), 2e classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Gontran (Joseph), 2e canonnier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Gossard (Gérard), caporal-chef, 1re brigade d'Extrême-Orient.
Gouilleux (André-Louis-Joseph), 1er canonnier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Gouin (Marcel-Lucien-Alexis), sergent-chef, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Gourvennec (François-Marie), 1re classe, 4e bataillon de montagnards de la 1re brigade d'Extrême-Orient.

Goyeau (Raymond), maréchal des logis chef, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Gueye (Mamadou), 1re classe, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Guilloux (Eugène), caporal-chef, bataillon des télégraphistes coloniaux.
Guingouain (Jean-Marie-Auguste-François), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Guillard (André-Robert), 2e classe, 61e bataillon colonial du génie.
Hamard (André), 1re classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Hamard (Yves-Emmanuel), caporal, 4e bataillon du régiment de marche du Tchad, B. M. de la 2e division blindée.
Hamon (Francis-Julien-Marie), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Hecquet (Paul), 2e canonnier, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Henri (Roger), sergent-major, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale.
Henryot (Lucien-Robert-Emile), 2e classe, 1er bataillon de parachutistes.
Hess (Johann), légionnaire, 5e régiment étranger d'infanterie.
Houbron (Pierre-Alfred-Constant), sergent, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Hubbel (Didier), 1re classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Husson (Jean-Charles-Edouard), maréchal des logis chef, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Jacob (Maurice), soldat, 5e régiment d'infanterie coloniale.
Jacquet (Fernand), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Jamin (Auguste), caporal-chef, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Jean (André-Joseph-Noël), sergent-chef, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Jeandot (André-Louis), alias Valmanis, 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.
Jobin (Paul-Hubert), 2e classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Jolliot (Gabriel-Emile), maréchal des logis, 4e régiment d'infanterie coloniale.
Joseph (Robert-Henri-Fernand), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.
Josi (Pierre-Paul), canonnier, 10e régiment d'artillere coloniale.
Jugie (Edmond), caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Kervevan (Jean-Yves), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Keyser (André-Bienaimé-Cornil), sergent, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Komey (Aliou), 1re classe, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale.
Lacroix (Jean-Charles-Aimé), maréchal des logis, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Lacroix A. Grandpierre (Gaston-Marcel), adjudant, 5e régiment étranger d'infanterie.
Ladouce (Raymond-Georges), caporal, 4e bataillon de montagnards de la 1re brigade d'Extrême-Orient.
Lafilan (Roger-Jean-Marie-Marcel), soldat, groupement de marche de la 2e division blindée.
Lahsen ben Mohammed, 2e classe, III/2e régiment de tirailleurs marocains.
Lalevée (Georges), caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Lamaud (Paul-André), 2e classe, 4e régiment de marche du Tchad.
Landry (André-Eugène), 1re classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Lannelongue (Roland-André-Laurent), sergent, bataillon du génie.
Larbi ben Mohammed ben Si Moha, 1re classe, 1/3e régiment de tirailleurs marocains.
Lassemblée (Michel-Henri-Clément), maréchal des logis, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Lavorel (André), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Le Boterve (Edouard-François-Marie), 2e classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Lebrien (Louis), 2e classe, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale.
Le Bris (Alexandre-Francis), 1re classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Le Deuff (Vincent-Jean-Marie), caporal-chef, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Lefèvre (Gabriel), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Lefort (Albert-Germain), 2e sapeur, 72e bataillon colonial du génie.
Lefort (Arsène), 2e canonnier, 4e régiment d'artilleie coloniale.
Le Goastellec (Henri-Joseph-Marie), 2e canonnier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Lemasson (Joachim), 1re classe, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale.
Lemeure (Henri), 2e classe, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale.
Lepinois (Marcel-Jean), brigadier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Le Roux (Pierre-François-Marie), brigadier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Lhassen ben Mohamed ben Miloud, 2e classe, compagnie du génie 31/3.
L'Herminier (Loys-Ferdinand-Ernest), soldat, 3e brigade de commando.
Linarès (Joseph), soldat, 4e bataillon de montagnards de la 1re brigade d'Extrême-Orient.
Lincot (François-Marie), 1re classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Lucas (Jean), soldat, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Luneau (Marcel-Félix), sergent-chef, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale.
Mohamed ben Barck ben Hameur, 2e classe, 1/3e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Moktar ben Aomar, 2e classe, 1/3e régiment de tirailleurs marocains.
Mohamed ben Setti ben Houssaine, 2e classe, 64e régiment d'artillerie.
Mohammed Bel Aroussi, 1re classe, 111/2e régiment de tirailleurs marocains.
Mohammed ben Mohammed ben Hamed, caporal, 111/2e régiment de tirailleurs marocains.
Moha Ou Hammou Ou Lahsen, 2e classe, 1/3e régiment de tirailleurs marocains.
Salah ben Bark ben Belaïd, 1re classe, 11/1er régiment de tirailleurs marocains.
Savean (Jacques-Paul), alias Savar (Jean), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Décret du 12 avril 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République, en date du 12 avril 1951, sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

Abdoulaye (Diallo), 2e classe, mle 20911, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais 28.
Amour (Abdelkader), 2e classe, mle 5594, 3e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Bénard (Roland-Henri), birgadier, 2e régiment de spahis marocains.
Boch (Lucien), 2e canonnier, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Breton (Jean), caporal, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais 26.
Carcauzon (Ernest), caporal, infirmier, détachement particulier des infirmiers coloniaux d'Haïphong.
Chadirac (Francis-Paul), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Chaneboux (Robert-Jean-Joseph), maréchal des logis, 1er régiment étranger de cavalerie.
Cholet (Henri), sergent-chef, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais 28.
Dubourg (André-Gaston), sergent, 10e groupement parachutistes de chasseurs à pied.
Faussat (Jacques), 1re classe, 6e groupement colonial de commandos paracutistes.
Hablitzel (Marcel), 2e classe, 6e groupement de commandos coloniaux parachutistes.
Jehan (Albert), caporal-chef, 6e groupement colonial de commandos parachutistes.
Leclercq (Lucien), 2e classe, 6e groupement de commandos coloniaux parachutistes.
Lempereur (Pierre), bataillon de marche de tirailleurs sénégalais 26.
Le Tallec (Ernest), 2e classe, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais 32.
Masino (Bernard), 6e groupement de commandos coloniaux parachutistes.
Mercier (Laurent), caporal-chef, 2e bataillon thaï.
Mohr (Otman), brigadier, 1er régiment étranger de cavalerie.
Navas (Yves-Georges), garde républicain, 3e légion de marche de garde républicaine.
Osouf (Alfred), maréchal des logis, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Sansuc (Jean), sergent, 10e groupement parachutiste de chasseurs à pied.
Simeant (René-Henri), caporal-chef, 10e groupement parachutiste de chasseurs à pied.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Aïda (Ahmed ben Mohamed), 2e classe, 8e groupe de spahis algériens portés.
Chiousse (Aimé), 2e classe, compagnie de transport 2/518.
Dirninger (Joseph-Philippe-René), 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie.
Garcias (André-Raymond), sergent, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Gnahn (Louis-Georges-Auguste), adjudant-chef, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Guéné (Guibril), sergent, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Lahoual (Aïssa), 1re classe, 8e groupe de spahis algériens à pied.

Le Dren (Pierre-Marie-Guillaume), adjudant-chef, compagnie de transmissions de l'Indochine.
Magnat (Raymond), caporal, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Maitre (Marcel-Georges), sergent, 4e bataillon de montagnards de la 1re brigade d'Extrême-Orient.
Mangin (Christian), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Marchal (Marcel-Louis), 2e classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Mariani (Ange-Antoine), sergent-chef, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Marlo (Albert-Cyrille-Lucien), sergent, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Martelli (Vasco), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Martin (Jacques-Maurice), caporal-chef, détachement français du Cambodge.
Massy (André-Delince-Roger), sergent, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Mat (Marcel-Joannès), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Mathieu (Fernand), adjudant, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Matter (Jean-Joseph), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Indochine du Sud.
Maury (Elie-Charles), sergent-chef, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
M'Baye (Daour), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Mechard (Paul), 1re classe, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Merer (Pierre-François), maréchal des logis chef, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Michel (Jean-Baptiste-André), sergent, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale.
Mignon (Pierre-Henri-Georges), 1er canonnier, groupement automobile du Tonkin.
Monleau (Guy-François), 1re classe, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Monneuse (Roger), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Montpert (Guy-Marcel), 2e classe, 501e régiment de chars de combat.
Moreau (Hubert-Emile), adjudant, compagnie de sapeurs de chemins de fer.
Murati (Dominique), sergent, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Murati (Jean), sergent, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Negro (Antoine-Marius), 1re classe, bataillon des télégraphistes coloniaux.
Nicolaï (François), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Nicoli (Gaston), sergent, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Nonclerc (Robert-Maurice), 2e classe, régiment de marche du Tchad.
Nottin (Lucien-Louis), caporal, bataillon de télégraphistes coloniaux.
Olcoz (Fernand-Angel), caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Olivar (Jules), caporal-chef, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Page (Louis-Jean) canonnier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Pantet (Albert-Louis), sergent, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Papourave (Outtirianadin), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Paquit (Henri-Armand-Marius), soldat, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Pellegrin (Théodule-Félix), canonnier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Perigois (Gabriel-Raymond-Arthur), 1re classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Pernelle (Emile-Augustin), 1re classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Person (Raymond-Vincent), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Philippe (Georges-Lucien), 2e classe, groupement des unités d'armes lourdes de la 1re brigade d'Extrême-Orient.
Piazza (Joseph), caporal, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Pichavant (Jean), maréchal des logis chef, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Pichot (Jean-Georges-Charles), 2e classe, 4e régiment d'artillerie coloniale
Point (Joseph-Auguste), caporal-chef, 9e régiment d'infanterie coloniale
Poli (Don-Trajan), sergent, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Pommier (Marcel), sergent, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Pompeani (Jean-Silius), sergent-chef, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Ponpon (Pierre-Charles-Marie), adjudant, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Pothin (Julien), adjudant-chef, 6e compagnie d'ouvriers d'artillerie coloniaux.
Proult (Paul), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Quillon (Jules-Victor), caporal-chef, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Quintin (Maurice), 2e canonnier, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant.
Raguenes (Yves-Marie), 2e canonnier, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Rannou (Corentin-Pierre-Yves), 1re classe, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Raoul (Henri-Marie), 1re classe, 11e régiment d'infanterie coloniale.
Ravor (Evariste-François), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Renosi (Jean-Jacques-Rousseau), 2e classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Ricq (Louis-Joseph-Julien), 2e classe, 11e régiment d'infanterie coloniale.
Rieul (Jean-Louis), 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tonkinois.
Rigaud (Jean), caporal, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale.
Roche (Pierre), sergent, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Rosset (André-Pierre), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Rossignol (Paul-Emile-Georges), 1re classe, groupe des unités spécialisées de la 1re brigade d'Extrême-Orient.
Rost (Jean-Robert-Benoit), 1er canonnier, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant.
Roucheau (André), 1re classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Rubegue (Roger-Marius), maréchal des logis, 6e compagnie d'ouvriers d'artillerie coloniale
S. N. P. Boussaadi (Mohamed), 2e classe, 8e groupe de spahis algériens.
Tribouillois (Roger-Maurice), 2e classe, 6e régiment d'artillerie d'Afrique.
S. N. P. Boumakleb (Ben-Amrane), 1re classe, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà été décorés pour les mêmes faits.

Décret du 12 avril 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 12 avril 1951, sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

Champonnois (Abel), maréchal des logis, 5e régiment de cuirassiers.
Dautrecque (André), soldat de 1re classe, 5e régiment de cuirassiers.
Denis (Jacques-Antoine-Joseph), sergent, 3e compagnie de marche de transmissions.
Girard (Jean-Georges), caporal, compagnie de SCF 5/10.
Harbiche (Abdelkader), sergent, 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens.
Lemaire (Albert-Julien-Arsène), garde, 2e légion de garde républicaine de marche d'Indochine.
Leroy (Christian), soldat de 1re classe, 3/1er régiment de chasseurs parachutistes.
Llopis (Alfred), soldat de 1re classe, 5e régiment de cuirassiers.
Michenet (André), caporal, 4e bataillon vietnamien.
Noël (Henri), sergent, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Roinjard (Jacques), sergent-chef, 2e régiment d'infanterie coloniale.
Semelet (Pierre), soldat de 1re classe, 5e régiment de cuirassiers.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Adamski (Michel), soldat de 1re classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Albel (Ferdinand), soldat de 1re classe, 1/5e régiment étranger d'infanterie.
Almoudiha Youssouf, soldat de 1re classe, mle 13594, 1er bataillon de marche du 2e régiment d'infanterie coloniale.
Ansoumani (Sagna), sergent, 29e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Arnaud (Louis-François), soldat de 2e classe, 1er bataillon de marche cambodgien.
Astier (Alexis-Paul-Joseph), maréchal des logis chef, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Ballereau (Maurice-Gabriel), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Barry Mamadou Yero, soldat de 2e classe, 1/2e régiment d'infanterie coloniale.
Barthe (André-Paul), soldat de 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Baumann (Charles), caporal, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Baumelou (Paul-Ernest-Marius), maréchal des logis major, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Belin (Antonin-Auguste), soldat de 1re classe, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale.
Belot (Marcel), maréchal des logis, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Benoist (Auguste-Ludovic-Eugène-Jean), soldat, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Berger (Georges-Charles), sergent-chef, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.

Besançon (Lucien-Raymond-Paul), 2e canonnier, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Besse (Alphonse), caporal tailleur, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Blanchard (Pierre-Paul-Eugène-Jean), sergent-chef, 4e régiment de tirailleurs tonkinois.
Bogenmann (Fortuné), maréchal des logis, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Bombard (René), maréchal des logis, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Bonelli (Paul), sergent-chef, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Bordner (Charles-Julien), soldat, compagnie de transport 2/518.
Bouchez (Marcel-Maurice-Octave), soldat, 25e bataillon médical.
Boulin (Marcel-Auguste), soldat de 1re classe, 1re brigade d'Extrême-Orient, groupe des unités spécialisées.
Boyer (Marcel-Joseph-Emile), sergent, 1er bataillon cambodgien de marche.
Braun (Marcel-Eugène), 2e canonnier, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Brisset (Maurice-Eugène), caporal-chef, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Buisson (Georges-Etienne), soldat de 1re classe, 518e compagnie de transport.
Burdelot (Bernard-Marie-Joseph-Julien), 2e canonnier, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Bureau (Charles-Désiré), soldat, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Buvry (Lucien), brigadier, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Campagnola (Louis), soldat, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Canonicf (Paul), caporal, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Carlotti (Thomas), sergent-chef, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale.
Casanova (Victor), soldat de 1re classe, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Cassagne (Joseph-Emile), soldat, 9e régiment d'infenterie coloniale.
Cerdan (Fernand), 1er canonnier, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Cervantes (Emmanuel), soldat de 1re classe, 4e bataillon de montagnards de la 1re brigade d'Extrême-Orient.
Chabancix (Albert-Gabriel-Raoul), sergent, 9e régiment d'infenterie coloniale.
Chabrier (Régis), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Chaix (Robert-Joseph-Alexandre), caporal-chef, 9e régiment d'infanterie coloniale
Chaplais (Raymond-Léon), 2e canonnier, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Charvoz (Léon), soldat de 1re classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Chasseray (Claude-Charles), caporal-chef, 2e bataillon de marche cambodgien.
Chastellier (Joseph-Yves-Jean), sergent-chef, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Chauveau (Alfred), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Chottin (Guy-Alphonse-Norbert), maréchal des logis, 5e régiment de cuirassiers.
Clauman (Roger-Robert), soldat, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Clovis (Madourevel), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Coadou (Edouard-Jean), 2e canonnier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Comtement (Henri-Julien), brigadier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Colace (Lucien-Augustin), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Colonna (Joseph), caporal-chef, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Costantini (Charles-Marie), caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Courprie (Michel-Maurice), soldat, 519e groupe de transports.
Couteau (Jean), sergent-chef, 19e régiment de marche d'infanterie coloniale.
Couvreur (Jacques), brigadier-chef, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Creach (Michel), 2e canonnier, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Cronie (Julien), soldat, 11e régiment d'infanterie coloniale.
Dary (Martin), adjudant, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Dauchez (Alphonse-Emile), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Dauplait (Guy-Paul), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
David (Roger-Francis-Louis), soldat de 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Deblonde (Fernand), maréchal des logis, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Dehut (Marcel), soldat de 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Delaby (Fernand-André-Joseph-Adolphe), soldat de 1re classe, 1er régiment de tirailleurs tonkinois.
Deltour (René-Jean-Paulin), caporal, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Delvoix (Paul-Georges-Léon), maréchal des logis, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Denis (Raymond-Pierre-Marie), caporal, 1er bataillon cambodgien de marche.
Depoix (Johnson-Joseph), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Derbel (Jean), sergent, 4e bataillon de montagnards de la 1re brigade d'Extrême-Orient.
Diez (Pierre), sergent, 61e bataillon du génie.
Dingreville (Gilbert-Louis-Gustave), 2e sapeur, 161e compagnie coloniale du génie.
Diop Abdoulaye, soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Dossal (Auguste-Claude), soldat de 1re classe, 19e régiment mixte d'infanterie coloniale.
Doukhan (Georges-Abraham-Sakar), soldat, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Doulkari (Marou), soldat de 2e classe, mle n° 11016, 2/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.
Dubois (Henri-Amédée), soldat de 1re classe, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Dubois (Pierre-Paul-Eugène-Bernard), caporal, 3e régiment étranger d'infanterie.
Ducatillon (Irénée-Louis-Joseph), caporal, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Duffour (Emile-Jean), soldat de 2e classe, 2e bataillon de marche cambodgien.
Dufour (Victor-René), caporal-chef, 9e régiment d'infanterie coloniale.
Duhamel (Michel-Henri-Gaston), maréchal des logis, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Duny (Sylvain), soldat de 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Girard (André), sergent-chef, compagnie de commandement du secteur Nord-Ouest.
De Lannoy (Georges-Roger-Marie), soldat de 2e classe, 501e régiment de chars de combat.
Longet (Xavier), soldat de 1re classe, 2/21e régiment d'infanterie coloniale.
Meuriot (Louis), cavalier de 2e classe, 4e régiment de dragons portés.
Patron (Serge-Maurice), soldat de 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Roux (Gaston-Gabriel), brigadier, 732e compagnie de ravitaillement essence.
Sallez (Roger), brigadier, 1er régiment de chasseurs.
Sanda Tankari, soldat de 2e classe, 1/2e régiment d'infanterie coloniale.
Seni Sane, sergent, 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Sy Taraore, soldat de 2e classe, 1/6e régiment d'infanterie coloniale.
Thibaud (Paul-Alexis), brigadier-chef, groupement autonome Ponchardier.
Zakaria Zaki, soldat de 2e classe, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Décret du 12 avril 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 12 avril 1951, sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

(Pour prendre rang du 14 mars 1951.)

Abdellaoui Aarab, brigadier, 8e groupe de spahis algériens portés.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Beauge (Joseph), sergent, 22e régiment d'infanterie coloniale, 1er bataillon.
Bonnin (Georges), sergent-major, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Bouteldja Bouteldja, 1re classe, 8e groupe de spahis algériens portés, mle 950.
Chappe (Jean), caporal, 8e groupe de spahis algériens portés.
Doukoure Diade, caporal-chef, 3/6e régiment d'infanterie coloniale, mle 7420.
Habert (Marcel), sergent, bataillon de marche tirailleurs sénégalais n° 32.
Ha Van Hoi, caporal, mle 63325, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Lecorre (Marcel), caporal-chef, 1er bataillon colonial de commandos parachutistes.

Les imple (André-Auguste), sergent, dépôt central des isolés. — Cette concession annule la citation à l'ordre n° 91 en date du 28 mai 1947.

Levêque (Albert-Georges-Joseph), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Linh Danh, 2e classe, 2e bataillon du 43e régiment d'infanterie coloniale.

Loriliard (André-René-Bernard), 1re classe, 1re brigade d'Extrême-Orient, 5e bataillon. — Cette concession annule la citation à l'ordre général 47 du 23 mai 1947.

Mabrouk ben Hamouda ben Iadjemi Chabbi, caporal-chef, 3/4e régiment de tirailleurs tunisiens. — Cette concession annule la citation à l'ordre n° 80 en date du 13 septembre 1950.

M'Ahmer Kaddour Maoun, 10e régiment de tabor.

Maiditsch (Joseph), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Maligne (Jean), adjudant, groupe de tabors marocains d'Extrême-Orient.

M'Hammed ben Regragui ben Ahmed, caporal, 3e régiment de tirailleurs marocains, 1er bataillon.

Millochau (André-Georges), caporal-chef, troupes françaises d'Indochine du Nord. — Cette concession annule la citation à l'ordre général 422 du 26 juillet 1948.

Riou (Yves), 1re classe, 3/6e régiment d'infanterie coloniale. — Cette concession annule la citation à l'ordre du régiment n° 10 du 10 janvier 1948.

Ontrup Helmuth, sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.

Savella (Guiseppe), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Truong Tran-Van, 2e classe, 2e bataillon du 43e régiment d'infanterie coloniale.

Ydhin, sergent-chef, 5e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 20 octobre 1950.)

Ahmed ou Si Ali, moqaddem, mle 3, 3e tabor marocain.

Bauer-Cruneille (Frédéric-Chrétien), sergent-major, mle 5864, 1er tabor marocain.

Curtil (René-Alexandre), adjudant, mle 1185, 1er tabor marocain.

Hammou ou Addi, maoun aouel, mle 454, 1er tabor marocain.

Hammou ou Lhassen, moqqadem aoul, mle 11, 1er tabor marocain.

Hammou ou Moha, moqqadem, mle 41, 1er tabor marocain.

Lahcen ou Mohand, maoun aouel, mle 107, 1er tabor marocain.

Larbi ben Lhacen, moqaddem aouel, mle 34, 3e tabor marocain.

Orsini (François-Xavier), adjudant, mle 1086, 1er tabor marocain.

Saïd ou Lahcen, maoun, mle 171, 1er tabor marocain.

Orta (Robert), sergent-chef, mle 1093, 6e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

(Pour prendre rang du 6 décembre 1950.)

Meunier (Pierre), sergent, mle 2148, 29e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1951.)

Hertaut (Fernand-Georges), sergent, 29e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Kostek (Wladislas), adjudant, 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

(Pour prendre rang du 10 janvier 1951.)

Cardinal (Marcel-Alexis), soldat, mle 7545, 73e compagnie coloniale de quartier général.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieures avec palme.

Décret du 12 avril 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 12 avril 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Arnicot (Bernard-Emile), soldat, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 18874, recrutement de Dijon.

Arrighi (Ange-Pierre-Griscelli), soldat, 173e demi-brigade alpine, classe 1933, mle 1138, recrutement d'Ajaccio.

Authier (Adolphe), soldat, 63e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 2, recrutement d'Angoulême.

Babin (Maurice-Léon-François), sergent, 77e régiment d'infanterie, classe 1925, mle 6, recrutement de Niort.

Barette (Georges-Désiré-Marcel), soldat, 71e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2225, recrutement de Caen.

Berges (Georges-Pierre), maréchal des logis, 580e compagnie du 19e train auto, classe 1933, mle 4213, recrutement de la Seine (2e bureau).

Bettini (Albert), soldat, 5e régiment d'infanterie coloniale, classe 1929, mle 3579, recrutement de la Seine (3e bureau).

Bonelli (Pierre), soldat, 173e régiment d'infanterie alpine, classe 1935, mle 1662, recrutement d'Ajaccio.

Bonnet (Louis-Auguste), soldat, 439e régiment de pionniers, classe 1933, mle 2642, recrutement de Niort.

Bonvarlet (Anatole), soldat, 348e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1363, recrutement de Saint-Omer.

Bouchard (Lucien-Amand-Gustave), adjudant, 119e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1734, recrutement de Caen.

Bouganne (Joseph-Henri-René-Gabriel), caporal (D.A.A.T.L.), classe 1940, mle 6029, recrutement de Nantes.

Bourdon (Joseph-Marie-Georges), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1080, recrutement de Caen.

Bourguet (François-Noël), brigadier, 3e régiment de dragons, classe 1945, mle 802. Engagé volontaire.

Bourhis (Jean-Marie), soldat, 2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1933, mle 606, recrutement de Brest.

Bracquemart (Jean-Louis-Alfred), sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1930, mle 2159, recrutement de Châlons-sur-Marne.

Brizard (Bernard), 2e classe, 19e régiment du génie, classe 1940, mle 633, recrutement de Sarrebourg.

Brochet (Bernard-Lucien), soldat, 348e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1729, recrutement de Rouen.

Cahart (Robert), caporal-chef, 136e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 335, recrutement de Mézières.

Carneau (Charles), soldat, 27e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1934, mle 1343, recrutement de Valenciennes.

Caron (Constant-François-André), soldat, 73e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 2666, recrutement de Saint-Omer.

Carpentier (Jules-Jean-Baptiste), soldat, 148e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1933, mle 1701, recrutement de Beauvais.

Cesano (Joseph-Jacques), soldat, 3e régiment d'infanterie alpine, classe 1933, mle 6515, recrutement de Marseille.

Chagniot (François-Lucien), caporal des douanes, 3e bataillon de douaniers, classe 1927, mle 910, recrutement d'Arras.

Chivard (Louis-Joseph-Jean), sergent, 130e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1813, recrutement d'Alençon.

Christiani (Antoine), 2e classe, bataillon de choc, classe 1942, mle 208, recrutement d'Ajaccio.

Christophe (Robert-Jules-Charles), sergent, 148e régiment d'infanterie, classe 1932 ,mle 1883, recrutement de Nancy.

Cipriano (Henri-Vincent), 1er canonnier, 63e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1942, mle R. 48, recrutement du Maroc.

Claudel (René-Célestin-Léon), soldat, 158e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 813, recrutement d'Epinal.

Cliquet (Fernand), soldat, 87e régiment d'infanterie de forteresse, mle, 871, classe 1933, recrutement d'Avesnes.

Coadou (Louis-François-Marie), adjudant, 97e régiment d'infanterie alpine, classe 1929, mle 2741, recrutement de Brest.

Colin (Désiré-Denis-Camille), soldat, 133e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1927, mle 1827, recrutement d'Epinal.

Collin (Maurice), soldat, 125e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 17273, recrutement de Poitiers.

Combes (André-Paul), soldat, 8e régiment de dragons, classe 1947, mle 23.000, recrutement de Toulouse.

Cordier (Marcel-Marie-Louis), soldat, 2e bataillon de chasseur à pied, classe 1942, mle 9131, recrutement de Dijon.

Crocquevieille (Léon-Stanislas-Marcel), 1re classe, 431e régiment de pionniers, classe 1924, mle 1153, recrutement de Caen.

Debeugny (Guislain-Louis-Joseph), maréchal des logis chef, régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad, classe 1922, mle 903, recrutement d'Arras.

Decamps (Guy-Roger), soldat, 49e régiment d'infanterie, classe 1947, mle 23001, recrutement de Toulouse.

Delhomez (Théradéruse-Joffre), soldat, 271e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 1419, recrutement de Béthune.

Desmoulin (Jacques-Paul), sergent, 83e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 236, recrutement de la Seine, 6e bureau.

Dorbec (Rémi), soldat, 80e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 904, recrutement d'Alençon.

Dubuisson (Michel-Camille-Alfred), soldat, 4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1940, mle 6222, recrutement de Lille.

Dumas (Roger-Marcel-Charles), sergent-chef, 59e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 444, recrutement de Saint-Quentin.

Ebel (Charles-Richard-Othon), soldat, 67e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 1114, recrutement de Laon.

(1er *Supplément.*)

Fitsch (Jacques-Marcel-André-Marie), médecin auxiliaire, 41e régiment étranger d'infanterie, classe 1937, mle 1310, recrutement de la Seine.
Fourdinier (René-Michel), dragon, 4e régiment de dragons portés, classe 1936, mle 2153, recrutement de Saint-Omer.
Foussarigues (Léopold), soldat, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1929, mle 640, recrutement de Carcassonne.
Foutreyn (Emile-Maurice), sergent, 2e bataillon de douaniers, classe 1948, mle 334, recrutement de Dunkerque.
Franck (Marcellin-Albert), soldat de 1re classe, 1er régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1943, mle 4132. Engagé volontaire.
Fresier (Emile-Hippolyte-Joseph), soldat, 1er régiment d'infanterie, classe 1938, mle 666, recrutement de Béthune.
Gamez (Jules-Fidèle), soldat, 27e régiment d'artillerie, classe 1934, mle 2216, recrutement de Cambrai.
Guy (Eloi), adjudant, 6e bataillon de chasseurs alpins, classe 1943, mle 1070, recrutement d'Annecy.
Gibert (Claude-Auguste), sergent-chef, 151e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1815, recrutement de Saint-Etienne.
Gillet (Georges), soldat, 127e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1788, recrutement d'Arras.
Grznar (Joseph), soldat, 89e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 171, recrutement d'Auxerre.
Henry (Raymond-Georges-Jules), tirailleur, 22e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938, mle 3691, recrutement de Versailles.
Hérisson (Rémond-Alexis), soldat, 241e régiment d'infanterie, classe 1925, mle 1523, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan.
Hini (Samuel-Marcel), 9e régiment de zouaves, classe 1927, mle RM 2753, recrutement d'Alger.
Johard (René-Clément), soldat, 12e régiment de dragons, classe 1947, mle 22990, recrutement de Toulouse.
Jacobs (Charles), caporal, bataillon de choc, classe 1942, mle 4012, recrutement de Metz.
Jammet (Firmin), soldat, 41e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1905, recrutement de la Seine, 1er bureau.
Kiener (Paul), 1re classe, 42e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1934, mle 1585, recrutement de Colmar.
Knibielhy (Jean-Paul), caporal-chef, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1942, mle 5017, recrutement de Colmar.
Lacoste (Gabriel), soldat, 49e régiment d'infanterie, classe 1947, mle 22987, recrutement de Toulouse.
Lallemand (André), 127e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 200, recrutement de la Seine (1e bureau).
Lamothe (Jules), sergent-chef, 49e régiment d'infanterie, classe 1925, mle 1105, recrutement de Mont-de-Marsan.
Larvor (André), soldat, 4e groupe du régiment artillerie lourde coloniale, mle 3392.
Laugier (Jean), sergent-chef, bataillon de choc, mle 431.
Laven (Rémy-André), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 214, recrutement de Caen.
Lebredonchel (Jules-Désiré-Clément), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2056, recrutement de Saint-Lô.
Lecontre (Marcel-Julien), soldat, 421e régiment de pionniers, classe 1923, mle 847, recrutement de Lille.
Lecoute (René), soldat, 36e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 298, recrutement de Saint-Lô.
Legourgeois (Emile-Alphonse), 2e classe, 119e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 811, recrutement de Saint-Lô.
Le Guen (Jean-Marine), soldat, 3e régiment de spahis marocains, classe 1916, recrutement de Rennes.
Lejolliot (Louis-Paul-Auguste), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 98846, recrutement de Caen.
Lhonore (Jules-Alphonse), soldat, 241e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 615, recrutement de Rennes.
Louis (Rémy-Joseph), soldat, détachement auto 241/2, classe 1933, mle 317, recrutement de Mézières.
Maheo (Jean-Mathurin-Marie), soldat, 65e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1737, recrutement de Vannes.
Marie (Fernand-Alphonse-Emmanuel), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 2201, recrutement de Saint-Lô.
Marie (Léonce-Edouard-Louis), 151e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1374, recrutement d'Amiens.
Marchausse (Robert-Jean), médecin auxiliaire, 2e bataillon de chasseurs à pied, classe 1942, mle 18305, recrutement de Dijon.
Mazelle (André), sergent, 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1929, mle 319, recrutement de Bordeaux.
Mochon (Léon-André), caporal, 119e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 2993, recrutement de Caen.
Motz (Philippe-Georges), sergent, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938, mle 254, recrutement de Saverne.
Naisondard (Lucien-Henri-Charles), soldat, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1923, mle 783, recrutement d'Orléans.
Nazarie (Alcée), soldat, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1943, mle 9896, recrutement de Toulouse.
Niquet (Georges-Lucien-Maurice), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1947, mle 19939, recrutement de Dijon.
Oge (Adrien-Maurice), sergent, 1er bataillon de zouaves, classe 1939, mle 1409, recrutement de Thionville.

(1er *Supplément.*)

Operto (Antoine), soldat, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1929, mle 39, recrutement de Nice.
Oswald (Marcel), sergent, régiment de marche Corrèze-Limousin, classe 1943, mle 2775, recrutement de Metz.
Ott dit Tardieu (Paul), adjudant, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1932, mle 888, recrutement de Saverne.
Parmentier (Charles-Eugène), brigadier-chef, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 1900, recrutement de Strasbourg.
Parmentier (Michel-Charles), 17e tabor, classe 1937, recrutement d'Epinal, mle 173.
Paul (François), 1re classe, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1938, mle 779, recrutement de Sarrebourg.
Perez (Louis-José), sergent, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle 715, recrutement d'Oran.
Planche (Armand), soldat, bataillon de choc, classe 1942, mle 3836, recrutement de Metz.
Platel (Lucien-Arsène), soldat, 329e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 1202, recrutement de Rouen.
Porte (Louis), soldat, 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1934, mle 138, recrutement d'Oran.
Rapp (Julien-Bernard), soldat, 12e régiment de cuirassiers, classe 1942, mle 1285, recrutement de Metz.
Reynes (Maurice-Julien-Fernand-Germain), aspirant, 62e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1938, mle 245, recrutement d'Albi.
Rosenblait (René-Joseph), soldat, 2e bataillon de zouaves, classe 1946, mle 8119, recrutement de Mulhouse.
Rosiers (Etienne-Emmanuel), maréchal des logis chef, 3e régiment de spahis marocains, classe 1938, mle 171, recrutement de Madagascar.
Rossi (Thomas-Barthélémy), sergent, 81e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 2640, recrutement de Montluçon.
Rous de Feneyrols (Jacques-Marie-Salvy), maréchal des logis, 3e régiment de hussards, classe 1943, mle 9652, recrutement de Toulouse.
Rousseau (Paul), soldat, 87e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1931, mle 815, recrutement d'Avesnes.
Royer (Roger-Robert-Henri), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 3061, recrutement de Caen.
Rubini (François), mécanicien des chemins de fer algériens, classe 1914, mle 818, recrutement de Constantine.
Ruiz (André), soldat, 38e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 11172, recrutement de Toulouse.
Ruth dit Lagarde (Jean-Henri-Paul), caporal, 26e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 4353, recrutement de Metz.
De Saint-Pierre (Maurice-Louis-Emile), maréchal des logis, 5e régiment de cuirassiers, classe 1934, mle 2630, recrutement de Rouen.
Salas (Georges), brigadier, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1944, mle 11141, recrutement de Toulouse.
Salles (Jean-Baptiste), soldat, régiment de marche Corrèze-Limousin, classe 1943, engagé volontaire.
Samson (Maurice), soldat, 239e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 2588, recrutement de Caen.
Sansguilhem (Léopold-Bernard), sergent-chef, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1937, mle 335, recrutement de Pau.
Sauvaire (Raymond), soldat, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1942, mle 3592, recrutement de Toulouse.
Scanga (Roger), sergent, 3e régiment de zouaves, classe 1938, mle 917 R. M., recrutement de Constantine.
Scheuer (Jean-Paul), aspirant, 1re demi-brigade de zouaves, classe 1930, mle 185, recrutement de Strasbourg.
Schild (Paul), maréchal des logis, 3e régiment de spahis algériens, classe 1933, mle 862, recrutement de Sarrebourg.
Seidel (Georges), sergent, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 4206, recrutement de Strasbourg.
Senut (Bernard-Pierre-Toussaint), caporal, 1er bataillon de choc, classe 1942, mle 9752, recrutement de Poitiers.
Silbande (Louis-Edmond-Gaston), caporal, 49e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 2280, recrutement de Toulouse.
Silvarelli (Paul-Marie), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1934, mle 889, recrutement d'Ajaccio.
Simon (Paul-Jean-Joseph), 2e classe, 2e régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1943, mle 730, recrutement de Constantine.
Simonde (Baptiste), 2e classe, 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1939, mle 629, recrutement de Toulon.
Sirven (Elie), 2e classe, 158e régiment d'infanterie, classe 1943, mle no 12337, recrutement de Toulouse.
Smets (Gérard-Georges), sergent, 110e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 23171, recrutement de Lille.
Sœnser (Roger), caporal, corps franc d'Afrique, classe 1941, mle 6819, recrutement de Strasbourg.
Soulat (Paul), 2e classe, 1er régiment d'infanterie, classe 1943, mle no 18000, recrutement de Dijon.
Spada (Joseph), 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1944, mle 16161 M. R., recrutement de Marseille.
Spinatelli (Joachim), sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1933, mle 1636, recrutement d'Ajaccio.

Staehle (Marie), caporal-chef, 6e R. M. T. M. A., classe 1938, mle 506, recrutement de Colmar.
Stizi (Jean), 2e canonnier, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1935, mle 1278, recrutement de Constantine.
Stoffel (Roger), 2e classe, régiment de marche Corrèze-Limousin, classe 1941, mle 6138, recrutement de Strasbourg.
Storhaye (André), 2e classe, 2e bataillon de zouaves, classe 1947, mle 17048, recrutement de Nancy.
Stransberger (François-Justin), caporal, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1937, mle 214, recrutement de Metz.
Suescun (Félix), caporal, 2e bataillon de zouaves, classe 1943, mle no 11165, recrutement de Toulouse.
Sumastre (Antoine), 2e classe, 1er groupe de commandos de France, classe 1939, mle 1740, recrutement de Toulouse.
Suzzoni (Paul-Marie), sergent-chef, bataillon de marche du Tchad no 2, classe 1937, mle 730, recrutement d'Ajaccio.
Tahon (Georges-Marcel-Albert), 2e classe, 51e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 12760, recrutement de Lille.
Taillefer (Jean-Louis), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1947, mle 1158, recrutement de Toulouse.
Tarrière (Marcel-Charles), 2e classe, groupe des combattants français en Slovaquie, classe 1941, mle 17891, recrutement de Rennes.
Tarzia (Georges), caporal, 126e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 1696, recrutement de Toulouse.
Tedesco (Sauveur), 2e classe, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1942, mle 2373.
Teffaine (Pierre-Emile), 1re classe, 71e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 20629, recrutement de Rennes.
Templardon (Jean), caporal, 2e bataillon de zouaves, classe 1938, mle 20111, recrutement de Mâcon.
Teuma (Paul-Louis-Joseph), caporal-chef, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle 216, recrutement de Constantine.
Thery (André-Paul-Marie-Joseph), aspirant, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1940, mle Ft 685, recrutement du Maroc.
Theuillon (André), 2e classe, 2e régiment de dragons, classe 1943, mle 11152, recrutement de Clermont-Ferrand.
Thibaut (Firmin-Hippolyte), sergent, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1935, mle 575, recrutement d'Arras.
Thiriet (Georges), sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 460, recrutement de Belfort.
Timmermans (Emile-Elie-Léon), aspirant, demi-brigade Corrèze-Limousin, classe 1930, mle 913, recrutement de Lille.
Tissot (Charles-Georges-Henri), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1941, mle 16816, recrutement de Dijon.
Torres (Joseph), 2e classe, 62e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1941, mle 10144, recrutement de Montauban.
Tourvieille (Louis-Victor), caporal-chef, groupe de commandos d'Afrique, classe 1942, mle 17160, recrutement de Marseille.
Trible (Eugène), 2e classe, 4e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1944, mle 3642, recrutement de Dijon.
Trillou (Germain), 2e classe, 44e groupe de transmissions, classe 1941, mle 11997, recrutement de Toulouse.
Truchon (Paul), caporal, bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, classe 1942, mle 17164, recrutement de Dijon.
Tusoli (Dominique-Antoine), sergent, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 1119, recrutement d'Ajaccio.
Valais (Marcel-Jean-Julien), sergent-chef, compagnie de canons no 2, 2e brigade, classe 1937, mle 2041, recrutement de Rennes.
Valle (Dominique), 2e classe, 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, mle 1470, recrutement d'Ajaccio.
Vancel (Charles-Joseph), caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 1118, recrutement de Constantine.
Van de Wiele (Augustin-Roger-Emile), caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1943, mle 21747, recrutement de Lille.
Vermeulen (Marcel-Jules), sergent, 109e bataillon de chars de combat, classe 1930, mle 2978, recrutement de Lille.
Viard (Rémy), soldat, 119e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 1451, recrutement d'Evreux.
Villanova (Adrien-Albert), soldat, 173e régiment d'infanterie alpine, mle 5787, recrutement de Marseille, classe 1938.
Vivion (Paul), soldat, 125e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 207, recrutement de Cholet.
Wattelez (Jacques-Jean), maréchal des logis, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1939, mle 1432, recrutement d'Oran.
Watthe (Henri-Marcel-Cornil), douanier, 2e bataillon de douaniers, classe 1922, mle 1297, recrutement de Dunkerque.
Welter (René), 1re classe, 1er régiment de cuirassiers, classe 1942, mle M 1871, recrutement du Maroc.
Yoyotte (Joseph-Cyr-Pierre), caporal, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1931, mle 5744, recrutement de la Seine, 3e bureau.
Zumbihl (Charles-Marcel), soldat, 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 3348, recrutement d'Alger.
Ammar ben Mahrouk ben Dhiaf ben Djaïd, soldat, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 4951, recrutement A. C. A. T.
Belhoumi Rabhi ben Belloum, sergent-chef, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1933, mle 72 L M, recrutement de Constantine.
Benettayeb Abdelkader, soldat, 6e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 1253, recrutement d'Alger.
Coulibaly Noumague, 1re classe, bataillon de marche no 7, classe 1939, recrutement d'Ouagadougou, mle 28069.
Lahsen ben Mohammed, caporal, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A 879, recrutement du Maroc.
Mambia Soma, soldat, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1941, mle 62293 (Afrique occidentale française).
Mohamed ben Bareck, tirailleur, 6e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle A 2/42, recrutement de Rabat.
Mohamed ben Slimane, soldat, 7e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A 5461, recrutement du Maroc.
Nemeur Ramdane, soldat, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941 X S, mle 1739 L M, recrutement de Constantine.
Nialo Zerbo, sergent-chef, bataillon de marche no 21, classe 1932, mle 76647, recrutement d'Ouagadougou (Haute-Volta, Afrique occidentale française).
Nianza Tamini, caporal, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1936, mle 4343, recrutement de Dedougou (Haute-Volta).
Omari Mohamed ben Mohamed, soldat, 1er régiment de zouaves, classe 1931, mle L M 263, recrutement d'Alger.
Redjeb Mohamed ben Othmann El Kefi, soldat, 62e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1942, mle 390 L 42, recrutement A. C. A. T.
Rouibah Abcène ben Messaoud, soldat, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 X C, mle 509 L M, recrutement de Constantine.
Sadok (ben Lakdar ben Mohamed), caporal, 34e bataillon du génie, classe 1923, mle 724 E 36, recrutement administration centrale de l'armée tunisienne.
Said ou Moha (Maoun), 59e goum, classe 1933, mle 511.
Salah ben Belgacem ben Nouri, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1935, mle 429 L 35, recrutement administration centrale de l'armée tunisienne.
Salhi (Khaled), 2e classe, bataillon médical no 3, classe 1938 X C, mle 11222 X Rm, recrutement de Constantine.
Sedrati (Ahmed), 1re classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940 X C, mle 3048 X 40, recrutement de Constantine.
Sedrati (Mohamed), sergent, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1932 X C, mle 1710 X 40, recrutement de Constantine.
Sefi oun Mohamed, 2e classe, 6e régiment de tirailleurs algériens, 2e classe, classe 1939, mle 3845, recrutement d'Oran.
Slimani (Djilali), sergent-chef, 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 511, recrutement d'Alger.
S. N. P. Ali, sergent, 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 0704, recrutement d'Oran.
S. N. P. Lourabi (ben Lakhdar ben Laïd), 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943 G, mle 90 L. M., recrutement de Constantine.
S. N. P. Mohamed Tairane (ben Messaoud), 2e classe, 29e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938, mle R. M. 2896, recrutement d'Alger.
Souiah (Mohamed), adjudant-chef, 33e régiment d'infanterie, classe 1923, mle 482, recrutement de Poitiers.
Taguine (Seba ben Ramdane), 1re classe, 65e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1939, mle L. M. 599, recrutement d'Alger.
Tahar ben Belgacem ben Mohamed ben Salah, caporal, 3e bataillon de zouaves, classe 1935, mle 2603/35, recrutement de Tunis.
Tallache (Ahmed), 2e classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle L. M. 169, recrutement d'Alger.
Titouche (Ali), 2e classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle L. M. 1711, recrutement d'Alger.
Toumiat (Abdelkader), 2e classe, 29e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle R. M. L 242, recrutement d'Alger.
Toureche (Mostefa), 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940 X G, mle 5679 X Rm, recrutement de Constantine.
Sadok ben Dahmani, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941 X C, mle 8220 X NI, recrutement de Constantine.

Décret du 12 avril 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 12 avril 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire à titre posthume (faits exceptionnels de guerre et de résistance) les militaires dont les noms suivent:

Agarant (Marcel), sergent-chef.
Albor (François), adjudant.
Anselmet (François), soldat.
Arbault (André-Louis).
Arbault (Lucien-Jean).
Arnaud (René-Marcel-Célestin), maréchal des logis chef.
Bachelier (Clément-Théophile), sergent.
Bachelier (Lucien-Henri-Marie), sergent.
Baron (Pierre-Yves-Marie), caporal-chef.
Bastard (Georges-Emile), adjudant.
Baudoin (Marcel), soldat.
Bejaud (Antonin).
Bellet (Gilbert-Julien-Louis), soldat.

Bergeron (Jean-Alexandre), soldat.
Bernard (Adrien-René-Charles).
Billard (Roger-Gabriel), maréchal des logis.
Billecard (Pierre).
Binet (Maxime-Gustave), sergent.
Boeringer (Guy-Pierre-Marie), sergent.
Bollengier (Augustin-Ernest), caporal-chef.
Bottot (Gilbert-Léon), soldat.
Bouchard (Guillaume), adjudant.
Bouillot (Henri-Pierre), 1re classe.
Boulanger (Maurice), sergent.
Boulanger (Louis-André), sergent.
Boule (Louis-Etienne), adjudant.
Brozille (Paul), soldat.
Brule (Louis), adjudant.
Brunel (Henri), soldat.
Bury (Paul), gendarme.
Chatillon (Jean-Marcel).
Chaxel (Emile-Marc), 1re classe.
Colin (Roger-Jean-Marie), sergent.
Colombani (Alphonse - Emile-Edmond), adjudant.
Cousson (Marcel), adjudant-chef.
Denys (Paul), sergent.
Desloges (Jeanne-Félicie), épouse Gaillier, sergent-chef.
Dessertenne (Justin).
Desvignes (André-Etienne).
Dirand (Robert-Michel-Antoine).
Epery (Georges-Emile-Joseph).
Etchegoyen (Jacques), soldat.
Faure (Claude-Alphonse), soldat.
Félix (Georges - Maurice - Julien), aspirant.
Galaud (André-Jean).
Gardette (Antoine), adjudant.
Gaunel (Julien-Alfred), adjudant-chef.
Gaunel (Marcel-Pierre), adjudant.
Genet (Pierre-Paul), sergent.
Gervaise (Victor), aspirant.
Godefroy (Jean).
Goetschel (Gustave-Joseph), sergent.
Gouhier (Jean-Joseph-Marcel), sergent.
Grellat (Roger-Armand), caporal.
Guilbert (Georges), sergent-chef.
Guillemot (Roland-Louis-Anatole), sergent.
Guyard (Lucien-René).
Hantson (Lucien), soldat.
Harris (Isidore), sergent-chef.
Henrion (Roger).
Intz (Marcel-François), adjudant-chef.
Kahn (Léopold).
Katz (Raymond), sergent.
Lecomte (Pierre-Arthur).
Lombard (André-Marius), sergent.
Lutenbacher (Paul).
Maffioly (Adrien-Mary-Emile), sergent.
Meunier (Gustave).
Moraux (Désiré-Marcel), sergent.
Noble (Raymond-Julien-Germain).
Osset (Edmond-Marie) gendarme.
Parat (Louis-Lucien), sergent.
Party (Gaston-Fernand).
Pate (Georges), caporal.
Penault (Lucien-Pierre).
Perceau (Roger).
Plaisance (Gaston-Emile).
Perrotin (France-Désiré-Maxime), soldat.
Rey (Louis-François), 1re classe.
Riou (Maurice-Henri), gendarme.
Robba (Clotaire-Antoine-Joseph), 1re classe.
Robert (Pierre-Claude).
Rougerie (Fernand), adjudant.
Sachetti (François-Antoine), adjudant.
Sadon (André).
Saillard (Léon-Gaston), sergent.
Saillier (Léopold), soldat.
Sapin (Firmin-Alexandre), sergent.
Sarrazin (Jean-Désiré).
Schwoertzig (Jean), soldat.
Sejournet (Michel-Patrice), adjudant.
Selzer (Georges-Lucien), adjudant.
Sens (Serge-Jean-Clément), aspirant.
Sert-Marc (Albert), adjudant.
Seveno (Pierre-François), gendarme.
Simonnou (Pierre-Alain-René-Corentin-Marie), adjudant.
Sirot (Georges-Henri), adjudant.
Stammler (Jean-Robert), soldat.
Stéphant, née Saouzanet (Marie-Anne), adjudant.
Tavernier (André-Jules-Raymond), adjudant.
Thiebaud (Yves), adjudant.
Thiebaud (André-Marcel-Henri), sergent.
Thiry (Fernand-Emile), sergent.
Thomas (Marcel),
Tissier (Camille), caporal.
Tortel (Raymond-Léonce-Marcel), sergent.
Tortet (Rémi-Théophile), gendarme.
Tournigand (Marcel), soldat.
Tremsal (Achille-Lucien), sergent.
Tribaudeau (Robert), adjudant.
Trottier (Marie-Rose), née Martin, adjudant.
Turpin (Jean-Abel-Hippolyte), gendarme.
Tutier (Marcel-Albin-Léon).
Vaesken (Georges-Jean-Cornil-Théodore).
Vaisse (René), soldat.
Valiton (Yves-Louis-Frédéric), adjudant.
Van Overmeire (Louis-Eugène), sergent.
Vaudois (Jean).
Velin (André-Auguste), soldat.
Venayre (Camille-Léon), soldat
Véral (Pierre-Alexis).
Verdreau (Georges), caporal.
Vergnolle (Auguste-Lucien), gendarme.
Veyrenc (Marcel-Jean-Louis), adjudant.
Viallet (Louis).
Viaut (Albert-Gustave-Désiré)
Vigne (Maurice-Alexandre).
Villot (Michel-Edmond-Alexandre), adjudant.
Vincent (Lucien-Léon).
Viseur (Marceau-Maurice-Eugène).
Viseur (Robert-Eugène-Joseph).
Walger (Marcel-Charles-Pierre), gendarme.
Wolff (Paul).
Wurmser (Michel), aspirant.
Zanchi (René).

Décret du 12 avril 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 12 avril 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), en date du 14 mars 1951,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers mariniers désignés ci-après :

DÉCORATION A TITRE POSTHUME

Bussières (Jean), second maître mitrailleur bombardier, mle 1343 T. 45 de la 7e flottille. Cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 356 EMG/O du 24 septembre 1949

Mougin (Raymond), second maître mécanicien volant, mle 1203 T. 45 de la 7e flottille. Cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 356 EMG/O du 24 septembre 1949.

Décret du 12 avril 1951 modifiant de précédents décrets portant concession de la médaille militaire.

Le décret du 1er septembre 1945 (*Journal officiel*, octobre 1945) est modifié comme suit :

Après : « Bel (Maurice), caporal-chef, du 19e bataillon de chasseurs à pied », ajouter :

« Delail (Guy), 2e classe, 20e bataillon de chasseurs alpins. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme, elle annule le décret du 1er septembre 1945 concédant la médaille militaire, à titre posthume, à l'intéressé ».

Le décret du 10 juillet 1946 (*Journal officiel* du 23 juillet 1946) est modifié comme suit :

Après : « Garcia (Antoine), soldat des ex-Forces françaises de l'intérieur de la 14e région », ajouter :

« Guilloux (Marcel-René), 6e région militaire. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme, elle annule le décret du 10 juillet 1946 concédant la médaille militaire à titre posthume, à l'intéressé ».

Le décret du 30 décembre 1948 (*Journal officiel* du 5 février 1949), est modifié comme suit :

Au lieu de : « Eggers (Alexandre), du 3e régiment étranger d'infanterie », lire : « Elrikh (Alexandre), « alias Eggers (Alexandre) », sergent-chef, 3e régiment étranger d'infanterie ».

Au lieu de : « Lambot (Jacques), du dépôt commun des régiments étrangers », lire : « Lambert (Camille), « alias Lambot Jacques) », sergent, dépôt commun des régiments étrangers ».

Le décret du 3 août 1945 (*Journal officiel* du 23 septembre 1945) est modifié comme suit :

Au lieu de : « Patin (Charles), caporal, groupe de commandos d'Afrique », lire : « Schmid (Karl), « alias Patin », caporal, groupe de commandos d'Afrique ».

Sont annulées comme faisant double emploi les concessions de médaille militaire intervenues :

1° Par décret du 12 juin 1946 (*Journal officiel* du 7 juillet 1946) en ce qui concerne : Melwyn (Georges), adjudant-chef, 3e bataillon de légion étrangère ;

2° Par décret du 26 août 1950 (*Journal officiel* du 31 août 1950) en ce qui concerne Marquant (Lucien), adjudant, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Le texte de la citation accompagnant la concession de la médaille militaire au caporal Tournier-Lasserve (Henri-Charles), du 6e régiment d'infanterie coloniale, intervenu par décret du 10 février 1945 (*Journal officiel* du 4 mars 1945) est annulé et remplacé par le suivant :

« Jeune caporal qui est un exemple pour sa compagnie. Déjà proposé pour une récompense à la suite des combats de la boucle du Doubs, du 14 au 17 novembre 1944, a confirmé ses qualités de bravoure et de calme dans les combats de Rechezy, les 23 et 24 novembre 1944, et dans les opérations de nettoyage de la Hardt-Sud, les jours suivants. Bien qu'admis et invité à rejoindre l'école de l'air, a tenu à participer avec sa compagnie, le 10 décembre 1944, à l'attaque de la tête de pont ennemie de Loechle. S'y est brillamment comporté comme à l'ordinaire. A été très grièvement blessé au cours de l'action ».

Sont annulées, comme faisant double emploi, les concessions de médaille militaire, à titre posthume, intervenues :

1° Par décret du 28 mars 1950 (*Journal officiel* du 5 avril 1950) en ce qui concerne Catteau (Emile), soldat, 33e régiment d'infanterie ;

2° Par décret du 19 septembre 1950 (*Journal officiel* du 22 septembre 1950) en ce qui concerne Jaco (Henri-Emile), sergent, des Forces françaises combattantes de l'intérieur.

Décret du 12 avril 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du 12 avril 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée, sans traitement, au titre de la loi du 25 avril 1949, aux militaires n'appartenant pas à l'armée active, désignés ci-après:

Réserves.

Etat-major des forces armées (guerre).

SECTION DES CHEMINS DE FER DE CAMPAGNE

Grosselin (François-Georges), caporal, classe 1931, recrutement de Brest; 20 ans de services, 4 campagnes.

Marest (Georges-Ernest), sergent, classe 1932, recrutement de Rouen, mle 566; 18 ans de services, 2 campagnes.

Infanterie.

Adam (Léonard), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Limoges, mle 1339; 22 ans de services, 2 campagnes.

Aleron (Henri-Roger), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Bourges, mle 861; 28 ans de services, 4 campagnes.

Alonso Martinez (Fransico), sergent-chef, classe 1915, recrutement du Maroc, mle 1903; 18 ans de services, 13 campagnes.

Ambrosi (Jean-Alexandre), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Marseille, mle 1855; 24 ans de services, 11 campagnes.

Amet (Georges), adjudant-chef, classe 1926, recrutement d'Epinal, mle 113; 23 ans de services, 6 campagnes.

Andreux (Aimé-Martial), adjudant-chef, classe 1931, recrutement d'Epinal, mle 3174; 18 ans de services, 9 campagnes.

Angeillaume (Robert), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Tarbes, mle LM 329; 21 ans de services, 2 campagnes.

Apffel (René-Henri), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Nancy, mle 963; 23 ans de services, 2 campagnes.

Arnavon (Jean), adjudant-chef, classe 1924, recrutement d'Avignon, mle 919; 26 ans de services, 4 campagnes.

Babonnaud (André-Maurice-Germain), classe 1926, recrutement d'Angoulême, mle 686; 22 ans de services, 7 campagnes.

Barbaroux (Edmond-Aimé), sergent-chef, classe 1922, recrutement d'Alger, mle 2481; 27 ans de services, 8 campagnes.

Baret (André-Charles), sergent-chef, classe 1928, recrutement d'Epinal, mle 1462; 21 ans de services, 9 campagnes.

Baril (André-Jean), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Rouen-Nord, mle 3191; 21 ans de services, 5 campagnes.

Battini (Marc-Alexis), adjudant, classe 1924, recrutement d'Alger, mle 84; 26 ans de services, 14 campagnes.

Beaudufe (Louis), sergent, classe 1924, recrutement de Brive, mle 93; 25 ans de services.

Benazech (Paul-Gaston-François), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Carcassonne, mle 1317; 25 ans de services, 4 campagnes.

Bernard (Jean-Claude), sergent, classe 1926, recrutement de Brest, mle 380; 22 ans de services, 11 campagnes.

Berniolle (Roger-Germain-Hector), sergent, classe 1926, recrutement de Carcassonne, mle 1089; 23 ans de services, 1 campagne.

Berquez (Marcel-Jean-Auguste), caporal, classe 1931, recrutement de Saint-Omer, mle 401; 19 ans de services, 2 campagnes.

Bertrand (Charles-Adam), adjudant, classe 1923, recrutement de Saverne, mle 935; 25 ans de services, 1 campagne.

Bihel (André-Pierre), adjudant-chef, classe 1921, recrutement du Havre, mle 3488; 28 ans de services, 6 campagnes.

Bizouarn (Louis-Joseph-Marie), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Brest, mle 940; 23 ans de services, 1 campagne.

Blot (Louis-Eugène), sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Epinal, mle 227; 21 ans de services, 1 campagne.

Bodin (Louis-Albert), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Bourges, mle 726; 21 ans de services, 5 campagnes.

Boisson (Henri-Emile), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1800; 20 ans de services, 4 campagnes.

Bosems (Lamberius), sergent, classe 1939, recrutement d'Oran, mle 1119; 19 ans de services, 15 campagnes.

Boulling (Maurice-Joseph), sergent-chef, classe 1923, recrutement de Bar-le-Duc, mle 2270; 25 ans de services, 5 campagnes.

Bourgais (Henri-Léon-Eugène), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Rouen, mle 2690; 20 ans de services, 1 campagne.

Brat (Gaston-Marius), adjudant-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle F 690; 22 ans de services, 4 campagnes.

Brazier (Robert-Alphonse), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Bourgoin, mle 1271; 21 ans de services, 6 campagnes.

Briche (Arthur), adjudant, classe 1924, recrutement de Béthune, mle 819; 26 ans de services, 2 campagnes.

Briffaut (Georges-Edouard), adjudant, classe 1923, recrutement de Mézières, mle 2653; 25 ans de services, 4 campagnes.

Brunet (Raymond), adjudant, classe 1926, recrutement de Bourges, mle 852; 22 ans de services, 2 campagnes.

Burdese (Marius-François), sergent-major, classe 1924, recrutement de Nice, mle 1996; 22 ans de services, 8 campagnes.

Butel (Paul-Théodore), adjudant, classe 1925, recrutement de Rennes, mle 240; 24 ans de services, 1 campagne.

Cadon (Lucien), adjudant-chef, classe 1922; recrutement de Bourges, mle 732; 27 ans de services, 2 campagnes.

Calmettes (Jean-Louis-Roger), adjudant, classe 1925, recrutement de Mâcon, mle 1107; 24 ans de services, 2 campagnes.

Calvet (Antoine), adjudant, classe 1926, recrutement de Perpignan, mle 1878; 23 ans de services, 5 campagnes

Canteau (Bernard-François), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 491; 21 ans de services, 6 campagnes.

Catherine (Louis-Eugène-Charles), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Cherbourg, mle 226; 25 ans de services, 2 campagnes.

Cassier (Emile-Jules-Marcel), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Saint-Etienne, mle 1395; 23 ans de services, 6 campagnes.

Cauquais (Fernand-Léon), caporal, classe 1930, recrutement de Rouen, mle 2701; 18 ans de services, 2 campagnes.

Chabrol (René-Jules), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Limoges, mle 660; 23 ans de services, 6 campagnes.

Cheriaux (Emile-Pierre-Marie), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Saint-Brieuc, mle 457; 23 ans de services, 13 campagnes.

Cherrier (Maurice-Silvain), adjudant, classe 1928, recrutement de Bourges, mle 1575; 20 ans de services, 2 campagnes.

Chiron (Paul-Henri), sergent-chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle F 632; 24 ans de services, 8 campagnes.

Chretien (René-Emile), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Bar-le-Duc, mle 471; 26 ans de services, 3 campagnes.

Ciais (Claudius-Eugène), aspirant, classe 1927, recrutement de Nice, mle 2486; 21 ans de services, 1 campagne.

Cipriani (Pierre), sergent-chef, classe 1921, recrutement du Maroc, mle F 513; 24 ans de services, 7 campagnes.

Collin (René-Louis-François), aspirant, classe 1926, recrutement de Nancy, mle 621; 24 ans de services, 1 campagne.

Conan (Joseph-Jean), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Lorient-Vannes, mle 2205; 24 ans de services, 1 campagne.

Constant (Charles-Théodore), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Toulon, mle 932; 24 ans de services, 6 campagnes.

Conus (Robert-David), adjudant-chef, classe 1930, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 1690; 20 ans de services, 1 campagne.

Copin (Fernand), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Valenciennes, mle 1188; 21 ans de services, 1 campagne.

Couchevellou (Eugène), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Lorient, mle 3027; 20 ans de services, 2 campagnes.

Couiais (Ernest-Emile-Gaston), adjudant, classe 1928, recrutement de Poitiers, mle 305; 21 ans de services, 9 campagnes.

Cuny (Paul-Henri-Joseph), adjudant, classe 1923, recrutement d'Epinal, mle 2080; 25 ans de services, 7 campagnes.

Cup (Louis-Dominique), adjudant, classe 1923, recrutement de Pau, mle 395; 25 ans de services, 5 campagnes.

Daguet (Lucien), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Vesoul, mle 682; 18 ans de services, 6 campagnes.

Dalissier (Maurice-Félix), adjudant, classe 1922, recrutement de Coulommiers, mle 752; 26 ans de services, 15 campagnes.

Dallier (Jean-Victor), adjudant, classe 1923, recrutement de Tarbes, mle 1132; 25 ans de services, 1 campagne.

Dallongeville (Pierre-Lucien-Abel), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Cambrai, mle 2727; 20 ans de services, 2 campagnes.

Dambiermont (Jean), adjudant, classe 1926, recrutement de Mézières, mle 1003; 22 ans de services, 10 campagnes.

Dancre (Lucien-Auguste), sergent, classe 1923, recrutement de Cahors, mle LM 183; 25 ans de services, 1 campagne.

Danielou (Georges), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Brest, mle 2418; 21 ans de services, 3 campagnes.

Dauxerre (Robert-Charles), adjudant-chef, classe 1926, recrutement d'Orléans, mle 1197; 23 ans de services, 1 campagne.

Debarge (Gustave-Pierre-Louis), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Béthune, mle 4239; 24 ans de services, 6 campagnes.

Decouleur (Aimé-Marcel-Victor), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Bordeaux, mle LM 1068; 24 ans de services, 2 campagnes.

Delattre (César-Constant), adjudant, classe 1929, recrutement de Saint-Omer, mle 451; 19 ans de services, 2 campagnes.

Delile (Jean-Joseph-Fernand), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Bourges, mle 1627; 25 ans de services, 6 campagnes.

Deneuvis (Marius), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Vienne, mle 546 ;24 ans de services, 11 campagnes.

Denise (Louise-Charles-Emile), adjudant, classe 1929, recrutement de Bar-le-Duc, mle 992; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dervaux (René-Léon-Jules), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Mézières, mle 329; 22 ans de services, 3 campagnes.
Deslot (René-Gustave-Gaétan), adjudant, classe 1927, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1132; 21 ans de services, 6 campagnes.
Despert (Marcel-Jean), adjudant, classe 1929, recrutement de Belfort-Vesoul, mle 770; 19 ans de services, 6 campagnes.
Desplas (Raoul-Simon), adjudant, classe 1927, recrutement du Maroc, mle F 597; 23 ans de services, 3 campagnes.
Desiandes (Robert-Auguste), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Nantes, mle 3594; 21 ans de services, 3 campagnes.
Desroches (Marc-Adrien), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Châteauroux, mle 1334; 24 ans de services, 6 campagnes.
Desse (Pierre-Joseph), adjudant, classe 1929, recrutement de Valenciennes, mle 1550; 21 ans de services, 1 campagne.
Develay (Emond-Paneroce), sergent-chef, classe 1923, recrutement d'Autun, mle 824; 20 ans de services, 3 campagnes.
Didry (Eugène-Hubert-Albert), sergent-chef, classe 1928, recrutement de Bar-le-Duc, mle 915; 19 ans de services, 9 campagnes.
Dietsch (Jean-Baptiste-Pierre), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Colmar, mle 908; 22 ans de services, 3 campagnes.
Doetrove (Georges-Arthur), caporal, classe 1923, recrutement de Chaumont, mle 703; 25 ans de services, 17 campagnes.
Donnart (Olivier), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Maroc, mle F 599; 22 ans de services, 9 campagnes.
Douard (Marcel-Armand), adjudant, classe 1926, recrutement de Saint-Brieuc, mle 539; 22 ans de services, 1 campagne.
Doublat (Paul-Michel), sergent, classe 1924, recrutement du Maroc, mle F 390; 25 ans de services, 14 campagnes.
Dugas (Elie-Albert), adjudant, classe 1923, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 601; 26 ans de services, 1 campagne.
Duret (Marcel-Altive-René), adjudant, classe 1925, recrutement de Caen, mle 643; 24 ans de services, 6 campagnes.
Escande (Jean-Marius), adjudant, classe 1925, recrutement de Montpellier, mle 556; 23 ans de services, 1 campagne.
Etienne (Michel-Armand-Joseph), sergent, classe 1933, recrutement d'Oran, mle 2612; 22 ans de services, 15 campagnes.
Faucon (Marc-Auguste-Henri), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 303; 23 ans de services, 6 campagnes.
Fauquette (Léon-Henri-Albert), adjudant, classe 1925, recrutement de Cambrai, mle 2603; 23 ans de services, 2 campagnes.
Ferracci (François), adjudant, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 732; 23 ans de services, 3 campagnes.
Ferrand (François), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Perpignan, mle 969; 21 ans de services, 2 campagnes.
Fobys (Etienne-Georges), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Montpellier, mle 1536; 27 ans de services, 7 campagnes.
Fontanel (Georges-Paul), adjudant, classe 1931, recrutement de Nice, mle 3612; 18 ans de services, 6 campagnes.
Fourez (Robert-Alcide), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Valenciennes, mle 2219; 18 ans de services, 9 campagnes.
Franchini (Jean-Camille), adjudant-chef, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 2203; 21 ans de services, 12 campagnes.
Froger (Maurice), soldat, classe 1925, recrutement de Tulle, mle 509; 23 ans de services, 15 campagnes.
Gallory (Jean-André), adjudant-chef, classe 1931, recrutement d'Ajaccio, mle 1035; 19 ans de services, 15 campagnes.
Gaget (Léon-Jean), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Poitiers, mle 42; 25 ans de services, 6 campagnes.
Gauthier (Abélard), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Beauvais, mle 294; 27 ans de services, 1 campagne.
Gehin (Emile-Hyacinthe), caporal, classe 1923, recrutement d'Epinal, mle 706; 25 ans de services, 8 campagnes.
Genty (Louis), adjudant, classe 1922, recrutement de Nevers, mle 809; 26 ans de services, 6 campagnes.
Gerard (Louis-Désiré), adjudant, classe 1929, recrutement de Sarrebourg, mle 113; 22 ans de services, 1 campagne.
Ghisoni (Laurent), sergent-major, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 1916; 21 ans de services, 5 campagnes.
Grall (Jean-Joseph), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Brest, mle 2237; 22 ans de services, 8 campagnes.
Goujon (Marcel-Louis-Désiré), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Rouen-Sud, mle 1716; 23 ans de services, 6 campagnes.
Goyer (Raymond), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Melun, mle 87; 26 ans de services, 4 campagnes.
Gozzetti (César), sergent-chef, classe 1925, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 4456; 24 ans de services, 1 campagne.
Guichard (Camille), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Saint-Etienne, mle 1932; 24 ans de services, 4 campagnes.
Guilbaud (Valentin), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 697; 22 ans de services, 4 campagnes.
Guitton (Albert-Auguste-François), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 548; 21 ans de services, 6 campagnes.
Guitton (Claude), adjudant, classe 1923, recrutement de Montluçon, mle 1222; 25 ans de services, 6 campagnes.
Guth (Charles), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Strasbourg, mle 1735; 20 ans de services, 10 campagnes.
Halaire (René-Roger), adjudant, classe 1923, recrutement d'Abbeville, mle 695; 25 ans de services, 3 campagnes.
Hamard (Henri-Eugène), adjudant, classe 1926, recrutement de Caen, mle 757; 23 ans de services, 7 campagnes.
Hans (Henri-Louis-Bénéni), caporal-chef, classe 1929, recrutement d'Epinal, mle 1407; 19 ans de services, 9 campagnes.
Hascoet (Joseph), adjudant, classe 1928, recrutement de Brest, mle 104; 20 ans de services, 4 campagnes.
Haumonte (Lucien-Jean-Julien), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 179; 25 ans de services, 1 campagne.
Heinemann (Max), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 2198; 21 ans de services, 15 campagnes.
Hucher (Aristide), adjudant, classe 1921, recrutement de Beauvais, mle 1401; 28 ans de services, 3 campagnes.
Imbert (Marcel-Georges-Sylvie), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Toulon, mle 1935; 25 ans de services, 4 campagnes.
Jacquot (Henri-Robert), adjudant, classe 1927, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 6862; 22 ans de services, 7 campagnes.
Jargoyen (Jean-Louis), sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Oran, mle LM 893; 19 ans de services, 11 campagnes.
Jodin (Edouard-François), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Cambrai, mle 2901; 24 ans de services, 1 campagne.
Kasche (Gustave-Albert), caporal-chef, classe 1935, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle FM 698; 27 ans de services, 14 campagnes.
Kerhulu (Joseph-Mathurin), adjudant, classe 1927, recrutement de Lorient, mle 1408; 22 ans de services, 2 campagnes.
Krummenaker (Hoche-Auguste), adjudant-chef, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 2889; 23 ans de services, 3 campagnes.
Kiaiber (Alwin), sergent-chef, classe 1940, recrutement du Maroc, mle R 573; 21 ans de services, 14 campagnes.
Labarbe (Jules-Camille), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1593; 25 ans de services, 6 campagnes.
Lafarge (Jean-Marie), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Mâcon, mle 794; 24 ans de services, 2 campagnes.
Lahyani (Joseph), caporal, classe 1924, recrutement d'Alger, mle 2591; 24 ans de services, 2 campagnes.
Lamorère (Laurent-Louis-Léon), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Bordeaux, mle LM 1286; 19 ans de services, 6 campagnes.
La Roche (Charles-Eugène-Louis), caporal-chef, classe 1927, recrutement de Rouen-Sud, mle 262; 23 ans de services, 1 campagne.
Lauret (Saul-Jérôme), sergent-chef, classe 1927, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle FM 80; 19 ans de services, 10 campagnes.
Le Beguec (Yves), adjudant, classe 1925, recrutement de Guingamp, mle 1410; 27 ans de services, 1 campagne.
Le Brun (Henri-Marie), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Brest, mle 5428; 23 ans de services, 4 campagnes.
Le Cardonnel (Fernand-Louis-Maurice), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Saint-Lo, mle 2027; 18 ans de services, 6 campagnes.
Lefief (Julien-Désiré), adjudant, classe 1924, recrutement de Cholet-Tours, mle 88; 25 ans de services, 2 campagnes.
Le Goaon (Joseph-François-Corentin), caporal-chef, classe 1932, recrutement de Quimper, mle 178; 19 ans de services, 9 campagnes.
Legrand (Maurice-Marcel), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Coulommiers, mle 21; 25 ans de services, 3 campagnes.
Le Meur (Jean-Louis-François), adjudant, classe 1926, recrutement de Quimper, mle 2968; 22 ans de services, 12 campagnes.
Le Rallec (Yves-Marie), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Tunis, mle L 734; 23 ans de services, 3 campagnes.
Le Vigouroux (Fernad-Ambroise), adjudant, classe 1925, recrutement de la Rochene, mle 189; 23 ans de services, 6 campagnes.
Lhoest (Daniel-Ernest-Clément), sergent, classe 1929, recrutement de Mézières, mle 1731; 21 ans de services, 1 campagne.
Liautaud (Marceau-Louis), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Marseille, mle 1120; 21 ans de services, 1 campagne.
Limousin (Germain-Paul), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1810; 22 ans de services, 2 campagnes.
Lloret (Philippe), adjudant-chef, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 2151; 19 ans de services, 8 campagnes.
Lunardi (Ange-Joseph), caporal, classe 1930, recrutement d'Ajaccio, mle 459; 18 ans de services, 1 campagne.
Malasset (René-Théodore), adjudant-chef, classe 1926, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 5357; 22 ans de services, 6 campagnes.
Mangin (François-Raoul), adjudant, classe 1936, recrutement de Nice, mle 1578; 23 ans de services, 2 campagnes.
Marchais (Emile-Jean-Baptiste-Marie), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Laval, mle 446; 25 ans de services, 6 campagnes.
Marchand (Fernand-Georges), sergent-major, classe 1923, recrutement de Chaumont, mle 432; 25 ans de services, 4 campagnes.
Martin (Andréas), sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 1501; 24 ans de services, 14 campagnes.
Martin (Henri), caporal-chef, classe 1931, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 3193; 19 ans de services, 6 campagnes.

Mas (Henri-Georges-Auguste), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 2403; 24 ans de services, 5 campagnes.
Masson (André-Joseph-Charles), adjudant, classe 1925, recrutement de Sarrebourg, mle 109; 24 ans de services, 3 campagnes.
Maudon (Henri-Armand-Louis), adjudant, classe 1927, recrutement de la Rochelle, mle 715; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mazurkiewiez (André), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Tunis, mle 1309; 31 ans de services, 2 campagnes.
Ménard (Georges-François), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Cholet, mle 1439; 24 ans de services, 6 campagnes.
Menquet (Pierre), sergent, classe 1923, recrutement du Maroc, mle n° F 58; 27 ans de service, 13 campagnes.
Mercœur (Claude-Marie), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Brest, mle 2034; 22 ans de services, 6 campagnes.
Mericq (Victor), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Pau, mle 1273; 22 ans de services, 6 campagnes.
Merlet (Eugène-Joseph-Aphonse), adjudant, classe 1927, recrutement de Nantes, mle 2241; 23 ans de services, 1 campagne.
Mest (Jean), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Brest, mle n° 666; 21 ans de services, 4 campagnes.
Meyer (Sylvain-Emile), adjudant, classe 1922, recrutement de Chaumont, mle 1011; 26 ans de services, 1 campagne.
Miathe (Léon-Jean-Pierre), adjudant-chef, classe 1928, recrutement d'Agen, mle 952; 21 ans de services, 6 campagnes.
Millot (Constant-Camille), sergent-major, classe 1929, recrutement du Maroc, mle 637; 20 ans de services, 8 campagnes.
Mirejoix (Yvan-Jean-François), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Montauban, mle 667; 20 ans de services, 4 campagnes.
Moghraoui Djillali, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 3130; 23 ans de services, 3 campagnes.
Moraux (Georges-André), sergent-chef, classe 1931, recrutement du Maroc, mle LM 1013; 19 ans de services, 10 campagnes.
Mougenot (Emile-Joseph), adjudant, classe 1929, recrutement de Versailles, mle 6151; 20 ans de services, 6 campagnes.
Moulere (Marcel), sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Agen, mle 322; 21 ans de services, 2 campagnes.
Muzet (Victor-Frédéric), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Grenoble, mle 1584; 22 ans de services, 13 campagnes.
Navarre (Pierre), adjudant, classe 1926, recrutement de Toulouse, mle 355; 22 ans de services, 7 campagnes.
Nazard (Charles-Gustave-Alfred), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Versailles, mle 1403; 23 ans de services, 4 campagne.
Neubeker (Emile-Louis), adjudant-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, Mle F 640; 22 ans de services, 13 campagnes.
Nouviale (Roger-Fernand-Henri), sergent, classe 1926, recrutement d'Aurillac, mle 1900; 23 ans de services, 1 campagne.
Ould Cadi Kermiche, sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 3314; 23 ans de services, 4 campagnes.
Pajard (Guy-André-Paul), caporal, classe 1924, recrutement de Poitiers, mle 999; 27 ans de services, 9 campagnes.
Papin (Henri-Eugène), aspirant, classe 1924, recrutement de Quimper, mle 344; 25 ans de services, 1 campagne.
Paque (Marcel-Albert), adjudant, classe 1927, recrutement de Bourges, mle LM 430; 22 ans de services, 6 campagnes.
Pegeot (Maurice-Charles), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Strasbourg, mle 391; 21 ans de services, 6 campagnes.
Penanhoat (Aimé-Marie), soldat, classe 1921, recrutement de Guingamp, Mle 513; 28 ans de services, 16 campagnes.
Peninon (Raymond), adjudant, classe 1927, recrutement de Poitiers, mle 1150; 21 ans de services, 6 campagnes.
Perrodo (Maurice-Jean), adjudant, classe 1925, recrutement de Lorient, mle 1963; 25 ans de services, 1 campagne.
Petit (André-Lucien), adjudant, classe 1924, recrutement de Nevers, mle 517; 25 ans de services, 2 campagnes.
Petit (Henri-Georges), adjudant, classe 1926, recrutement de Bourges, mle 1411; 22 ans de services, 1 campagne.
Piriou (Jean-René), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Brest, mle 3809; 25 ans de services, 12 campagnes.
Pocholle (Raoul-Charles-Louis), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Dunkerque, mle 1311; 25 ans de services, 3 campagnes.
Poiraudeau (Noé-Fernand), adjudant, classe 1925, recrutement de Dijon, mle LM 646; 23 ans de services, 6 campagnes.
Poirier (Pierre-Jean), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Nancy, mle 483; 22 ans de services, 2 campagnes.
Pompidou (François-Victor), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 239; 26 ans de services, 4 campagnes.
Ponthieu (Sylvain-Jean-Robert), caporal-chef, classe 1932, recrutement de Laon, mle 1123; 19 ans de services, 2 campagne.
Pradel (Jean-Fernand-Antoine), sergent, classe 1922, recrutement de Toulouse, mle 1250; 27 ans de services.
Prefume (Lucien-Paul), adjudant-chef, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 417; 25 ans de services, 6 campagnes.
Projean (Narcisse-Jules), adjudant, classe 1929, recrutement de Vesoul, mle 1445; 20 ans de services, 6 campagnes.
Pruvost (André), sergent, classe 1929, recrutement d'Arras, mle 1376; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pruvot (Victor-Louis-François), adjudant, classe 1932, recrutement de Saint-Omer, mle 1199; 19 ans de services, 4 campagnes.
Quais (Armand-Camille), adjudant, classe 1926, recrutement de Parthenay, mle 708; 22 ans de services, 1 campagne.
Raguineau (Louis-Léon), adjudant, classe 1926, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1029; 25 ans de services, 1 campagne.
Remy (François-Alfred), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Béthune, mle 4443; 23 ans de services, 7 campagnes.
Renaud (Robert-Charles-Camille), adjudant, classe 1925, recrutement de Nantes, mle 403; 23 ans de services, 1 campagne.
Reny (Raymond-Ernest), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Thionville, mle 2343; 26 ans de services, 3 campagnes.
Richard (Prudent-Albert), soldat, classe 1931, recrutement d'Alençon, mle 1448; 20 ans de services, 10 campagnes.
Richard (Stanislas-Joseph), adjudant, classe 1924, recrutement de Versailles, mle 5041; 24 ans de services, 1 campagne.
Rigaud (Léon), adjudant, classe 1925, recrutement de Nevers, mle 1129; 23 ans de services, 3 campagnes.
Roberget (Marcel-Henri), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1184; 20 ans de services, 2 campagnes.
Robin (Raymond-Aimé), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Moulins, mle 341; 21 ans de services, 3 campagnes.
Roche (René), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Tulle, mle 418; 23 ans de services, 6 campagnes.
Rodriguez (Jean-Frédéric), sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Alger, mle 1258; 22 ans de services, 6 campagnes.
Roé (Louis-Georges), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Rennes, mle 79; 21 ans de services, 1 campagne.
Romani (Emilien-Robert), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Constantine, mle 532; 26 ans de services, 3 campagnes.
Romestant (Roger-Fernand), adjudant-chef, classe 1925, recrutement d'Albi, mle LM 483; 23 ans de services, 7 campagnes.
Rose (Georges-Désiré), adjudant-chef, classe 1923, recrutement d'Amiens, mle 1407; 25 ans de services, 1 campagne.
Rousset (Raymond), sergent-chef, classe 1926, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 3179; 22 ans de services, 14 campagnes.
Royer (Paul-René), adjudant-chef, classe 1926, recrutement d'Epinal, mle 1046; 23 ans de services, 6 campagnes.
Salvador (Félix-Henri), adjudant-chef, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 2869; 22 ans de services, 3 campagnes.
Sandron (Jean-Pierre), adjudant, classe 1926, recrutement de Lyon, mle LM 26D; 23 ans de services, 9 campagnes.
Sansonetti (Frédéric), adjudant-chef, classe 1924, recrutement d'Ajaccio, mle 1205; 24 ans de services, 7 campagnes.
Sarkissian (Sarkis), soldat de 1re classe, classe 1936, recrutement du Maroc, mle R. 397; 18 ans de services, 15 campagnes.
Sartore (Gaudenzis-Victor), sergent-chef, classe 1928, recrutement de Besançon, mle 969; 19 ans de services, 1 campagne.
Scheller (Charles), adjudant, classe 1928, recrutement de Strasbourg, mle 1443; 19 ans de services, 1 campagne.
Schaeffer (René-Armand), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Saverne, mle 50; 20 ans de services, 2 campagnes.
Semidei (Pierre-François-Charles), adjudant, classe 1930, recrutement d'Ajaccio, mle 1398; 18 ans de services, 2 campagnes.
Seror (Klamous dit Saci), caporal-chef, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 299; 24 ans de services, 3 campagnes.
Sinot (Raoul-Arthur), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Beauvais, mle 1754; 26 ans de services, 7 campagnes
Solane (Elie-Joseph), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Perpignan, mle 796; 23 ans de services, 5 campagnes.
Soubhi Ahmed, soldat, classe 1931, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle LM 59; 28 ans de services, 14 campagnes.
Suchet (Antoine), caporal, classe 1921, recrutement de Montluçon, mle 2512; 28 ans de services, 13 campagnes.
Suchetet (Marcellin-Etienne-Auguste), soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Auxerre, mle 563; 23 ans de services, 11 campagnes.
Surious (Michel-Marcellin-Ferdinand), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Perpignan, mle 1018; 21 ans de services, 4 campagnes.
Tailhan (Cyprien-Pascal-Marius), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Carcassonne, mle 1330; 22 ans de services, 6 campagnes.
Tanguy (René-Jean-Guillaume), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Quimper, mle 138; 22 ans de services, 3 campagnes.
Tecles (Edmond-Emile), caporal-chef, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 1464; 20 ans de services, 8 campagnes.
Tedescho (Marcel-Germain), adjudant, classe 1928, recrutement de Tunis, mle 1069; 22 ans de services, 2 campagnes.
Thelemaque (René-André), sergent-chef, classe 1932, recrutement d'Auxerre, mle 37; 18 ans de services, 10 campagnes.
Tesnière (Julien-Alexis-Auguste), adjudant, classe 1927, recrutement de Cane, mle 1171; 21 ans de services, 1 campagne.
Thery (Hyacinthe-Marius), sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Oran, mle LM 801; 23 ans de services, 14 campagnes.
Thomas (Roger-Eugène), adjudant, classe 1929, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 3975; 19 ans de services, 1 campagne.
Thouvenot (Camille-Auguste), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Bordeaux, mle LM 1342; 26 ans de services, 4 campagnes.

Tordois (Parfait-Ernest), adjudant, classe 1924, recrutement d'Avesnes, mle 426; 22 ans de services, 6 campagnes.
Trendel (André), adjudant, classe 1927, recrutement de Troyes, mle 1086; 21 ans de services, 1 campagne.
Vilain (Adolphe), adjudant, classe 1926, recrutement d'Arras, mle 1117; 22 ans de services, 5 campagnes.
Villemin (Pierre), adjudant, classe 1929, recrutement d'Auxerre, mle LM 278; 20 ans de services, 4 campagnes.
Villeroy (Georges-Gabriel), adjudant, classe 1930, recrutement de Tours, mle 834; 20 ans de services, 2 campagnes.
Wargnier (Marceau-Paul-Léon), sergent, classe 1928, recrutement de Péronne, mle 289; 21 ans de services, 2 campagnes.
Yung (Georges), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Bar-le-Duc; 24 ans de services, 4 campagnes.
Zaugg (Charles), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Belfort, mle 1284; 20 ans de services, 2 campagnes.
Abachi Saïd, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 157 LM; 21 ans de services, 9 campagnes.
Abbas-Moussa Mohamed ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1930 M, recrutement d'Alger, mle LM 501; 18 ans de services, 3 campagnes.
Abbès ben Hamida ben Zérimi, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle 703 A; 20 ans de services, 6 campagnes.
Abbès ben Miloud, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 236; 20 ans de services, 7 campagnes.
Abdallah ben Amar, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 222; 20 ans de services, 6 campagnes.
Abdallah ben Mohamed, sergent-chef, classe 1930, recrutement de Rabat, mle K 245; 19 ans de services, 8 campagnes.
Abdallah ben Mohamed ben Salah, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement A. C. A. T., mle 158 L/33; 20 ans de services, 9 campagnes.
Abdel-Aziz ben Mohamed, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J 629; 19 ans de services, 7 campagnes.
Abdelkader ben Abbès, sergent, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 141; 19 ans de services, 11 campagnes.
Abdelkader ben Abderraham, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 736; 19 ans de services, 10 campagnes.
Abdelkader ben Kaddour, sergent-chef, classe 1926 G, recrutement de Constantine, mle 229 LM; 21 ans de services, 5 campagnes.
Abdelkader ben Lahcen, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 151; 19 ans de services, 9 campagnes.
Abdelkader ben Mohamed, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 974; 19 ans de services, 6 campagnes.
Abdelkader ben Moktar, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 460; 19 ans de services, 11 campagnes.
Abdelkader ben Segain ben Thami, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1388; 19 ans de services, 7 campagnes.
Abdelkader ben Thami, soldat, classe 1931, recrutement du Maroc, mle L 13; 18 ans de services, 9 campagnes.
Abdenbi ben Lhacen, sergent, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 50; 20 ans de services, 7 campagnes.
Abderrahmann ben El Hachemi, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K 168; 19 ans de services, 7 campagnes.
Abdesselem ben Ahmed, soldat, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1215; 19 ans de services, 7 campagnes.
Abdesselem ben Bouazza, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 605; 18 ans de services, 7 campagnes.
Abdesselem ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 26; 19 ans de services, 5 campagnes.
Abet Amar, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Alger, mle LM 156; 23 ans de services, 7 campagnes.
Abid ben Sifi ben Mohamed, sergent, classe 1928, recrutement A. C. A. T., mle 174 L/32; 21 ans de services, 13 campagnes.
Adda Bennaya, soldat, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 101; 20 ans de services, 8 campagnes.
Aggoun Mahboudi, soldat, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 304 LM; 20 ans de services, 4 campagnes.
Ahmed ben Abdelkader, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K 1540; 19 ans de services, 9 campagnes.
Ahmed ben Abdelkader, caporal, classe 1926, recrutement d'Oran, mle O 405; 23 ans de services, 3 campagnes.
Ahmed ben Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 513; 19 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed Baiche Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 1731; 21 ans de services, 5 campagnes.
Ahmed ben Bachir, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 260; 19 ans de services, 10 campagnes.
Ahmed ben Bouazza, sergent-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 70; 19 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Embark, sergent, classe 1931, recrutement du Maroc, mle A 303; 18 ans de services, 6 campagnes.
Ahmed ben Moha, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K 1222; 19 ans de services, 4 campagnes.
Ahmed ben Mohamed ben Abdallah, sergent-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 117; 19 ans de services, 8 campagnes.
Ahmed ben Mohamed, sergent-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K 1880; 19 ans de services, 4 campagnes.
Ahmed ben Si Mohamed ben Kaddour, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 741; 19 ans de services, 8 campagnes.
Ali ben Lahoucine, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J 1672; 19 ans de services, 7 campagnes.
Ali ben Mohamed ben Abdesselem, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 536; 20 ans de services, 6 campagnes.
Ali ben M'Hamed, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1966; 19 ans de services, 12 campagnes.
Ali ben Tahar Gammas, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement A. C. A. T., mle 977 L; 20 ans de services, 15 campagnes.
Alibuane Amar ben Saïd, caporal, classe 1921, recrutement d'Alger; mle LM 1199 A; 27 ans de services, 5 campagnes.
Amir Mostifa ben Sekri, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 173 LM; 20 ans de services, 2 campagnes.
Amor ben Mansour ben Sa'h el Amri, sergent, classe 1926, recrutement A. C. A. T., mle 16 L/32; 23 ans de services, 2 campagnes.
Amor ben Mohamed ben Méliane Labidi, caporal, classe 1925, recrutement A. C. A. T., mle 225 L/30; 23 ans de services, 10 campagnes.
Ammar ben Ahmed Es Souai, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement A. C. A. T. mle 924 L/32; 19 ans de services, 11 campagnes.
Ammouche Méziane ben Ameur, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement d'Alger, mle 158 LM; 21 ans de services, 6 campagnes.
Aomar ben Modani ben Aomar, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1394; 19 ans de services, 12 campagnes.
Aoubadi Ghalem, caporal, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 68; 22 ans de services, 8 campagnes.
Arouci Mohamed ben Djilali, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 1691; 21 ans de services, 2 campagnes.
Athamina Ali, soldat, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 70 LM; 22 ans de services, 4 campagnes.
Attout Ahmed, sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Alger, mle 3837; 23 ans de services, 1 campagne.
Ayad ben Aïssa, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 635; 19 ans de services, 7 campagnes.
Azzouz ben Lhassen, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 141; 18 ans de services, 7 campagnes.
Bahri Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 368; 23 ans de services, 6 campagnes.
Bark ben Saïd, sergent-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 478; 19 ans de services, 4 campagnes.
Barcka ben Bouchaib ben X, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 735; 19 ans de services, 9 campagnes.
Batache Ahmed, sergent-chef, classe 1930 M, recrutement d'Alger, mle 12 RM; 19 ans de services, 10 campagnes.
Bayzid Mohamed ben Kaddour, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Alger, mle LM 137; 22 ans de services, 2 campagnes.
Belbachir Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 3156; 22 ans de services, 9 campagnes.
Beldi Abdelkader, sergent, classe 1929, recrutement d'Alger, mle RM 18; 20 ans de services, 3 campagnes.
Belghoul Ammar, adjudant, classe 1927 C, recrutement de Constantine, mle 103 LM; 22 ans de services, 4 campagnes.
Belhaoua Abdallah, sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1117; 23 ans de services, 5 campagnes.
Belkadi-Rached, soldat, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 998; 22 ans de services, 8 campagnes.
Ben Aïssa ben Kacem, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1307; 19 ans de services, 7 campagnes.
Benchora Miloud, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 513; 21 ans de services, 12 campagnes.
Benmedjkoune Hocine, caporal, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 79 LM; 23 ans de services, 5 campagnes.
Benyamna Abdelkader, sergent-chef, classe 1927 M, recrutement d'Alger, mle 2399 RM; 21 ans de services, 4 campagnes.
Benyekhlef Kharroubi, soldat de 1re classe, classe 1928 M, recrutement d'Alger, mle LM 61; 21 ans de services, 12 campagnes.
Berrekia Aoued, sergent, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 723; 21 ans de services, 5 campagnes.
Berrezoug Brahim ould Ahmed, sergent, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 765; 23 ans de services, 9 campagnes.
Bessaadi Amara, soldat, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 3161; 19 ans de services, 3 campagnes.
Bisker Belkacem, sergent-chef, classe 1927 A, recrutement d'Alger, mle LM 298; 21 ans de services, 4 campagnes.
Bouakel Charef ben Djilali, caporal, classe 1926 M, recrutement d'Alger, mle 225 LM; 22 ans de services, 11 campagnes.
Boucheda Slimane, sergent-chef, classe 1925 A, recrutement d'Alger, mle 105 RM; 24 ans de services, 5 campagnes.
Bouchaib ben Mohamed, sergent-chef, classe 1927, recrutement de Rabat, mle A 68; 18 ans de services, 5 campagnes.
Bouchta ben Kacem, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1162; 19 ans de services, 5 campagnes.
Bouchta ben Mohamed ben Hacaim, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1370; 19 ans de services, 7 campagnes.

Boudjema ben El Maalem, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 108; 18 ans de services, 6 campagnes.
Boudrema Mohammed, caporal, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 1338 RM; 20 ans de services, 8 campagnes.
Boucherfa Mohamed ben Bombareck, sergent, classe 1928, recrutement d'Alger, mle LM 323; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bouikem Bahi Amar, caporal, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 1255; 21 ans de services, 7 campagnes.
Boukhalfa Mohamed ould Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 3161; 21 ans de services, 8 campagnes.
Bouksani Ahmed, caporal, classe 1929 A, recrutement d'Alger, mle LM 82; 20 ans de services, 6 campagnes.
Boulahouat Mohand Saïd, sergent, classe 1928 S, recrutement de Constantine, mle 114 LM; 21 ans de services, 4 campagnes.
Boumaiza Mohamed, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 753; 21 ans de services, 8 campagnes.
Bounaad Mohamed ben Amar, sergent, classe 1925 C, recrutement de Constantine, mle 445 LM; 23 ans de services, 4 campagnes.
Bouraga Mohammed, sergent-chef, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 131; 23 ans de services, 10 campagnes.
Bouselham ben Ali ben Mohamed, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1411; 18 ans de services, 9 campagnes.
Boutarfa Messaoud ben Ali, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Constantine, mle 317 LM; 24 ans de services, 6 campagnes.
Bouyarbou Belkacem ben Amar, sergent, classe 1928, recrutement d'Alger, mle LM 16; 21 ans de services, 7 campagnes.
Bouzina Rabah, soldat, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 806; 23 ans de services, 3 campagnes.
Brahim ben Mohamed, caporal-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 649/30; 19 ans de services, 6 campagnes.
Chaaba Hadia ben Moulai, sergent, classe 1930, recrutement d'Alger, mle LM 420 M; 18 ans de services, 5 campagnes.
Chaaboud Tayeb, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 89 LM; 22 ans de services, 6 campagnes.
Chabraoui Mostéfa, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0669; 22 ans de services, 12 campagnes.
Chaouche Mohammed ben Saïd, soldat, classe 1928, recrutement d'Alger, mle LM 53; 21 ans de services, 2 campagnes.
Charef Mohamed, soldat, classe 1920, recrutement d'Alger, mle LM 254 A; 24 ans de services, 3 campagnes.
Charefould Djilali ben Charef, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1382/30; 29 ans de services, 9 campagnes.
Chebbah Hadj, caporal, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 354 LM; 20 ans de services, 5 campagnes.
Cheheb Mahmoud ben Mohammed, caporal-chef, classe 1924 C, recrutement de Constantine, mle 880 LM; 24 ans de services, 3 campagnes.
Chekroum Amar, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 63 LM; 26 ans de services, 7 campagnes.
Chellali Taïeb ben Mohamed, adjudant, classe 1925, recrutement d'Alger, mle 377 LM; 23 ans de services, 5 campagnes.
Chelouane Bouhartat, soldat, classe 1928, recrutement d'Oran, mle O. 977; 20 ans de services, 7 campagnes.
Derradji ben Saad, soldat, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 38 LM; 23 ans de services, 3 campagnes.
Djalli Belkacem, soldat, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 122 LM; 24 ans de services, 2 campagnes.
Djeballah Moussa ben Bouguerra, 2e classe, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 1223; 21 ans de services, 4 campagnes.
Djeleeir Goudjil, caporal, classe 1927 G, recrutement de Constantine, mle 156 LM; 21 ans de services, 4 campagnes.
Djenani Bouziane, caporal, classe 1927 G, recrutement de Constantine, mle 583 G; 22 ans de services, 3 campagnes.
Djilali ben Abdesselem, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 287/29; 19 ans de services, 6 campagnes.
Djilali ben Larbi, soldat, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 94/30; 18 ans de services, 5 campagnes.
Djilali ben Aomar, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J. 44; 20 ans de services, 11 campagnes.
Doukari Achani, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 18 LM G; 22 ans de services, 2 campagnes.
Draouche Moussa, sergent-chef, classe 1927 M, recrutement d'Alger, mle 467 LM; 21 ans de services, 6 campagnes.
El Abed ben Yahia ben Ahmed, caporal, classe 1928, recrutement d'Alger, mle LM 131 MSA; 21 ans de services, 11 campagnes.
El Taïeb ben Amara ben Falah, sergent, classe 1924, recrutement A. C. A. T., mle 1280 L/30; 24 ans de services, 3 campagnes.
Foudil Ramdane, sergent-chef, classe 1928 M, recrutement d'Alger, mle 373 LM; 20 ans de services, 5 campagnes.
Ghanem Ahmed, sergent-chef, classe 1926 A, recrutement d'Alger, mle LM 191; 22 ans de services, 6 campagnes.
Ghardiane Mébarek, soldat de 1re classe, classe 1926 M, recrutement d'Alger, mle LM 245; 25 ans de services, 5 campagnes.
Guermouche Chabane, sergent, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 7; 22 ans de services, 5 campagnes.
Guenoum Ammar, soldat de 1re classe, classe 1924 XG, recrutement de Constantine, mle 3350 X RM; 24 ans de services, 4 campagnes.
Guettaf M'Hamed, soldat de 1re classe, classe 1929 A, recrutement d'Alger, mle RM 21; 20 ans de services, 5 campagnes.
Guettal Ahmed ben Salah, sergent-chef, classe 1925 M, recrutement d'Alger, mle LM 369; 23 ans de services, 4 campagnes.
Gasmi Ammar, caporal, classe 1927 G, recrutement de Constantine, mle 84; 22 ans de services, 2 campagnes.
Haddad Ammar, caporal, classe 1926 G, recrutement de Constantine, mle 130 LM; 22 ans de services, 2 campagnes.
Haddouche M'Hamed, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 3978; 22 ans de services, 6 campagnes.
Hadjoudj Moussa, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 265 LM; 19 ans de services, 9 campagnes.
Hamadi ben Haddou, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 445/29; 20 ans de services, 4 campagnes.
Hamdi Larbi, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 71 LM; 21 ans de services, 6 campagnes.
Hamida Maamar ben Ali ben Hamida, caporal, classe 1927, recrutement d'Alger, mle 2877 LM; 21 ans de services, 9 campagnes.
Hamida ben Messaoud ben Mida, sergent, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 71 LM; 21 ans de services, 4 campagnes.
Hammi Makloufi, caporal, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 223 LM; 23 ans de services, 5 campagnes.
Hamou ben Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 163/30; 19 ans de services, 10 campagnes.
Hamouda Hacène, sergent-chef, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 604; 22 ans de services, 2 campagnes.
Haoumad ben M'Hamed, sergent-chef, classe 1930, recrutement de Rabat, mle 219/30; 19 ans de services, 6 campagnes.
Hassan ben Tahar ben Aida, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1433/30; 18 ans de services, 10 campagnes.
Hassen ben Ali Esseghir, 2e classe, classe 1930, recrutement A. C. A. T., mle 2886/30; 18 ans de services, 11 campagnes.
Hassen ben Abdesselheim, sergent, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 1293/30; 19 ans de services, 5 campagnes.
Hassine ben El Mokhtar Sassi, sergent, classe 1925, recrutement A. C. A. T., mle 1683 L/30; 23 ans de services, 6 campagnes.
Herti Djelloul, sergent, classe 1926 M, recrutement d'Alger, mle 74 LM; 23 ans de services, 4 campagnes.
Hocine ben Mohamed ben Amar ben Ouannas, soldat, classe 1925, recrutement A. C. A. T., mle 338 L/30; 23 ans de services, 6 campagnes.
Izzech Mébarek, soldat, classe 1925 G, recrutement de Constantine, mle 3827 LM; 23 ans de services, 4 campagnes.
Kabbour ben Adi, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 27/29; 19 ans de services, 7 campagnes.
Kacer Mohamed Said, sergent-chef, classe 1928, recrutement d'Alger, mle LM 102; 21 ans de services, 3 campagnes.
Kaddour ben Larbi, soldat, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 529/30; 18 ans de services, 7 campagnes.
Karoum ould Belkhir, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K 3790; 18 ans de services, 14 campagnes.
Kateb Mohamed, caporal-chef, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 177 LM; 19 ans de services, 7 campagnes.
Keriba Salah, soldat de 1re classe, classe 1929 C, recrutement de Constantine, mle 158 LM; 20 ans de services, 3 campagnes.
Kerrache Mohammed, caporal, classe 1928, recrutement d'Oran, mle O. 852; 21 ans de services, 8 campagnes.
Khaldi Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 3754; 23 ans de services, 6 campagnes.
Khalifa ben Mahjoub, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 111/30; 19 ans de services, 7 campagnes.
Kharab Yahia ben Ahmed, caporal-chef, classe 1928, recrutement d'Alger, mle 1627 RM; 20 ans de services, 8 campagnes.
Khecham Ali ben Lakdar, soldat, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 71 LM; 23 ans de services, 3 campagnes.
Khelaifia Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 1517; 22 ans de services, 5 campagnes.
Khelifa ben Bouzekri, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 581/29; 19 ans de services, 7 campagnes.
Khemis ben Ammar ben Othman, sergent, classe 1929, recrutement A.C.A.T, mle 115 L/33; 20 ans de services, 6 campagnes.
Kheniche Larbi ben Mohammed, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement d'Alger, mle LM 267; 21 ans de services, 8 campagnes.
Khettah Ahmed, sergent-chef, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 964; 23 ans de services, 6 campagnes.
Khouidmi Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 59; 19 ans de services, 7 campagnes.
Khoukhi Abdelkader ould Cheikh, sergent-chef, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 299; 26 ans de services, 6 campagnes.
Kilani ben Ahmed ben Aïcha Riahi, soldat, classe 1925, recrutement A.C.A.T., mle 663; 23 ans de services, 7 campagnes.
Lachemi ben Mohamed, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 716/29; 19 ans de services, 9 campagnes.

Lahouni ben Mohamed, caporal-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 36; 19 ans de services, 8 campagnes.
Lahouncine ben Maiti, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 45/29; 20 ans de services, 12 campagnes.
Lakhdar ben Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 317; 23 ans de services, 4 campagnes.
Lakhdar Benaissa, sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 1719; 21 ans de services, 8 campagnes.
Laouira Ahmed ben Said, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 107; 21 ans de services, 9 campagnes.
Laouari ben M'Hamed, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1296; 19 ans de services, 9 campagnes.
Larbi ben Aomar ben Djilali, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1140; 19 ans de services, 8 campagnes.
Larbi ben Djalali, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 507/30; 18 ans de services, 8 campagnes.
Larbi ben M'Hamed, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 43; 19 ans de services, 8 campagnes.
Lassen ben Kamel, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 939/30; 18 ans de services, 4 campagnes.
Layachi ben M'Bareck, soldat, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1301; 18 ans de services, 8 campagnes.
Lebiar Ahmed, sergent-chef, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 3626; 21 ans de services, 3 campagnes.
Leulmi Rabah, sergent, classe 1928, recrutement d'Alger, mle LM 2976; 20 ans de services, 6 campagnes.
Lhassen ben Mohamed, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 201/26; 20 ans de services, 9 campagnes.
Loubar Mohamed ben Lounis, sergent-chef, classe 1928, recrutement d'Alger, mle 3641 LM; 19 ans de services, 3 campagnes.
Mahjoub ben Kaddour, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 194/29; 19 ans de services, 7 campagnes.
Madi ben Brick, adjudant, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 381; 19 ans de services, 4 campagnes.
Madi Mohand ben Ahmed, caporal, classe 1927 S, recrutement de Constantine, mle 1349; 21 ans de services, 5 campagnes.
Mahdoum Abdelkader, caporal, classe 1929, recrutement d'Alger, mle LM 159; 20 ans de services, 19 campagnes.
Mahjoub ben Brahim, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 2998; 19 ans de services, 10 campagnes.
Mahjoub ben Tahar, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1417/30; 18 ans de services, 8 campagnes.
Maklouli Ammar, sergent, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 3336; 22 ans de services, 4 campagnes.
Mammar Abdelkader, caporal, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 497; 22 ans de services, 9 campagnes.
Mamour ben Machir, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Rabat, mle J 1609; 19 ans de services, 10 campagnes.
Mazari H'Menaa, soldat, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 210 LM; 21 ans de services, 3 campagnes.
M'Barek ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 162; 19 ans de services, 9 campagnes.
M'Barek ben Lahoussine, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle K 4635; 19 ans de services, 9 campagnes.
M'Bark ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 147/29; 20 ans de services, 8 campagnes.
M'Bark ben Zeroual, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 583/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Meceiti Amor, soldat, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 137 LM G; 22 ans de services, 10 campagnes.
Meftah ben Hassen ben Mahmoud, caporal, classe 1925, recrutement A. C. A. T., mle 1448 L 32; 23 ans de services, 8 campagnes.
Megallati Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1926/C, recrutement de Constantine, mle 188 M; 22 ans de services, 3 campagnes.
Mekdouri Ali, soldat de 1re classe, classe 1925/C, recrutement de Constantine, mle 249 LM; 24 ans de services, 3 campagnes.
Merrouche Amar, soldat, classe 1928 S, recrutement de Constantine, mle 195 LM; 21 ans de services, 8 campagnes.
Mestar Boualem ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Alger, mle 449 LM; 23 ans de services, 9 campagnes.
M'Hamed ben Djilali, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 943/30; 19 ans de services, 6 campagnes.
M'hamed ben Hamadi ben X, soldat, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1387/30; 19 ans de services, 9 campagnes.
M'Hamed ben Mohamed, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1389/30; 19 ans de services, 8 campagnes.
Midouni Ahmed ben Chikh, soldat de 1re classe, classe 1929 C, recrutement de Constantine, mle 317 LM; 20 ans de services, 15 campagnes.
Mimoun Bouabdallah, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 222; 22 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Abdallah ben Aghibi, sergent, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1431/30; 18 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Abdelkader ben Mohamed, caporal, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 724/29; 20 ans de services, 13 campagnes.
Mohamed ben Abelaziz, sergent-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 99/28; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Ahmed, sergent, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1071/30; 19 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1348/30; 18 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Allal, sergent-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 600/30; 18 ans de services, 3 campagnes.
Mohamed ben Allal, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 302/29; 19 ans de services, 4 campagnes.
Mohamed ben Ammar ben Khaled ben Ahmed, caporal, classe 1929, recrutement A. C. A. T., mle 1245 L/32; 19 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Bouchaib, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1169/30; 18 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Bouchta, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J 1121; 20 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Chikker, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K 1891; 19 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Djilali, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle I 1498/28; 19 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Hassan, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 88/29; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Kacem ben Abbou, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1414/30; 19 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Labiodh ben Hadj Ali, soldat, classe 1928, recrutement A. C. A. T., mle 1131 L/32; 21 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Lahoussine ben Moktar, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1423/30; 19 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Lahoussine, soldat, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K 4386; 18 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Larbi, sergent-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 123/30; 19 ans de services, 13 campagnes.
Mohamed ben Liazid, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J 2957; 19 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Messaoud, caporal, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 221 LM; 21 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Ali ben M'Hamed, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 1417/30; 19 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Miloudi ben Ahmed, sergent, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J 1549; 19 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Mohamed, sergent-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 582/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Omrane ben El Hadj Nouri, sergent, classe 1925, recrutement A. C. A. T., mle 734 L/30; 23 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Radouan, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 126/29; 19 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Said, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 686/29; 19 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Said, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 719/29; 19 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Salah ben Mohamed Haoual, caporal, classe 1925, recrutement A. C. A. T., mle 375 L/31; 23 ans de services, 1 campagne.
Mohamed ben Sellem ben Kacem, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1364/30; 18 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed Ould Ali, sergent, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 1287; 21 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed Salah ben Chadli ben Zemmal, caporal, classe 1925, recrutement A. C. A. T., mle 495 L/535; 23 ans de services, 3 campagnes.
Mokhtari Mohamed, adjudant, classe 1925, recrutement d'Alger, mle LM 279; 23 ans de services, 5 campagnes.
Mostefai Abdelkader, sergent, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 494; 18 ans de services, 12 campagnes.
Mouffok Abdelkader, soldat, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 54; 20 ans de services, 10 campagnes.
Namous Bouthemis ben Miloud, caporal, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 275 LO; 23 ans de services, 12 campagnes.
Nebili El Hamel, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement de Contantine, mle 425 LM; 23 ans de services, 6 campagnes.
Nemili Chibani Bonazza, caporal, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 365; 24 ans de services, 5 campagnes.
Nouar Kacemi, sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 23; 20 ans de services, 7 campagnes.
Nouri Brahim, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 148 LM; 24 ans de services, 11 campagnes.
Ouali Hacei ben Mohamed, sergent, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 310 RM; 21 ans de services, 6 campagnes.
Oubadji Mohamed ben Said, sergent-chef, classe 1925, recrutement de Miliana, mle 29; 23 ans de services, 7 campagnes.
Ougaida Mohamed, caporal-chef, classe 1927, recrutement d'Alger, mle 39 ARM; 22 ans de services, 8 campagnes.
Oukil Kouider, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1031; 23 ans de services, 6 campagnes.
Ounis Tahar, sergent-chef, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 166; 21 ans de services, 6 campagnes.

Ounnas Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 1337; 21 ans de services, 6 campagnes.
Ouzzani Ahmed ben Mohamed, sergent, classe 1929, recrutement d'Alger, mle 163; 20 ans de services, 3 campagnes.
Rahal ben Abdallah, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K 1257; 18 ans de services, 9 campagnes.
Rahal ben Lahoussine, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 687/30; 19 ans de services, 9 campagnes.
Raïsba ben Aïssa, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K 1438/30; 19 ans de services, 9 campagnes.
Rezali Ahmed, soldat, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1450; 23 ans de services, 7 campagnes.
Saada ben M'Ahmed, soldat, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 492; 18 ans de services, 9 campagnes.
Sahtat Athmane, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 23 LM; 21 ans de services, 10 campagnes.
Saich Mohand Amokrane, caporal, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 275 LM; 20 ans de services, 8 campagnes.
Saïd ben Hamadi, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J 2511; 19 ans de services, 9 campagnes.
Saïd ben Mohamed, sergent-chef, classe 1927, recrutement de Rabat, mle A 2078; 18 ans de services, 9 campagnes.
Saïd ben Reggad, caporal-chef, classe 1927, recrutement d'Alger, mle 429 LM; 21 ans de services, 6 campagnes.
Saïd ben Saddok, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 120 LM; 21 ans de services, 4 campagnes.
Saïdi El Hadj, soldat de 1re classe, classe 1922, recrutement d'Alger, mle 220 LM; 27 ans de services, 3 campagnes.
Saifi Lahdar, sergent-chef, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 2316; 20 ans de services, 8 campagnes.
Saït Belkacem ben Slimane, caporal-chef, classe 1926, recrutement d'Alger, mle LM 72; 23 ans de services, 3 campagnes.
Salah ben Allal, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 419/30; 19 ans de services, 10 campagnes.
Salah ben Amar, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 177 LM; 19 ans de services, 10 campagnes.
Salah ben M'Hamed ben Ali ben Mohamed, sergent, classe 1924, recrutement A. C. A. T., mle 1109/L 31; 24 ans de services, 2 campagnes.
Salah Miloud, sergent, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 731; 22 ans de services, 7 campagnes.
Salhi M'Hand, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 163 LM; 22 ans de services, 5 campagnes.
Soddik ben Matti, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1282/30; 18 ans de services, 5 campagnes.
Seghir ben Bark, sergent-chef, classe 1930, recrutement de Rabat, mle 1338/30; 18 ans de services, 8 campagnes.
Séker Abdallah ould Mohammed, sergent, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 725; 23 ans de services, 7 campagnes.
Semmar Boudjéma, caporal, classe 1927, recrutement d'Alger, mle 173 LM; 21 ans de services, 9 campagnes.
Sliman ben Ahmed bel Hadj, soldat, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 275/30; 19 ans de services, 6 campagnes.
Smaïl Brahim, sergent, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 275 LM; 23 ans de services, 4 campagnes.
Smaïl Abdallah ben Brahim, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement de Constantine, mle 204 LM; 18 ans de services, 8 campagnes.
S. N. P. Abdelkader ben Messaoud, soldat, classe 1928/C, recrutement de Constantine, mle 637 LM; 21 ans de services, 12 campagnes.
S. N. P. Abdellah ben Mohamed, soldat, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 216 LM; 22 ans de services, 11 campagnes.
S. N. P. Ahmed ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement d'Alger, mle 291 LM; 24 ans de services, 6 campagnes.
S. N. P. Ahmed ben Bouadja, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Alger, mle 80 M; 23 ans de services, 2 campagnes.
S. N. P. Aïssa ben Medjoub, soldat, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 1591; 21 ans de services, 9 campagnes.
S. N. P. Baba ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 327 LM; 19 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Baguira ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement d'Alger, mle 175 LM; 19 ans de services, 10 campagnes.
S. N. P. Belhadjel ben Mabrouk, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 242; 21 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Belkeir ben Ali, soldat, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 641 LM; 21 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Bou Daoula ben Bouamana, soldat, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 301 LM; 21 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Bousmaha ben Sassi, caporal, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 247 LM; 22 ans de services, 12 campagnes.
S. N. P. Djelloul ben Akoum, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 32 L, LM; 20 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Hafnaoui ben Ali, sergent, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 218; 21 ans de services, 2 campagnes.
S. N. P. Kada ould Embarck, sergent, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 491; 21 ans de services, 2 campagnes.
S. N. P. Messaoud ben Aïssa, caporal, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 615 LM; 21 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Miloud ben Bartia, sergent, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 424; 21 ans de services, 5 campagnes.
S. N. P. Mohamed ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 618 LM; 21 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Mohamed ben Ali ben Bouchenafa, soldat, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 651 LM; 21 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Seddek ben Larbi, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 302 LM; 21 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Senoussi, caporal, classe 1929, recrutement d'Oran, mle 3568; 19 ans de services, 12 campagnes.
Sidi Ali Ag Mohamed Salah, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 669 LM; 20 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Tahar Ag Choui, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 333 LM; 20 ans de services, 14 campagnes.
Soumati Mohammed, caporal, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 1005; 22 ans de services, 8 campagnes.
Tahar ben Smaïn ben Tahar, adjudant, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 181/30; 19 ans de services, 7 campagnes.
Tahar Rabah, sergent, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 108; 21 ans de services, 6 campagnes.
Talbi Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Alger, mle 21 A; 22 ans de services, 2 campagnes.
Taleb Abdelkader, sergent, classe 1926, recrutement d'Alger, mle 1478; 22 ans de services, 2 campagnes.
Taleb Ahmed ben Guettaf, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 10 LM; 23 ans de services, 11 campagnes.
Talhaoui Mohammed, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle O 410; 22 ans de services, 7 campagnes.
Tarbag Rebai, sergent, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 4272; 22 ans de services, 2 campagnes.
Tazi Mohamed, caporal, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 0279; 23 ans de services, 7 campagnes.
Tidjani ben Sadok ben Amor, caporal, classe 1926, recrutement A.C. A.T., mle 873 L/32; 22 ans de services, 7 campagnes.
Touahri Ali ben Bachir, sergent-chef, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 24 LM; 21 ans de services, 4 campagnes.
Tradjema El Hocine, soldat, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 2855; 19 ans de services, 6 campagnes.
Yahia ben Sliman, soldat, classe 1927, recrutement d'Alger, mle n° 502 LM; 21 ans de services, 6 campagnes.
Youssef ben Hassen Louabi, caporal, classe 1923, recrutement A.C. A.T., mle 2373 L/31; 25 ans de services, 3 campagnes.
Zerguini Kablouti, caporal, classe 1929 G, recrutement de Constantine, mle 210 LM; 19 ans de services, 6 campagnes.
Zeriki Larbi, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 2866; 21 ans de services, 7 campagnes.
S.N.P. Abdelkader, maréchal des logis, classe 1930, recrutement d'Alger, mle RAMC A 135; 19 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Ahmed ben Messaoud, brigadier, classe 1925, recrutement d'Alger, mle LM 653; 19 ans de services, 12 campagnes.
S. N. P. Cheikh ben Kaddour, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement d'Alger, mle LM 282 A; 19 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Dahouan ben Yaïch, maréchal des logis, classe 1927, recrutement d'Alger, mle 323 A; 21 ans de services, 16 campagnes.
S. N. P. Hamou ben Ali, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement d'Alger, mle LM 236 A; 19 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Hamouadi ben Ali, brigadier, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 325 A; 21 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Hamoadi ben Bachir, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 321 A; 21 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Hamoadi ben Chareb, soldat, classe 1926, recrutement d'Alger, mle LM 234 A; 23 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Mohamoud ben Laghdar, brigadier, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 151; 22 ans de services, 12 campagnes.
S. N. P. Miloud ben Mohamed, brigadier, classe 1927, recrutement de Thouat, mle A 178; 21 ans de services, 12 campagnes.

Arme blindée et cavalerie.

Berthelot (Louis-François-Pierre), cavalier de manège, classe 1922, recrutement de Cholet, mle 2113; 26 ans de services, 6 campagnes.
Bouzendorfer (Maurice), maréchal des logis, classe 1927, recrutement d'Evreux, mle 1279; 21 ans de services, 4 campagnes.
Cozet (Jean), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Lille, mle n° 2125; 18 ans de services, 5 campagnes.
Cretet (Léon-Désiré-Séraphin), adjudant, classe 1925, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1509; 23 ans de services, 2 campagnes.

Dubau (Lucien-Clément), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Tarbes, mle 160; 23 ans de services, 8 campagnes.
Emerie (Camille-Jean-Marie), cavalier de manège, classe 1922, recrutement d'Ancenis, mle 559; 27 ans de services, 6 campagnes.
Faniart (Clément-Marcel), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Valenciennes, mle 1663; 21 ans de services, 6 campagnes.
Genois (Félix), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Nevers, mle 1557; 23 ans de services, 1 campagne.
Gireux (Albert-Emile-Marie), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Bar-le-Duc, mle 659; 19 ans de services, 6 campagnes.
Grousset (Jean-Louis), maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement d'Alençon; 21 ans de services, 1 campagne.
Guery (Jean-Henri), adjudant-chef, classe 1927, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 1829; 24 ans de services, 2 campagnes.
Guibert (Gustave), cavalier de manège de 1re classe, classe 1924, recrutement de Cholet, mle 112; 26 ans de services, 2 campagnes.
Guillot (André), adjudant, classe 1926, recrutement du Maroc, mle F 785; 22 ans de services, 9 campagnes.
Guionie (Hubert), maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement de Libourne, mle 1548; 18 ans de services, 4 campagnes.
Launay (Albert-Jean-Baptiste), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1252; 25 ans de services, 4 campagnes.
Lecoq (René-Henri), adjudant-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle F 1008; 21 ans de services, 12 campagnes.
Le Folgoc (Jean-Marie), sergent, classe 1924, recrutement de Lorient, mle 1581; 24 ans de services, 1 campagne.
Magnée (René-Charles), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Quimper, mle 398 LM; 25 ans de services, 2 campagnes.
Michel (Robert-Léon-Ernest), adjudant, classe 1923, recrutement de Besançon, mle LM 661; 25 ans de services, 1 campagne.
Monterastelli (Michel), maréchal des logis chef, classe 1929, recrutement d'Ajaccio, mle 977; 22 ans de services, 4 campagnes.
Pelletier (Louis), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Mâcon, mle 399; 27 ans de services, 9 campagnes.
Prelet (Georges), adjudant, classe 1929, recrutement de Mâcon, mle 1718; 21 ans de services, 7 campagnes.
Rabatel (Antonin-Marcel), adjudant, classe 1924, recrutement de Lyon-Central, mle 3112; 23 ans de services, 1 campagne.
Renaud (Henri-Charles-Pierre), sergent-chef, classe 1924, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1966; 26 ans de services, 6 campagnes.
Roussillon (Raymond), adjudant-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle F 580; 21 ans de services, 9 campagnes.
Abdesselem ben Djillali, maréchal des logis, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 371/29; 20 ans de services, 5 campagnes.
Adjal Mohamed, maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement d'Alger, mle RM 2748; 21 ans de services, 4 campagnes.
Ahmed ben Abidi, soldat, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 155 XLM; 23 ans de services, 6 campagnes.
Ahmed ben El Hanni, maréchal des logis, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 98; 22 ans de services, 3 campagnes.
Ahmed ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 387/29; 19 ans de services, 9 campagnes.
Ali ben Lahssen, brigadier, classe 1929, recrutement de Rabat, mle 399/29; 20 ans de services, 7 campagnes.
Ali ben Mohamed ben Ahmed ben Salah, maréchal des logis, classe 1925, recrutement A. C. A. T., mle L 1190/31; 23 ans de services, 12 campagnes.
Ali ou Said, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J 706; 20 ans de services, 9 campagnes.
Ali Taieb ben Said ben Arroussa, brigadier, classe 1930, recrutement A. C. A. T., mle 3197+30; 18 ans de services, 7 campagnes.
Allal ben Hamou, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 762/30; 18 ans de services, 5 campagnes.
Allal ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 341/29; 20 ans de services, 14 campagnes.
Ammar Abdelkader, maréchal des logis, classe 1927, recrutement d'Oran, mle O 502; 22 ans de services, 6 campagnes.
Ammar ben Ali ben Mostépha, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement A. C. A. T., mle 620 L 30; 21 ans de services, 9 campagnes.
Azza ben Bénaissa, brigadier chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 772/30; 18 ans de services, 9 campagnes.
Bachir ben Mohamed, maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 239 LM; 21 ans de services, 4 campagnes.
Bahri Amor el Hambaoui, adjudant, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 49 LM; 22 ans de services, 3 campagnes.
Bark ben Larbi, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 757/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Bedjekina el Mérini ben Adberrahmane, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Alger, mle 258 LM; 22 ans de services, 4 campagnes
Ben Ammar ben Madani, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 54 XLM; 22 ans de services, 6 campagnes.
Ben Alina Ould Kouider, soldat, classe 1925, recrutement d'Oran, mle O 809; 23 ans de services, 4 campagnes.
Benmechih ben Saïd ben Belkacem, maréchal des logis, classe 1931, recrutement d'Alger, mle LM 35; 18 ans de services, 3 campagnes.
Ben Saïd Abdelkader, brigadier, classe 1926, recrutement d'Oran, mle 3758; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bensadok Mohamed, maréchal des logis, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 8; 22 ans de services, 6 campagnes.
Bouazza ben Abdallah ben Hamadi, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1402/30; 18 ans de services, 8 campagnes.
Bouchaib ben Messaoud, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 787/30; 19 ans de services, 4 campagnes.
Bourahla ben Amar ben Brahim, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 2 X LM XC; 21 ans de services, 6 campagnes.
Brahim ben Abdallah, soldat, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 790; 19 ans de services, 4 campagnes.
Chegaga Bekkai, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Alger, mle LM 13/A; 24 ans de services, 5 campagnes.
Chirck Ould Mohamed, maréchal des logis, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0630; 21 ans de services, 8 campagnes.
Dehikel Tahar ben Belkacem, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle O 799; 23 ans de services, 6 campagnes.
Dekhan Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle O 853; 21 ans de services, 7 campagnes.
Djehich Benanlia ben Debuadja, maréchal des logis chef, classe 1927 M, recrutement d'Alger, mle LM 429; 21 ans de services, 5 campagnes.
Driss ben Mohamed, brigadier, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 833/30; 18 ans de services, 4 campagnes.
Fortas Belkacem, maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 2699 RM; 21 ans de services, 6 campagnes.
Hachmi ben Bechraoui ben Ali, maréchal des logis, classe 1928, recrutement A. C. A. T., mle 1617 L 31; 22 ans de services, 4 campagnes.
Hasni Yahioui ben Amara, soldat de 1re classe, classe 1922, recrutement d'Alger, mle LM 288; 26 ans de services, 5 campagnes.
Kheddaoui ben Ahmed, maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 3816; 24 ans de services, 7 campagnes.
Khelifati Kaddour ben Aïssa, adjudant, classe 1925, recrutement d'Alger, mle LM 250; 23 ans de services, 3 campagnes
Lamoury Mokhtar ben Djilali, soldat, classe 1929, recrutement d'Alger, mle LM 218; 19 ans de services, 7 campagnes.
Laroussi ben Dahman, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 724/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Lemkadem ben Saddek, soldat, classe 1925, recrutement d'Alger, mle 274; 24 ans de services, 4 campagnes.
Maati ben Kébir, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 749/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mabrouk ben El Hadj, maréchal des logis, classe 1924, recrutement de Constantine, mle 349 LM C; 24 ans de services, 15 campagnes.
M'Barek ben Larbi, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 360/29; 20 ans de services, 9 campagnes.
M'Barek ould M'Barek, maréchal des logis, classe 1930, recrutement d'Oran, mle O 391; 19 ans de services, 7 campagnes.
M'Khallat ben Mohamed ben Bouhala, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement d'Alger, mle LM 345; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mérouche Saïd, soldat de 1re classe, classe 1927 XG, recrutement de Constantine, mle 30 X LM; 22 ans de services, 2 campagnes.
Mezrar Mohamed, soldat, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 221; 22 ans de services, 2 campagnes.
Mimoune Saïd, soldat, classe 1924 G, recrutement de Constantine, mle 218 LM; 24 ans de services, 3 campagnes.
Mohamed ben Djelil, brigadier-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K 1728/30; 19 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben El'nadj, maréchal des logis, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 01; 25 ans de services, 18 campagnes.
Mohamed ben M'Ahmed, brigadier-chef, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 704/30; 18 ans de services, 11 campagnes.
Mahamed Salah ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 152 XLMXG; 22 ans de services, 1 campagne.
Moktar ben Madani, adjudant, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 738/30; 19 ans de services, 9 campagnes.
Nadjem ben Abdemeli, maréchal des logis, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 314 LM C; 20 ans de services, 15 campagnes.
Naoui ben Embarek, soldat de 1re classe, classe 1926 XC, recrutement de Constantine, mle 6 X LM; 23 ans de services, 8 campagnes.
Salem ben Ahmed ben Salah, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement A. C. A. T., mle 1133 L/30; 24 ans de services, 10 campagnes.
Si Brahim ben Siali, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 746/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
S. N P. Abdallah ben Mohamed, brigadier, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 611 M; 22 ans de services, 7 campagnes.
S. N. P. Ahmed ben Boualid, soldat, classe 1924, recrutement d'Alger, mle LM 23 ML; 25 ans de services, 4 campagnes.

S. N. P. Ahmed ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement d'Oran, mle A 478; 19 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Ali ben Bahoul, soldat de 1re classe, classe 1929 M, recrutement d'Alger, mle LM 127; 20 ans de services, 9 campagnes.
S. N. P. Ali ben Mohamed, maréchal des logis, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 610 X LMC; 21 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Bachir ben Taleb Ahmed, maréchal des logis, classe 1929, recrutement de Constantine, mle 332 LM C; 20 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Ben Haoued ben Bouchema, maréchal des logis, classe 1930, recrutement de Constantine, mle 831 LMC; 19 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Brahim ben Hammou ben Ahmed, brigadier, classe 1928 X C, recrutement de Constantine, mle 657 LM; 21 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Dehlis ben Tameur, brigadier, classe 1928 M, recrutement d'Alger, mle LM 440; 20 ans de services, 9 campagnes.
S. N. P. Embarek ben Ali ben Mohamed, soldat, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 335 X LM; 20 ans de services, 4 campagnes.
S. N. P. Laich ben Messaoud, soldat de 1re classe, classe 1924 XC, recrutement de Constantine, mle 65 LM; 25 ans de services, 1 campagne.
S. N. P. Louakal ben Bouafe, brigadier, classe 1927 XC, recrutement de Constantine, mle 297 LM; 21 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Mohamed ben Armenebi ben Zouber, maréchal des logis, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 662 LM C; 20 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Mohamed ben Cheikl, brigadier, classe 1929, recrutement d'Oran, mle A 487; 19 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Mohamed ben Delba, maréchal des logis, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 652; 21 ans de services, 14 campagnes.
S.N.P. Mohamed ben Djelbar, soldat, classe 1927, recrutement d'Oran, mle A 181; 22 ans de services, 15 campagnes.
S. N. P. Mohamed ben Sliman, soldat, classe 1929, recrutement d'Alger, mle LM 120 A; 20 ans de services, 3 campagnes.
S. N. P. Sadok ben Ali Mohamed, maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 226 LMC; 21 ans de services, 3 campagnes.
S. N. P. Salah ben Bouchema, brigadier, classe 1926 XC, recrutement de Constantine, mle 655 XLM; 21 ans de services, 14 campagnes.
Tahar ben Hadj, soldat, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 703/30; 18 ans de services, 13 campagnes.
Yaya ben Amar, soldat de 1re classe, classe 1924 M, recrutement d'Alger, mle LM 285; 24 ans de services, 9 campagnes.
Youcef ben El Hadj Gacem Ed Daouddi, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement A. C. A. T., mle 1613 L 31; 20 ans de services, 9 campagnes.
Zighour ben Abdelkader, soldat de 1re classe, classe 1922, recrutement d'Oran, mle O 772; 26 ans de services, 1 campagne.
Zoubir ben Bouderballah, brigadier, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 295 X LM; 24 ans de services, 5 campagnes.
S. N. P. Amar ber Ali, maréchal des logis, classe 1929 A, recrutement d'Alger, mle 18; 20 ans de services, 4 campagnes.

Artillerie.

Allonn au (Albert-Maurice-Germain), maréchal des logis chef, classe 1923, recrutement de Niort, mle 775; 26 ans de services, 1 campagne.
Batut (Henri-Paul-Pierre), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Sarrebourg, mle LM 2 *bis*; 25 ans de services, 1 campagne.
Benel (André-Jean-Edouard), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de la Seine, mle MF 51; 25 ans de services, 1 campagne.
Berenguier (François-Fernand), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Toulon, mle 539; 25 ans de services, 1 campagne.
Buvat (Pierre-Gilbert), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Lyon-Sud, mle 596; 19 ans de services, 3 campagnes.
Chaillet (Louis-Marcel), adjudant, classe 1922, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1657; 26 ans de services, 1 campagne.
Chassel (Henry-Georges-Alphonse), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1001; 21 ans de services, 1 campagne.
Chevillard (Louis-Joseph-Gaston), adjudant, classe 1916, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 445; 23 ans de services, 5 campagnes.
Chevrey (René-Charles-Xavier), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Perpignan, mle 1761; 26 ans de services, 1 campagne.
Clément (Pierre-Paul), 1re classe, classe 1925, recrutement de Bar-le-Duc, mle 934; 24 ans de services, 4 campagnes.
Clerc (Joseph), adjudant, classe 1926, recrutement de Mâcon, mle 1195; 22 ans de services, 5 campagnes.
Colombani (Charles-François-Thadée), adjudant, classe 1931, recrutement de Toulouse, mle 1219; 20 ans de services, 6 campagnes.
Curlit (Marcel-Narcisse), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Besançon, mle 2019; 25 ans de services, 1 campagne.
Daniau (Henri-Marius-Adelin), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 2421; 27 ans de services, 2 campagnes.
Delamaire (Fernand-Alphonse-Louis-Jules-Marie), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Saint-Malo, mle 1297; 25 ans de services, 2 campagnes.
Denzer (Edouard-Joseph), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Mulhouse, mle 2420; 25 ans de services, 1 campagne.
Desselle (Robert), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Valenciennes, mle LM 40 D; 22 ans de services, 2 campagnes.
Donois (Georges-Adolphe), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Chaumont, mle 904; 22 ans de services, 4 campagnes.
Dubas (Louis), adjudant, classe 1928, recrutement de Toulouse, mle 2065; 21 ans de services, 6 campagnes.
Dufour (Pierre-Clovis), adjudant, classe 1926, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 5261; 23 ans de services, 1 campagne.
Depierre (Henri), caporal, classe 1921, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 6081; 28 ans de services, 7 campagnes.
Escanecrabes (Bernard-Marius-Jules), adjudant, classe 1925, recrutement de Toulouse, mle 1460; 24 ans de services, 2 campagnes.
Faure (Marcellin), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Nice, mle LM 637; 20 ans de services, 3 campagnes.
Fournier (Maurice-Michel-Jean), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Lorient, mle 1657; 27 ans de services, 6 campagnes.
Franceschetti (Paul), maréchal des logis, classe 1928, recrutement de Marseille, mle LM 1667; 21 ans de services, 8 campagnes.
Franke (Frédéric-Charles-René), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement d'Epinal, mle 1310; 19 ans de services, 1 campagne.
Fraye (Paul-Eugène), adjudant, classe 1924, recrutement de Nîmes, mle 1366; 26 ans de services, 3 campagnes.
Frelille (Augustin-Gaston), adjudant, classe 1921, recrutement de Poitiers, mle 1108; 28 ans de services, 1 campagne.
Frontin (Roger-Louis-Robert), maréchal des logis chef, classe 1930, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 55; 19 ans de services, 6 campagnes.
Fuchs (Charles), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Saverne, mle 381; 25 ans de services, 6 campagnes.
Gallet (Arsène-Augustin-Marie-Gustave), maréchal des logis chef, classe 1919, recrutement de Laval, mle 462; 28 ans de services, 3 campagnes.
Galley (Gaston-Victor), maréchal des logis chef, classe 1929, recrutement de Vesoul, mle 254; 19 ans de services, 3 campagnes.
Gaudard (Roger-Raymond), maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement de Vesoul, mle 1226; 20 ans de services, 6 campagnes.
Gerber (Marcel), maître pointeur, classe 1922, recrutement du Maroc, mle F 448; 27 ans de services, 8 campagnes.
Guedon (Louis-Octave), adjudant, classe 1926, recrutement de Bar-le-Duc, mle 480; 23 ans de services, 3 campagnes.
Guilley (Henri-Benjamin), maréchal des logis chef, classe 1931, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 432; 18 ans de services, 5 campagnes.
Guyot (Jean-Henri), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Brest, mle 1248; 23 ans de services, 1 campagne.
Haensler (Antoine-Albert), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Sélestat, mle 2047; 20 ans services, 1 campagne.
Heidet (Victor-Emile), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Belfort, mle 481; 23 ans de services, 1 campagne.
Houtey (Paul), adjudant, classe 1925, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 1171; 26 ans de services, 1 campagne.
Houot (Octavien-Eugène-René), adjudant-chef, classe 1924, recrutement d'Epinal, mle 1805; 25 ans de services, 3 campagnes.
Hue (Marcel-Victor), adjudant-chef, classe 1925, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 2944; 23 ans de services, 1 campagne.
Lacout (Marcel-Georges), adjudant-chef, classe 1927, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 4107; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lacroix (Ernest-François), adjudant, classe 1924, recrutement de Nancy, mle 212; 25 ans de services, 2 campagnes.
Lamboley (Henri-Albert-Félicien), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Vesoul, mle 791; 28 ans de services, 1 campagne.
Lamensans (Louis-Eugène), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de la Seine, mle FM. 19; 25 ans de services, 1 campagne.
Laurancy (Alexandre-Charles-Etienne), adjudant, classe 1925, recrutement de Vesoul, mle 165; 24 ans de services, 7 campagnes.
Lavilie (Lucien-Camille), adjudant, classe 1924, recrutement d'Alger, mle RM 161; 24 ans de services, 3 campagnes.
Le Bail (Eugène-Ferdinand), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Grandville, mle 993; 22 ans de services, 6 campagnes.
Lenoble (Jean-Marie), adjudant, classe 1924, recrutement de Lyon, mle 85-D. L. M.; 24 ans de services, 1 campagne.
Libis (Paul-Jules-Marie), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Mulhouse, mle 1871; 25 ans de services, 1 campagne.
Llopis (Henri), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Carcassonne, mle 980; 21 ans de services, 1 campagne.
Louis (Edouard-Joseph-Gabriel-Théodore), adjudant, classe 1922, recrutement de Caen, mle 58; 26 ans de services, 2 campagnes.
Marechal (Pierre-Marie), maréchal des logis-chef, classe 1922, recrutement de Gap, mle 636; 27 ans de services, 1 campagne.

Marieu (Francis-Victor-Guillaume), adjudant, classe 1928, recrutement de Carcassonne, mle 168 N; 21 ans de services, 6 campagnes.
Martin (Georges-Marius-Auguste), adjudant, classe 1924, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 784; 25 ans de services, 2 campagnes.
Mattei (Jean-François), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Marseille, mle 98; 22 ans de services, 2 campagnes.
Mesrine (André-Jean), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Poitiers, mle 1295; 20 ans de services, 5 campagnes.
Michoulier (Alfred-Marie-Joseph), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 707; 25 ans de services, 1 campagne.
Millot (Lucien-Henri-Marie), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Guingamp, mle 1141; 23 ans de services, 1 campagne.
Monifort (Jules), adjudant, classe 1923, recrutement de Metz, mle 959; 26 ans de services, 2 campagnes.
Morel (Paul-Clément), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 840; 24 ans de services, 2 campagnes.
Morey (Alphonse), adjudant, classe 1922, recrutement de Mâcon, mle 1003; 27 ans de services, 3 campagnes.
Mouquet (Georges-Alfred), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Versailles, mle 4765; 25 ans de services, 1 campagne.
Norot (Emile-Joseph), adjudant, classe 1926, recrutement de Belfort, mle 1701; 22 ans de services, 7 campagnes.
Nougier (Jérémie-René-Victor), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Privat, mle 1998; 23 ans de services, 4 campagnes.
Palaquet (René-Michel), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Périgueux, mle 917; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pernodet (André-Eugène), adjudant, classe 1928, recrutement de Strasbourg, mle 2120; 20 ans de services, 2 campagnes.
Pieminot (Pierre-Emile), adjudant, classe 1926, recrutement de Troyes, mle 679; 25 ans de services, 6 campagnes.
Pouthier (Marcel), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 407; 21 ans de services, 10 campagnes.
Probst (Frédéric-Guillaume), maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement de Belfort, mle 1613; 22 ans de services, 1 campagne.
Quester (Raymond), adjudant, classe 1922, recrutement de Vannes, mle 1391; 26 ans de services, 3 campagnes.
Rethore (Louis-Joseph), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Cholet, Angers, mle 958; 22 ans de services, 4 campagnes.
Sansonnet (François), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Limoges, mle 427; 25 ans de services, 1 campagne.
Sarazin (Joseph-Emile), adjudant, classe 1925, recrutement de Belfort, mle 2195; 24 ans de services, 2 campagnes.
Simonin (André-Henri), adjudant, classe 1922, recrutement de Nancy, mle 99; 27 ans de services, 6 campagnes.
Solu (Georges-Raymond), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Belfort, mle 676; 19 ans de services, 6 campagnes.
Soual (Jean-Alphonse-Noël), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Carcassonne, mle 718; 23 ans de services, 1 campagne.
Tavot (Jean-André), adjudant, classe 1925, recrutement d'Autun, mle 196; 23 ans de services, 1 campagne
Thevenot (Léon-Alphonse), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Belfort, mle 1502; 22 ans de services, 1 campagne.
Turkowiak (Aloisy), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Lons-le-Saunier; 20 ans de services, 1 campagne.
Van Mael (Albert), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Cambrai, mle 265; 21 ans de services, 7 campagnes.
Venet (Victor), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Vienne, mle 436; 28 ans de services, 4 campagnes.
Vidal (Albert-Ernest), maréchal des logis-chef, classe 1929, recrutement de Nimes, mle 894; 19 ans de services, 4 campagnes.
Villet (Edmond-Marcel), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Vesoul, mle 974; 21 ans de services, 6 campagnes.
Vivenot (Henri-Jules-Ovide), adjudant, classe 1921, recrutement de Bar-le-Duc, mle 402; 28 ans de services, 2 campagnes.
Abdesselem ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 512/29; 19 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Djilali, maréchal des logis, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 2427; 22 ans de services, 8 campagnes.
Ahmed ben Larbi, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1362/30; 18 ans de services, 3 campagnes.
Ahmed ben Mahjoub ben Bark, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 886/30; 19 ans de services, 5 campagnes.
Ahmed ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 1200/30; 19 ans de services, 10 campagnes.
Aleya ben Mohamed ben Nésib Mefzi Saidi, adjudant, classe 1927, recrutement A. C. A. T., mle 324 L 31; 21 ans de services, 6 campagnes.
Ali ben Kaddour ben Moussa, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1373/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Ali ben Mohamed, soldat, classe 1930, recrutement de Rabat, mle K. 2314; 19 ans de services, 6 campagnes.
Allal M'Hamed, maréchal des logis, classe 1920, recrutement d'Alger, mle 2775; 27 ans de services, 2 campagnes,
Allel ben Ahmed, brigadier, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1093/30; 18 ans de services, 5 campagnes.
Amara Madi, sergent, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 958; 22 ans de services, 2 campagnes.
Ammar ben Mohamed ben Belbache, adjudant, classe 1926, recrutement A. C. A. T., mle 1248 L 30; 23 ans de services, 2 campagnes.
Aomar ben Hamou, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 890/30; 19 ans de services, 7 campagnes.
Aomar ben Tahar, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 978/30; 18 ans de services, 5 campagnes.
Azouz ben Barck, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 1028/30; 18 ans de services, 7 campagnes.
Barck ben Larbi, soldat, classe 1930, recrutement du Maroc, mle 882/30; 19 ans de services, 6 campagnes.
Boucenna Ahmed, brigadier, classe 1928, recrutement de Constantine, mle 208 LM; 21 ans de services, 4 campagnes.
Boudali ben Khélifa, brigadier, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 988/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Bouabil ben Kébir, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1172/30; 18 ans de services, 5 campagnes
Boutassa Mohammed ben Abdelkader, maréchal des logis, classe 1929, recrutement d'Alger, mle 316 R. M.; 19 ans de services, 3 campagnes.
Brahim ben Liazid, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 1031/30; 19 ans de services, 6 campagnes.
Brick ben Rahal, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1039/30; 19 ans de services, 7 campagnes.
Djilali ben Driss, soldat, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A. 506/29; 19 ans de services, 7 campagnes.
Driss ben Mohamed ben Ayani, soldat, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J. 741; 20 ans de services, 8 campagnes.
kabbour ben Larrabi, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 891/30; 19 ans de services, 10 campagnes.
Harkat Lakhdar, brigadier, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 4971; 21 ans de services, 6 campagnes.
Kabbour ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 1099/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Kaddouri el Hadj, brigadier, classe 1926, recrutement d'Alger, mle LM 273; 22 ans de services, 5 campagnes.
Kebir ben Dahane, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 1029/30; 19 ans de services, 6 campagnes.
Lahcen ben Bihi, brigadier-chef, classe 1927, recrutement de Rabat, mle H. 387; 21 ans de services, 9 campagnes.
Lahcen ben Hachemi, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 979/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Lahoussine Khalifa ben Mohamed, soldat, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A. 1119/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mekaoui Rabah ben Messaoud, maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 61; 22 ans de services, 3 campagnes.
Messaadi ben Aissa, brigadier, classe 1930, recrutement d'Oran, mle 4055; 18 ans de services, 5 campagnes.
Miloud ben Abdelai, brigadier, classe 1924, recrutement de Rabat, mle A. 28/24; 21 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1096/30; 18 ans de services, 4 campagnes.
Mohamed ben Ameur, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A. 132/26; 18 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Azzouz, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 893/30; 18 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Boudjma ben Mohamed, soldat, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A. 1144/30; 18 ans de services, 11 campagnes.
Mohamed ben Lahcen, soldat, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 897/30; 18 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Mohamed, adjudant, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A. 852/30; 18 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed Salah ben El Hadj Mohamed El Gharbi, brigadier, classe 1928, recrutement A. C. A. T., mle 483 L. 31; 20 ans de services, 4 campagnes.
Naceur ben Addou, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 181/30; 19 ans de services, 8 campagnes.
Ouali ben Mohamed, maréchal des logis, classe 1925, recrutement d'Alger, mle RM 3348; 23 ans de services, 3 campagnes.
Said Nezer Messaoud, maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 2264 RM; 21 ans de services, 4 campagnes.
Segni Mohamed dit Messaoud, maréchal des logis, classe 1923 G, recrutement de Constantine, mle 1314 RM; 25 ans de services, 2 campagnes.
Simadi Ahmed ben Mohamed, maréchal des logis, classe 1928, recrutement d'Alger, mle LM 307; 21 ans de services, 3 campagnes.
S. N. P. Mohamed ben Tahar, soldat, classe 1928, recrutement d'Alger, mle LM 396; 20 ans de services, 3 campagnes.
Zadani Amar, maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 83 LM; 23 ans de services, 2 campagnes.

Train.

Archimbaud (André-Pierre-Marcel), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Dijon, mle 253; 21 ans de services, 2 campagnes.
Audot (André-Joachim), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Bernay, mle 109; 26 ans de services, 2 campagnes.
Bachelier (René-Edgard), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Châteauroux, mle 1401; 25 ans de services, 8 campagnes.
Beme (Roger-Gustave), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Bar-le-Duc, mle 849; 24 ans de services, 1 campagne.
Bonvoisin (Maurice-Louis), adjudant-chef, classe 1923, recrutement d'Argentan, mle 420; 26 ans de services, 1 campagne.
Bourgoin (Lucien), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement de Tunis, mle L 611; 22 ans de services, 7 campagnes.
Cesarini (Nonce-Louis), adjudant, classse 1925, recrutement de Marseille, mle LM 1702; 24 ans de services, 5 campagnes.
Clergue (René-Jean), adjudant, classe 1925, recrutement de Mende, mle 568; 24 ans de services, 1 campagne.
Dewasmes (Adolphe-Edouard), adjudant, classe 1929, recrutement de Béthune, mle 1117; 19 ans de services, 6 campagnes.
Dorade (Lucien-René-Urbain), adjudant, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 295; 26 ans de services, 8 campagnes.
Doumet (Marcel), maréchal des logis, classe 1924, recrutement de Béziers, mle 436; 24 ans de services, 1 campagne.
Frelin (Maurice-Georges-Armand), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Belfort, mle 2203; 22 ans de services, 4 campagnes.
Genesle (Jean-Joseph), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Toulouse, mle 1390; 26 ans de services, 1 campagne.
Marchand (Régis-Marcellin-Emilien), adjudant, classe 1925, recrutement de Chartres, mle 833; 24 ans de services, 1 campagne.
Marielle (Jean-Stanislas), adjudant, classe 1924, recrutement de Laon, mle 95; 25 ans de services, 4 campagnes.
Poissonnier (Albert-Louis), adjudant-chef, classe 1927, recrutement d'Epinal, mle 1295; 22 ans de services, 4 campagnes.
Poulichet (Jean), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Lorient, mle 3163; 24 ans de services, 14 campagnes.
Stevenot (Raymond-Gaston), adjudant, classe 1926, recrutement de Besançon, mle 914; 22 ans de services, 4 campagnes.
Abdelkader ben Ahmed, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 231/27; 21 ans de services, 8 campagnes.
Ahmed ben Ahmani, soldat, classe 1926, recrutement de Rabat, mle J 1503; 22 ans de services, 3 campagnes.
Ahmed ben Aomar, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 931; 19 ans de services, 4 campagnes.
Aomar ben Moktar, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 710/30; 18 ans de services, 13 campagnes.
Barck ben Abdesselem Azzouz, brigadier, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 862/30; 18 ans de services, 7 campagnes.
Barck ben Saïd, brigadier, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 740/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Bark ben Bark, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 2599; 21 ans de services, 11 campagnes.
Belakrad Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle O 1760; 21 ans de services, 8 campagnes.
Belklem Ahmed, maréchal des logis, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 2057; 23 ans de services, 1 campagne.
Benlatreche Amar ben Amor, maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 3318 RM; 21 ans de services, 3 campagnes.
Bensalah Ahmed, brigadier, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 934; 24 ans de services, 9 campagnes.
Bou Habib ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle A 121/26; 19 ans de services, 5 campagnes.
Bouchaib ben Dahman, brigadier, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 927/30; 19 ans de services, 6 campagnes.
Chadi ben Ahmed ben Maati, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1188/30; 19 ans de services, 4 campagnes.
Hamid ben Si Mohamed, brigadier, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1271/30; 18 ans de services, 13 campagnes.
Hamrouni ben Salah ben Hassen, maréchal des logis, classe 1928, recrutement A. C. A. T., mle 1902 L 31; 20 ans de services, 4 campagnes.
Khelifa ben Saad ben Mohamed, caporal, classe 1925, recrutement A. C. A. T., mle 1602/L 31; 23 ans de services, 2 campagnes.
Khemis ben Salah ben Azzouz, maréchal des logis, classe 1925, recrutement A .C. A. T., mle 557 L 34; 23 ans de services, 4 campagnes.
Messabih Mohamed ben Abdelkader, adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Miliana, mle 690; 22 ans de services, 3 campagnes.
Larbi ben Abdallah ben Ahmed Laouini, maréchal des logis, classe 1926, recrutement A. C. A. T., mle 186 L 32; 22 ans de services, 7 campagnes.
M'Ahmed ben Brahim, maréchal des logis, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 937/30; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle K 484; 19 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Amar, maréchal des logis-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 66/30; 19 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Bachir, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 133/26; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Djilali, brigadier, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 881/30; 18 ans de services, 7 campagnes.
Moufok ben Dehiba, adjudant-chef, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 0699; 21 ans de services, 6 campagnes.
Moulay Lhassen Bel Hadj, brigadier, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 442/29; 19 ans de services, 3 campagnes.
Saïd ben Djilali, maréchal des logis-chef, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 915/30; 18 ans de services, 8 campagnes.
Saïd ben Faddoul, brigadier-chef, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 922/30; 19 ans de services, 5 campagnes.
Saïdi Mohammed, adjudant, classe 9126, recrutement d'Oran, mle 3320; 22 ans de services, 10 campagnes.
Zeid Abdallah, adjudant, classe 1924, recrutement de Constantine, mle 338 RMG; 24 ans de services, 4 campagnes.

Transmissions.

Dardenne (Maurice-Félix), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Nancy, mle 701; 25 ans de services, 6 campagnes.
Maytraud (Jean-Marie), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Limoges, mle 2719; 22 ans de services, 8 campagnes.
Houceine ben Mohamed, caporal, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 1320/30; 18 ans de services, 9 campagnes.

Agent de chancellerie.

Raymond (René-Raoul-Louis), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Limoges, mle 2741; 21 ans de services, 8 campagnes.

Agent des corps de troupe.

Brisard (Adrien-Léopold-Henri), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Niort, mle 1315; 26 ans de services, 3 campagnes.

Recrutement et statistique.

Delcambre (Jean-Eugène), sergent-major, classe 1928, recrutement d'Avesnes, mle 2331; 20 ans de services, 6 campagnes.
Fritz (Adolphe-Jean), adjudant, classe 1926, recrutement de Thionville, mle 1476; 22 ans de services, 1 campagne.
Lasserre (Marcel-Louis-Félix), sergent-chef, classe 1921, recrutement d'Annecy, mle 896; 28 ans de services, 3 campagnes.
Marnay (Octave-Louis-Silvain), adjudant, classe 1927, recrutement de la Seine, mle FM 16; 24 ans de services, 1 campagne.
Mohin (René-Robert-Alfred), adjudant, classe 1926, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1004; 22 ans de services, 2 campagnes.
Mommelien (Alexandre-Pierre-Louis), adjudant, classe 1928, recrutement de Caen, mle 368 LM; 20 ans de services, 2 campagnes.
Pigaglio (Barthelémy-Baptiste), sergent-major, classe 1928, recrutement de Nice, mle 3393; 20 ans de services, 5 campagnes.
Roy (Vincent), adjudant, classe 1924, recrutement de Moulins, mle 440; 25 ans de services, 1 campagne.
Salvy (Théodore), adjudant-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle F 1241; 20 ans de services, 6 campagnes.

Génie.

Bach (Jean-Charles), sergent, classe 1924, recrutement de Belfort, mle au recrutement 221; 24 ans de services, 8 campagnes.
Bérard (Elie-Henri-Laurent), adjudant, classe 1922, recrutement d'Avignon, mle 571; 27 ans de services, 2 campagnes.
Berthold (Roger-Jean-François), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Mâcon, mle 1458; 25 ans de services, 6 campagnes.
Biesse (Eugène), adjudant, classe 1926, recrutement du Maroc, mle F 631; 22 ans de services, 14 campagnes.
Bigot (Jean-Marie-Henri-Joseph), adjudant, classe 1927, recrutement d'Orléans, mle 424; 22 ans de services, 3 campagnes.
Canard (Jean-Victor-Maxime), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 647; 23 ans de services, 6 campagnes.
Caveland (Elie), sergent-chef, classe 1928, recrutement de Cayenne, mle 426; 22 ans de services, 6 campagnes.
Cloe (Eloi-Marcel), sergent-chef, classe 1924, recrutement du Maroc, mle F 572; 24 ans de services, 7 camnagnes.
Dron (Auguste-Jean-Baptiste), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Cambrai, mle 700; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dufresne (Roger-Pierre-Narcisse), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Saint-Omer, mle 3606; 18 ans de services, 2 campagnes
Flotat (Emile-François), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Belfort, mle 1670; 22 ans de services, 2 campagnes.
Fontaine (Louis-Maurice), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Chaumont, mle 960; 25 ans de services, 1 campagne.
Gaudel (Antonin-René), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Montluçon, mle 631; 23 ans de services, 6 campagnes.

Gehant (Maurice-Auguste), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Belfort, mle 1920; 23 ans de services, 1 campagne.
Grangier (Justin-Marcel), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Besançon, mle 2159; 19 ans de services, 1 campagne.
Guieu (François-Séraphin), adjudant, classe 1922, recrutement de Digne, mle 1207; 26 ans de services, 4 campagnes.
Guinet (Henri-Louis-Claudius), adjudant, classe 1921, recrutement de Mâcon, mle 459; 28 ans de services, 1 campagne.
Houdayer (Roger-Léon), adjudant, classe 1930, recrutement du Mans, mle 1165; 21 ans de services, 4 campagnes.
Jaud (André-Antoine-Georges), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 71; 19 ans de services, 2 campagnes.
Kiefer (Lucien-Louis), sergent, classe 1924, recrutement de Marseille, mle LM 133; 27 ans de services, 3 campagnes.
Meyer (Charles-Louis), adjudant-chef, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 2063; 24 ans de services, 3 campagnes.
Perrin (Gustave-Marius), adjudant, classe 1930, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1614; 19 ans de services, 1 campagne.
Petit (André-Etienne), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Besançon, mle 795; 20 ans de services, 6 campagnes.
Pierrot (Joseph), adjudant-chef, classe 1923, recrutement d'Epinal, mle 409; 26 ans de services, 3 campagnes.
Prévot (Jules), adjudant, classe 1922, recrutement de Belfort, mle 1236; 27 ans de services, 2 campagnes.
Riveill (Gaspard), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Perpignan, mle 1716; 27 ans de services, 1 campagne.
Roux (Maurice-Gaston-Edmond), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Vesoul, mle 1919; 19 ans de services, 5 campagnes.
Scherer (Georges-Alexandre), adjudant, classe 1929, recrutement de Bourges, mle 298; 20 ans de services, 1 campagne.
Traluc (Henri-Gratien), adjudant, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 1889; 23 ans de services, 1 campagne.
Viante (André-Georges-Louis), adjudant, classe 1928, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1337; 20 ans de services, 1 campagne.
Villevaud (Aimé-Jean), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Alger, mle 985; 23 ans de services, 2 campagnes.
Voyot (Roger-Jean), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Tunis, mle LM 682; 20 ans de services, 9 campagnes.
Abdallah ben Mohamed, brigadier, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 80/29; 19 ans de services, 5 campagnes.
Azzouz ben Fattah, maître ouvrier, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 344/30; 18 ans de services, 9 campagnes.
Barck ben M'Ahmed, maître ouvrier, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 343/30; 19 ans de services, 6 campagnes.
Brahim ben M'Barck, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 326/30; 19 ans de services, 8 campagnes.
Djellaoui Mohammed, sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Alger, mle LM 280 A; 22 ans de services, 5 campagnes.
Lakdar ben Ahmed ben Messaoud, caporal, classe 1927, recrutement A. C. A. T., mle 938/L 31; 22 ans de services, 10 campagnes.
Larbi ben Hamed, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Rabat, mle A 10/24; 19 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Brahim, caporal, classe 1930, recrutement de Rabat, mle A 348/30; 18 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Cheikh, maréchal des logis, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 0899; 20 ans de services, 7 campagnes.
Tayeb Benchohra, caporal, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 01085; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Aomar, 1re classe, classe 1930, recrutement de Rabat, mle 1331/30; 19 ans de services, 5 campagnes.

Matériel.

Aomar ben Lhacem, brigadier-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 2281; 19 ans de services, 3 campagnes.
Benarif Ahmed dit Madjid, maréchal des logis, classe 1928 C, recrutement de Constantine, mle LM 444; 20 ans de services, 11 campagnes.
Berthelen (Marcel-Eugène), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Mulhouse, mle 2328; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bihel (Frédéric-Emile), adjudant, classe 1925, recrutement de Cherbourg, mle 396; 23 ans de services, 5 campagnes.
Buguet (Roger-Victor-Adolphe), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 40; 23 ans de services, 12 campagnes.
Callois (Lucien-Marcel), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1138; 23 ans de services, 2 campagnes.
Chenot (Jean-Etienne), adjudant, classe 1928, recrutement du Mans, mle 66; 21 ans de services, 2 campagnes.
Desmaizières (Germain), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Mâcon, mle 750; 27 ans de services, 1 campagne.
Hott (Mathias), adjudant, classe 1930, recrutement du Maroc, mle R 840; 23 ans de services, 18 campagnes.
Jacquier (Louis-Francis), adjudant, classe 1926, recrutement d'Annecy, mle 193; 22 ans de services, 1 campagne.
Lacombe (Albert-Louis), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Grenoble, mle 964; 22 ans de services, 1 campagne.
Maillet (Gaston-Alphonse-Alexandre), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Blois, mle 26; 22 ans de services, 1 campagne.
Maro (Albert-Marie-Joseph), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Nantes, mle 1174; 21 ans de services, 6 campagnes.
Moreau (Lucien), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Moulins, mle 2473; 23 ans de services, 4 campagnes.
De Saint-Léger (Raymond-Marcel), adjudant, classe 1928, recrutement de Caen, mle LM 468; 26 ans de services, 4 campagnes.
Tapie (Jules-Antonin), adjudant-chef, classe 1922, recrutemuent de Marseille, mle 3029; 27 ans de services, 1 campagne.
Uze (Georges-Auguste), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Nevers, mle 1677; 20 ans de services, 2 campagnes.
Vagne (Charles-Louis-Daniel), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Besançon, mle 105; 23 ans de services, 3 campagnes.
Vaudenay (Paul), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Versailles, mle 2882; 18 ans de services, 9 campagnes.
Sliman ben Bouzouada, maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement d'Alger, mle LM 125 M; 19 ans de services, 3 campagnes.

Intendance.

Audine (Joseph), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Pau, mle 1379; 27 ans de services, 2 campagnes.
Baudinet (Ernest-Marie-André), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Metz, mle 1324; 23 ans de services, 1 campagne.
Bernard (Louis-Eugène), sergent-chef, classe 1924, recrutemuent de Vesoul, mle 1018; 25 ans de services, 11 campagnes.
Boudissa Mouffok, sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Alger, mle RM 1387; 21 ans de services, 3 campagnes.
Callens (Charles-Louis), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Lille, mle 2899; 25 ans de services, 3 campagnes.
Cassabois (Jean-Charles-Louis), sergent-major, classe 1925, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 100; 25 ans de services, 8 campagnes.
Jouin (Jean-Henri-Alphonse), sergent-major, classe 1926, recrutement de Caen, mle 1093; 22 ans de services, 3 campagnes.
Londres (Louis-Paul), sergent-chef, classe 1921, 6e bureau de recrutement de la Seine, mle 4536; 28 ans de services, 5 campagnes.
Pegon (Claudius), sergent-chef, classe 1932, recrutement de Mâcon, mle 2482; 19 ans de services, 5 campagnes.
Petit (Joseph-André), adjudant, classe 1930, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1103; 18 ans de services, 5 campagnes.
Prado (Gabriel), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Lorient, mle 156; 23 ans de services, 6 campagnes.
S. N. P. Medjelled ben Abdelkader, caporal, classe 1924, recrutement d'Alger, mle RM 1; 25 ans de services, 8 campagnes.
Vanbelleghen (Nicolas-Henri-Robert), sergent-major, classe 1910, recrutement d'Oran, mle 1730; 22 ans de services, 13 campagnes.
Sadok ben Amara ben El Aïfa, soldat, classe 1925, recrutement A. C. A. T., mle 1055 L/32; 23 ans de services, 1 campagne.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Bachmann (Max-Carl-Walter), 1re classe, classe 1930, recrutement de Marseille, mle 1267; 28 ans de services, 14 campagnes.
Bartet (Marie-André-Gustave), sergent-chef, classe 1923, recrutement de Poitiers, mle 168; 27 ans de services, 10 campagnes.
Bastien (Paul), soldat, classe 1924, recrutement de Nancy, mle 65; 25 ans de services, 9 campagnes.
Bernardot (Maurice), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Mâcon, mle 155; 22 ans de services, 11 campagnes.
Biraben (Pierre), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Pau, mle 1137; 24 ans de services, 10 campagnes.
Blaise (Julien-Paul), sergent, classe 1922, recrutement de Nancy, mle 341; 27 ans de services, 9 campagnes.
Bongiardino (Pierre-Jean), adjudant, classe 1928, recrutement de Toulon, mle 557; 23 ans de services, 7 campagnes.
Boquin (Marcel), soldat, classe 1924, recrutement de Bourg, mle 1146; 26 ans de services, 11 campagnes.
Borgna (Jean-Marie-Antoine), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Toulon, mle 28; 22 ans de services, 8 campagnes.
Bru (Georges-Pierre-Théophile), sergent, classe 1924, recrutement de Carcassonne, mle 219; 25 ans de services, 3 campagnes.
Bruley (Marcel), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Bar-le-Duc, mle 205; 22 ans de services, 10 campagnes.
Casserouill (Sauveur-Martin), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Perpignan, mle 165; 19 ans de services, 10 campagnes.
Casta (Aurèle-François), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Toulon, mle 396; 22 ans de services, 12 campagnes.
Chavigny (Ulysse-Joseph-Georges), adjudant, classe 1925, 6e bureau de recrutement de la Seine, mle 1516; 23 ans de services, 14 campagnes.
Chery (Maurice-Auguste), adjudant, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 1207; 18 ans de services, 11 campagnes.

Christ (Marcel-Emile), soldat de 1re classe, classe 1923, recrutement de Belfort, mle 1732; 23 ans de services, 13 campagnes.
Clarice (Louis-Jules-Joseph), sergent-chef, classe 1922, recrutement de Rodez-Montpellier, mle 793; 27 ans de services, 10 campagnes.
Claude (Emile), caporal, classe 1923, recrutement de Nevers, mle 852; 26 ans de services, 6 campagnes.
Coant (Yves-Marie), soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Brest, mle 1993; 25 ans de services, 14 campagnes.
Coin (Georges-Julien), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 2140; 20 ans de services, 7 campagnes.
Constans (Noël-Pierre), adjudant, classe 1928, recrutement de Carcassonne, mle 1467; 21 ans de services, 9 campagnes.
Courtot (Lucien), maréchal des logis chef armurier, classe 1929, recrutement de Toulon, mle LM 947; 20 ans de services, 8 campagnes.
Cristofini (Ange-Louis), adjudant, classe 1931, recrutement de Marseille, mle LM 120; 20 ans de services, 5 campagnes.
Danton (Emile-Doré), 1re classe, classe 1928, recrutement de Saïgon, mle 255; 19 ans de services, 11 campagnes.
David (Georges-Gabriel-François), caporal-chef, classe 1928, recrutement de Nevers, mle 111; 23 ans de services, 10 campagnes.
David (Pierre), caporal-chef, classe 1926, recrutement de Saïgon, mle 295; 21 ans de services, 9 campagnes.
Decalonne (Etienne), sergent, classe 1926, recrutement de Chaumont, mle 670; 23 ans de services, 8 campagnes.
Descoubes (Gustave-Félix-Léon), adjudant, classe 1923, recrutement de Lorient, mle 762; 26 ans de services, 7 campagnes.
Diagne (Mamadou), 1re classe, classe 1929, recrutement de Bordeaux, mle LM 1112; 19 ans de services, 10 campagnes.
Diallo (Demba), 1re classe, classe 1923, recrutement du Sénégal, mle 658; 25 ans de services, 12 campagnes.
Dialo (Abdoulaye), 1re classe, classe 1922, recrutement de Dakar, mle 175; 26 ans de services, 14 campagnes.
Diko (Salia), 1re classe, classe 1927, recrutement de Saint-Louis, mle 716; 21 ans de services, 8 campagnes.
Dolla (Albert), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Toulon, mle 1329; 18 ans de services, 11 campagnes.
Donze (Jules-Marie), caporal-chef, classe 1923, recrutement de Besançon, mle 1203; 25 ans de services, 7 campagnes.
Dousset (Roger-Lucien), sergent, classe 1926, recrutement de la Rochelle, mle 726; 23 ans de services, 8 campagnes.
Fayo (Marcel-Marie), sergent-major, classe 1931, recrutement de Lorient, mle 2876; 19 ans de services, 10 campagnes.
Fohrer (Léopold), soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Belfort, mle 1910; 23 ans de services, 13 campagnes.
Foine (Jean-Marie), sergent, classe 1928, recrutement de Dunkerque, mle 642; 22 ans de services, 14 campagnes.
Frat (Robert-Adrien), sergent-chef, classe 1930, recrutement d'Auxerre, mle 1332; 18 ans de services, 9 campagnes.
Frey (Georges-René), sergent, classe 1924, recrutement de Besançon, mle LM 554; 25 ans de services, 12 campagnes.
Fromentin (Ernest-Alain), 1re classe, classe 1931, recrutement de Quimper, mle 1480; 19 ans de services, 12 campagnes.
Gavini (Dominique), sergent-chef, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 378; 22 ans de services, 11 campagnes.
Gérard (Albert), caporal-chef, classe 1929, recrutement de Chaumont, mle 465; 17 ans de services, 13 campagnes.
Gérard (Victor-Antoine), caporal-chef, classe 1928, recrutement de Marseille, mle 7000; 22 ans de services, 13 campagnes.
Gérhard (Emile-Laurent), caporal-chef, classe 1927, recrutement d'Epinal, mle 286; 21 ans de services, 10 campagnes.
Germany-Pardoux (Léopold), caporal, classe 1924, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle LM 1462; 25 ans de services, 9 campagnes.
Giuly (Jean-Paul), 1re classe, classe 1928, recrutement d'Ajaccion, mle 2114; 20 ans de services, 9 campagnes.
Gotlowich (Maurice), 1re classe, classe 1925, recrutement de Mamers, mle 1200; 24 ans de services, 14 campagnes.
Goujon (Marcel-Théodore), caporal-chef, classe 1925, recrutement d'Auxonne, mle 20; 24 ans de services, 15 campagnes.
Graziani (Paul-François), 1re classe, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 375; 22 ans de services, 13 campagnes.
Greyl (Robert-Pierre), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Belfort, mle 1515; 24 ans de services, 5 campagnes
Grisez (Armand-Emile), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Vesoul, mle 1105; 21 ans de services, 12 campagnes.
Guillard (Joseph), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 1141; 26 ans de services, 12 campagnes.
Haemmerle (Armand-René-Georges), soldat, classe 1922, recrutement de Belfort, mle 1082; 27 ans de services, 10 campagnes.
Hamon (François-Marie), caporal-chef, classe 1922, recrutement de Brest, mle 2289; 27 ans de services, 9 campagnes.
Jacob (Pierre), soldat, classe 1925, recrutement de Saint-Brieuc, mle 284; 23 ans de services, 12 campagnes.
Kerleu (Jérôme-Damase), 1re classe, classe 1922, recrutement de Dunkerque, mle 823; 26 ans de services, 10 campagnes.
Lacourt (Jean), adjudant, classe 1931, recrutement de Montauban, mle 524; 19 ans de services, 10 campagnes.
Lamouly (Georges-André), soldat, classe 1929, recrutement de Bordeaux; 21 ans de services, 9 campagnes
Landais (Pierre), sergent-chef, classe 1923, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1202; 24 ans de services, 4 campagnes.
Landsheere (Jean-Baptiste), sergent, classe 1925, recrutement de Lille, mle 3082; 24 ans de services, 11 campagnes.
Lebon (Marcel), 1re classe, classe 1928, recrutement de la Réunion, mle 1551; 21 ans de services, 12 campagnes.
Le Bozec (Joseph-Raymond), 1re classe, classe 1926, recrutement de Lorient, mle 64; 24 ans de services, 9 campagnes.
Lechoux (Alfred-Louis), adjudant, classe 1924, recrutement de Rennes, mle 2136; 23 ans de services, 12 campagnes.
Leclère (Raymond), sergent, classe 1932, recrutement de Montpellier, mle LM 143; 19 ans de services, 11 campagnes.
Milcendeau (Joseph-Eugène-Elie), caporal, classe 1928, recrutement de Bordeaux, mle LM 836; 22 ans de services, 11 campagnes.
Mondoloni (François), adjudant, classe 1923, recrutement d'Ajaccio, mle 263; 27 ans de services, 11 campagnes.
Mony (Charlemagne-Laugin), 1re classe, classe 1925, recrutement de la Guadeloupe, mle 624; 23 ans de services, 13 campagnes.
Moreau (Bernard-Auguste), adjudant, classe 1930, recrutement de Rennes, mle LM 2081; 19 ans de services, 7 campagnes.
Morvan (François), 1re classe, classe 1931, recrutement de Brest, mle 4123; 20 ans de services, 11 campagnes.
Nesa (Jean-Dominique), 1re classe, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 150; 23 ans de services, 13 campagnes.
Noiret (Jules), sergent, classe 1924, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 219 LM; 27 ans de services, 12 campagnes.
Ousset (Jean-Irénée-Henri-Albert), sergent, classe 1925, recrutement de Tarbes, mle 519; 23 ans de services, 8 campagnes.
Pageot (Alexandre-Jean), adjudant, classe 1927, recrutement de Nantes, mle 1951; 22 ans de services, 11 campagnes.
Perfetti (Barthélémy-Ange-Antoine), adjudant, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 485; 22 ans de services, 8 campagnes.
Perrin (Joseph-Auguste), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 1297; 25 ans de services, 9 campagnes.
Petit (René-Louis), adjudant, classe 1928, recrutement de Laon, mle 579; 20 ans de services, 8 campagnes.
Petit (Victor), maréchal des logis armurier, classe 1922, recrutement de Limoges mle LM 126; 27 ans de services, 10 campagnes.
Petitpas (André-René), caporal, classe 1926, recrutement de Nevers, mle 1105; 22 ans de services, 14 campagnes.
Picard (Paul-Jean-Marie), sergent, classe 1928, recrutement de Brest, mle 4265; 22 ans de services, 15 campagnes.
Pothier (Joachim-Pierre-Marie), sergent-major, classe 1922, recrutement de Lorient, mle 813; 25 ans de services, 9 campagnes.
Prud'homme (René-Paul-Emile), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Saint-Quentin, mle 930; 26 ans de services, 13 campagnes.
Raffestin (Clotaire-Léon), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Bourges, mle 150; 19 ans de services, 11 campagnes.
Rebourg (Jean-Marie-Simon-Albert), caporal-chef, classe 1931, recrutement de Tarbes, mle 1048; 18 ans de services, 12 campagnes.
Reiniche (Gaston-Albert), sergent, classe 1927, recrutement de Belfort, mle 1481; 23 ans de services, 14 campagnes.
Rocca (Joaquin-Manuel-Carlo), sergent, classe 1929, recrutement de Nice, mle 2363; 21 ans de services, 12 campagnes.
Rosies (Roger-Edouard-Jean), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Cherbourg, mle 874; 21 ans de services, 8 campagnes.
Rouquet (Paul-Gaston), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Foix, mle 626; 21 ans de services, 9 campagnes.
Santelli (Antoine-Dominique), sergent, classe 1924, recrutement d'Ajaccio, mle 886; 24 ans de services, 11 campagnes.
Savona (Jean), caporal, classe 1929, recrutement de Toulon, mle 2341; 21 ans de services, 11 campagnes.
Schnebelen (François-Xavier), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Belfort, mle 1286; 26 ans de services, 12 campagnes.
Serpaggi (Roch-Joseph-Toussaint), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Bordeaux, mle LM 1085; 24 ans de services, 6 campagnes.
Seye (Ibnou), sergent, classe 1925, recrutement de Dakar, mle 716; 23 ans de services, 7 campagnes.
Sorel (François-Ernest), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Bourges, mle LM 240; 21 ans de services, 8 campagnes.
Taillade (Gaston), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Bordeaux, mle 3255; 27 ans de services, 9 campagnes.
Tavera (Antoine-Nicolas), 1re classe, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 1859; 23 ans de services, 10 campagnes.
Tiberi (Eugène), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1186; 23 ans de services, 12 campagnes.
Toch (Edmond-Charles), sergent-chef, classe 1925, 1er bureau de recrutement de la Seine, mle 1514; 23 ans de services, 7 campagnes.
Tosten (Michel-Marie), 1re classe, classe 1909, recrutement de Lorient, mle 2634; 21 ans de services, 11 campagnes.
Toucheboeuf (Raoul-Adrien-Jean), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Toulon, mle 1535; 24 ans de services, 14 campagnes.
Toujan (Octave-Emile), caporal-chef, classe 1929, recrutement de Nîmes, mle 1294; 20 ans de services, 14 campagnes.
Tournier (Maxime-Roger), adjudant, classe 1930, recrutement d'Auch, mle LM 110; 19 ans de services, 9 campagnes.

Traut (Rudolphe), caporal, classe 1925, recrutement de Saverne; 23 ans de services, 16 campagnes.
Tyly (Charles-Yves-Marie), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1000; 21 ans de services, 9 campagnes.
Vergnettes (Prosper-Benjamin), adjudant, classe 1927, recrutement de Montpellier, mle 1153; 21 ans de services, 8 campagnes.
Vicens (Emile), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Carcassonne, mle 964; 23 ans de services, 9 campagnes.
Yven (Jean), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Montauban, mle 2651; 24 ans de services, 11 campagnes.
Zundel (Georges-Robert), sergent, classe 1931, recrutement de Besançon, mle 1653; 19 ans de services, 9 campagnes.
Abdoul (Gadiré), adjudant, classe 1926, recrutement de la Guinée française, mle 10825; 23 ans de services, 10 campagnes.
Adamou (Seini), caporal, classe 1926, recrutement de Zinder, mle 2019; 23 ans de services, 11 campagnes.
Ango, 1re classe, classe 1925, recrutement de Niamey, mle 1148; 24 ans de services, 8 campagnes.
Ahembazou, soldat, classe 1924, recrutement du Tchad, mle 166; 24 ans de services, 15 campagnes.
Alfa, sergent, classe 1927, recrutement Kindia, mle 15589; 22 ans de services, 11 campagnes.
Ali, 1re classe, classe 1929, recrutement de Zinder, mle 9393; 20 ans de services, 12 campagnes.
Assan, sergent-chef, classe 1930, recrutement du Tchad, mle TDOC 2287; 18 ans de services, 15 campagnes.
Assana, sergent, classe 1926, recrutement de la Guinée française, mle 10832; 23 ans de services, 11 campagnes.
Awayaka, 1re classe, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9635; 19 ans de services, 14 campagnes.
Bagrou (Goulavogui), 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 11315; 23 ans de services, 8 campagnes.
Bakary Keita, adjudant, classe 1927, recrutement de Faranah, mle 11657; 22 ans de services, 10 campagnes.
Bala (Guilaogui), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28788; 19 ans de services, 12 campagnes.
Bandiou Dyaora, 1re classe, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19509; 21 ans de services, 14 campagnes.
Banga, sergent-chef, classe 1930, recrutement du Tchad, mle TDOC 2288; 18 ans de services, 14 campagnes.
Bangali (Koné), adjudant, classe 1930, recrutement de Kita, mle 77927; 19 ans de services, 11 campagnes.
Batara (Diarra), sergent, classe 1930, recrutement du Soudan, mle 78136; 19 ans de services, 8 campagnes.
Bazari, sergent classe 1925, recrutement d'Assimi, mle 9916; 24 ans de services, 9 campagnes.
Bengali, sergent, classe 1929, recrutement du Cameroun, mle 296; 20 ans de services, 6 campagnes.
Binia (Kamara), adjudant, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23761; 20 ans de services, 11 campagnes.
Blehi (Féri), caporal, classe 1924, recrutement de Daloa, mle 6001; 25 ans de services, 8 campagnes.
Bougouzana (Mallé), soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement du Soudan, mle 77941; 19 ans de services, 11 campagnes.
Bourahima Boukari, caporal, classe 1926, recrutement de Zinder, mle 1589; 23 ans de services, 9 campagnes.
Boure Faye, 1re classe, classe 1930, recrutement de Saint-Louis, mle 25011; 19 ans de services, 10 campagnes.
Boye Baylo, 1re classe, classe 1926, recrutement de la Guinée, mle 10752; 23 ans de services, 9 campagnes.
Danfi Sidibé, caporal, classe 1930, recrutement de Kita, mle 77911; 19 ans de services, 9 campagnes.
Danioko Silatigué, 1re classe, classe 1930, recrutement du Sénégal, mle 26305; 19 ans de services, 9 campagnes.
Dehe Bla, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Guiglo, mle 5633; 25 ans de services, 7 campagnes.
Demba Malal, caporal, classe 1928, recrutement du Sénégal, mle 17890; 21 ans de services, 9 campagnes.
Diallo Demba, 1re classe, classe 1929, recrutement de Saint-Louis, mle 22077; 20 ans de services, 8 campagnes.
Diango Massiré, sergent-chef, classe 1927, recrutement de Saint-Louis, mle 14704; 22 ans de services, 8 campagnes.
Dianko Darame, sergent, classe 1927, recrutement du Sénégal, mle 14684; 22 ans de services, 9 campagnes.
Diaourou, 1re classe, classe 1928, recrutement de Guiglo, mle 30869; 21 ans de services, 10 campagnes.
Diere Dem, 1re classe, classe 1928, recrutement du Sénégal, mle 18454; 21 ans de services, 11 campagnes.
Digbe Yébé, 1re classe, classe 1924, recrutement d'Issia, mle 5930; 25 ans de services, 9 campagnes.
Diome M'Bouaro, 1re classe, classe 1930, recrutement du Sénégal, mle 24877; 19 ans de services, 11 campagnes.
Dissa Samoura, adjudant, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19793; 21 ans de services, 11 campagnes.
Djime Konaté, sergent-chef, classe 1930, recrutement de Nioro, mle 78500; 19 ans de services, 10 campagnes.
Douan, soldat, classe 1926, recrutement d'Assimie, mle 14219; 23 ans de services, 12 campagnes.
Dougbe, 1re classe, classe 1924, recrutement de Duekoue, mle 5699; 25 ans de services, 8 campagnes.
Dougouligui Dosso, 1re classe, classe 1930, recrutement de Mankana, mle 50982; 19 ans de services, 11 campagnes.
Fabollo Mansaré, sergent-chef, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9926; 23 ans de services, 8 campagnes.
Fadoua Camara, adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23259; 20 ans de services, 14 campagnes.
Famoro Kamara, 1re classe, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19116; 21 ans de services, 9 campagnes.
Fanda Condé, adjudant, classe 1924, recrutement de Kindia, mle 6361; 24 ans de services, 8 campagnes.
Fara Bongo, 1re classe, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 6940; 23 ans de services, 10 campagnes.
Fari N'Dao, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Sénégal, mle 14693; 22 ans de services, 10 campagnes.
Fa-Tamba Ifono, sergent, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23924; 20 ans de services, 10 campagnes.
Fatamba Kourouma Samokoro, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10019; 23 ans de services, 9 campagnes.
Fatie Taraoré, caporal, classe 1925, recrutement de Ouogadougou, mle 15120; 24 ans de services, 9 campagnes.
Faya Léno, sergent-chef, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 24018; 20 ans de services, 11 campagnes.
Faya Mara Banakoro, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10091; 23 ans de services, 13 campagnes.
Faya Toli, 1re classe, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 6970; 24 ans de services, 10 campagnes.
Fode Dahaba, sergent, classe 1928, recrutement du Sénégal, mle 19209; 21 ans de services, 12 campagnes.
Foromo Taraoré, sergent, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 7317; 24 ans de services, 8 campagnes.
Gao Ouivogui, 1re classe, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 24076; 20 ans de services, 9 campagnes.
Garanke, sergent-chef, classe 1926, recrutement de la Guinée, mle 10850; 23 ans de services, 8 campagnes.
Gaya Troh, caporal, classe 1927, recrutement Aboisso, mle 21068; 22 ans de services, 10 campagnes.
Gbedehi, sergent, classe 1926, recrutement de Guiglo, mle 14240; 23 ans de services, 9 campagnes.
Gonigui Moninga, 1re classe, classe 1925, recrutement de Touba, mle 11154; 24 ans de services, 9 campagnes.
Gorso Marou, 1re classe, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9591; 19 ans de services, 14 campagnes.
Goulian Bi Zamblé, caporal, classe 1929, recrutement de Zuinoula, mle 42179; 20 ans de services, 11 campagnes.
Groube, 1re classe, classe 1924, recrutement de Man, mle 5800; 27 ans de services, 7 campagnes.
Gue, caporal, classe 1924, recrutement de Duekoue, mle 5714; 25 ans de services, 8 campagnes.
Guei, 1re classe, classe 1924, recrutement de Grand-Bassam, mle 6316; 25 ans de services, 7 campagnes.
Ibrahima Camara, 1re classe, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19888; 21 ans de services, 12 campagnes.
Idali, 1re classe, classe 1927, recrutement de Zinder, mle 418; 22 ans de services, 10 campagnes.
Irra, caporal, classe 1928, recrutement de Man, mle 31030; 21 ans de services, 9 campagnes.
Issa Touré, caporal, classe 1927, recrutement de Kindia, mle 14695; 22 ans de services, 11 campagnes.
Kaba Kourouma, 1re classe, classe 1927, recrutement de Kindia, mle 15152; 22 ans de services, 10 campagnes.
Kadimoudou Kondé, adjudant, casse 1930, recrutement de Kindia, mle 28300; 19 ans de services, 10 campagnes.
Kuranke Kamara, sergent, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28915; 19 ans de services, 10 campagnes.
Karfa Kourouma, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10443; 23 ans de services, 11 campagnes.
Kema Kamara, sergent-chef, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9895; 23 ans de services, 8 campagnes.
Kinebi Nirango, 1re classe, classe 1930, recrutement de la Haute-Volta, mle 61607; 19 ans de services, 15 campagnes.
Kokou Fofana, caporal, classe 1929, recrutement de Mankono, mle 43471; 20 ans de services, 11 campagnes.
Komazou Koivogui, caporal, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10261; 23 ans de services, 12 campagnes.
Koniba Coulibaly, 1re classe, classe 1930, recrutement du Soudan, le 78671; 19 ans de services, 14 campagnes.
Kora, sergent-chef, classe 1928, recrutement du Dahomey, mle 15695; 21 ans de services, 10 campagnes.
Kouami N'Guessan, sergent, classe 1924, recrutement de Bouake, mle 6777; 25 ans de services, 9 campagnes.
Koulin Touré, caporal, lcasse 1924, recrutement de Nan, mle 5777; 25 ans de services, 7 campagnes.
Kova Zoumanigui, caporal, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 7074; 24 ans de services, 10 campagnes.

Laba-De, adjudant, classe 1929, recrutement de Saint-Louis, mle 22350; 20 ans de services, 7 campagnes.
Laville Inapogui, caporal, classe 1927, recrutement de Kindia, mle 14965; 22 ans de services, 9 campagnes.
Mady Kamissoko, sergent-chef, classe 1928 ,recrutement de Kita, mle 9795; 19 ans de services, 12 campagnes.
Maiga Diogo, caporal, classe 1928, recrutement de Zinder, mle 5676; 20 ans de services, 15 campagnes.
Makan Taraoré, 1re classe, classe 1925, recrutement de Ouagadougou, mle 15418; 24 ans de services, 10 campagnes.
Mamadi Mara, adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23972; 20 ans de services, 15 campagnes.
Mamadou Dian, 1re classe, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 23112; 20 ans de services, 12 campagnes.
Mamadou Ouoni, sergent-chef, classe 1926, recrutement de Ouagadougou, mle 27085; 23 ans de services, 10 campagnes.
Mamady Kourouma, 1re classe, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 10464; 23 ans de services, 10 campagnes.
Manou Souna, 1re classe, classe 1925, recrutement de Zinder, mle 1053, 24 ans de services, 8 campagnes.
Massa Soropogui, caporal, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 7124; 24 ans de services, 6 campagnes.
Maydamna, 1re classe, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9645; 19 ans de services, 15 campagnes.
Mlei Yé, caporal, classe 1924, recrutement de Guiglo, mle 5635; 25 ans de services, 7 campagnes.
Mokofe, caporal, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19357; 21 ans de services, 14 campagnes.
Moriba Dapao, sergent, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10253; 23 ans de services, 11 campagnes.
Morissire Diawara, sergent-chef, classe 1926, recrutement de la Guinée, mle 10013; 23 ans de services, 10 campagnes.
Morlaye Bangoura, sergent, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 18789; 21 ans de services, 10 campagnes.
Morlaye Camara, caporal, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19872; 21 ans de services, 10 campagnes.
Mory Condé, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10348; 23 ans de services, 10 campagnes.
Namangue, soldat, classe 1929, recrutement de Cameroun, mle 323; 20 ans de services, 6 campagnes.
Nassan Dji, sergent-chef, classe 1926, recrutement de Ouagadougou, mle 27060; 23 ans de services, 11 campagnes.
Negue Diakite, caporal, classe 1925, recrutement de Timbo, mle 6308; 24 ans de services, 11 campagnes.
N'Faly Kamara, caporal, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 6018; 23 ans de services, 7 campagnes.
N'Gako, sergent, classe 1930, recrutement du Tchad, mle 2544; 18 ans de services, 9 campagnes.
Niaman Diarra, caporal, classe 1930, recrutement du Soudan, mle 78131; 19 ans de services, 11 campagnes.
Nianaze Koné, sergent, classe 1930, recrutement du Soudan, mle 77981; 19 ans de services, 9 campagnes.
Nimetan Silué, caporal, classe 1930, recrutement de Boundiali, mle 50423; 19 ans de services, 11 campagnes.
Noaga Ouédraogo, sergent-chef, classe 1925, recrutement de Ouagadougou, mle 15053; 24 ans de services, 10 campagnes.
Noumori Coulibaly, tirailleur de 1re classe, classe 1930, recrutement de Kita, mle 77910; 19 ans de services, 10 campagnes.
Nyama, sergent, classe 1930, recrutement du Tchad, mle TDoc 2285; 18 ans de services, 15 campagnes.
N'zoma Bouri, caporal, classe 1927, recrutement de Kindia, mle 15218; 22 ans de services, 12 campagnes.
Oka Broun, 1re classe, classe 1927, recrutement de Tiebissou, mle 20689; 22 ans de services, 9 campagnes.
Ouani, soldat, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9667; 19 ans de services, 15 campagnes.
Ouego Guilaogui, caporal, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 7112; 24 ans de services, 10 campagnes.
Oulai, 1re classe, classe 1926, recrutement de Man, mle 14179; 23 ans de services, 9 campagnes.
Oulatie, tirailleur de 1re classe, classe 1924, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 5729; 25 ans de services, 6 campagnes.
Oumarou, 1re classe, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19980; 21 ans de services, 10 campagnes.
Ouri Béla, 1re classe, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 27543; 19 ans de services, 14 campagnes.
Ourou Ouari, 1re classe, classe 1928, recrutement du Dahomey, mle 15474; 21 ans de services, 10 campagnes.
Panka, caporal-chef, lclasse 1928, recrutement de Brazzaville, mle MC 138; 20 ans de services, 6 campagnes.
Passi Kamara, sergent-chef, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19508; 21 ans de services, 9 campagnes.
Pepe, 1re classe, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28623; 19 ans de services, 12 campagnes.
Remal, sergent, classe 1930, recrutement du Tchad, mle TDOC 2286; 18 ans de services, 15 campagnes.
Sakamissa Diallo, 1re classe, classe 1927, recrutement de Kindia, mle 17608; 22 ans de services, 11 campagnes.
Salifou, 1re classe, classe 1925, recrutement de Zinder, mle 1161; 24 ans de services, 10 campagnes.
Salifou Bangoura, 1re classe, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19958; 21 ans de services, 13 campagnes.
Samba (Gagny), 1re classe, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 22779; 20 ans de services, 13 campagnes.
Samba Lama, 1re classe, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9806; 23 ans de services, 10 campagnes.
Sambou Danfara, caporal, classe 1926 ,recrutement de Saint-Louis, mle 6965; 23 ans de services, 7 campagnes.
Seini Madé, caporal, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9608; 19 ans de services, 14 campagnes.
Sekou Keita, 1re classe, classe 1926, recrutement de la Guinée française, mle 9787; 23 ans de services, 14 campagnes.
Sembe, 1re classe, classe 1926, recrutement de Brazzaville, mle 2274; 22 ans de services, 8 campagnes.
Sido Bandaouaki, 1re classe, recrutement de Zinder, classe 1930, mle 9592; 19 ans de services, 15 campagnes.
Simity Kondé, sergent, classe 1927, recrutement de Kindia, mle 14756; 22 ans de services, 12 campagnes.
Soboue, caporal, classe 1924, recrutement de Bouake, mle 6896; 25 ans de services, 8 campagnes.
Sogoba Fassoum, sergent-chef, classe 1930, recrutement du Soudan, mle 77944; 19 ans de services, 8 campagnes.
Solomani Taraoré, adjudant, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28297; 19 ans de services, 12 campagnes.
Soma Kondé, sergent-chef, classe 1925, recrutement de Beyla, mle 7259; 24 ans de services, 14 campagnes.
Sonry Tiémoko, sergent-chef, classe 1930, recrutement d'Abidjan, mle 43855; 18 ans de services, 12 campagnes.
Sory Camara, 1re classe, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19956; 21 ans de services, 11 campagnes.
Sory Oularé, adjudant, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9869; 23 ans de services, 7 campagnes.
Sossou Augustin, caporal, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9640; 19 ans de services, 13 campagnes.
Tahe, sergent, classe 1926, recrutement de Duekoué, mle 14098; 23 ans de services, 10 campagnes.
Tahirou Adamou, sergent, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9597; 19 ans de services, 13 campagnes.
Tai Béo, sergent, classe 1925, recrutement de Duékou, mle 10810; 24 ans de services, 8 campagnes.
Tamba Mongo, caporal, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 6950; 24 ans de services, 10 campagnes.
Tea, caporal, classe 1924, recrutement de Man, mle 5796; 25 ans de services, 8 campagnes.
Tiecoura Kamara, sergent-chef, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 24109; 20 ans de services, 10 campagnes.
Tiekoura Djifou, sergent-chef, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10076; 23 ans de services, 8 campagnes.
Tiemoko Bamba, sergent, classe 1926, recrutement du Soudan, mle 41956; 23 ans de services, 10 campagnes.
Tindo Kamano, 1re classe, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19193; 21 ans de services, 12 campagnes.
Toumane Sidibé, sergent-chef, classe 1927, recrutement de Saint-Louis, mle 14810; 22 ans de services, 12 campagnes.
Toumani Koroma, caporal, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19889; 21 ans de services, 12 campagnes.
Tumbe Koivogui, caporal, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 7084; 24 ans de services, 9 campagnes.
Vao, sergent, classe 1924, recrutement de Duekoué, mle 5697; 25 ans de services, 8 campagnes.
Yaba Kamara, sergent, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 10307; 23 ans de services, 9 campagnes.
Yadiouma, sergent-chef, classe 1929, recrutement d'Ouagadougou, mle 55779; 20 ans de services, 11 campagnes.
Yagbaoro, 1re classe, classe 1928, recrutement de Kindia, mle 19417; 21 ans de services, 14 campagnes.
Yagbo, sergent, classe 1930, recrutement de Kindia, mle 28646; 19 ans de services, 11 campagnes.
Yero Bailo, 1re classe, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 22558; 20 ans de services, 12 campagnes.
Yero Diouma, caporal, classe 1929, recrutement de Kindia, mle 22549; 20 ans de services, 11 campagnes.
Yoma Oularé, adjudant, classe 1926, recrutement de Kindia, mle 9861; 23 ans de services, 9 campagnes.
Yoro, caporal, classe 1928, recrutement de Brazzaville, mle NC 145; 20 ans de services, 12 campagnes.
Zeze Guilaogui, 1re classe, classe 1925, recrutement de Kindia, mle 7110; 24 ans de services, 8 campagnes.
Zeze Taraoré, adjudant, classe 1927, recrutement de Kindia, mle 17644; 22 ans de services, 10 campagnes.
Zomo Alou, caporal, classe 1930, recrutement de Zinder, mle 9603; 19 ans de services, 12 campagnes.
Zran, 1re classe, classe 1928, recrutement de Man, mle 30956; 21 ans de services, 10 campagnes.

Artillerie.

Angot (Guy-Martial), adjudant, classe 1924, 6e bureau de recrutement de la Seine, mle 2887; 23 ans de services, 14 campagnes.
Antronico (Sauveur), maréchal des logis, classe 1929, recrutement de Tunis, mle 605; 20 ans de services, 9 campagnes.
Beurdin (Edmond-Albert), 1er canonnier, classe 1931, recrutement de Bourges, mle 862; 19 ans de services, 9 campagnes.
Bolentin (Pierre-Noël), brigadier-chef, classe 1931, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 1224; 20 ans de services, 14 campagnes.
Bordes (Jean-Alfred), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Tarbes, mle 805; 19 ans de services, 10 campagnes.
Bornier (Emile-Jean-Baptiste), maréchal des logis, classe 1926, recrutement de Dijon, mle 1113; 23 ans de services, 5 campagnes.
Bourdon (Pierre-Marie-François), soldat, classe 1924, recrutement de Quimper, mle 1929; 24 ans de services, 7 campagnes.
Bruandet (Léon), maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Mâcon, mle 359; 23 ans de services, 12 campagnes.
Bulle (François-Constant), maréchal des logis chef, classe 1930, recrutement de Besançon, mle 376; 19 ans de services, 7 campagnes.
De Caunes (Léon-Emile), maréchal des logis chef, classe 1931, recrutement du Mans, mle 2712; 22 ans de services, 11 campagnes.
De Martino (Laurent), maréchal des logis, classe 1924, recrutement de Marseille, mle 259; 24 ans de services, 11 campagnes.
Gautier (Joseph-Victor), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Béthune, mle 2014; 19 ans de services, 11 campagnes.
Glock (Meinrad), brigadier-chef, classe 1930, recrutement de Colmar, mle 22; 19 ans de services, 10 campagnes.
Goron (André-Louis-Denis), brigadier-chef, maréchal ferrant, classe 1932, recrutement de la Roche, mle 889; 18 ans de services, 11 campagnes.
Griesser (Camille), brigadier-chef, classe 1924, recrutement d'Epinal, mle 783; 20 ans de services, 9 campagnes.
Jaeger (Raymond-Alfred-Gustave), adjudant-chef, classe 1923, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 6578; 25 ans de services, 13 campagnes.
Jouanno (Jean-Auguste), maréchal des logis, classe 1928, recrutement de Lorient, mle 2266; 22 ans de services, 7 campagnes.
Jouard (Julien), maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Dijon, mle 159; 21 ans de services, 13 campagnes.
Lanseaume (Emilien), 1re classe, classe 1930, recrutement de Quimper, mle 2879; 19 ans de services, 9 campagnes.
Lebas (François-Pierre-Marie), maréchal des logis, classe 1925, recrutement de Mamers, mle 421; 23 ans de services, 12 campagnes.
Le Bec (Guillaume-Valentin), soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Quimper, mle 572; 24 ans de services, 11 campagnes.
Le Corroller (Alphonse-Christophe-Louis), adjudant, classe 1931, recrutement de Lorient, mle 124; 20 ans de services, 12 campagnes.
Llense (Amédée-Pierre-François), brigadier, classe 1927, recrutement de Perpignan, mle 1673; 21 ans de services, 11 campagnes.
Loyer (Yves-François-Marie), brigadier, maître maréchal ferrant, classe 1922, recrutement de Lorient, mle 1883; 26 ans de services, 7 campagnes.
Marchand (René-Charles-Antoine), maréchal des logis, classe 1931, recrutement de Vesoul, mle 228; 19 ans de services, 8 campagnes.
Michel (Jean), brigadier-chef, classe 1922, recrutement d'Epinal, mle 129; 26 ans de services, 15 campagnes.
Micheli (Joseph-Napoléon), maréchal des logis chef, classe 1922, recrutement d'Ajaccio, mle 1889; 26 ans de services, 6 campagnes.
Mila (André), 1er canonnier, classe 1929, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1505; 21 ans de services, 11 campagnes.
Minier (Eugène-Joseph), soldat classe 1924, recrutement de Nantes, mle 305 LM; 27 ans de services, 13 campagnes.
Monnier (Jules-Pierre), maréchal des logis, classe 1921, recrutement de Belfort, mle 1192; 27 ans de services, 11 campagnes.
Nicolai (Antoine-Simon), maréchal des logis, maître maréchal ferrant, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 730; 22 ans de services, 9 campagnes.
Piquemal (Edmand), adjudant, classe 1927, recrutement de Foix, mle 670; 21 ans de services, 9 campagnes.
Ponsolle (Henri), maréchal des logis chef, classe 1929, recrutement de Foix, mle 972; 18 ans de services, 11 campagnes.
Quere (Henri-Marie), 1er canonnier, classe 1930, recrutement de Quimper, mle 1203; 19 ans de services, 9 campagnes.
Raynaud (André), maréchal des logis chef, classe 1924, recrutement de Versailles, mle 5538; 24 ans de services, 5 campagnes.
Riault (Emile), soldat de 1re classe, classe 1932, recrutement de Tours, mle 90; 18 ans de services, 11 campagnes.
Roques-Lasalle (Jean), soldat, classe 1925, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 2483; 23 ans de services, 12 campagnes.
Schackis (Alfred), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Colmar, mle 1106; 20 ans de services, 10 campagnes.
Serve-Germain (Armand-Gilles-Fernand), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Bourgoin, mle 1483; 22 ans de services, 7 campagnes.
Sow (Peyre), 1er canonnier, classe 1927, recrutement de Ruffisque, mle 1000; 21 ans de services, 10 campagnes.
Thevenin (Gaston-Albert), brigadier, classe 1928, recrutement de Neufchâteau, mle 379; 21 ans de services, 11 campagnes.
Tourteau (Jean-Joseph-Auguste), 1re classe, classe 1932, recrutement de Tours, mle 2308; 18 ans de services, 8 campagnes.
Trotobas (Alixte-Louis-Marie), adjudant, classe 1927, recrutement de Toulon, mle 1098; 23 ans de services, 9 campagnes.
Verne (Louis-Etienne-Joseph), 1er ouvrier bottier, classe 1924, recrutement de Bordeaux, mle LM 1063; 24 ans de services, 8 campagnes.
Viltori (Martin-Auguste), adjudant, classe 1931, recrutement de Toulon, mle LM 1047; 19 ans de services, 10 campagnes.
Weichinger (Arthur-Eugène), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Belfort, mle 687; 21 ans de services, 14 campagnes.
Xolin (Honoré-Georges-Nicolas), brigadier-chef, classe 1929, recrutement de Vesoul, mle 107; 20 ans de services, 11 campagnes.
Barcle Djiba, adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Saint-Louis, mle 22695; 20 ans de services, 8 campagnes.
Danzina Diakité, maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement de Bougouni, mle 50803; 22 ans de services, 14 campagnes.
Diallo Karamo, 2e canonnier, classe 1930, recrutement du Sénégal, mle 25057; 19 ans de services, 10 campagnes.
Goi Booua, brigadier, classe 1930, recrutement de Man, mle 49924; 19 ans de services, 15 campagnes.
Hova Biavogui, brigadier, classe 1927, recrutement de Guinée, mle 14972; 22 ans de services, 11 campagnes.
Oury Bailo, 1er canonnier, classe 1926, recrutement de la Guinée, mle 9707; 23 ans de services, 12 campagnes.
Sine Traraoré, brigadier, classe 1925, recrutement de la Guinée, mle 9207; 23 ans de services, 11 campagnes.
Sylla Kondé, brigadier, classe 1930, recrutement du Sénégal, mle 25419; 19 ans de services, 11 campagnes.
Landola Tiémala, maréchal des logis, classe 1925, mle 14734, recrutement d'Ouagadougou; 24 ans de services, 10 campagnes.

Service administratif des corps de troupe.

Doineau (Louis-Henri-Joseph-Emile), adjudant, classe 1930, recrutement de Laval, mle 1184; 19 ans de services, 7 campagnes.
Léonard (Camille-Marc), adjudant, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 225; 21 ans de services, 10 campagnes.
Tramoni (Pierre-Marie), maréchal des logis-major, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 1995; 22 ans de services, 10 campagnes.

Service du matériel et des bâtiments.

Jousselin (Célestin-Albert), sergent, classe 1928, recrutement de la Rochelle, mle 559; 21 ans de services, 12 campagnes.

Intendance.

Agostini (Xavier), caporal, classe 1929, recrutement d'Ajaccio, mle 232; 22 ans de services, 9 campagnes.
Guidetti (Félix), sergent-major, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 1258; 21 ans de services, 8 campagnes.

Service de santé.

Artel (René-Charles-Célestin), sergent-chef, classe 1932, recrutement d'Auch, mle 1324; 18 ans de services, 10 campagnes.
Hetzel (Jean-Eugène), adjudant, classe 1931, recrutement de Vincennes, mle 2916; 20 ans de services, 9 campagnes.
Perfettini (Joseph), sergent, classe 1927, recrutement d'Ajaccio, mle 233; 21 ans de services, 7 campagnes.
Youssouf (Havayel), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Saint-Louis, mle 21626; 20 ans de services, 6 campagnes.

Dégagés de toutes obligations militaires.

Infanterie.

Alfonsi (Antoine-Jean), adjudant, classe 1896, recrutement d'Ajaccio, mle 1075; 28 ans de services, 5 campagnes.
Antonelli (Aurélien), soldat, classe 1897, recrutement d'Ajaccio, mle LM 241; 28 ans de services, 15 campagnes.
Audrain (Emmanuel-Jean-Marie), sergent, classe 1919, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 2835; 29 ans de services.
Bergerand (Louis), sergent, classe 1895, recrutement de Belfort, mle 258; 23 ans de services, 5 campagnes.
Bizon (Raymond-Joseph-Jules), adjudant, classe 1920, recrutement de Cholet, mle 349; 29 ans de services, 3 campagnes.
Bonnet (Paul-François-Aimé), adjudant, classe 1894, recrutement de Poitiers, mle 1281; 20 ans de services, 4 campagnes
Bonte (Gabriel-Octave-Albert), soldat de 1re classe, classe 1919, recrutement de Cherbourg-Saint-Lô, mle 126; 26 ans de services, 14 campagnes.

Bouteiller (Robert-Armand), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Besançon; 20 ans de services, 2 campagnes.
Briot (Paul), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Bar-le-Duc, mle 793; 28 ans de services, 2 campagnes.
Casamatta (Jean-Simon), sergent-chef, classe 1925, recrutement d'Ajaccio, mle 1211; 16 ans de services, 4 campagnes.
Chamoud (Jean), sergent-chef, classe 1920, recrutement de Limoges, mle 1706; 29 ans de services, 2 campagnes.
Coulon (Hubert-André-Raymond), sergent-chef, classe 1919, recrutement de Vesoul, mle 1161; 29 ans de services, 4 campagnes.
Darbaut (Charles), adjudant-chef, classe 1895, recrutement de Dijon, mle 592; 27 ans de services, 4 campagnes.
Grede (Hermann), sergent-chef, classe 1939, recrutement d'Oran, mle 1451; 19 ans de services, 12 campagnes.
Delporte (Pierre-Guislain-Louis), adjudant-chef, classe 1929, recrutement d'Amiens, mle 117; 15 ans de services, 4 campagnes.
Demehrenl (Paul-André-Achille), soldat, classe 1919, 3e bureau de recrutement de la Seine, mle 2054; 28 ans de services, 14 campagnes.
Deschamps (Laurent-Auguste-Cornil), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Dunkerque, mle 389; 22 ans de services, 6 campagnes.
Desmares (Gaston-Isidore), soldat de 1re classe, classe 1895, recrutement de Rouen, mle 865; 27 ans de services, 12 campagnes.
Dumont (Auguste-Pierre-Louis), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Guéret, mle 687; 20 ans de services, 2 campagnes.
Emonot (Eugène-Henri), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Besançon, mle 193; 28 ans de services, 3 campagnes.
Fournier (Marcel-Henri), adjudant, classe 1928, recrutement de Lille, mle 247; 18 ans de services, 7 campagnes.
Gautier (Louis-Jean-Joseph-Georges), adjudant-chef, classe 1923, recrutement d'Angers-Cholet, mle 1512; 24 ans de services, 3 campagnes.
George (Lucien-Emile), adjudant, classe 1920, recrutement de Nancy, mle 949; 29 ans de services, 3 campagnes.
Guegan (Jean), sergent-chef, classe 1924, recrutement de Lorient, mle 909; 18 ans de services.
Henry (Charles-Louis-Marie), caporal-chef, classe 1923, recrutement de Nantes, mle 1726; 19 ans de services, 13 campagnes.
Joannes (Basile), soldat, classe 1916, recrutement d'Epinal, mle 1095; 28 ans de services, 12 campagnes.
Kratky (Frédéric), sergent-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle 598; 22 ans de services, 15 campagnes.
Losch (Hans-Paul), sergent, classe 1938, recrutement d'Oran, mle 1525; 28 ans de services, 14 campagnes.
Luquet (Francisque), adjudant-chef, classe 1900, recrutement de Montluçon, mle 21; 18 ans de services, 9 campagnes.
Makartie (Marius), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Nimes, mle 78; 29 ans de services, 4 campagnes.
Morlat (Robert-Emile), sergent-chef, classe 1919, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1213; 25 ans de services, 4 campagnes.
Peeters (Joseph), soldat de 1re classe, classe 1896, recrutement de Givet, mle 12148; 15 ans de services, 15 campagnes.
Raboldt (Max-Paul), sergent, classe 1940, recrutement du Maroc, mle R 1070; 22 ans de services, 14 campagnes.
Raujouan (Emile-Mathurin-Marie), adjudant, classe 1894, recrutement de Saint-Brieuc, mle 334; 28 ans de services, 5 campagnes.
Richaud (Marie-Joseph), sergent, classe 1898, recrutement de Marseille, mle 1061; 19 ans de services, 11 campagnes.
Rochard (Edgard-Albert), soldat, classe 1894, recrutement de Soissons, mle 122; 28 ans de services, 17 campagnes.
Seguinot (Lucien-Octave), adjudant, classe 1920, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 62; 27 ans de services, 5 campagnes.
Seret (Fernand-Eugène-Marcel), caporal-chef, classe 1929, recrutement de Beauvais, mle 621; 18 ans de services, 2 campagnes.
Susini (Jean), caporal, classe 1896, recrutement d'Ajaccio; 19 ans de services, 13 campagnes.
Tarrou (Jean-Emilien-Désiré), sergent-major, classe 1900, recrutement de Montpellier, mle 781; 28 ans de services, 4 campagnes.
Terrier (Paul-Jean), sergent, classe 1897, recrutement de Grenoble, mle 723; 25 ans de services, 2 campagnes.
Tourtiaut (Pierre-Augustin), sergent, classe 1900, recrutement de Nevers, mle 1375; 28 ans de services, 5 campagnes.
Valette (Emile-Justin), sergent-chef, classe 1919, recrutement de Montauban, mle 613; 26 ans de services, 2 campagnes.
Warin (Roger), sergent-chef, classe 1919, recrutement de Mézières, mle 1433; 27 ans de services, 4 campagnes.
Weber (Adam), sergent, classe 1898, recrutement de Mézières-Charleville, mle 447; 15 ans de services, 5 campagnes.
Ababssa Ahmed, 1re classe, classe 1930 G, recrutement de Constantine, mle 193 LM; 17 ans de services, 3 campagnes.
Abbès ben Hadj, soldat, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 1195; 20 ans de services, 11 campagnes.
Abbès ben Mahdjoub, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 10/26; 20 ans de services, 10 campagnes.
Abdallah ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1923, recrutement de Rabat, mle D 1492; 20 ans de services, 4 campagnes.
Abdelali ben Mohamed ben Bellah, sergent, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 407/28; 20 ans de services, 6 campagnes.
Abdel-Hamid ben Mohamed Er Rouatbi, sergent, classe 1922, recrutement A. C. A. T., mle 347 L 32; 25 ans de services, 4 campagnes.
Abdelkader ben Ahmed, sergent, classe 1927, recrutement de Rabat, mle A 47/27; 20 ans de services, 8 campagnes.
Abdelkader ben Ali, soldat, classe 1917 A, recrutement d'Alger, mle LM 1264; 27 ans de services, 4 campagnes.
Abdelkader ben Allal, sergent-chef, classe 1914, recrutement du Maroc, mle B 886; 20 ans de services, 9 campagnes.
Abdelkader ben Kaddour, soldat, classe 1919, recrutement du Maroc, mle A 13022; 20 ans de services, 17 campagnes.
Abdelkader ben Mouloud, soldat de 1re classe, classe 1921, recrutement de Rabat, mle B 967; 20 ans de services, 4 campagnes.
Abdelkrim ben Mohamed, sergent, classe 1925, recrutement de Rabat, mle A 14/25; 20 ans de services, 3 campagnes.
Abdennebi Abdelkader, sergent, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 5915; 23 ans de services, 9 campagnes.
Abderrahman ben Ali, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 7/26; 20 ans de services, 9 campagnes.
Abdesselem ben Abdatha, 1re classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 473; 20 ans de services, 7 campagnes.
Abdesselem ben Driss, caporal, classe 1921, recrutement du Maroc, mle A 2/24; 20 ans de services, 9 campagnes.
Adjmouni Atmane, soldat de 1re classe, classe 1928 G, recrutement de Constantine, mle 7 LM; 21 ans de services, 2 campagnes.
Aferi Chérif ben Hocine, soldat, classe 1918 G, recrutement de Constantine, mle 1168 LM; 26 ans de services, 4 campagnes.
Ahmed ben Ali, sergent, classe 1925, recrutement de Rabat, mle A 44/25; 20 ans de services, 6 campagnes.
Ahmed ben Ali, sergent, classe 1927, recrutement de Rabat, mle 45/27; 20 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Allal, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle 180/27; 20 ans de services, 6 campagnes.
Ahmed ben Bihi, 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle I 69/28; 20 ans de services, 11 campagnes.
Ahmed ben Bouaknim, sergent, classe 1926, recrutement de Rabat, mle 3122; 20 ans de services, 6 campagnes.
Ahmed ben Bousselhem, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 148/29; 16 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Djillali, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4501; 20 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Fatmi, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 3383/26; 20 ans de services, 6 campagnes.
Ahmed ben Feddoul, caporal, classe 1927, recrutement de Rabat, mle H 3591; 15 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Hamou, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 570; 20 ans de services, 4 campagnes.
Ahmed ben Kaddour, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle 836/27; 20 ans de services, 9 campagnes.
Ahmed ben Lhassen, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 3035/25; 20 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Lhassen, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 2208; 20 ans de services, 9 campagnes.
Ahmed ben Liazid, caporal, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 61; 21 ans de services, 11 campagnes.
Ahmed ben Mohamed, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 214/27; 20 ans de services, 8 campagnes.
Ahmed ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 614/27; 19 ans de services, 8 campagnes.
Ahmed Ould el Hadj, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 5425; 20 ans de services, 8 campagnes.
Ali ben Ahmed, caporal, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 1058; 20 ans de services, 7 campagnes.
Allal ben Hamida, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 1600/27; 20 ans de services, 7 campagnes.
Ali ben Lahouni, sergent-chef, classe 1924, recrutement de Rabat, mle A 19/24; 20 ans de services, 8 campagnes.
Ali ben Lahoussine, sergent, classe 1926, recrutement de Rabat, mle A 28/26; 19 ans de services, 9 campagnes.
Ali ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 5240; 19 ans de services, 5 campagnes.
Ali ben Saad ben Mansour, caporal, classe 1920, recrutement ACAT, mle 71 L/33; 25 ans de services, 6 campagnes.
Amar ben Ahmed, sergent-chef, classe 1928, recrutement du Maroc, mle 1123/28; 20 ans de services, 8 campagnes.
Amara Ali ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1928 G, recrutement de Constantine, mle 126 LM; 21 ans de services, 8 campagnes.
Amara ben Abbou, soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 3089/27; 20 ans de services, 17 campagnes.
Aniba Abdelkader, soldat, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 1260; 26 ans de services, 7 campagnes.
Aomar ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 572; 20 ans de services, 7 campagnes.
Aouisat Mohamed, soldat, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 24; 24 ans de services, 12 campagnes.

Ayachi Mohamed, soldat, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 1450; 26 ans de services, 5 campagnes.

Azzouz ben Mohamed, sergent-chef, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 423; 20 ans de services, 5 campagnes.

Bachir ben Boudjema, sergent, classe 1926, recrutement de Rabat, mle C 562; 20 ans de services, 6 campagnes.

Barek ben Boudjema, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1924; 20 ans de services, 8 campagnes.

Barek ben Modd, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 1180; 20 ans de services, 6 campagnes.

Bark ben Mouedden, caporal, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 3768; 20 ans de services, 3 campagnes.

Debbah Allaoua Ali, sergent, classe 1919, recrutement de Constantine, mle 2871; 24 ans de services, 5 campagnes.

Bechikhi Boudjema, sergent, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 517; 24 ans de services, 11 campagnes.

Belaid ben Ali, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 343; 20 ans de services, 9 campagnes.

Belaid ben Mohamed, sergent, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 1328; 20 ans de services, 8 campagnes.

Belhadj Mohamed, 1re classe, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 517; 25 ans de services, 5 campagnes.

Belhaoues Mohamed ben Saïd, caporal, classe 1923 C, recrutement de Constantine, mle 1949 LM; 24 ans de services, 4 campagnes.

Belharfi Abdelkader, 1re classe, classe 1923 M, recrutement d'Alger, mle 2395 RM; 25 ans de services, 6 campagnes.

Belkfir ben Saïd, sergent, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 1176; 21 ans de services, 11 campagnes.

Ben Afssa ben Kacem, 2e classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle 1356 H; 20 ans de services, 6 campagnes.

Ben Afssa ben Kacem, 1re classe, classe 1917, recrutement du Maroc, mle 5702 *bis* A; 17 ans de services, 10 campagnes.

Benajouach Mouffok ould Mohamed, 1re classe, classe 1919, recrutement d'Oran, mle 2747; 25 ans de services, 7 campanges.

Benbouhafs Abdallah, 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 414; 20 ans de services, 7 campagnes.

Benmohra Abdelkader ben Belkeda, caporal, classe 1917, recrutement d'Oran, mle 5532; 26 ans de services, 11 campagnes.

Benaoumeur Tmouchite Balla, sergent, classe 1930, recrutement d'Alger, mle 181 LM; 16 ans de services, 5 campagnes.

Bellali Rabah ben Laïd, sergent, classe 1928 S, recrutement de Constantine, mle 3417; 20 ans de services, 4 campagnes.

Bellouali Touati, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 4711; 25 ans de services, 8 campagnes.

Bouazza ben Mohamed, sergent, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 2483; 20 ans de services, 9 campagnes.

Bouchaib ben Hadj, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 3387; 20 ans de services, 4 campagnes.

Bouchaib ben Ahrir, 1re classe, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 2497/23; 20 ans de services, 7 campagnes.

Bouchaib ben Ali, 2e classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle 166/27; 20 ans de services, 5 campagnes.

Bouchaib ben Gkrali, caporal, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 3127/25; 20 ans de services, 8 campagnes.

Bouchta ben Hamou, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 664/27; 20 ans de services, 8 campagnes.

Bouchta ben Kacem, 2e classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 45/28; 20 ans de services, 14 campagnes.

Boudjema ben Mohamed, 2e classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 606; 20 ans de services, 5 campagnes.

Bounab Rabah, 1re classe, classe 1918 C, recrutement de Constantine, mle 613 LM; 23 ans de services, 4 campagnes.

Bourouaich Abdelkader dit Salah, 2e classe, classe 1920 S, recrutement de Constantine, mle 804 LM; 21 ans de services, 2 campagnes.

Brahim ben Kaddour, sergent, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 1449; 19 ans de services, 10 campagnes.

Brahim ben Lahoucine, caporal, classe 1928, recrutement du Maroc, mle 90/28; 20 ans de services, 7 campagnes.

Brahim ben M'Barek, 1re classe, classe 1929, recrutement de Rabat, mle A 491/29; 16 ans de services, 3 campagnes.

Brahim ben Mohamed, sergent, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 2739; 20 ans de services, 7 campagnes.

Brahim ben Mohamed, 1re classe, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 2637/23; 20 ans de services, 5 campagnes.

Brahim ben Rezouani, caporal, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 148/28; 20 ans de services, 10 campagnes.

Chader El Hamel, 1re classe, classe 1918 G, recrutement de Constantine, mle 1598 LM; 27 ans de services, 6 campagnes.

Cheddad Chikh, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 3129; 20 ans de services, 5 campagnes.

Cheikh Benabdelkader, 1re classe, classe 1918, recrutement d'Oran, mle 5628; 27 ans de services, 3 campagnes.

Cheikh ben Fayeb, 1re classe, classe 1927, recrutement de Rabat, mle A 401/27; 20 ans de services, 9 campagnes.

Chenouf Rabah, sergent-chef, classe 1929 C, recrutement de Constantine, mle 189 LM; 18 ans de services, 6 campagnes.

Chertioua Mohamed, 1re classe, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 1774 C; 21 ans de services, 3 campagnes.

Derouiche ben Djilali, 2e classe, classe 1916, recrutement du Maroc, mle B 1771; 17 ans de services, 13 campagnes.

Djelloul Boudjelthia, 2e classe, classe 1900 M, recrutement d'Alger, mle NI 1074; 28 ans de services, 8 campagnes.

Djelloul ould Mohamed, 2e classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 1934; 27 ans de services, 6 campagnes.

Djillali ben Mahjoub, caporal, classe 1937, recrutement du Maroc, mle H 103/27; 20 ans de services, 5 campagnes.

Djillali ben Daho, 1re classe, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 1672; 20 ans de services, 8 campagnes.

Djillali ben Mohamed, caporal-chef, classe 1922, recrutement de Rabat, mle C 3272; 20 ans de services, 7 campagnes.

Drider Taïeb, sergent, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 70; 21 ans de services, 6 campagnes.

Driss ben Amidou ben Abdesselem, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 442/27; 20 ans de services, 9 campagnes.

Driss ben Miloud ben Hamouad, 2e classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 1548; 20 ans de services, 8 campagnes.

Fares Abdelkader, caporal, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 387; 26 ans de services, 5 campagnes.

Guerriche Abdelkader, adjudant-chef, classe 1921, recrutement d'Oran, mle 561; 24 ans de services, 10 campagnes.

Guerroumi Miloud, sergent-chef, classe 1926 A, recrutement d'Alger, mle 157 LM; 22 ans de services, 6 campagnes.

Hadj Daman ben Lhassen, 2e classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 77/26; 20 ans de services, 7 campagnes.

Hafdi ben Mahojoub, 2e classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 52/27; 20 ans de services, 12 campagnes.

Hamida ben Mohamadine, 2e classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 7722; 20 ans de services, 8 campagnes.

Hammoumene Osmane, sergent, classe 1924, recrutement d'Alger, mle LM 276 A; 24 ans de services, 4 campagnes.

Hasnaoui Boualkoufa, 2e classe, classe 1918, recrutement d'Oran, mle 491; 27 ans de services, 7 campagnes.

Hassou ou Ali, 2e classe, classe 1919, recrutement de Rabat, mle C 1991; 15 ans de services, 3 campagnes.

Iken Ahmed ben Ikan, sergent, classe 1926 C, recrutement de Constantine, mle 127 LM; 20 ans de services, 3 campagnes.

Kabane Bellahouel, caporal, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 2157; 25 ans de services, 10 campagnes.

Kabbour ben Ahmed, sergent, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 3691; 20 ans de services, 10 campagnes.

Kabbour ben Saïd, adjudant, classe 1927, recrutement de Rabat, mle H 219; 20 ans de services, 4 campagnes.

Kabli Abderrahmane, 1re classe, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 43; 25 ans de services, 6 campagnes.

Kaddour ben Ahmed, 2e classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 1874; 20 ans de services, 5 campagnes.

Kaddour ben Moha, caporal, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J 2855/29; 16 ans de services, 7 campagnes.

Kaddour ben Mohamed, 1re classe, classe 1922, recrutement de Rabat, mle C 2947; 20 ans de services, 7 campagnes.

Kellaci M'Hamed, sergent-chef, classe 1922, recrutement d'Alger, mle RM 191; 23 ans de services, 5 campagnes.

Khiati Taïeb, 2e classe, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 1679; 25 ans de services, 14 campagnes.

Lachemi ben Aomar, sergent, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 91/28; 17 ans de services, 8 campagnes.

Ladjreb Mohamed, 1re classe, classe 1918, recrutement d'Oran, mle 5981; 27 ans de services, 6 campagnes.

Laibi Mohamed, caporal, classe 1917, recrutement d'Oran, mle 1997; 26 ans de services, 6 campagnes.

Lahmar Tayeb, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Alger, mle RM 2525; 25 ans de services, 9 campagnes.

Lhacen ben Mâati, 2e classe, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 3078; 20 ans de services, 9 campagnes.

Lhassen ben Larbi, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 3049; 20 ans de services, 6 campagnes.

Lhassen ben Mohamed, 2e classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 165; 20 ans de services, 5 campagnes.

Lhassen ould Ali, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 2002; 20 ans de services, 5 campagnes.

Lhassen ben Saïd, 1re classe, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 2786; 20 ans de services, 9 campagnes.

Lahoucine ben Bark, 2e classe, classe 1927, recrutement de Rabat, mle A 141/27; 20 ans de services, 6 campagnes.

Lahoussine ben Ahmed, sergent, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 1613; 20 ans de services, 6 campagnes.

Lahoussine ben Tahar, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 350/26; 16 ans de services, 6 campagnes.

Larbi ben Ahmed, caporal, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 2417; 20 ans de services, 4 campagnes.

Larbi ben Kacem, 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 136/28; 20 ans de services, 9 campagnes.

Larbi ben Kébir ben Ahmed, 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle 399/28; 20 ans de services, 7 campagnes.

Larbi ben Sabeur, caporal, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 203/28; 20 ans de services, 5 campagnes.
Larbi ben Smain, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle B 2250; 20 ans de services, 8 campagnes.
Layachi ben Abderrahman, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 2612; 18 ans de services, 8 campagnes.
Layachi ben Mohamed ben Amouri, caporal, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 397/28; 20 ans de services, 12 campagnes.
Madjoub ben Mamour, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 1921/27; 20 ans de services, 10 campagnes.
Mahjoub ben Abdesselem, sergent, classe 1928, recrutement du Maroc, mle 175/28; 20 ans de services, 8 campagnes.
Mahjoub ben Ahmed, caporal, classe 1925, recrutement de Rabat, mle A 17/25; 20 ans de services, 8 campagnes.
Mahjoub ben Said ben Aissa, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 3376; 20 ans de services, 3 campagnes.
M'Ahmed ben Abbès, 1re classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 111; 20 ans de services, 9 campagnes.
M'Ahmed ben M'Ahmed, caporal, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 53/27; 20 ans de services, 16 campagnes.
M'Ahmed ben Sellem, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 63/26; 20 ans de services, 8 campagnes.
Mansouri Loucif ben Nihoule, 1re classe, classe 1921 C, recrutement de Constantine, mle 1126 LM; 21 ans de services, 3 campagnes
Mardas Mohamed, 1re classe, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 169 LM; 22 ans de services, 2 campagnes.
Matli ben Mohamed, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 928/27; 20 ans de services, 6 campagnes.
Medjeled Abdelkader, sergent, classe 1918, recrutement d'Oran, mle 1737; 29 ans de services, 6 campagnes.
Meghrbi Djilali, caporal, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 304; 25 ans de services, 7 campagnes.
Merabtine Miloud, sergent, classe 1926 C, recrutement de Constantine, mle 189 LM; 22 ans de services, 5 campagnes.
Merad Ali ben Hocine, sergent, classe 1907 S, recrutement de Constantine, mle 16 LM; 28 ans de services, 10 campagnes.
Messaoud ben Mahjoul, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1834; 19 ans de services, 6 campagnes.
M'Hamed ben Ali, soldat, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 1622/27; 20 ans de services, 8 campagnes.
M'hamed ben Ahmed ben Salah, sergent, classe 1928, recrutement du Maroc, mle J 1052/28; 20 ans de services, 8 campagnes.
Miloud ben Lachemi, soldat, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 70/27; 20 ans de services, 6 campagnes.
Miloud ben Mohamed, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 2802/27; 20 ans de services, 9 campagnes.
Mimoun ben Bouzkri, 1re classe, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 3617; 20 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Abbès, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 1586; 20 ans de services, 13 campagnes.
Mohamed ben Abdallah, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 120/27; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Abdallah, 1re classe, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 1566; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Abdelaziz, caporal, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 5315; 20 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Abdesselem, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 5287; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Abdesselem, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 78/26; 20 ans de services, 4 campagnes.
Mohamed ben Ahmed, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 2724/25; 20 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Ahmed, 1re classe, classe 1928, recrutement de Rabat, mle A 118/28; 17 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Ahmed ben Ferhat El Ferchini, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Acat, mle 559 L/31; 21 ans de services, 13 campagnes.
Mohamed ben Ahmed ben Sliman, adjudant, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 167; 20 ans de services, 11 campagnes.
Mohamed ben Aissa, sergent, classe 1921, recrutement du Maroc mle B 2135/24; 20 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Ali, caporal, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1962; 19 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Allal, sergent-chef, classe 1924, recrutement de Rabat, mle E 2515, 20 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Djilali, sergent, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 102/28, 20 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben el Hadj Sadek, 2e classe, classe 1925, recrutement d'Alger, mle LM 302, 20 ans de services, 1 campagne.
Mohamed ben Ambark, 1re classe, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 6675, 20 ans de services, 11 campagnes.
Mohamed ben Fathmi ben Ahmed, 1re classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle A 67/24, 20 ans de services, 11 campagnes.
Mohamed ben Hadj Otman, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 870, 19 ans de services, 3 campagnes.
Mohamed ben Hadj, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 114; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Hamou, sergent, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 3888, 20 ans de services, 12 campagnes.
Mohamed ben Hamou, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 3567, 20 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Haoumane, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 28/27, 20 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Kaddour, 1re classe, classe 1925, recrutement de Rabat, mle A 118/25, 20 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Lakhdar, 1re classe, classe 1928 A, recrutement d'Alger, mle LM 393, 20 ans de services, 3 campagnes.
Mohamed ben Larbi, sergent-chef, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 419, 20 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Lhassen, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4144, 20 ans de services, 14 campagnes.
Mohamed ben Lhassen, sergent, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 24/28, 20 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed ben Madani, caporal-chef, classe 1929, recrutement du Maroc, mle J 512, 16 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben M'Bark, sergent-chef, classe 1926, recrutement de Rabat, mle A 126/26, 20 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Mekki, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1401, 20 ans de services, 4 campagnes.
Mohamed ben Moha, 2e classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4028, 20 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Mohand, 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 29/28, 20 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Mohamed, sergent, classe 1926, recrutement de Rabat, mle A 3626, 20 ans de services, 10 campagnes.
Mohamed ben Mohamed, caporal, classe 1924, recrutement du Maroc, mle L 897, 20 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Rahal, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 3089, 20 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Salem, sergent-chef, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 1316, 20 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Thami, 1re classe, classe 1930, recrutement du Maroc, mle A 524/30, 16 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed Mohamed, sergent, classe 1923, recrutement d'Alger, mle LM 285, 25 ans de services, 11 campagnes.
Mohamed ou Naceur, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle 159/28; 20 ans de services, 8 campagnes.
Mokhefi Mohamed ould Abdelkader, soldat, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 2225; 25 ans de services, 9 campagnes.
Mokri Mohand, sergent-chef, classe 1919, recrutement d'Alger, mle 2318; 22 ans de services, 3 campagnes.
Moktar ben Habib, caporal, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 1750; 20 ans de services, 5 campagnes.
Moktar ben M'Hamed, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 752/27; 20 ans de services, 9 campagnes.
Moulay Chérif ben Mohamed, soldat de 1re classe, classe 1920, recrutement du Maroc, mle A 16503; 20 ans de services, 9 campagnes.
Moulay Driss ben Mohamed, caporal, classe 1925, recrutement de Rabat, mle A 33/25; 20 ans de services, 6 campagnes.
Moulay Lahcen ben Mohamed, soldat, classe 1919, recrutement du Maroc, mle C 4561; 20 ans de services, 8 campagnes.
Moussa ben Bouchaïb, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 3585; 20 ans de services, 10 campagnes.
Nachi Youcef, sergent, classe 1925 C, recrutement de Constantine, mle 2507; 23 ans de services, 2 campagnes.
Nadi Yahia ben Ali, caporal, classe 1923, recrutement d'Alger, mle 3473; 23 ans de services, 4 campagnes.
Oualli Ahmed ben Brahim, sergent-chef, classe 1923, recrutement d'Alger, mle LM 93; 26 ans de services, 3 campagnes.
Ouddah Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 58; 24 ans de services, 5 campagnes.
Oudia Amar ben Rabah, caporal, classe 1926, recrutement de Constantine, mle 1019; 15 ans de services, 2 campagnes.
Ouzine ben Bouazza, soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement du Maroc, mle A 250/29; 15 ans de services, 6 campagnes.
Rahou Tayeb, soldat de 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 964; 20 ans de services, 7 campagnes.
Rebouh, sergent-chef, classe 1920, recrutement de Constantine, mle 1496 F; 28 ans de services, 6 campagnes.
Sahraoui Larbi, soldat de 1re classe, classe 1918, recrutement d'Oran, mle 74; 27 ans de services, 10 campagnes.
Said ben Lahoucine, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 3331/27; 20 ans de services, 8 campagnes.
Said ben Lahcen, soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 33/28; 20 ans de services, 12 campagnes.
Said ben Lahoucine, sergent, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 2191; 20 ans de services, 6 campagnes.
Salah ben Abbas, sergent, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 3180; 20 ans de services, 7 campagnes.
Salah ben Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle A 213/26; 20 ans de services, 6 campagnes.
Salah ben Djilali, soldat, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 4148; 20 ans de services, 7 campagnes.
Salem Zaoui, soldat de 1re classe, classe 1920 S, recrutement de Constantine, mle 220 LM; 21 ans de services, 4 campagnes.

Sellam ben Allal, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1634; 20 ans de services, 1 campagne.
Si Mohamed ben Ahmed, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 3268/27; 18 ans de services, 7 campagnes.
Sliman ben Larbi, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 944/27; 20 ans de services, 3 campagnes.
Smain ben Haddou, caporal, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 3014; 20 ans de services, 5 campagnes.
S. N. P. Abdelkader ould Kaddour, 2e classe, classe 1928, recrutement d'Oran, mle 807; 17 ans de services, 8 campagnes.
S. N. P. Ahmed ben Daoud, 1re classe, classe 1920 A, recrutement d'Alger, mle LM 2269; 25 ans de services, 4 campagnes.
S. N. P. Boubekem ben Abderrahmane, 1re classe, classe 1927 C, recrutement de Constantine, mle 300 LM; 21 ans de services, 14 campagnes.
S. N. P. Mohamed ben Bachir, caporal-chef, classe 1932, recrutement d'Alger, mle LM 176; 15 ans de services, 5 campagnes.
S. N. P. Mohamed ben Messaoud, 1re classe, classe 1917 C, recrutement de Constantine, mle 149 LM; 28 ans de services, 5 campagnes.
Sitou Ouled Mouley, sergent-chef, classe 1947, recrutement du Maroc, mle H 816/27; 20 ans de services, 8 campagnes.
Taleb ben Ali ben Tahar, sergent-chef, classe 1921, recrutement d'A.C.A.T., mle 122 L/31; 25 ans de services, 9 campagnes.
Tamène (Aïssa), caporal, classe 1917 G, recrutement de Constantine, mle 4375 RM; 20 ans de services, 4 campagnes.
Zenati (Mohand), 2e classe, classe 1927, recrutement de Constantine, mle 81 LMS; 17 ans de services, 3 campagnes.
Zerigui (Mohammed), 1re classe, classe 1927, recrutement d'Oran, mle 113; 22 ans de services, 7 campagnes.

Armée blindée et cavalerie.

Bellinger (Louis-Martin), adjudant, classe 1920, recrutement de Mulhouse, mle 550; 28 ans de services, 1 campagne.
Gaudiot (André), 1re classe, classe 1926, recrutement d'Epinal, mle 82; 28 ans de services, 5 campagnes.
Goldschmidt (Hugo), maréchal des logis chef, classe 1948, recrutement d'Oran, mle 3014; 27 ans de services, 14 campagnes.
Guillemin (Roger-Emile-Auguste), adjudant, classe 1925, recrutement de Besançon, mle 991; 18 ans de services, 4 campagnes.
Hosson (Jules-Aimé-Arthur), brigadier, classe 1906, recrutement de Mézières; 28 ans de services, 4 campagnes.
Peigne (André-Joseph), cavalier de manège, classe 1919, recrutement de Cholet-Tours, mle 1446; 28 ans de services, 3 campagnes.
Peringue (Victor-Arsène-André), adjudant, classe 1926, recrutement d'Epinal, mle 2857; 17 ans de services, 2 campagnes.
Renou (Louis-Désiré), brigadier, classe 1889, recrutement de Tours, mle 230; 28 ans de services, 5 campagnes.
Abdesselem ben Ahmed ben Bouazza, 2e classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 259/26; 20 ans de services, 16 campagnes.
Ahmed ben Brahim, 2e classe, classe 1925, recrutement de Rabat, mle C 844; 20 ans de services, 5 campagnes.
Ahmed ben Mohamed ben Mohamed, 2e classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle A 252/26; 20 ans de services, 9 campagnes.
Ali ben Abbès, 1re classe, classe 1926 C, recrutement de Constantine, mle 128 LM; 22 ans de services, 3 campagnes.
Bejaj Saïd ben Aïssa, 1re classe, classe 1918 S, recrutement de Constantine, mle 1914 LM; 26 ans de services, 2 campagnes.
Bekar Ali, 1re classe, classe 1926, recrutement d'Alger, Mle L 176 A; 21 ans de services, 6 campagnes.
Bemmira Mokhfi, 1re classe, classe 1925, recrutement d'Oran, mle 396; 24 ans de services, 9 campagnes.
Rouag ben Abdallah, 1re classe, classe 1920 C, recrutement de Constantine, mle 988; 25 ans de services, 3 campagnes.
Bouchaib ben Lhassen, brigadier, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 91/26; 20 ans de services, 3 campagnes.
Boudjema ben Lhassen, 2e classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle 3784 D; 18 ans de services, 11 campagnes.
Bougherara Ali, 2e classe, classe 1906, recrutement de Constantine, mle 89; 29 ans de services, 13 campagnes.
Gherghour Mohamed ould Kadda, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 781; 27 ans de services, 7 campagnes.
Djilali ben Elhalalih, 2e classe, classe 1922, recrutement du Maroc, mle C 3311; 20 ans de services, 9 campagnes.
Hamida ben Allal, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 1868; 15 ans de services, 10 campagnes.
Kebir ben Larbi, 1re classe, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 719/27; 20 ans de services, 8 campagnes.
Khelifa ben Moktar, brigadier, classe 1926 C, recrutement de Constantine, mle 294 LM; 21 ans de services, 1 campagne.
Krammar ben Abdesselem, brigadier, classe 1914, recrutement du Maroc, mle A 26/24; 20 ans de services, 8 campagnes.
Labiad Toumi ben Belkheir, maréchal des logis, classe 1927, recrutement d'Alger, mle LM 427; 20 ans de services, 5 campagnes.
Lahcen ben Mohamed, 1re classe, classe 1927, recrutement de Rabat, mle H 3900; 20 ans de services, 7 campagnes.
Lahoucine ben L'Hadj, maréchal des logis, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 489; 20 ans de services, 12 campagnes.
Lamari Saad ben Amar, 1re classe, classe 1925 G, recrutement de Constantine, mle 62 LM; 24 ans de services, 3 campagnes.
Layachi ben Liazid ben Hamini, brigadier, classe 1926, recrutement de Rabat, mle A 274/26; 20 ans de services, 9 campagnes.
Lhadri ben Mohamed, 1re classe, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E 2736; 20 ans de services, 3 campagnes.
Mansour ben Djillali, marchal des logis, recrutement du Maroc, mle H 3811/27; 20 ans de services, 3 campagnes.
M'Bark ben Si Mohamed, 2e classe, classe 1929, recrutement du Maroc; mle A 388/29; 17 ans de services, 10 campagnes.
Miloudi ben Ahmed, 2e classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 5571; 20 ans de services, 13 campagnes.
Moha ou Moha, 1re classe, classe 1928, recrutement du Maroc, mle 625/28; 20 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Dahan, 2e classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 85/26; 20 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Salah, maréchal des logis, classe 1924, recrutement d'Oran, mle 299; 22 ans de services, 7 campagnes.
Moubha Mouloud ben Rabah, maréchal des logis, classe 1923 S, recrutement de Constantine, mle 598; 25 ans de services, 1 campagne.
Mzara Benalia, 2e classe, classe 1920, recrutement d'Alger, mle 2819; 26 ans de services, 4 campagnes.
Salah ben Lhassen, adjudant, classe 1927, recrutement du Maroc, mle A 209/27; 20 ans de services, 7 campagnes.

Artillerie.

André (Georges-Raymond), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Mézières, mle 1603; 22 ans de services, 6 campagnes.
Audinet (Paul-Raymond), adjudant-chef, classe 1918, recrutement de Châtellerault, mle 52; 25 ans de services, 2 campagnes.
Becede (Raymond-Adolphe-Maurice), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Valenciennes, mle 2737; 29 ans de services, 3 campagnes.
Boiseau (Auguste), maréchal des logis, classe 1901, recrutement de la Rochelle, mle 552; 28 ans de services, 8 campagnes.
Chabrol (Jean-Marcel), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Guéret, mle 1168; 17 ans de services, 1 campagne.
Clavier (René-Lucien), adjudant, classe 1920, recrutement d'Epinal, mle 151; 17 ans de services, 1 campagne.
Doirier (Eugène-Charles), caporal, classe 1893, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1191; 28 ans de services, 6 campagnes.
Laurent (Marius-Raymond), maréchal des logis, classe 1919, recrutement de Besançon, mle 1103; 29 ans de services, 3 campagnes.
Lochon (Germain-Edouard), maréchal des logis, classe 1923, recrutement de Châtellerault, mle 150; 24 ans de services, 1 campagne.
Louvel (Léon), 2e classe, classe 1903, recrutement de Versailles, mle 3174; 30 ans de services, 12 campagnes.
Metois (Eugène), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Niort, mle 1178; 18 ans de services, 2 campagnes.
Moracchini (Charles-Baptiste), brigadier, classe 1897, recrutement d'Ajaccio, mle 813; 28 ans de services, 4 campagnes.
Parent (Louis-Eugène), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Poitiers, mle 455; 19 ans de services, 3 campagnes.
Polin (Louis-Jean-Baptiste), brigadier, classe 1906, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 804; 29 ans de services, 5 campagnes.
Renoux (René-Alexandre), maréchal des logis, classe 1917, recrutement de Saintes, mle 498; 31 ans de services, 14 campagnes.
Sablayrolles (Marcel-Léon), adjudant-chef, classe 1920, recrutement d'Albi, mle 1229; 30 ans de services, 4 campagnes.
Tartary (Marius-Jean), adjudant, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 1009; 28 ans de services, 4 campagnes.
Thierry (Jean-Emile), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Mulhouse, mle 2719; 31 ans de services, 2 campagnes.
Turgne (Constant-Mathurin), maréchal des logis chef, classe 1895, recrutement de la Rochelle, mle 41; 27 ans de services, 4 campagnes.
Wehrmuller (René), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Mézières, mle 939; 28 ans de services, 1 campagne.
Abbes ben Djillali, maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Rabat, mle F 3167; 20 ans de services, 7 campagnes.
Abdelkader ben Larbi, maréchal des logis, classe 1925, recrutement du Maroc, mle F 2718/25; 20 ans de services, 10 campagnes.
Abdeslem ben Larbi, adjudant, classe 1925, recrutement de Rabat, mle G 1475; 20 ans de services, 4 campagnes.
Amouri Nouari, 1re classe, classe 1920, recrutement de Constantine, mle 89; 27 ans de services, 3 campagnes.
Aomar ben Ahmed, 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 2501; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Aomar, maréchal des logis chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 2679; 20 ans de services, 1 campagne.
Omar ben Mohamed, adjudant, classe 1920, recrutement du Maroc, mle H 1646; 20 ans de services, 4 campagnes.
Sadik ben Asua, maréchal des logis, classe 1923, recrutement du Maroc, mle D 729; 20 ans de services, 8 campagnes.

Train.

Sais (Alphonse), adjudant-chef, classe 1927 F, recrutement de Constantine, mle 995 RM; 21 de services, 7 campagnes.
Sevestre (Gabriel-Louis dit Ernest), adjudant, classe 1917, recrutement de Rouen-Nord, mle 2003; 27 ans de services, 4 campagnes.
Tavel-Besson (Joseph-Louis-Henri), adjudant, classe 1920, recrutement de Bourgoin, mle 878; 30 ans de services, 3 campagnes.
Ahmed ben Mohamed, soldat, classe 1918, recrutement du Maroc, mle A 10871; 20 ans de services, 7 campagnes.
Aissa ben Bergueme, soldat, classe 1917, recrutement de Rabat, mle A 4/17; 20 ans de services, 9 campagnes.
Barck ben Cherki, soldat, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E 1688; 20 ans de services, 4 campagnes.
Bekkouche Ahmed, soldat de 1re classe, classe 1924, recrutement de Constantine, mle 81; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bendjilali Habib, soldat, classe 1920, recrutement d'Oran, mle 2274; 24 ans de services, 5 campagnes.
Embark ben Mohamed, soldat, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 3568; 20 ans de services, 6 campagnes.
Hachelet ben Chouli, soldat de 1re classe, classe 1919 A, recrutement d'Alger, mle 5065; 26 ans de services, 4 campagnes.
Mansour Salah-Miloud, soldat, classe 1923, recrutement d'Oran, mle 1581; 23 ans de services, 8 campagnes.
Meziar ben Mohamed, soldat, classe 1924, recrutement de Rabat, mle E 626; 20 ans de services, 5 campagnes.
Ouasmin ben Abbès, soldat, classe 1924, recrutement du Maroc, mle E 627/24; 20 ans de services, 9 campagnes.
Salmi Djelloul, soldat de 1re classe, classe 1924 A, recrutement d'Alger, mle LM 7; 23 ans de services, 1 campagne.
Thami ben Abdellak, adjudant, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 739; 20 ans de services, 5 campagnes.
Zedjadj Youcef, soldat de 1re classe, classe 1925 C, recrutement de Constantine, mle 1512 RM; 23 ans de services, 3 campagnes.

Génie.

Billy (Georges-Amédée), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Mézières, mle 417; 28 ans de services, 7 campagnes.
Bochard (Jean-Marie-François-Adrien), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Bourg, mle 1237; 28 ans de services, 4 campagnes.
Ferre (Joseph-François), sergent, classe 1920, recrutement de Toulouse, mle 616; 29 ans de services, 3 campagnes.
Roux (Louis), adjudant, classe 1921, recrutement d'Avignon, mle 870; 28 ans de services, 1 campagne.
Abbès ben Ahmed, caporal, classe 1926, recrutement de Rabat, mle G 4184; 20 ans de services, 7 campagnes.
Ahmed ben Ali, sergent, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 12/26; 17 ans de services, 6 campagnes.
Ahmed ben Rahal, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Rabat, mle A 41/26; 20 ans de services, 4 campagnes.
Allel ben M'Ahmed, caporal, classe 1921, recrutement du Maroc, mle B 2414/21; 20 ans de services, 5 campagnes.
Hamad ben El Mamoun, soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement du Maroc, mle A 42/26; 20 ans de services, 6 campagnes.
Heuir Said, soldat de 1re classe, classe 1932 A, recrutement d'Alger, mle LM 379; 25 ans de services, 3 campagnes.
Kebir ben Hamadi, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 1607/27; 20 ans de services, 7 campagnes.
Abderahman ben Thami, soldat, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 20/25; 20 ans de services, 3 campagnes.
Mhorgani ben Belgacem, soldat, classe 1926, recrutement de Rabat, mle A 48/26; 20 ans de services, 5 campagnes.
Mohamed ben Ahmed, caporal, classe 1928, recrutement du Maroc, mle A 59/28; 20 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Aomar, soldat, classe 1925, recrutement de Rabat, mle A 19/25; 20 ans de services, 4 campagnes.
Mohamed ben Chafai, soldat, classe 1925, recrutement du Maroc, mle A 21/25; 20 ans de services, 2 campagnes.
Mohamed ben Rahal, sergent-chef, classe 1927, recrutement du Maroc, mle H 426/27; 20 ans de services, 6 campagnes.
Smain ben Mohamed, maître ouvrier, classe 1926, recrutement du Maroc, mle G 5519; 20 ans de services, 7 campagnes.

Matériel.

Briant (Jean-Marie-François), soldat, classe 1928, recrutement de Quimper, mle 1575; 15 ans de services, 9 campagnes.
Idder ben Embark, brigadier, classe 1928, recrutement du Maroc, mle 1947; 20 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Ali ben Tahar, adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Constantine, mle 16711 LM; 27 ans de services, 13 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Basseras (Achille-Michel-François), sergent, classe 1896, recrutement de Mende, mle 1178; 27 ans de services, 12 campagnes.
Bonon (Robert), caporal-chef, classe 1918, recrutement de Saint-Quentin, mle 1779; 28 ans de services, 5 campagnes.
Brenans (Roger-Jules-Eugène-Louis), 1re classe, classe 1920, recrutement de Blois, mle 2031; 30 ans de services, 10 campagnes.
Casanova (Jean-Paul), caporal, classe 1919, recrutement d'Ajaccio, mle 235; 28 ans de services, 12 campagnes.
Claudin (André-Maurice), caporal, classe 1910, recrutement de Mézières, mle 1160; 29 ans de services, 11 campagnes.
Dento (Gaudérique-Philippe), 1re classe, classe 1910, recrutement de Carcassonne, mle 1209; 29 ans de services, 11 campagnes.
Diallo (Magalte), 1re classe, classe 1920, recrutement d'Afrique occidentale française, mle 485; 28 ans de services, 5 campagnes.
Flori (François), sergent-chef, classe 1917, recrutement d'Ajaccio, mle 2890; 29 ans de services, 9 campagnes.
Huet (Raoul-Eugène), adjudant, classe 1921, recrutement du Mans, mle 1950; 21 ans de services, 6 campagnes.
Magnetti (Félix-Jean), sergent-major, classe 1910, recrutement Rhône-Central, mle 660; 28 ans de services, 7 campagnes.
Natali (François-Marie), sergent, classe 1904, recrutement d'Ajaccio, mle 2160; 16 ans de services, 9 campagnes.
Prosperi (Pierre-Joseph-Marie), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Ajaccio, mle 1540; 27 ans de services, 10 campagnes.
Rocchiccioli (Théodore), 2e classe, classe 1919, recrutement d'Ajaccio, mle 724; 30 ans de services, 10 campagnes.
Samba Amadou Seck, caporal-chef musicien, classe 1920/1921, recrutement de Rufisque, mle 897; 28 ans de services, 14 campagnes.
Thiaw Gornac, 1re classe, classe 1920, recrutement d'Afrique occidentale française, mle 261; 29 ans de services, 12 campagnes.
Zattara (Thimote-Philippe-Louis), sergent-chef, classe 1920, recrutement de Toulon, mle 1122; 28 ans de services, 6 campagnes.
Alameke Taraoré, caporal, classe 1914, recrutement de Zinder, mle 1649; 24 ans de services, 9 campagnes.
Aliba Bouno, caporal, classe 1918, recrutement de Tchad, mle T/4823; 25 ans de services, 4 campagnes.
Alioun N'Dao, caporal, classe 1910, recrutement de Saint-Louis, mle 2810; 24 ans de services, 14 campagnes.
Amadou Koné, 1re classe, classe 1910, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 3661; 25 ans de services, 10 campagnes.
Assouma, sergent, classe 1918, recrutement de Fort-Archambault, mle TD aa/4996; 25 ans de services, 6 campagnes.
Bahom, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/7590; 25 ans de services, 8 campagnes.
Baigolo, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/7585; 25 ans de services, 4 campagnes.
Baintari, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T Dab/6969; 25 ans de services, 5 campagnes.
Baitedji, caporal, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/1184; 25 ans de services, 3 campagnes.
Bakary, 2e classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDaa/5034; 25 ans de services, 8 campagnes.
Bamboussa, caporal, classe 1916, recrutement de Brazzaville, mle MC/2406; 25 ans de services, 7 campagnes.
Bateti, 2e classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/13216; 25 ans de services, 12 campagnes.
Bé (Alphonse), adjudant, classe 1920, recrutement de Madagascar, mle 7693; 25 ans de services, 6 campagnes.
Belgioum, caporal, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/7592; 25 ans de services, 4 campagnes.
Birhaima Gami, 1re classe, classe 1909, recrutement de Zinder, mle 947; 25 ans de services, 7 campagnes.
Boideri, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/7816; 25 ans de services, 5 campagnes.
Bissu, 2e classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/7544; 25 ans de services, 7 campagnes.
Dailom, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDac 6894; 25 ans de services, 11 campagnes.
Danin-Ga, 2e classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/7588; 25 ans de services, 3 campagnes.
Daoudiabo, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle 7962; 25 ans de services, 5 campagnes.
Derbe, 1re classe, classe 1921, recrutement du Tchad, mle 13294; 25 ans de services, 3 campagnes.
Dherra, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle Cn/1654; 25 ans de services, 5 campagnes.
Dia-Ze, 2e classe, classe 1923, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 3463; 25 ans de services, 8 campagnes.

Didegomi, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/7939; 25 ans de services, 5 campagnes.

Djezon, sergent, classe 1923, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 1084; 25 ans de services, 8 campagnes.

Djimdobaye, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDab/10631; 25 ans de services, 5 campagnes.

Dohitita, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDab/12896; 26 ans de services, 11 campagnes.

Donodjinear, sergent, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDab/12814; 25 ans de services, 7 campagnes.

Domayde, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/8142; 25 ans de services, 3 campagnes.

Dopetem, 2e classe, classe 1921, recrutement du Tchad, mle TDba/13282; 25 ans de services, 3 campagnes.

Douloubai, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/5069; 25 ans de services, 11 campagnes.

Douloumbay, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/BA 7955; 25 ans de services, 3 campagnes.

Doumra, sergent, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/13132; 25 ans de services, 7 campagnes.

Dourine, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/7828; 25 ans de services, 3 campagnes.

Douro, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/7868; 25 ans de services, 3 campagnes.

Elba Sara, 2e classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/8535; 25 ans de services, 9 campagnes.

Gadono, 2e classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/11533; 25 ans de services, 6 campagnes.

Gakou-Sara, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/4883; 25 ans de services, 7 campagnes.

Gonadji, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/10511; 25 ans de services, 10 campagnes.

Goro, 2e classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDac/6821; 25 ans de services, 7 campagnes.

Gouile, 2e classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDaa/6932; 25 ans de services, 12 campagnes.

Goussi Dana, 1re classe, classe 1921, recrutement du Tchad, mle TD/ad/12609; 25 ans de services, 8 campagnes.

Gui Niosé, sergent, classe 1915, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 4009; 25 ans de services, 9 campagnes.

Ibra Malam Chebou, 1re classe, classe 1916, recrutement de Zinder, mle 24053; 25 ans de services, 6 campagnes.

Iinky Taraore, sergent, classe 1904, recrutement de Saint-Louis, mle 16274; 25 ans de services, 9 campagnes.

Keregomi, caporal, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/IA 7944; 25 ans de services, 4 campagnes.

Kimadingar, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/6090; 25 ans de services, 7 campagnes.

Koudja, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/aa 5456; 25 ans de services, 10 campagnes.

Koumde, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/7865; 25 ans de services, 7 campagnes.

Libe, 1re classe, classe 1921, recrutement du Tchad, mle TD/13313; 25 ans de services, 4 campagnes.

Madiam, 1re classe, classe 1922, recrutement du Tchad, mle 13750; 25 ans de services, 6 campagnes.

Madoungo, 1re classe, classe 1918, recrutement de Fort-Archambault, mle T/7420; 25 ans de services, 8 campagnes.

Mahamet Sar, caporal, classe 1921, recrutement du Tchad, mle T/13440; 25 ans de services, 12 campagnes.

Maissa Ahmed, sergent, classe 1912, recrutement de Saint-Louis, mle M 458; 25 ans de services, 12 campagnes.

Mamadou Sidi, sergent, classe 1914, recrutement de Zinder, mle 1620; 24 ans de services, 13 campagnes.

Manhimia, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDab/10792; 25 ans de services, 3 campagnes.

Maoudoubora, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDcd/12531; 25 ans de services, 13 campagnes.

Massadou Hadangari, 1re classe, classe 1913, recrutement de Zinder, mle 5529; 25 ans de services, 9 campagnes.

M'Bo Koubati, caporal, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/7470; 25 ans de services, 4 campagnes.

Montolome, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDab/6985; 25 ans de services, 8 campagnes.

Mologueunane, 2e classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDab/10553; 25 ans de services, 5 campagnes.

Moudalbaye, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/7566; 25 ans de services, 5 campagnes.

Moussa, 1re classe, classe 1915, recrutement du Tchad, mle TD/12379; 25 ans de services, 6 campagnes.

Moussa Diarra, sergent, classe 1907, recrutement de la Haute-Volta, mle 5321; 25 ans de services, 10 campagnes.

Moussa Keita, 1re classe, classe 1912, recrutement du Haut-Sénégal-Niger, mle 1736; 25 ans de services, 7 campagnes.

Moussa Mahamadou, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/5399; 25 ans de services, 3 campagnes.

Nabi Taraoré, caporal, classe 1910, recrutement de la Haute-Volta, mle 14239; 25 ans de services, 13 campagnes.

Nabia-Oué, 1re classe, recrutement du Tchad, mle T/8211; 25 ans de services, 4 campagnes.

Nahoueminia, 1re classe, classe 1921, recrutement du Tchad, mle TD/12795; 25 ans de services, 4 campagnes.

Nande Kondé, caporal, classe 1912, recrutement de la Haute-Volta, mle 17026; 25 ans de services, 12 campagnes.

N'Doteramé, 2e classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/12920; 25 ans de services, 7 campagnes.

Nedidi, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/7552; 25 ans de services, 4 campagnes.

Ninegaba, 1re classe, classe 1921, recrutement du Tchad, mle TDba/13280; 25 ans de services, 3 campagnes.

Nogioulto, caporal, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDaa/5484; 25 ans de services, 5 campagnes.

Ouali, caporal, classe 1918, recrutement de Fort-Archambault, mle TDaa/4993; 25 ans de services, 6 campagnes.

Ouassenani, sergent, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDba/7914; 25 ans de services, 2 campagnes.

Oudjoum, 2e classe, classe 1921, recrutement du Tchad, mle TD/BA 13297; 25 ans de services, 3 campagnes.

Oueima, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/7932; 25 ans de services 7 campagnes.

Oumarou Ountani, sergent, classe 1915, recrutement de Niamey, mle 13991; 24 ans de services, 6 campagnes.

Patia Kabalaie, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/6289; 25 ans de services, 7 campagnes.

Saboa Koulibaly, 1re classe, classe 1915, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 33002; 25 ans de services, 11 campagnes.

Sabre Sara, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle D/4797; 25 ans de services, 3 campagnes.

Saiedi, tirailleur de 1re classe, classe 1923, recrutement de Zinder, mle 416; 24 ans de services, 7 campagnes.

Samba Kinda, tirailleur de 1re classe, classe 1924, recrutement de Zinder, mle 609; 25 ans de services, 8 campagnes.

Seini Coulibaly, sergent, classe 1910, recrutement de Niamey, mle 380; 25 ans de services, 10 campagnes.

Soa, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle 6931; 25 ans de services, 3 campagnes

Soumaye, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/1035; 25 ans de services, 11 campagnes.

Taga Sako, caporal, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/7572; 25 ans de services, 6 campagnes.

Tamagoundo, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/7968; 25 ans de services, 12 campagnes.

Tenebouam, 1re classe, classe 1921, recrutement du Tchad, mle TD/13289; 25 ans de services, 3 campagnes.

Tey-Kogoum, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/8791; 25 ans de services, 6 campagnes.

Toumar-Douro, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TD/5627; 25 ans de services, 6 campagnes.

Toumougouda, 2e classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle 7809; 25 ans de services, 3 campagnes.

Yabingui, sergent, classe 1916, recrutement de Brazzaville, mle MC 2118; 25 ans de services, 5 campagnes.

Yacouba Amadou, saporal, classe 1915, recrutement de Niamey, mle 2029; 25 ans de services, 9 campagnes.

Yanguere, caporal, classe 1918, recrutement du Tchad, mle TDao/6006; 25 ans de services, 10 campagnes.

Yokomahai, 1re classe, classe 1918, recrutement du Tchad, mle T/7854; 16 ans de services, 9 campagnes.

Zanke Diarra, caporal, classe 1915, recrutement du Soudan, mle 9961; 25 ans de services, 8 campagnes.

Artillerie.

Becam (Maurice-Baptiste), brigadier, classe 1930, recrutement de Brest, mle 5013; 19 ans de services, 14 campagnes.

Com (Eugène-Paul), adjudant maître ouvrier, classe 1925, recrutement de Brest, mle 5105; 18 ans de services, 5 campagnes.

Gouillion (Jean-Joseph), 2e classe, classe 1911, recrutement de Lorient, mle 2199; 28 ans de services, 10 campagnes.

Gris (Roger), brigadier-chef, classe 1931, recrutement de Poitiers, mle 573; 16 ans de services, 13 campagnes.

Kaiser (Marcel-Jean-Joseph), maréchal des logis, classe 1930, recrutement de Belfort, mle 315; 17 ans de services, 7 campagnes.

Morey (Claude), 2e classe, classe 1893, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 110; 26 ans de services, 12 campagnes.

Pardon (Jean-Marie), maréchal des logis, classe 1892, recrutement de Tarbes, mle 864; 29 ans de services, 11 campagnes.

Sarrazin (Louis-Eugène), sergent, classe 1903, recrutement de Parthenay, mle 105; 23 ans de services, 7 campagnes.

Sibial (André-Albert), maréchal des logis chef, classe 1926, recrutement de Tours-le-Blanc, mle 1081; 18 ans de services, 4 campagnes.

Brahima Oulmar, 1er canonnier, classe 1913, recrutement de Zinder, mle 10770; 25 ans de services, 8 campagnes.

Intendance.

Canale (Jacques-Charles), caporal, classe 1901, recrutement d'Ajaccio, mle 2058; 27 ans de services, 11 campagnes.

Pourtoy (Norbert-Charles-Claude), adjudant, classe 1928, recrutement de Nevers, mle 1213; 19 ans de services, 10 campagnes.

Santé.

Lafforet (Louis), sergent, classe 1906, recrutement de Périgueux, mle 276; 28 ans de services, 11 campagnes.

Décret portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 avril 1951, page 3440;

TROUPES COLONIALES

Service de santé.

Au grade de médecin capitaine.

MM. les médecins lieutenants:

Au lieu de: « Chabbert (Henri-Joseph-Louis), Afrique équatoriale française »,

Lire: « Chabbert (Henri-Joseph-Louis), Afrique occidentale française. »

Au grade de capitaine d'administration.

MM. les lieutenants d'administration:

Après: « Felce (André-Léon-Dominique) »,

Ajouter: « 2e région militaire »,

(Le reste sans changement.)

Décret portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 avril 1951: page 3368, 2e colonne, au lieu de: « Giacomini », lire: « Giacomoni ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 10 avril 1951, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes d'entreprise ci-après:

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Société mutualiste de la B. B. G., n° 75-4599, à Paris, 23, avenue Corentin-Cariou (19e);

Société mutualiste du personnel de l'imprimerie Herbert, n° 75-4598, à Levallois, 66, rue Kléber.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 12 avril 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: La Fraternelle des vignerons, n° 21-334, à Nuits-Saint-Georges, avec la société mutualiste dite: Société de secours mutuels de la ville de Nuits-Saint-Georges, n° 21-130, à Nuits-Saint-Georges.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 10 avril 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: La Solidarité du textile d'Evreux, n° 27-142, à Evreux, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste familiale du département de l'Eure, n° 27-283, à Evreux.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 12 avril 1951, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: 1° Société mutualiste des maîtres artisans coiffeurs de Clermont-Ferrand et du Puy-de-Dôme, n° 63-302, à Clermont-Ferrand; 2° Société mutualiste des épiciers détaillants et anciens épiciers du Puy-de-Dôme, n° 63-343, à Clermont-Ferrand, avec la société mutualiste dite « Precocia », Prévoyance complémentaire du commerce et de l'industrie d'Auvergne, n° 63-349, à Clermont-Ferrand.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 12 avril 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société mutualiste de Vanves, n° 75-441, à Vanves, avec la société mutualiste dite: La Mutualité clamartoise, n° 75-1660, à Clamart.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 12 avril 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Scolaire municipale de la ville, n° 75-1946, à Puteaux, avec la société mutualiste dite: Société municipale de secours mutuels de la ville de Puteaux, n° 75-428, à Puteaux.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 12 avril 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société de secours mutuels et de retraites de la compagnie des sapeurs-pompiers de Boulogne-sur-Seine, n° 75-2645, à Boulogne-sur-Seine, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste municipale de Boulogne-Billancourt, n° 75-333, à Boulogne-sur-Seine.

Administration centrale.

Par arrêté du 15 février 1951, M. Logeay, agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale en service détaché, a été réintégré dans ses fonctions, à compter du 1er février 1951.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Nomination du président directeur général de la société La Mutuelle générale française-vie.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France, notamment son article 16;

Vu l'arrêté du 21 novembre 1950 mettant fin aux fonctions du président directeur général de La Mutuelle générale française-vie,

Arrête:

Art. 1er. — M. Leveil (Maurice-Louis-Marius) est nommé président directeur général de la société La Mutuelle générale française-vie.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 1951.

MAURICE-PETSCHE.

Règlement de la tranche spéciale de la loterie nationale 1951 dite « Tranche du Grand Prix de Paris 1951 ».

Article 1er.

Le secrétaire général de la loterie nationale est autorisé à procéder, au titre de la loterie nationale 1951, à l'émission d'une tranche spéciale dite « Tranche du Grand Prix de Paris ».

Article 2.

Cette tranche comprendra 100.000 billets répartis en dix séries de 10.000 billets chacune. Chaque série sera désignée par un numéro compris entre un et dix inclusivement. Dans chacune d'elles, les billets seront numérotés de 0001 à 10000.

Les billets seront exclusivement au porteur.

Les lots ne seront payés que sur présentation des billets. En aucun cas, notamment en cas de perte ou de vol, il ne pourra être accepté d'opposition au payement d'un lot sous réserve du cas de délivrance d'une reconnaissance de dépôt nominative (visé aux articles 14 et 15).

Article 3.

Les billets destinés à la vente au public seront séparables en deux parties qui pourront être vendues isolément (demi-billets). Chacun des deux demi-billets donnera droit à la moitié du ou des lots acquis au billet entier correspondant. Des vignettes spéciales représentant les dix billets portant le même numéro dans chacune des dix séries seront destinées aux organismes qui établissent dans les conditions réglementaires des représentations de dixièmes de billets.

Le prix de vente du billet est fixé à 15.000 F, celui du demi-billet à 7.500 F.

Article 4.

Les billets seront vendus par l'intermédiaire des guichets, organismes et groupements désignés à l'article 6 du règlement du 7 novembre 1949, inséré au *Journal officiel* du 17 novembre suivant et, en outre, par tous autres intermédiaires qualifiés qui seraient habilités à cet effet par le comité de direction.

Article 5.

Les lots, dont le montant s'élèvera au total à 900 millions de francs, soit 60 p. 100 du montant de l'émission, seront répartis de la façon suivante:

1 lot	de 60.000.000 F	.....	60.000.000 F.
2 lots	de 15.000.000	.....	30.000.000
2	— 10.000.000	.....	20.000.000
2	— 5.000.000	.....	10.000.000
1	— 4.000.000	.....	4.000.000
19	— 2.000.000	.....	38.000.000
23	— 1.500.000	.....	34.500.000
7	— 1.200.000	.....	8.400.000
169	— 1.000.000	.....	169.000.000
110	— 500.000	.....	55.000.000
14	— 250.000	.....	3.500.000
100	— 240.000	.....	24.000.000
20	— 200.000	.....	4.000.000
20	— 150.000	.....	3.000.000
150	— 140.000	.....	21.000.000
370	— 100.000	.....	37.000.000
450	— 80.000	.....	36.000.000
100	— 70.000	.....	7.000.000
1.300	— 50.000	.....	65.000.000
540	— 40.000	.....	21.600.000
2.250	— 30.000	.....	67.500.000
300	— 25.000	.....	7.500.000
700	— 24.000	.....	16.800.000
700	— 22.000	.....	15.400.000
2.400	— 20.000	.....	48.000.000
2.100	— 18.000	.....	37.800.000
7.000	— 8.000	.....	56.000.000
18.850 lots pour		.....	900.000.000 F.

Ces lots seront attribués, conformément au tableau ci-annexé, aux billets comportant les numéros d'ordre et les numéros de séries désignés par un tirage au sort préliminaire et par les résultats de l'épreuve hippique qui doit être disputée sous le nom de Grand Prix de Paris.

TIRAGE AU SORT PRÉLIMINAIRE

Article 6.

Le tirage au sort préliminaire aura lieu en présence du public à une date qui sera précisée ultérieurement par un avis publié au *Journal officiel* et au plus tôt le 22 juin 1951. Il déterminera:

1° La série à laquelle sera affecté chaque cheval restant engagé au jour du tirage;

2° Les numéros des billets donnant droit, suivant les dispositions du tableau de lots, à l'attribution de lots soit dans toutes les séries, soit dans les seules séries auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième ou troisième.

I. — *Affectation des chevaux aux séries.*

Article 7

La Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France fournira au secrétariat général de la loterie nationale la liste officielle des chevaux restant engagés dans la course à la date du tirage préliminaire. Sur cette liste, les chevaux seront désignés par noms et par numéros consécutifs à partir de un.

L'affectation de chaque cheval à une série sera déterminée au moyen de deux tirages successifs.

A — Un premier tirage déterminera un classement des dix séries en vue de l'affectation des chevaux à ces séries.

Un seul appareil sera utilisé pour ce tirage; il sera approvisionné de dix boules numérotées de 1 à 10. Les dix boules seront extraites successivement de l'appareil. Les séries seront classées dans l'ordre de sortie des boules. La liste des séries ainsi classées sera affichée.

B. — Un deuxième tirage déterminera un classement des chevaux en vue de leur affectation aux séries.

Un seul appareil sera utilisé; il sera approvisionné d'un nombre de boules égal à celui des chevaux restant engagés, chaque boule portant le numéro assigné à un cheval sur la liste établie par la Société d'encouragement.

Il y a lieu de prévoir plusieurs hypothèses, selon que cette liste comportera un nombre de chevaux égal ou inférieur à dix, compris entre onze et vingt inclus, compris entre vingt et un et trente inclus, etc.

a) Le nombre des chevaux restant engagés est égal ou inférieur à dix.

On extrait une première boule; le cheval portant le numéro correspondant est affecté à la série figurant en premier sur la liste affichée des séries classées par le sort.

La deuxième boule extraite (sans réintroduction de la première) désigne le cheval affecté à la deuxième série affichée, et ainsi de suite.

L'opération terminée, chaque cheval restant engagé se trouve affecté à une série, mais, si le nombre de chevaux est inférieur à dix, certaines séries ne reçoivent aucun cheval en affectation.

b) Le nombre des chevaux restant engagés est supérieur à dix et égal ou inférieur à vingt.

On extrait successivement dix boules qui désignent dix chevaux affectés respectivement aux dix séries dans l'ordre d'affichage de celles-ci. On extrait ensuite les boules restantes: chacune d'elles désigne un cheval qui est affecté à une série dans l'ordre d'affichage de ces dernières et jusqu'à affectation du dernier cheval tiré.

L'opération terminée, chaque série est pourvue d'un cheval, certaines d'elles — ou leur ensemble — étant pourvues d'un deuxième cheval.

c) Le nombre des chevaux restant engagés est supérieur à vingt et égal ou inférieur à trente.

On procède comme ci-dessus en affectant à chacune des dix séries un cheval, puis un deuxième cheval, puis, aux premières d'entre elles sur la liste déterminée par le sort, un troisième cheval.

d) On procède de la même manière si le nombre de chevaux restant engagés est compris entre trente et un et quarante, entre quarante et un et cinquante, et ainsi de suite par groupe de dix chevaux. Toutefois, si le nombre des chevaux restant engagés était supérieur à cinquante, le classement en serait effectué au moyen de tirages successifs: si le nombre des chevaux engagés était compris entre cinquante et un et soixante, un premier tirage permettrait de classer les trente premiers chevaux de la liste et un deuxième tirage les suivants; si le nombre des chevaux engagés était compris entre soixante et un et quatre-vingts, le premier tirage permettrait de classer les quarante premiers chevaux; si le nombre des chevaux engagés était compris entre quatre-vingt-un et cent, le premier tirage permettrait le classement des cinquante premiers chevaux.

II. — *Désignation des numéros des billets donnant droit à l'attribution des lots.*

Article 8.

Il sera ensuite procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, des numéros des billets ouvrant droit à l'attribution des lots.

Ce tirage sera effectué dans les conditions indiquées ci-après:

Quatre appareils seront utilisés. Chaque appareil contiendra dix boules numérotées portant les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Ces appareils correspondront respectivement aux chiffres des unités, des dizaines, des centaines et des mille des numéros gagnants, étant entendu que, pour le tirage, au billet portant le numéro 10000 correspondra le nombre 0000.

1° Désignation de 1.000 numéros de billets gagnant:

50.000 F dans la série du cheval classé premier;
30.000 F dans la série du cheval classé deuxième;
20.000 F dans la série du cheval classé troisième,

et donnant droit, dans les sept autres séries, à un lot de 8.000 F.

Un chiffre sera extrait du premier appareil (appareil des unités). Les billets dont le numéro se terminera par le chiffre ainsi désigné gagneront:

50.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (1.000 lots);

30.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (1.000 lots);

20.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (1.000 lots).

En outre, les billets dont le numéro se terminera par le chiffre ainsi désigné ouvriront droit, dans les sept autres séries, à un lot de 8.000 F (7.000 lots).

Exemple. — Le chiffre 5 est extrait de l'appareil des unités. Le cheval classé premier a été affecté à la 7e série, le cheval classé deuxième a été affecté à la 2e série, le cheval classé troisième a été affecté à la 4e série.

Les mille billets de la 7e série se terminant par le chiffre 5 gagnent chacun 50.000 F; les mille billets de la 2e série se terminant par le chiffre 5 gagnent chacun 30.000 F; les mille billets de la 4e série se terminant par le chiffre 5 gagnent chacun 20.000 F. Les billets se terminant par le chiffre 5, mais appartenant aux séries autres que celles auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième (séries 1, 3, 5, 6, 8, 9, 10) ouvrent droit à l'attribution d'un lot de 8.000 F.

2e Désignation de 300 numéros de billets gagnant:

80.000 F dans la série du cheval classé premier;
40.000 F dans la série du cheval classé deuxième;
25.000 F dans la série du cheval classé troisième;
18.000 F dans chacune des autres séries.

La chiffre tiré précédemment ayant été remis dans l'appareil, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils (unités et dizaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront:

80.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (100 lots);
40.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (100 lots);
25.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (100 lots);
18.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 100 = 700 lots).

Il sera procédé de la même façon à deux nouvelles extractions de deux chiffres pour former au total 300 lots de 80.000 F (série affectée au cheval classé premier), 300 lots de 40.000 F (série affectée au cheval classé deuxième), 300 lots de 25.000 F (série affectée au cheval classé troisième) et 2.100 lots de 18.000 F (séries affectées aux chevaux autres que ceux classés premier, deuxième et troisième).

Exemple. — Les terminaisons 29, 43 et 64 sont extraites des appareils.

Le cheval classé premier a été affecté à la 7e série, le cheval classé deuxième a été affecté à la 2e série, le cheval classé troisième a été affecté à la 4e série.

Les billets de la 7e série se terminant par 29, 43 ou 64 gagnent chacun un lot de 80.000 F; les billets de la 2e série portant les mêmes terminaisons gagnent chacun un lot de 40.000 F; ceux de la 4e série portant les mêmes terminaisons gagnent chacun un lot de 25.000 F; les 700 billets des 1re, 3e, 5e, 6e, 8e, 9e et 10e séries se terminant par 29, 43 ou 64 gagnent chacun 18.000 F.

3e Désignation de 200 numéros de billets gagnant:

160.000 F dans la série du cheval classé premier;
50.000 F dans la série du cheval classé deuxième;
30.000 F dans la série du cheval classé troisième;
20.000 F dans chacune des autres séries.

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils (unités et dizaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront:

100.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (100 lots);
50.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (100 lots);
30.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (100 lots);
20.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 100 = 700 lots).

Il sera procédé de la même façon à une nouvelle extraction de deux chiffres pour former au total 200 lots de 100.000 F (série affectée au cheval classé premier), 200 lots de 50.000 F (série affectée au cheval classé deuxième), 200 lots de 30.000 F (série affectée au cheval classé troisième) et 1.500 lots de 20.000 F (séries affectées aux chevaux autres que ceux classés premier, deuxième et troisième).

4e Désignation de 100 numéros de billets gagnant:

240.000 F dans la série du cheval classé premier;
70.000 F dans la série du cheval classé deuxième;
40.000 F dans la série du cheval classé troisième;
22.000 F dans chacune des autres séries.

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils (unités et dizaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront:

240.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (100 lots);
70.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (100 lots);
40.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (100 lots);
22.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 100 = 700 lots).

5e Désignation de 100 numéros de billets gagnant:

500.000 F dans la série du cheval classé premier;
100.000 F dans la série du cheval classé deuxième;
50.000 F dans la série du cheval classé troisième;
21.000 F dans chacune des autres séries.

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils (unités et dizaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront:

500.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (100 lots);
100.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (100 lots);
50.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (100 lots);
21.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 100 = 700 lots).

6e Désignation de 150 numéros de billets gagnant:

1.000.000 de francs dans la série du cheval classé premier;
140.000 F dans la série du cheval classé deuxième;
80.000 F dans la série du cheval classé troisième;
30.000 F dans chacune des autres séries.

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils (unités, dizaines et centaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront:

1.000.000 de francs, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (10 lots);
140.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (10 lots);
80.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (10 lots);
30.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 10 = 70 lots).

Il sera procédé de la même façon à quatorze nouvelles extractions de trois chiffres pour former au total 150 lots de 1.000.000 de francs (série affectée au cheval classé premier), 150 lots de 140.000 F (série affectée au cheval classé deuxième), 150 lots de 80.000 F (série affectée au cheval classé troisième) et 1.050 lots (sept fois 150 lots) de 30.000 F (séries affectées aux chevaux autres que ceux classés premier, deuxième et troisième).

Exemple. — La terminaison 156 est extraite des appareils au cours de l'une des quinze extractions susvisées.

Le cheval classé premier a été affecté à la 7e série, le cheval classé deuxième a été affecté à la 2e série, le cheval classé troisième a été affecté à la 4e série.

Les 10 billets de la 7e série se terminant par 156 gagnent chacun un lot de 1.000.000 de francs; les 10 billets de la 2e série se terminant par 156 gagnent chacun un lot de 140.000 F; les 10 billets de la 4e série se terminant par 156 gagnent chacun un lot de 80.000 F; les 10 billets de chacune des 1re, 3e, 5e, 6e, 8e, 9e et 10e séries se terminant par 156 gagnent chacun un lot de 30.000 F.

7e Désignation de 20 numéros de billets gagnant:

1.500.000 F dans la série du cheval classé premier;
200.000 F dans la série du cheval classé deuxième;
150.000 F dans la série du cheval classé troisième;
40.000 F dans chacune des autres séries.

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils (unités, dizaines et centaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront:

1.500.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (10 lots);
200.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (10 lots);
150.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (10 lots);
40.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 10 = 70 lots).

Il sera procédé de la même façon à une nouvelle extraction de trois chiffres pour former au total 20 lots de 1.500.000 F (série affectée au cheval classé premier), 20 lots de 200.000 F (série affectée au cheval classé deuxième), 20 lots de 150.000 F (série affectée au cheval classé troisième) et 140 lots de 40.000 F (séries affectées aux chevaux autres que ceux classés premier, deuxième et troisième).

8e Désignation de 10 numéros de billets gagnant:

2.000.000 de francs dans la série du cheval classé premier;
1.000.000 de francs dans la série du cheval classé deuxième;
500.000 F dans la série du cheval classé troisième;
100.000 F dans chacune des autres séries.

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils (unités, dizaines, centaines et mille). Le billet dont le numéro correspondra aux quatre chiffres tirés gagnera:

2.000.000 de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé premier;
1.000.000 de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé deuxième;
500.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé troisième;
100.000 F, s'il appartient à l'une des autres séries.

Il sera procédé de la même façon à neuf nouvelles extractions de quatre chiffres pour former au total 10 lots de 2.000.000 de francs (série affectée au cheval classé premier), 10 lots de 1.000.000 de francs (série affectée au cheval classé deuxième), 10 lots de 500.000 F (série affectée au cheval classé troisième) et 70 lots de 100.000 F (séries affectées aux chevaux autres que ceux classés premier, deuxième et troisième).

9° Désignation de 2 numéros de billets gagnant:

5.000.000 de francs dans la série du cheval classé premier;
1.500.000 F dans la série du cheval classé deuxième;
1.000.000 de francs dans la série du cheval classé troisième;
250.000 F dans chacune des autres séries.

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils (unités, dizaines, centaines et mille). Le billet dont le numéro correspondra aux quatre chiffres tirés gagnera:

5.000.000 de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé premier;
1.500.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé deuxième;
1.000.000 de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé troisième;
250.000 F, s'il appartient à l'une des autres séries.

Il sera procédé de la même façon à une nouvelle extraction de quatre chiffres pour former au total 2 lots de 5.000.000 de francs (série affectée au cheval classé premier), 2 lots de 1.500.000 F (série affectée au cheval classé deuxième), 2 lots de 1.000.000 de francs (série affectée au cheval classé troisième) et 14 lots de 250.000 francs (séries affectées aux chevaux autres que ceux classés premier, deuxième et troisième).

10° Désignation d'un numéro de billet gagnant:

10.000.000 de francs dans la série du cheval classé premier;
2.000.000 de francs dans la série du cheval classé deuxième;
1.500.000 F dans la série du cheval classé troisième;
1.000.000 de francs dans chacune des autres séries.

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils (unités, dizaines, centaines et mille). Le billet dont le numéro correspondra aux quatre chiffres tirés gagnera:

10.000.000 de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé premier;
2.000.000 de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé deuxième;
1.500.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé troisième;
1 million de francs, s'il appartient à l'une des autres séries.

11° Désignation d'un numéro de billet gagnant:

15 millions de francs dans la série du cheval classé premier;
4 millions de francs dans la série du cheval classé deuxième;
2 millions de francs dans la série du cheval classé troisième;
1.200.000 F dans chacune des autres séries.

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils (unités, dizaines, centaines et mille). Le billet dont le numéro correspondra aux quatre chiffres tirés gagnera:

15 millions de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé premier;
4 millions de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé deuxième;
2 millions de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé troisième;
1.200.000 F, s'il appartient à l'une des autres séries.

12° Désignation d'un numéro de billet gagnant:

60 millions de francs dans la série du cheval classé premier;
15 millions de francs dans la série du cheval classé deuxième;
10 millions de francs dans la série du cheval classé troisième;
2 millions de francs dans chacune des autres séries.

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils (unités, dizaines, centaines et mille). Le billet dont le numéro correspondra aux quatre chiffres tirés gagnera:

60 millions de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé premier;
15 millions de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé deuxième;
10 millions de francs, s'il appartient à la série affectée au cheval classé troisième;
2 millions de francs, s'il appartient à l'une des autres séries.

Course

Article 9.

Les résultats de la course seront ceux que fixera l'homologation définitive prononcée conformément aux règlements de la Société d'encouragement.

Ces résultats détermineront les numéros des séries dans lesquelles les billets gagneront les lots attribués respectivement par le tableau de lots aux billets de la série du cheval classé premier, aux billets de la série du cheval classé deuxième et aux billets de la série du cheval classé troisième.

En cas de dead-heat pour la première place entre deux (ou plusieurs) chevaux, on fera pour chacun des numéros de billets désignés par le tirage préliminaire (art. 8 ci-dessus) masse des lots attribués par le tableau de lots aux billets de la série du cheval classé premier et aux billets de la série du cheval classé deuxième (et éventuellement aux billets de la série du cheval classé troisième) et l'on répartira cette masse également entre les billets qualifiés.

Exemple. — Si deux chevaux affectés respectivement à la 4e série et à la 8e série se partagent la première place, le billet portant le numéro désigné lors du dernier tirage prévu à l'article 8 susvisé gagnera, dans chacune des séries 4 et 8:

$$\frac{60.000.000 + 15.000.000}{2} = 37.500.000.$$

En cas de dead-heat pour la deuxième place entre deux (ou plusieurs) chevaux, on fera masse des lots attribués aux billets de la série du cheval classé deuxième et aux billets de la série du cheval classé troisième (et éventuellement aux billets d'une série autre que celles affectées aux trois chevaux classés en tête) et l'on répartira cette masse également entre les billets qualifiés.

En cas de dead-heat pour la troisième place entre deux (ou plusieurs) chevaux, on fera masse des lots attribués à la série du cheval classé troisième et à une des séries autres que celles affectées aux trois chevaux classés en tête (ou éventuellement à deux de ces séries) et l'on répartira cette masse également entre les billets qualifiés.

Exemple. — Si deux chevaux affectés respectivement à la 3e et à la 9e série se partagent la troisième place:

a) Le billet portant le numéro désigné lors du dernier tirage prévu à l'article 8 susvisé gagnera, dans chacune des séries 3 et 9:

$$\frac{10.000.000 + 2.000.000}{2} = 6.000.000;$$

b) Les billets se terminant par le chiffre désigné lors du premier tirage prévu à l'article 8 susvisé gagneront, dans chacune des séries 3 (1.000 billets) et 9 (1.000 billets):

$$\frac{20.000 + 8.000}{2} = 14.000.$$

Article 10.

Le cumul de plusieurs lots sur un même billet sera autorisé sans restriction. En particulier, si deux chevaux classés respectivement premier et deuxième, premier et troisième ou deuxième et troisième ont été affectés à la même série, les billets appartenant à cette série et désignés par le tirage préliminaire auront droit au montant total des lots attribués par le tableau de lots à ces billets au titre des séries respectives du cheval classé premier et du cheval classé deuxième, du cheval classé premier et du cheval classé troisième, du cheval classé deuxième et du cheval classé troisième, sous déduction, toutefois, d'une somme égale à celle attribuée par le tableau de lots à chacune des séries autres que celles affectées aux chevaux classés premier, deuxième et troisième (somme destinée à doter la série supplémentaire autre que celles auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième).

Exemple. — Les chevaux classés premier et deuxième ont été affectés tous deux à la 7e série et le cheval classé troisième a été affecté à la 4e série. Il en résulte que les séries autres que celles auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième (1re, 2e, 3e, 5e, 6e, 8e, 9e et 10e) sont au nombre de 8 (et non seulement de 7). Les billets portant le numéro sorti au dernier tirage visé à l'article 8 susvisé gagnent, au titre de la 7e série: 60 millions de francs + 15 millions de francs — 2 millions de francs = 73 millions de francs; au titre de la 4e série: 10 millions de francs; au titre de chacune des huit autres séries (1re, 2e, 3e, 5e, 6e, 8e, 9e et 10e): 2 millions de francs.

Si les trois chevaux classés respectivement premier, deuxième et troisième ont été affectés à la même série, les billets appartenant à cette série et désignés par le tirage préliminaire auront droit au montant total des lots attribués par le tableau de lots à ces billets au titre des séries du cheval classé premier, du cheval classé deuxième et du cheval classé troisième, sous déduction, toutefois, d'une somme double de celle attribuée par le tableau de lots à chacune des séries autres que celles affectées aux chevaux classés premier, deuxième et troisième (somme destinée à doter les deux séries supplémentaires autres que celles auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième).

Exemple. — Les chevaux classés premier, deuxième et troisième ont été affectés tous trois à la 6e série.

Le billet dont le numéro est sorti au dernier tirage visé à l'article 8 gagne, au titre de la 6e série: 60 millions de francs + 15 millions de francs + 10 millions de francs — (2 millions de francs × 2), soit 81 millions de francs et, au titre de chacune des neuf autres séries (1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 7e, 8e, 9e et 10e): 2 millions de francs.

Article 11.

Si l'épreuve du Grand Prix de Paris était, par suite de circonstances imprévues, supprimée ou annulée, ou reportée à une date ultérieure telle que le comité de direction de la loterie nationale, approuvé par décision spéciale du ministre des finances, la jugerait inutilisable pour assurer la répartition prévue par l'article 5 du présent règlement, la totalité des 900 millions de francs affectés aux lots de la tranche spéciale (dont le tableau ne serait pas modifié) serait attribuée, par voie de tirage au sort, dans les conditions ci-après:

Les numéros des billets donnant droit à l'attribution de lots seraient déterminés conformément aux dispositions de l'article 8 du présent règlement.

Les numéros des trois séries qualifiées dans le tableau de lots: « série du cheval classé premier, série du cheval classé deuxième

et série du cheval classé troisième » seraient déterminés par le sort.

a) Première hypothèse : la décision ci-dessus visée intervient avant qu'ait eu lieu le tirage préliminaire :

Un premier tirage détermine les numéros des trois séries destinées à tenir lieu des « séries auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième ».

Un seul appareil est utilisé ; il est approvisionné de dix boules numérotées de 0 à 9 (la boule 0 représentant la 10e série). Trois boules sont extraites successivement : la première boule extraite désigne le numéro de la série correspondant sur le tableau de lots à la série du cheval classé premier ; la deuxième boule extraite désigne le numéro de la série correspondant sur le tableau de lots à la série du cheval classé deuxième ; la troisième boule extraite désigne le numéro de la série correspondant sur le tableau de lots à la série du cheval classé troisième.

Le tirage désignant les numéros des billets qui donneront droit à l'attribution de lots est effectué dans les conditions prévues à l'article 8 du présent règlement ;

b) Deuxième hypothèse : la décision ci-dessus intervient après qu'a été effectué le tirage préliminaire.

Les résultats de ce tirage restent valables en ce qui concerne la désignation des numéros des billets donnant droit à l'attribution de lots.

Les numéros des trois séries destinées à tenir lieu des séries auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième sont déterminés par un tirage au sort effectué au moyen d'un seul appareil, comme il est prévu au paragraphe *a* ci-dessus.

Article 12.

Si, par suite de circonstances imprévues, le tirage prévu aux articles 6, 7 et 8 ci-dessus ne pouvait être effectué avant le départ de la course, il y serait procédé dans le plus bref délai possible après la course, qui ne saurait être, pour ce motif, remise à une date ultérieure.

Article 13.

Les lots ne sont soumis ni à la taxe proportionnelle ni à la surtaxe progressive instituées par le décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 (art. 3, 47, 48 et 59).

Les lots sont payables en espèces et à vue sous les réserves énoncées aux articles 14 et 15.

Article 14.

L'agent comptable de la dette publique payera à vue, par chèque barré au porteur ou à ordre, ou par virement de compte, dès le premier jour ouvrable qui suivra la date à laquelle se disputera le Grand Prix de Paris ou, si elle est postérieure, la date du tirage au sort prévu par l'article 11 ou par l'article 12 susvisés, les lots égaux ou inférieurs à 20.000 F affectés à des billets indivisibles et les lots égaux ou inférieurs à 100.000 F affectés à des billets divisibles. Il payera dans les mêmes conditions les lots d'un montant supérieur à partir du deuxième jour ouvrable, ou, si ce jour est un samedi, à partir du troisième jour ouvrable.

Il acceptera en dépôt, à partir du lendemain du jour fixé au paragraphe précédent, ou, si ce jour est un samedi, à partir du premier jour ouvrable suivant, les billets indivisibles gagnant les lots d'un montant égal ou supérieur à 22.000 F dont le payement sera demandé en numéraire. Il sera remis au déposant une reconnaissance de dépôt comportant l'indication du numéro du billet (y compris la série et la tranche). Cette reconnaissance pourra être nominative ou au porteur au gré du déposant. Aucune opposition ni réclamation ne sera recevable en cas de perte ou de vol d'une reconnaissance au porteur.

Si la vérification effectuée par l'agence comptable de la dette publique ne fait pas apparaître de doute sur l'authenticité du billet, le payement aura lieu le lendemain à la caisse du payeur général de la Seine. Dans le cas où la reconnaissance aurait été délivrée sous la forme nominative, le payement ne pourrait avoir lieu que sur les justifications d'usage (identité, etc.).

Le receveur central des finances de la Seine et le payeur général de la Seine payeront à vue, à partir du jour déterminé au premier paragraphe du présent article, les lots égaux ou inférieurs à 20.000 F.

Article 15.

Les caisses ci-dessous désignées payeront à vue, dès qu'elles auront été mises en possession des listes officielles portant les résultats du tirage, les lots égaux ou inférieurs à 20.000 F :

Trésoreries générales, recettes des finances, recettes-perceptions et perceptions, recettes-perceptions municipales, perceptions et recettes municipales ;

Trésorerie générale, recettes principales des finances de l'Algérie et caisses des comptables subordonnés ;

Trésoreries générales de la Tunisie et du Maroc, trésoreries générales et trésoreries des départements et territoires d'outre-mer ;

Bureaux de poste des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton et tous autres suffisamment importants qui seront désignés à cet effet.

Pour les lots d'un montant égal ou supérieur à 22.000 F, les caisses désignées ci-dessus recevront en dépôt, à partir du jour désigné au paragraphe 1er de l'article 14 susvisé, les billets gagnants et les adresseront pour vérification à l'agence comptable de la dette publique, après avoir remis aux déposants une reconnaissance de dépôt comportant notamment l'indication du numéro du billet (y compris la série et la tranche). Cette reconnaissance pourra être nominative ou au porteur au gré du déposant. Aucune opposition ni réclamation ne sera recevable en cas de perte ou de vol d'une reconnaissance au porteur.

Si la vérification effectuée par l'agence comptable de la dette publique ne fait pas apparaître de doute sur l'authenticité du billet, le payement aura lieu à la caisse qui a reçu le dépôt dès réception de l'autorisation de payement correspondante.

Dans le cas où la reconnaissance aurait été délivrée sous la forme nominative, le payement ne pourrait avoir lieu que sur les justifications d'usage (identité, etc.).

Article 16.

Les billets gagnants non présentés au payement dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle se disputera le Grand Prix de Paris seront annulés et le montant des lots correspondants sera acquis à la loterie nationale. Il en sera de même pour les billets gagnants qui auraient été déposés pour vérification dans le délai de six mois visé ci-dessus, mais dont ensuite le payement n'aurait pas été demandé avant l'expiration du huitième mois à compter de la date fixée ci-dessus.

Article 17.

Toute souscription à la tranche spéciale du Grand Prix de Paris 1951 émise par la loterie nationale implique adhésion au présent règlement.

Article 18.

Ce règlement sera inséré au *Journal officiel* de la République française ; les résultats définitifs paraîtront de même au *Journal officiel*.

Le secrétaire général de la loterie nationale.
R. BARBIER.

Approuvé :
Paris, le 7 avril 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Tableau de lots de la tranche spéciale du Grand Prix de Paris 1951.

Nombre des lots: 18.850. — *Montant total des lots:* 900 *millions de francs.*

NOMBRE d'appareils.	NOMBRE d'extractions	SÉRIE DU CHEVAL 1er		SÉRIE DU CHEVAL 2e		SÉRIE DU CHEVAL 3e		AUTRES SÉRIES	
		Nombre de lots.	Valeur.	Nombre de lots.	Valeur.	Nombre de lots.	Valeur.	Nombre de lots.	Valeur.
			francs.		francs.		francs.		francs.
IV	1	1	60.000.000	1	15.000.000	1	10.000.000	7	2.000.000
	1	1	15.000.000	1	4.000.000	1	2.000.000	7	1.200.000
	1	1	10.000.000	1	2.000.000	1	1.500.000	7	1.000.000
	2	2	5.000.000	2	1.500.000	2	1.000.000	14	250.000
	10	10	2.000.000	10	1.000.000	10	500.000	70	100.000
III	2	20	1.500.000	20	200.000	20	150.000	140	40.000
	15	150	1.000.000	150	140.000	150	80.000	1.050	30.000
II	1	100	500.000	100	100.000	100	50.000	700	24.000
	1	100	240.000	100	70.000	100	40.000	700	22.000
	2	200	100.000	200	50.000	200	30.000	1.400	20.000
	3	300	80.000	300	40.000	300	25.000	2.100	18.000
I	1	1.000	50.000	1.000	30.000	1.000	20.000	7.000	8.000
Totaux.....	40	1.885	.....	1.885	.....	1.885	.....	13.195	

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Dérogation à l'arrêt du recrutement en faveur des personnels non titulaires de certains services relevant de l'éducation nationale (palais de la Découverte).

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre du budget,

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant réforme de l'auxiliariat;
Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 13 octobre susvisé, le ministre de l'éducation nationale est autorisé à pourvoir au palais de la Découverte les postes d'agents contractuels et temporaires énumérés ci-après, dans la mesure où le centre d'orientation et de réemploi ne pourra présenter de candidats à ces emplois:

Un chef des installations artistiques.
Un adjoint au directeur.
Un chef d'atelier.
Un secrétaire connaissant l'anglais.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 avril 1951.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Administration centrale.

Par arrêté du 13 avril 1951, M. Chrétien (Georges), agent supérieur de 3e classe à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, est détaché auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour exercer les fonctions d'attaché de 2e classe.

Le présent arrêté aura effet du 1er avril 1946 au 31 mars 1951.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 13 avril 1951, M. Fabre (Maurice), censeur, est maintenu en position de détachement auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions d'administrateur de 3e classe, 3e échelon, de la division de l'information, à Baden-Baden.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 13 avril 1951, M. Hepp (Eugène), inspecteur d'académie (1re classe) du cadre de Seine et Seine-et-Oise, ancien adjoint au directeur de l'enseignement du 1er dgré, continue d'être détaché auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes) pour une nouvelle période de deux ans, à compter du 1er avril 1948, pour occuper un emploi d'administrateur de 2e classe, en qualité de chef de la division de l'information de la zone française d'occupation en Allemagne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mars 1951: page 3125, 2e colonne, 1re ligne, au lieu de: « Par arrêté du 9 mars 1951, M. Beauvois (Jean), instituteur de 3e classe, du département de l'Aisne, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1948 », lire: « Par arrêté du 9 mars 1951, M. Beauvois (Jean), instituteur de 3e classe, du département de l'Aisne, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1946 ».

Liste des candidats et candidates admis au certificat d'aptitude à l'inspection primaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 avril 1951, page 3336, 2e colonne, au lieu de: « 9 Pignon (Lucien-Robert) », lire: « 9 Pignion (Lucien-Robert) »; au lieu de: « 26 Hugues (Michel-Louis-Daniel), né le 19 août 1914 », lire: « né le 19 août 1911 ».

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Education physique.

Par arrêté du 13 avril 1951, Mme Jaur, née Leclerc (Jacqueline), professeur d'éducation physique, 5e classe, cadre normal 1re catégorie, est maintenue pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, dans la position de détachement et mise à la disposition du ministre des affaires étrangères, en qualité de professeur d'éducation physique au Maroc.

Par arrêté du 13 avril 1951, Mme Diebolt, née Gay (Marie-Louise), professeur d'éducation physique, 4e classe, cadre normal, 1re catégorie, est maintenue pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, dans la position de détachement et mise à la disposition du ministre des affaires étrangères, en qualité de professeur d'éducation physique au Maroc.

Par arrêté du 13 avril 1951, M. Diebolt (Marc), professeur d'éducation physique (4e classe CN1) est maintenu pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946 dans la position de détachement et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions au lycée Poeymirau de Meknès (Maroc).

Par arrêté du 13 avril 1951, Mlle Deniau (Jeanne), professeur d'éducation nationale, 5e classe, cadre normal, 2e catégorie, est maintenue pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, dans la position de détachement et mise à la disposition du ministre des affaires étrangères, en qualité de professeur d'éducation physique au Maroc.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 51-427 du 16 avril 1951 relevant les prestations servies aux retraités tributaires de la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des petits réseaux et étendant aux pensions d'orphelins les diverses majorations ayant revalorisé les pensions des retraités dont il s'agit.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu l'article 6 de la loi n° 48-487 du 21 mars 1948 accordant aux petits cheminots retraités tributaires de la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des petits réseaux le bénéfice des majorations de retraites accordées aux fonctionnaires de l'Etat par les décrets n° 47-148 du 16 janvier 1947 et n° 47-1372 du 24 juillet 1947 (art. 6) et modifiant ou complétant certaines dispositions de la loi du 22 juillet 1922 et de l'ordonnance du 2 décembre 1944;

Vu le décret n° 50-658 du 12 juin 1950 qui a relevé en dernier lieu l'indemnité instituée par la loi susvisée du 21 mars 1948 en faveur des petits cheminots retraités tributaires de la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des petits réseaux,

Décrète:

Art. 1er. — Les avantages accordés par le décret n° 50-658 du 12 juin 1950 aux agents retraités des réseaux secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways, tributaires de la loi du 22 juillet 1922, ainsi qu'à leurs ayants cause, sont augmentés uniformément d'une somme égale au montant en principal de la pension.

Pour les pensionnés âgés de moins de soixante-cinq ans, le total des prestations ainsi définies, ne pourra être inférieur à:

1° 45.000 F pour les bénéficiaires des pensions visées à l'article 4 de l'ordonnance du 29 novembre 1944 (barème A);

2° 22.500 F pour les bénéficiaires des pensions visées à l'article 6 de ladite ordonnance (barème B).

Art. 2. — Les relèvements prévus par l'article 1er du décret n° 50-658 du 12 juin 1950 et par l'article 1er, premier alinéa, du présent décret, sont applicables aux pensions d'orphelins instituées par l'article 18 de la loi du 22 juillet 1922 modifié par l'ordonnance du 2 décembre 1944.

Art. 3. — Les présentes dispositions prendront effet pour compter du 1er janvier 1951.

Art. 4. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Transport des méthylamines (matières dangereuses 1951, n° 11).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit décret-loi n° 263 du 5 février 1942;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Le règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est modifié comme suit

1° A l'article 481, remplacer le texte du groupe 31.205 par le suivant:

« Groupe 31.205. — Diméthylamine, triméthylamine et leurs solutions aqueuses concentrées.

« Nota. — Sont qualifiées solutions aqueuses concentrées, les solutions de diméthylamine et de triméthylamine à concentrations plus fortes que celles des solutions du groupe 31.307 ci-dessous ».

2° A l'article 482, ajouter un groupe 31.307 nouveau:

« Groupe 31.307. — Solutions aqueuses renfermant:

« Soit 35 p. 100 au plus de monométhylamine;
« Soit 40 p. 100 au plus de diméthylamine;
« Soit 12 p. 100 au plus de triméthylamine ».

3° A l'article 481, ajouter le groupe 31.307 parmi ceux qui sont rattachés au K 1.

4° Le texte de l'article 487 est remplacé par le suivant:

« 487. — Règles générales.

« 1 (Sans changement).

« 2 La marge de remplissage prévue au paragraphe 3 de l'article 10 ne pourra être inférieure aux pourcentages suivants:

« Matières de 2e catégorie:
« Autres que le groupe 31.205: 10 p. 100.
« Groupe 31.205: 12 p. 100.

« Matières de 3e catégorie:
« Groupes 31.301, 31.302, 31.304, 31.306, 31.307: 10 p. 100.
« Groupes 31.303, 31.305: 5 p. 100.

« Matières de 4e catégorie (sans changement).

« 3 (Sans changement.)

« 4 Par dérogation aux dispositions du paragraphe 2 ci-dessus, les récipients contenant des matières du groupe 31.205 (y compris les citernes, groupe 31.304), lorsqu'ils sont exempts d'air, pourront être remplis à raison de:

« 1 kg au plus de produit par 1,68 litre de capacité pour la diméthylamine et ses solutions aqueuses concentrées;
« 1 kg au plus de produit par 1,73 litre de capacité pour la triméthylamine et ses solutions aqueuses concentrées ».

5° L'article 489 prend pour titre:

« Groupes 31.202, 31.205 et 31.407 (Aldéhyde acétique anhydre ou en solution; diméthylamine et triméthylamine anhydres ou en solution concentrée) ».

Le texte des paragraphes 1, 3 et 6 de cet article est remplacé par le suivant:

« 1. Les matières des groupes 31202, 31205 et 31407 pourront être contenues soit dans des récipients métalliques, soit dans des ampoules de verre ».

« 3. La pression d'épreuve ne peut être inférieure à 5 hpz pour l'aldéhyde acétique anhydre, ni à 6 hpz pour la diméthylamine et la triméthylamine anhydres ».

« 6. Les récipients de verre contenant des matières des groupes 31202, 31205 et 31407 seront des ampoules scellées ne renfermant chacune pas plus de 100 grammes de produit. Elles seront réunies à raison de 10 au plus, dans des caisses en bois ou en carton fort, avec interposition de matières formant tampon ».

6° Dans le titre et dans le texte de l'article 490, remplacer la mention du groupe 31205 par celle du groupe 31307.

7° Remplacer le texte du paragraphe 2 de l'article 493 par le suivant:

« 2. Les wagons-citernes à aldéhyde acétique anhydre (groupe 31202) et ceux à diméthylamine et à triméthylamine (groupe 31205) devront satisfaire aux prescriptions des paragraphes 2 et 3 de l'article 489 ».

8° Au paragraphe 1er de l'article 505, remplacer la mention: solutions aqueuses de diméthylamine et de triméthylamine (groupe 31205) », par: « la diméthylamine, la triméthylamine et leurs solutions concentrées (groupe 31205) ».

Au paragraphe 2 de ce même article, supprimer l'alinéa c.

9° L'article 1005 (construction des citernes) est modifié comme suit.

Au paragraphe 5 (marge de remplissage pour les citernes sans communication avec l'atmosphère), ajouter:

« 10 p. 100 quand le présent règlement prévoit une marge de remplissage de 12 p. 100 pour le transport en colis de la matière en question ».

Au paragraphe 8, remplacer le premier alinéa par:

« Pour les citernes à aldéhyde acétique anhydre stabilisé (gr. 31.202) et pour celles à diméthylamine et à triméthylamine (gr. 31.205). Voir art. 489 (§§ 2, 3 et 4) et 493 (§ 2) ».

Art. 2. — La nomenclature alphabétique du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses est modifiée comme suit:

1° Page 252, les rubriques « Diméthylamine en solutions aqueuses en citernes » et « Diméthylamine en solutions aqueuses », sont remplacées par les suivantes:

Diméthylamine	III *a*	481	2°	31.205	311 et IV
Diméthylamine en citernes..	III *a*	482	3°	31.304	311 et IV
Diméthylamine en solution aqueuse:					
1° Diméthylamine en solution aqueuse à 40 p. 100 au plus.....	III *a*	482	3°	31.307	311 et IV
2° La diméthylamine en solution aqueuse à plus de 40 p. 100 est assimilée à la diméthylamine.					

2° Page 272, après la rubrique: « Méthylamine », ajouter:

Méthylamine en solution aqueuse (monométhylamine):					
1° Monométhylamine en solution aqueuse à 35 p. 100 au plus.....	III *a*	482	3°	31.307	311 et IV
2° La monométhylamine en solution aqueuse à plus de 35 p. 100 est assimilée à la méthylamine.					

3° Page 293, les rubriques: « Triméthylamine en solutions aqueuses » et « Triméthylamine en solutions aqueuses en citernes », sont remplacées par:

Triméthylamine	III *a*	481	2°	31.205	311 et IV
Triméthylamine en citernes..	III *a*	482	3°	31.304	311 et IV
Triméthylamine en solution aqueuse:					
1° Triméthylamine en solution aqueuse à 12 p. 100 au plus.....	III *a*	482	3°	31.307	311 et IV
2° La triméthylamine en solution aqueuse à plus de 12 p. 100 est assimilée à la triméthylamine.					

Fait à Paris, le 12 avril 1951.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
Le secrétaire général aux travaux publics,
R. DORGÈS.

Nota. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. La deuxième édition de ce document, à jour à la date du 1er septembre 1950, est en vente à l'Imprimerie nationale.

Autorisation de prélèvement par la chambre de commerce de Dunkerque sur le produit des péages perçus à son profit au port de Dunkerque.

Par arrêté en date du 12 avril 1951, la chambre de commerce de Dunkerque a été autorisée à prélever sur le produit des péages perçus à son profit au port de Dunkerque, le montant de sa participation, provisoirement évaluée à 25.500.000 F aux travaux à effectuer, au titre de l'amélioration, dans le projet de reconstruction dans ce port, du quai des Monitors, approuvé par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 30 mars 1950.

Ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mars 1951: page 3063, 1re colonne, au lieu de: « M. Icher (Louis), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées), agent principal de 1re classe », lire: « M. Icher (Louis), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées), ingénieur principal de 1re classe » (le reste sans changement).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Modification de l'arrêté du 3 août 1948 fixant le nombre des places mises en 1949 au concours d'admission dans la hiérarchie des ingénieurs principaux des services de l'agriculture outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la Fance d'outre-mer, en date du 5 avril 1951, l'article 2 de l'arrêté du 3 août 1948, susvisé, a été modifié comme suit: « le nombre des places mises au concours est fixé à sept ».

Modification de la composition du conseil d'administration et du comité de direction de la régie des chemins de fer de l'Afrique occidentale française.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 14 mars 1951 fixant les attributions de M. Coffin, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer;

Vu la loi du 28 février 1941 portant organisation des chemins de fer de la France d'outre-mer, et tous actes modificatifs;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 1946 organisant la régie ferroviaire de l'Afrique occidentale française, et les actes qui l'ont modifié, notamment les arrêtés ministériels des 14 janvier 1949 et 7 juillet 1950;

Sur proposition du haut commissaire, gouverneur général de l'Afrique occidentale française;

Après avis de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — L'antépénultième alinéa de l'article 1er (3e) de l'arrêté ministériel n° 468 du 7 juillet 1950:

« Le chef de la mission d'inspection et le directeur du contrôle financier assistent de plein droit aux séances du conseil d'administration »,

est modifié comme suit:

« Le chef de la mission d'inspection, le directeur du contrôle financier et l'inspecteur général du travail assistent de droit aux séances du conseil d'administration. »

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté du 14 janvier 1949 est remplacé par le suivant:

« Il est créé un comité de direction composé de neuf membres:

« Le directeur général des travaux publics, vice-président du conseil d'administration, président;
« Le directeur général des finances;
« Le directeur général des services économiques;
« L'inspecteur général des affaires administratives;
« Un membre du conseil d'administration désigné par le grand conseil de l'Afrique occidentale française.

« Un représentant des usagers;
« Un représentant des cultivateurs et planteurs;
« Un représentant du personnel africain;
« Un représentant du personnel européen,

désignés par le conseil d'administration, parmi ses membres.

« En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. »

Art. 3. — Le haut commissaire, gouverneur général de l'Afrique occidentale française est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française.

Fait à Paris, le 11 avril 1951.

LUCIEN COFFIN.

(2e *Supplément.* — Fin.)

Mise en position de mission d'un inspecteur général de l'enseignement et de la jeunesse.

Par arrêté du 4 avril 1951, M. Gaston, inspecteur général de l'enseignement et de la jeunesse au ministère de la France d'outre-mer est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République à Madagascar, en vue de l'inspection du service de l'enseignemnet de ce territoire.

La durée maximum de cette mission est fixée à trois mois.

Administration générale.

Par arrêté en date du 9 avril 1951, M. Tardon (Raphaël) est nommé, à titre exceptionnel, rédacteur de 1re classe d'administration générale d'outre-mer avant trois ans.

Cette nomination ne prendra effet au point de vue de la solde et de l'ancienneté qu'à compter de la veille du jour de l'embarquement de l'intéressé pour une affectation outre-mer.

Le bénéficiaire des dispositions qui précèdent sera astreint à un stage probatoire dans les conditions générales fixées à l'article 11 du décret du 13 mars 1946.

Agriculture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 5 avril 1951, M. Gerin (Lucien), ingénieur de 1re classe, candidat déclaré reçu au concours de l'année 1949 pour l'admission dans la hiérarchie des ingénieurs principaux, ingénieurs en chef et des inspecteurs généraux des services de l'agriculture aux colonies a été nommé ingénieur principal de 3e classe des services de l'agriculture outre-mer.

Cette nomination aura effet, tant du point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté à compter du 1er juillet 1950.

Infirmières et sages-femmes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 3 avril 1951, Mlle Delsuc (Jeanne), infirmière coloniale stagiaire, est titularisée à l'emploi d'infirmière coloniale de 5e classe pour compter du 10 février 1951.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 3 avril 1951, Mlle Sanson (Sylvianne), infirmière coloniale stagiaire, est titularisée à l'emploi d'infirmière coloniale de 5e classe, pour compter du 10 février 1951.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 3 avril 1951, Mlle Cairon (Alice), infirmière coloniale stagiaire, est titularisée à l'emploi d'infirmière coloniale de 5e classe, à compter du 16 mars 1951.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 3 avril 1951, Mlle Mayoux (Jeanne-Marceline), est nommée sage-femme coloniale stagiaire, pour compter de la veille de la date d'embarquement.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 12 avril 1951, la démission de M. Billaud (Louis), rédacteur de 1re classe stagiaire d'administration générale d'outre-mer, a été acceptée à compter du 16 mars 1951.

M. Billaud (Louis), a été nommé contrôleur stagiaire des transmissions coloniales à compter du 16 mars 1951, date de son entrée au stage qu'il doit suivre à la direction des services d'enseignement des P. T. T.

Travaux météorologiques.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 9 avril 1951, un rappel d'ancienneté de 10 mois 19 jours pour services militaires a été attribué dans son grade actuel à M. Guilhon (Jean), ingénieur adjoint de 4e classe des travaux météorologiques (corps colonial).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 17 avril 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi relatif à la mise en vente des appareils, machines ou éléments de machines dangereux et des produits, appareils ou dispositifs de protection. (Nos 6390-12508. — M. Bonnet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Discussion de la proposition de loi de M. Louis Rollin ayant pour objet de modifier la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. (Nos 10532-12532. — M. Minjoz, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote sur la question de confiance posée pour le renvoi à la suite des interpellations sur la politique économique et financière du Gouvernement.

2. — Suite de la discussion du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (Réparation des dommages de guerre et investissements économiques et sociaux) (I: Dispositions concernant la réparation des dommages de guerre et la construction). (Nos 11766-12028-12694. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

3. — Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1951. (Nos 11817-12394-12490-12675. — M. Blocquaux, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Education nationale). (Nos 11037-12695 et additif [état B annexé]. — Rapporteurs spéciaux: M. Simonnet [Education nationale], M. Marcel David [Enseignement technique, Education physique et Sports].)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 17 avril 1951.

N° 12762. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés, en vue de définir, sous le signe d'une compétence indiscutée, la profession d'expert comptable (renvoyée à la commission du travail).

N° 12694. — Projet de loi portant création d'un établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique (renvoyé à la commission du travail).

N° 12695 (additif, état B annexé). — Rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Education nationale) (Rapporteurs spéciaux: M. Maurice-René Simonnet [Education nationale], M. Marcel David [Enseignement technique, éducation physique et sports]).

N° 12725. — Proposition de loi de M. Leenhardt tendant à la répartition des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 12746. — Rapport par M. Chautard au nom de la commission de la justice sur le projet de loi relatif à l'honorariat des anciens magistrats consulaires.

N° 12748. — Proposition de loi de M. Palewski tendant à compléter l'article 59 de la loi n° 49-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 12757. — Proposition de loi de M. Marcel Noël tendant à compléter l'article 671 du code civil (loi du 20 août 1881) relatif à la plantation d'arbres fruitiers et forestiers dans le vignoble de la Champagne délimitée (renvoyée à la commission des boissons).

N° 12764 (1). — Rapport par M. Buriot au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (France d'outre-mer. — I. Dépenses civiles).

N° 12781. — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre tendant à instituer l'élection de « délégués des jeunes » dans les entreprises (renvoyée à la commission du travail).

N° 12800. — Rapport par M. Patinaud au nom de la commission du travail sur la proposition de loi tendant à instituer l'échelle mobile des salaires.

N° 12815. — Rapport par M. Tourné au nom de la commission des pensions sur la proposition de loi tendant à créer le statut des sourds de guerre.

N° 12833. — Proposition de loi de M. Genest tendant à abroger le décret n° 51-95 du 27 janvier 1951 portant forclusion en matière de délivrance de certificat d'appartenance aux membres des F. F. I. (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 12846. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard tendant à la mise en recouvrement anticipée des impôts différés afférents aux dotations pour approvisionnements techniques (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mercredi 18 avril 1951, à dix heures, quinze heures trente, et éventuellement vingt et une heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 12713) accordant une avance de trésorerie à la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines. — M. Lecourt, rapporteur.

II. — Projet de loi (n° 11766) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1051 (Investissements économiques et sociaux) (2e partie). — M. le rapporteur général.

III. — Projet de loi (n° 12226) portant réalisation d'un plan de 25 milliards d'économies en application de l'article 1er, paragraphe 2, de la loi du 8 janvier 1951 portant autorisation d'un programme de réarmement. — M. le rapporteur général.

IV. — Rapport (n° 9060) fait par M. Mouton au nom de la commission des pensions sur la proposition de loi de M. Boutavant et plusieurs de ses collègues (n° 8617) tendant au payement intégral des sommes dues aux officiers, sous-officiers et soldats bénéficiaires de soldes mensuelles pendant leur captivité et à l'abrogation des articles 13 et 14 de l'ordonnance n° 45-918 du 11 mai 1945. — M. Aubry, rapporteur pour avis.

V. — Rapport supplémentaire (n° 11559) fait par M. Tourné au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi (n° 6974) de M. Touchard et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 11 de la loi n° 48-337 du 27 février 1948 sur le rapport constant entre les pensions militaires d'invalidité et les traitements bruts des fonctionnaires. — M. Aubry, rapporteur pour avis.

VI. — Rapport supplémentaire (n° 11555) fait par M. Poirot au nom de la commission des pensions, sur sa proposition de loi (n° 8731) tendant à fixer la pension des veuves de guerre à la moitié et la pension des ascendants à 33 p. 100 de la pension allouée à un invalide de 100 p. 100 d'invalidité (allocations comprises). — M. Aubry, rapporteur pour avis.

VII. — Rapport (n° 1702) fait par M. Poirot au nom de la commission des pensions, sur les propositions de loi: 1° (n° 476) de M. Aubry et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation du décret-loi du 20 janvier 1940 et des actes dits lois du 9 septembre 1941, 27 janvier 1942, 8 février 1942 et 11 janvier 1943, qui ont modifié la loi du 31 mars 1919 relative aux pensions militaires d'invalidité; 2° (n° 484) de M. Jean-Marie Thomas et plusieurs de ses collègues, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à l'abrogation du décret-loi du 20 janvier 1940 et des actes dits loi du 9 septembre 1941, 27 janvier 1942, 8 février 1942 et 11 janvier 1943, qui ont modifié la loi du 31 mars 1919 relative aux pensions militaires d'invalidité. — M. Aubry, rapporteur pour avis.

VIII. — Rapport supplémentaire (n° 11681) fait par M. Jean Duclos au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi de M. Touchard et plusieurs de ses collègues (n° 458) tendant à évincer des opérations dites « revision des pensions dites abusives », celles qui furent attribuées par décision de justice. — M. Aubry, rapporteur pour avis.

IX. — Projet de loi (n° 11036) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Anciens combattants et victimes de la guerre). — M. Aubry, rapporteur.

Réunion de commission du mardi 17 avril 1951.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, à dix heures et à vingt et une heures. — Local n° 255.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 17 avril 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la France d'outre-mer sur l'office du Niger.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Liotard demande à M. le ministre de la France d'outre-mer quelles mesures a prises son département pour venir en aide aux populations de Madagascar éprouvées par des cyclones récents, notamment: 1° Antalaha (février 1950), à la suite duquel les intéressés demandaient des secours aux populations les plus nécessiteuses et, pour la plus grande partie des dégâts, des emprunts à long terme et à faible intérêt; 2° Fort-Dauphin (janvier 1951), etc; souligne l'intérêt d'une réserve de crédits destinés à faire face aux conscriptions administratives qui, tous, relèvent directement des

II. — M. Saller expose à M. le ministre de la France d'outre-mer qu'il ressort nettement des dispositions des articles 60, 72, 74, 76, 77 et 79 de la Constitution du 27 octobre 1946, que la République française est composée, d'une part, de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer, d'autre part, des territoires d'outre-mer, lesquels constituent, par suite, des entités politiques et administratives analogues à l'entité métropole et ayant, de ce fait, une prépondérance constitutionnelle et politique certaine sur les groupements de territoires prévus à l'article 78, et demande, en conséquence: 1° pour quelles raisons, le 28 décembre 1950, le gouverneur général haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, traitant de la revision des listes électorales, a cru devoir adresser directement des instructions aux maires des communes de plein exercice et des communes mixtes, ainsi qu'aux chefs des circonscriptions administratives qui, tous, relèvent directement des autorités de chaque territoire, et se borner seulement « à communiquer » ces instructions aux gouverneurs, alors que ces hauts fonctionnaires sont constitutionnellement les dépositaires des pouvoirs de la République dans les huit territoires composant l'Afrique occidentale française; 2° s'il ne lui paraît pas que cette initiative constitue une violation flagrante des dispositions de la Constitution, lesquelles devraient s'imposer à tous et, d'abord, à ceux qui ont la charge de représenter, outre-mer, la République française; 3° si cette initiative ne porte pas également une très grave atteinte aux principes de la hiérarchie, de nature à détruire, au profit du haut commissaire, l'autorité des gouverneurs, puisque ceux-ci sont ouvertement considérés, aux yeux de leurs subordonnés, comme n'étant qu'accessoirement intéressés par une question, celle des élections, qui, pourtant, ne peut présenter qu'un caractère local; 4° s'il faut voir une corrélation quelconque entre cette manière d'agir — insolite à coup sûr — et l'orientation que l'on pourrait craindre de voir donner aux élections; 5° quelles dispositions il compte prendre pour mettre fin à ces anomalies et rétablir le fonctionnement normal de l'administration française en Afrique occidentale française. (N° 210.)

III. — M. Léger attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et du commerce sur la situation dramatique dans laquelle se trouve la population havraise par suite de la pénurie de charbon; et demande quelles mesures il compte prendre pour approvisionner la population en charbon pour foyers domestiques et les navires en charbon de soute. (N° 209.)

IV. — M. Bernard Lafay attire l'attention de M. le ministre du travail et de la sécurité sociale sur le caractère rigoureusement illégal de la pratique du tiers-payant en matière d'honoraires médicaux et chirurgicaux, la législation sur la sécurité sociale ayant expressément spécifié que les honoraires des médecins, chirurgiens et spécialistes doivent être remboursés aux malades, et non versés directement à des tiers, intermédiaires entre les malades et les praticiens; et demande quelles mesures il compte prendre pour faire cesser les tentatives illégales de certaines caisses de sécurité sociale, notamment dans la région parisienne, en vue d'imposer progressivement aux médecins la pratique du tiers-payant. (N° 212.)

V. — M. Dronne expose à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques que les primes à la production chanvrière pour les récoltes 1948, 1949 et 1950 ne sont pas encore payées, que leur montant et leurs modalités d'attribution ne sont même pas définitivement fixés, et qu'il résulte de ce long retard une incertitude et une inquiétude légitimes chez les producteurs et lui demande quelles mesures il compte prendre afin de mettre fin le plus rapidement possible à cette situation. (N° 214.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention signée entre la France et la Grande-Bretagne le 14 décembre 1950, en vue d'éviter les doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus. (N°s 119 et 243, année 1951. — M. Jean Maroger, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier un avenant signé le 28 octobre 1950 à la convention franco-suédoise du 24 décembre 1936 tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs. (N°s 120 et 244, année 1951. — M. Jean Maroger, rapporteur.)

5. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Dronne expose à M. le ministre de la France d'outre-mer que les principes fondamentaux de la liberté de la presse, de l'indépendance de la magistrature et de la gestion des finances publiques sont fréquemment transgressés en Afrique occidentale française, et lui demande quelles mesures il compte prendre afin de rétablir l'application de la légalité républicaine dans ces territoires.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Sarrien, jusques et y compris M. Ternynck.

Tribunes. — Depuis M. Tharradin, jusques et y compris M. Berlioz.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 17 avril 1951.

N° 166. — Rapport annuel de M. Armengaud au nom de la sous-commission chargée de suivre la gestion des entreprises industrielles nationalisées (les ateliers de la Société nationale des chemins de fer français).

N° 226. — Rapport de M. Lucien de Gracia sur la proposition de loi tendant à compléter la réglementation du commerce d'importation des produits de la pêche.

N° 243 (1). — Rapport de M. Jean Maroger sur le projet de loi tendant à ratifier la convention signée entre la France et la Grande-Bretagne en vue d'éviter les doubles impositions.

N° 244 (1). — Rapport de M. Jean Maroger sur le projet de loi tendant à ratifier un avenant à la convention franco-suédoise en vue d'éviter les doubles impositions.

N° 250. — Projet de loi modifiant les articles 196 et 231 du code d'instruction criminelle.

N° 251. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils (radiodiffusion française).

N° 254. — Projet de loi relatif à l'indemnisation des Alsaciens et Lorrains ayant contracté une invalidité dans le service allemand du travail.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 16 avril 1951.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 18 avril 1951, à quinze heures, salle Jules-Méline (local n° 214):

I. — Nomination de rapporteurs pour les projets de loi:

N° 232, année 1951, relatif à la culture et aux prix de la chicorée à café;

N° 237, année 1951, étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion les dispositions de la législation métropolitaine sur les warrants agricoles.

II. — Examen des rapports:

De M. Darmanthé sur le projet de loi (n° 179, année 1951) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les frets;

De M. Ferrant sur sa proposition de résolution (n° 170, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à rétablir immédiatement en faveur des vieux métayers le bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

III. — Examen pour avis du projet de loi n° 11775 A. N. relatif au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1951.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 18 avril 1951, à dix-sept heures (local n° 207):

I. — Rapport de M. Bernard Lafay sur le projet de loi (n° 121, année 1951) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant la pharmacie et la santé publique.

II. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 19 avril 1951, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

a) La proposition de loi (n° 239, année 1951) tendant à modifier l'article 4 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifié par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948;

b) La proposition de résolution (n° 193, année 1951) de M. Mostefaï El Hadj, tendant à la désignation d'une commission à l'effet d'enquêter sur place sur les causes du malaise algérien et sur la valeur des révélations faites à la tribune de l'Assemblée nationale touchant à l'existence à Fedja M'Zala (département de Constantine) d'une milice organisée clandestinement en vue d'une intervention armée;

c) La proposition de résolution (n° 213, année 1951) de M. Monichon, tendant à inviter le Gouvernement à relever les maxima dans les limites desquels les communes et les établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance sont autorisés à passer des marchés de gré à gré et à effectuer des achats sur simples factures.

II. — Exposé de M. Moatti, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, sur le calcul de la contribution des communes les plus favorisées, instituée par la loi du 27 mars 1951 sur la taxe locale.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 19 avril 1951, à dix heures trente (local n° 213):

I. — Examen officieux du projet de loi (n° 12694 A. N.) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (réparation des dommages de guerre).

II. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mardi 17 avril 1951.

Commission des finances, à neuf heures quinze. — Local de la commission.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à quatorze heures trente. — Local n° 221.

Avis de concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services du Conseil de la République.

Un concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services généraux du Conseil de la République aura lieu à partir du samedi 12 mai 1951. Les sténotypistes ne sont pas admises à se présenter à ce concours.

Ce concours comprendra des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

A. — *Epreuves d'admissibilité.*

Samedi 12 mai 1951.

1° Epreuve de sténographie: deux minutes à la vitesse de quatre-vingts mots-minute, une minute à la vitesse de quatre-vingt-dix mots-minute, une minute à la vitesse de cent mots-minute, une minute à la vitesse de cent dix mots-minute.

Les candidates devront ensuite reproduire à la machine les prises sténographiques;

2° Rédaction à la machine à écrire de lettres courantes ou d'un compte rendu de conversation sur la base d'éléments fournis aux candidates;

3° Dactylographie et déchiffrement. Reproduction à la machine d'un texte manuscrit comportant un tableau et un certain nombre de difficultés consistant en mots absents ou changés, en additions insérées en marge, en interversions d'alinéas et destinées à prouver une bonne connaissance de l'orthographe et une compréhension générale du texte.

B. — *Epreuves d'admission.*

(Date fixée ultérieurement.)

1° Epreuve de sténographie comprenant:

La prise d'une lettre à quatre-vingt-dix mots-minute;
Une minute à cent mots-minute;
Une minute à cent dix mots-minute;
Une minute à cent vingt mots-minute.

Les candidates devront ensuite reproduire à la machine à écrire les prises sténographiques;

2° Transcription directe sur la machine à écrire d'un texte dicté;

3° Tests psychotechniques simples d'intelligence, de mémoire et d'attention n'exigeant des candidates aucune préparation spéciale.

Les épreuves seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants:

Première épreuve sténographique	1
Rédaction, à la machine à écrire, d'une lettre courante	1
Dactylographie, déchiffrement	1
Deuxième épreuve sténographique	2
Dictée directe à la machine	1
Tests psychotechniques	2

Toute note inférieure à 10/20 dans la première et la seconde épreuve sténographique est éliminatoire.

Les candidates qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir avant le 5 mai 1951, au secrétariat général de la questure du Conseil de la République, une demande écrite de leur main accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille et précisant si elles entendent concourir sur leur machine à écrire personnelle ou sur une machine appartenant à l'administration du Conseil de la République;

5° Une copie de leurs titres universitaires;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres et emplois antérieurs.

Elles devront être Françaises, âgées de vingt ans au moins et de trente au plus, le 12 mai 1951. Cette limite d'âge est augmentée d'un an par enfant à charge.

L'admission dans les services du Conseil de la République sera subordonnée au résultat favorable de la visite réglementaire devant le médecin chef du Conseil de la République.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidates qui se présenteront au secrétariat général de la questure du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours de dix heures à midi et de quatorze heures à dix-huit heures (samedi compris).

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 17 avril 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Mamadou Konate et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à la création d'un « cadre unique » du personnel des chemins de fer d'Afrique occidentale française. (N°s 123, année 1950, 84 et 99, année 1951. — M. Bourgarel, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Dorange, Begarra, Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer et du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à demander au Gouvernement: 1° d'unifier les taux des indemnités familiales pour tous les soldats de l'armée de l'Union française, mais dans le cadre d'un statut du soldat de l'Union française; 2° dès maintenant et sans attendre la promulgation de ce statut, d'attribuer aux militaires autochtones l'indemnité de zone, la majoration familiale de zone et l'indemnité d'éloignement prévues par les textes, mais non encore versées. (N°s 236, année 1950, et 82, année 1951. — M. Begarra, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Jousselin, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Begarra, Bourgarel, Diop Babakar, Djim Momar Guèye et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à élaborer un statut interarmes fixant les règles d'emploi du personnel civil des états-majors, corps et services des armées de terre, air et marine stationnés en Afrique occidentale française. (N°s 227, année 1949, 213, année 1950, et 90, année 1951. — M. Begarra, rapporteur; et n° 229, année 1950. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Vivier, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Catrice, Mlle Le Ber, M. Jousselin, tendant à demander au Gouvernement: 1° de développer toutes institutions et organisations utiles en vue de l'étude scientifiques des déserts et des zones arides, et de l'amélioration des con-

dition de vie dans les régions de l'Union française qui rentrent dans ces catégories; 2° de collaborer étroitement aux travaux entrepris sous l'égide de l'U. N. E. S. C. O. pour l'étude scientifique des déserts et des zones arides et pour l'amélioration des conditions de vie de ces régions (sous réserve de la distribution du rapport). (N° 11, année 1951. — M. Catrice, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Sérot, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 17 avril 1951.

N° 60 (1). — Proposition de M. Gaudart, tendant à inviter le Gouvernement à supprimer dans les établissements français de l'Inde la limite d'âge prévue par le décret du 7 avril 1938, pour l'exercice des fonctions de notaire (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 91 (2). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, 1re législature, n° 11766) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (réparation des dommages de guerre et investissements économiques et sociaux) (rapports n°s 12691-12698 Assemblée nationale) (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 92 (1). — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant application au territoire des Comores des dispositions de la loi du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 93 (3). — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant application au territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances des dispositions de la loi du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 94 (3). — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant application au territoire de Madagascar et dépendances des dispositions de la loi du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 95 (3 et 4). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française (renvoyée à la commission d'instruction).

N° 99. — Rapport supplémentaire, par M. Bourgarel, au nom de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 123, année 1950) de M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (Assemblée nationale, 1re législature, n° 9352) de M. Mamadou Konate, député, tendant à la création d'un « cadre unique » du personnel des chemins de fer d'Afrique occidentale française.

Nota. (1). — Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 14 avril 1951.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française, le 12 avril 1951.
(3) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française, le 16 avril 1951.
(4) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers et aux services de l'Assemblée de l'Union française.

Avis de concours pour l'emploi de dame secrétaire des services de l'Assemblée de l'Union française.

Un concours est ouvert pour le recrutement de trois dames secrétaires des services de l'Assemblée de l'Union française.

Les candidates qui voudront prendre part à ce concours devront justifier de la possession de la nationalité française, suivant les conditions prévues par l'ordonnance du 19 octobre 1945 (art. 5), ou qu'elles sont citoyennes de l'Union française, et qu'elles sont âgées de vingt ans au moins au jour du concours et de moins de trente ans au 1er janvier 1951. Cette limite d'âge sera reculée, s'il y a lieu, d'une durée égale à celle du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ou au temps de service homologué dans la Résistance. Cette limite d'âge sera également reculée d'un an par enfant à charge, suivant le décret du 21 juillet 1939 sur le code de la famille.

La limite d'âge de trente ans n'est pas applicable aux dames fonctionnaires des services de l'Assemblée comptant au moins trois années de présence effective dans l'administration de l'Assemblée (y compris le stage).

Le registre des inscriptions est ouvert au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française, château de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise).

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 18 août 1951, à dix-huit heures. A cette date, le registre des inscriptions sera définitivement clos.

Toute demande d'inscription devra être accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait d'acte de naissance;
2° Un extrait pour néant du casier judiciaire;
3° Un certificat de bonne vie et mœurs;
4° Des attestations officielles (s'il y a lieu) du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ainsi que du temps de service homologué dans la Résistance;
5° Une note indiquant si la candidate est mariée et si elle a des enfants;
6° Une copie certifiée conforme des diplômes universitaires et certificats professionnels;
7° Une note indiquant le système employé (manuscrit ou mécanique);
8° Une déclaration sur papier libre attestant sur l'honneur que l'intéressée ne tombe pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'indignité nationale et, qu'en tout état de cause, elle n'a pas été frappée par l'un ou l'autre de ces textes.

Les épreuves de ce concours auront lieu le lundi 17 septembre 1951, dans les locaux de l'Assemblée de l'Union française, au palais de Versailles (aile du Congrès).

Elles auront lieu d'après l'horaire suivant:

1° Dictée manuscrite (durée: une demi-heure), à huit heures;
2° Narration sur un sujet d'histoire ou de géographie (niveau du brevet élémentaire), histoire de la présence française outre-mer, géographie de l'Union française (durée: deux heures), à neuf heures;
3° Epreuve de sténographie ou de sténotypie, avec reproduction à la machine à écrire de la prise, à quinze heures;
4° Epreuve de dactylographie (reproduction d'un texte imprimé comportant un tableau de finances), à seize heures.

Les trois sujets choisis, pour chaque épreuve, par le jury seront placés sous double enveloppe cachetée signée des membres du jury et remis au président de la commission de surveillance immédiatement avant l'ouverture des épreuves.

Les épreuves seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants:

Dictée manuscrite	3
Narration	2
Epreuve sténographique ou sténotypique avec reproduction à la machine à écrire de la prise sténographique ou de sténotypie	2,5
Reproduction dactylographique d'un texte imprimé et d'un tableau	2,5

Pour être admises, les candidates devront réunir, au moins, la moyenne des notes pour l'ensemble des épreuves.

Si plusieurs candidates étaient classées *ex æquo*, le jury du concours établirait un ordre de préférence.

Une majoration égale à 5 p. 100 du total des points obtenus au concours est accordée aux candidates appartenant déjà aux cadres de l'Assemblée, ainsi qu'aux veuves de guerre et aux déportées.

Tous les systèmes (manuscrit ou mécanique) sont admis. Toutefois, les machines employées par les sténotypistes devront *obligatoirement* être revêtues du capot de discours.

Des essais de dictée seront faits avant les épreuves. Afin d'éviter toute gêne aux candidates, les sténotypistes seront groupées et les sténographes également.

Les candidates admises seront appelées dans l'ordre de leur classement définitif aux emplois de dames secrétaires stagiaires des services de l'Assemblée de l'Union française, au fur et à mesure des vacances qui se produiront dans le cadre, et sous réserve du résultat favorable de la visite médicale d'aptitude.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidates qui se présenteront ou écriront au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française (service du personnel), château de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 9 avril au 16 avril 1951 :

1° Notes et études documentaires.

N° 1458. — Chronologie internationale du 16 au 31 mars 1951.	50 F.
N° 1461. — La situation économique et la mise en valeur de l'Afrique équatoriale française	140
N° 1463. — Les problèmes de l'enfance malheureuse et de la jeunesse délinquante en Grande-Bretagne	35

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 2.800 F; un an, 5.500 F.

2° Recueils et monographies.

L'équipement de l'Afrique occidentale française. — Aperçu des réalisations du fonds d'investissement pour le développement économique et social au 1er juillet 1950. — Un volume de 210 pages sous couverture, illustré de nombreuses photographies et complété de graphiques ..... 600 F.

3° Chroniques étrangères.

N° 119. — Italie ..... 40 F.
N° 221. — Grande-Bretagne 50

Abonnement à chacune des six « chroniques étrangères »: six mois, 200 F; un an, 380 F.

4° Articles et documents.

N° 2125. — Amérique latine (*La C. G. T. argentine et l'affaire de « La Prensa ». — L'enquête parlementaire de « La Prensa »*)..... 25 F.
N° 2126. — Orient-Occident (*Tachkent, centre d'éducation communiste. — Israël entre les deux blocs*)..... 35
N° 2127. — Europe occidentale (*Des armes pour l'Allemagne. — Les Yankees en Espagne*)..... 20
N° 2128. — Etats-Unis (*Déclarations du général Mac Arthur. — Les investissements américains à l'étranger*)..... 20
N° 2129. — U. R. S. S. (*La statistique en U. R. S. S. — Comment vit l'ouvrier soviétique*)..... 20

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 1.600 F; un an, 3.000 F.

5° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 171 du 10 avril 1951 présente notamment: La crise des transports ferroviaires en Europe. — Les ressources du sous-sol de la Chine. — Le numéro..... 30 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 775 F; un an, 1.500 F.

6° Documentation photographique.

N° 56. — L'Iran (douze planches en héliogravure, une fiche documentaire) ..... 50 F.

Abonnement à la documentation photographique: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

7° Documentation française illustrée.

N° 52 d'avril: L'institut Pasteur..... 25 F.

Abonnement annuel à la documentation française illustrée: 250 F.

8° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 154 du 14 avril 1951 présente notamment, en variétés statistiques: Etat de la flotte de commerce française au 1er avril 1951; bateaux en construction et en reconstruction au 1er avril 1951.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de biens non essentiels originaires et en provenance du Royaume-Uni de Grande-Bretagne.

(Poste 50: motocyclettes, scooters et pièces détachées du plan d'achats de l'année 1951.)

Comme suite aux indications du titre II, B, paragraphe 3°, « contingents ouverts par avis séparés » de l'avis aux importateurs de « biens non essentiels » publié au *Journal officiel* du 15 mars 1951, les importateurs sont informés que le crédit prévu, sous le poste n° 50 des contingents non essentiels, pour les importations de « motocyclettes, scooters et pièces détachées » en provenance de Grande-Bretagne, sera réalisé dans les conditions suivantes:

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules modèle A C, seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès la publication du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 31 décembre 1951, et elles seront examinées, conformément aux principes de répartition retenus par le comité technique d'importation, au fur et à mesure de leur présentation.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

(Poste 5 de l'accord commercial franco-belge du 6 janvier 1951.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, inséré au *Journal officiel* du 16 janvier 1951, les importateurs sont informés qu'un nouveau contingent de 2.000 (deux mille) tonnes est ouvert pour l'importation, selon les modalités suivantes, d'endives (chicorée Witloof):

1° Les importations seront autorisées à partir du troisième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*;

2° Elles seront réalisées selon la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie par le titre III, section I, paragraphe II (A. B. C.) et le titre IV de l'avis n° 483 de l'office des changes, inséré au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation, modèle C. I., conforme à l'annexe V de l'avis précité et établi en deux exemplaires;

3° L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phytosanitaire prévu pour l'importation des végétaux tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 1er décembre 1949, inséré au *Journal officiel* du 13 décembre 1949;

4° L'indice de codification statistique à indiquer sur les deux exemplaires du certificat d'importation, à l'endroit prévu à cet effet, ainsi que sur la déclaration de douane, sera: 17 (dix-sept);

5° Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après la réalisation des importations, c'est-à-dire par application des dispositions du titre III, section I, paragraphe II (D), de l'avis n° 483 de l'office des changes déjà cité;

6° Un avis, qui sera publié ultérieurement au *Journal officiel*, portera à la connaissance des importateurs l'épuisement du contingent et la date de fermeture de la frontière aux importations de l'espèce.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de la marine marchande.

Avis aux importateurs de poissons de mer frais, de saumon frais, congelés ou salés et de conserves de poissons d'origine et de provenance suédoises.

(Postes 2 et 3 de l'accord commercial franco-suédois du 25 octobre 1950.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suède, publié au *Journal officiel* du 19 novembre 1950, les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition des contingents désignés ci-après prévus par l'accord commercial franco-suédois du 25 octobre 1950 pour l'importation de produits de la mer:

Poste 2. — Poissons de mer frais et congelés (n° 21 du tarif) ..... 950.000 C. S.
Poste 2. — Conserves de poisson (n° 164 du tarif).... 50.000 C. S.
Poste 3. — Saumon frais ou congelé (n° 23 du tarif) ou salé (n° 25 E du tarif) ..... 250.000 C. S.

Les importations de poissons de mer frais et congelés porteront sur les espèces ci-après: soles, turbots, barbues, mulets, lottes, colins jaunes, limandes, limandes-soles, marine, cabillauds, merluches blanches.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules AC, ne seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), que jusqu'au 15e (quinzième) jour inclus suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, les demandes déposées feront l'objet d'un examen simultané.

Les demandes devront être accompagnées obligatoirement d'une facture *pro forma* datée, portant le cachet et la signature de l'exportateur suédois et précisant, en toutes lettres, la quantité des offres.

En application de l'article 6 du décret du 13 juillet 1949, les règles d'attribution des licences seront déterminées après avis des comités techniques d'importation intéressés.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce.

En outre, les importations seront soumises aux conditions suivantes:

1° Tout importateur sera tenu d'adresser au ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes, 3, place Fontenoy, Paris), au fur et à mesure de la réalisation de ses importations, un relevé détaillé de celles-ci (espèces, quantités, prix unitaires et global caf);

2° Indépendamment du contrôle qui sera exercé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, les marchandises en cause pourront être soumises à un contrôle qualitatif exercé, après le dédouanement, par les soins du ministère de la marine marchande, en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes;

3° A la demande également du comité technique d'importation de conserves de poissons, pour chaque produit, chaque marque et chaque format, quatre boîtes de conserves devront être envoyées à titre d'échantillon à l'office scientifique et technique des pêches maritimes, 59, avenue Raymond Poincaré, à Paris, une de ces boîtes devant être mise à la disposition de la fédération des importateurs de produits alimentaires, pour examen de la valeur commerciale du produit.

Avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de la République fédérale d'Allemagne.

(Postes nos 3, 4 et 18 de l'accord commercial franco-allemand du 4 décembre 1950.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la République fédérale d'Allemagne, publié au *Journal officiel* du 15 décembre 1950, les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition des contingents indiqués ci-après, ouverts par l'accord commercial franco-allemand du 4 décembre 1950, pour des importations de produits de la mer:

Poste n° 3. — Harengs frais (n° 24 du tarif douanier).	75.000 dollars.
Poste n° 4 — Poissons de mer frais, autres (n° 24 du tarif douanier)	90.000 —
Poste n° 18. — Poissons préparés ou conservés (n° 164 du tarif douanier)	65.000 —

Les importations de poissons de mer frais porteront sur les espèces ci-après: cabillaud, chien de mer, taupe églefin, turbot, limande, carrelet, barbue, colin, lingue, flétan, sole, filets de cabillaud frais, filets de dorade frais, loup de mer, lotte.

Les importations seront effectuées sous le couvert de licences individuelles.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires, modèle AC, et appuyées d'une facture *pro forma* datée, comportant le cachet et la signature de l'exportateur et précisant pour chaque produit la quantité des offres, ne seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), que jusqu'au 15e (quinzième) jour inclus suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les règles d'attribution des licences seront déterminées après avis des comités techniques d'importation de produits de la mer intéressés.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce.

En outre, les importations seront soumises aux conditions suivantes:

1° Tout importateur sera tenu d'adresser au ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes, 3, place de Fontenoy, Paris), au fur et à mesure de la réalisation de ses importations, un relevé détaillé de celles-ci (espèces, quantités, prix unitaire, et global caf);

2° Indépendamment du contrôle qui sera exercé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, les marchandises en cause pourront être soumises à un contrôle qualitatif exercé après le dédouanement par les soins du ministère de la marine marchande en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes;

3° A la demande du comité technique d'importation du poisson frais, congelé, salé, fumé et conformément aux dispositions du titre Ier, section I (III), de l'avis aux importateurs n° 483 de l'office des changes publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, les licences délivrées aux importateurs de harengs frais auront une durée de validité réduite à trois mois;

4° A la demande du comité technique d'importation des conserves de poisson, pour chaque produit, chaque marque et chaque format, quatre boîtes de conserves devront être envoyées à titre d'échantillon à l'office scientifique et technique des pêches maritimes (59, avenue Raymond-Poincaré, Paris), une de ces boîtes devant être mises à la disposition de la fédération des importateurs de produits alimentaires pour examen de la valeur commerciale du produit.

Ministère des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au tirage de la tranche exceptionnelle de la Double chance de la loterie nationale 1951.

Le tirage de la tranche exceptionnelle de la Double chance de la loterie nationale 1951 aura lieu le mercredi 18 avril 1951, à vingt heures trente, en présence du public.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances « Sun Insurance Office Ltd », ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 15 mars 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances « The London and Lancashire Insurance Cy Ltd », ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 15 mars 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances « La Turin » (Compagnia Anonima d'Assicurazione di Torino), ayant son siège à Turin, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 19 mars 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances « Legal and General Assurance Society Ltd », ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 20 mars 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances Hartford Fire Insurance Cy, ayant son siège à Hartford (E. U. A.), a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 23 mars 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

La société étrangère d'assurances Union Insurance Society of Canton, ayant son siège à Victoria (Hong-Kong), a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 20 mars 1951) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en France et en Algérie à raison des contrats passés dans toutes les branches par l'ensemble des agences qui sont ou seront exploitées en France métropolitaine, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion et en Algérie, ainsi que des contrats qui, directement reçus à l'étranger, porteraient sur des risques ayant leur assiette sur l'un de ces territoires.

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS.

TABLEAU PAR GROUPEMENTS

IMPORTATIONS

Mois de mars des années 1950 et 1951.

DESIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (en tonnes métriques).		VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS					
			1950.			1951.		
	1950.	1951.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	2.147.075	2.142.696	14.032	»	14.032	16.457	31	16.488
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	454.179	518.180	11.887	1.615	13.502	29.762	4.084	33.846
D'origine agricole	137.781	137.752	19.019	1.791	20.810	25.989	4.476	30.465
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	50.785	42.839	1.026	»	1.026	625	»	625
D'origine agricole	51.347	26.039	1.670	101	1.771	1.036	204	1.240
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	16.357	15.689	7.369	61	7.430	6.682	79	6.761
Pour l'agriculture	3.237	2.388	770	»	770	577	4	581
Produits de consommation:								
Durables	1.871	3.581	1.208	50	1.258	1.700	55	1.755
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	509.004	375.240	12.788	17.611	30.399	9.017	17.841	26.864
Autres	1.438	3.911	2.530	50	2.580	2.721	138	2.859
Total	3.376.077	3.268.318	72.329	21.279	93.608	91.566	26.915	121.481

Trois premiers mois des années 1950 et 1951.

DESIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (en tonnes métriques).		VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS					
			1950.			1951.		
	1950.	1951.	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer.	Total.
Energie	6.713.443	6.375.279	42.802	50	42.852	47.854	51	47.905
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	4.125.322	1.673.784	41.545	5.173	46.718	70.070	11.388	81.458
D'origine agricole	493.675	429.565	53.940	7.039	60.979	73.943	11.488	85.431
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	104.725	130.619	1.900	7	1.907	1.755	»	1.755
D'origine agricole	133.542	111.417	3.492	807	4.299	3.775	515	4.290
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	65.847	57.395	21.476	170	21.648	23.057	178	23.235
Pour l'agriculture	7.631	6.616	2.082	7	2.089	1.649	9	1.658
Produits de consommation:								
Durables	5.247	21.603	3.329	131	3.460	5.655	161	5.816
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	1.501.102	1.256.101	33.662	51.767	85.429	28.800	50.996	79.796
Autres	13.811	17.811	7.656	177	7.833	11.627	832	12.459
Total	10.161.645	10.080.190	211.886	65.328	277.214	268.185	75.620	343.805

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

— 2e DIVISION. — 3e BUREAU. — STATISTIQUE COMMERCIALE

D'UTILISATION. — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois de mars des années 1950 et 1951.

DESIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITES (en tonnes métriques).		VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS					
			1950.			1951.		
	1950.	1951.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	583.309	815.318	2.751	1.025	3.776	3.376	1.251	4.627
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	1.149.251	1.669.242	16.148	6.194	22.342	32.639	8.078	40.717
D'origine agricole	98.937	191.411	4.175	341	4.516	9.160	533	9.693
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	190.646	136.088	1.468	266	1.734	1.070	382	1.452
D'origine agricole	12.884	53.861	316	97	413	1.009	60	1.069
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	47.830	105.031	3.869	5.125	8.994	7.261	8.114	15.375
Pour l'agriculture	3.165	5.126	208	412	620	676	411	1.087
Produits de consommation:								
Durables	18.689	29.687	3.616	2.985	6.601	5.178	5.083	10.261
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	200.972	232.025	7.588	4.922	12.510	11.321	6.577	17.898
Autres	19.873	28.302	6.892	7.910	14.742	9.380	12.184	21.574
Total	2.325.456	3.266.091	47.001	29.347	76.248	81.080	42.673	123.753

Trois premiers mois des années 1950 et 1951.

DESIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITÉS (en tonnes métriques).		VALEURS EN MILLIONS DE FRANCS					
			1950.			1951.		
	1950.	1951.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Total.
Energie	1.934.164	2.382.334	9.260	3.367	12.627	10.945	3.769	14.714
Matières premières et demi-produits:								
Pour l'industrie:								
D'origine industrielle	3.418.436	5.311.264	52.509	16.085	68.594	97.483	21.134	118.617
D'origine agricole	268.388	524.961	13.065	1.045	14.110	27.298	1.508	28.806
Pour l'agriculture:								
D'origine industrielle	498.240	383.173	4.265	680	4.945	3.043	1.040	4.083
D'origine agricole	43.045	163.022	1.291	498	1.789	3.442	336	3.778
Moyens d'équipement:								
D'origine industrielle:								
Pour l'industrie	158.058	312.098	13.430	15.104	28.534	21.477	21.490	42.967
Pour l'agriculture	10.599	41.350	1.001	1.193	2.194	1.788	1.144	2.932
Produits de consommation:								
Durables	60.873	85.535	13.392	9.991	23.383	14.948	14.551	29.499
Non durables:								
Pour l'alimentation humaine	496.545	695.161	10.452	14.046	33.498	32.692	17.551	50.243
Autres	63.786	80.797	19.877	26.169	46.046	26.200	35.379	61.579
Total	6.952.134	9.972.695	147.542	88.178	235.720	239.316	117.912	357.228

TABLEAU PAR GRANDES

IMPORTATIONS

Mois de mars 1951.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Mars 1951.		Février 1951.		Mars 1951.		Février 1951.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux.	13.712	1.525	16.335	1.720	2.352	316	2.899	316
Céréales	21.353	28.337	61.511	45.054	876	902	1.765	1.487
Autres produits du règne végétal	100.116	139.128	117.932	121.462	7.130	10.569	7.812	9.636
Corps gras, cires	8.008	9.325	5.633	11.865	1.152	1.924	863	2.094
Produits des industries alimentaires. — Boissons. — Tabacs	9.119	110.113	40.352	116.920	998	6.531	2.316	7.671
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc.	837.571	4.360	852.005	1.155	4.555	31	4.283	3
Produits pétroliers	1.307.360	»	1.301.399	»	12.083	»	11.849	»
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	273.503	109.376	327.821	102.262	2.049	1.059	2.501	937
Produits chimiques	10.975	80	8.459	38	1.431	3	992	1
Produits des industries parachimiques	34.711	363	37.188	136	1.915	179	2.199	187
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	10.355	4.208	13.920	4.213	3.694	1.831	5.106	1.748
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	4.661	1.383	5.050	1.173	2.952	675	2.575	605
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	20.612	22.371	27.073	16.179	469	677	499	477
Papier et ses applications	55.290	307	53.171	425	3.310	31	2.962	48
Matières premières textiles	43.691	4.363	48.768	3.691	21.061	1.601	19.731	1.227
Filés, fils et ficelles	1.147	188	954	73	1.011	46	916	7
Tissus et autres articles textiles	840	111	1.251	115	1.030	63	1.506	51
Articles confectionnés en tissus. — Bonneterie	2.089	863	2.390	700	617	138	652	97
Chaussures, chapeaux, articles de mode	219	11	248	49	219	6	234	19
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	9.880	1	11.586	24	282	»	322	1
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	27	»	5	2	11.070	12	2.490	13
Métaux communs	36.102	2.173	32.116	4.569	4.934	322	4.979	612
Ouvrages en métaux	2.105	77	2.872	214	311	6	460	27
Machines et appareils	11.568	51	13.106	26	5.738	8	6.244	7
Construction électrique	1.361	10	1.635	9	1.219	4	1.457	3
Matériel de transport	3.393	44	10.139	27	1.077	23	1.834	10
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	99	»	105	»	413	2	393	1
Instruments de musique	58	»	49	»	72	»	70	»
Armes et munitions	3	»	3	»	5	»	10	»
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	27	28	51	38	44	4	49	4
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	26	»	28	»
Colis postaux	20	32	19	41	18	7	22	7
Total	2.828.601	439.711	2.936.776	435.189	91.566	26.945	90.151	27.326

CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois de mars 1951.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Mars 1951.		Février 1951.		Mars 1951.		Février 1951.	
	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers.	France d'outre-mer	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Animaux vivants. — Produits animaux.	10.656	3.556	12.402	4.699	2.202	692	2.261	879
Produits du règne végétal	445.180	28.414	197.849	33.327	4.534	1.166	6.085	1.222
Corps gras, cires	1.335	2.460	1.322	2.731	362	449	355	480
Boissons	31.791	26.886	48.552	24.691	4.367	1.368	4.197	1.366
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	37.974	36.188	39.664	26.673	2.830	3.262	2.972	2.485
Produits minéraux	1.669.370	218.438	1.909.147	199.805	4.829	1.891	5.611	1.915
Produits chimiques	57.302	11.205	76.946	10.139	2.319	472	2.517	509
Produits des industries parachimiques	126.978	21.290	195.975	20.488	4.261	2.157	4.570	2.043
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	2.345	2.384	2.394	2.280	860	1.171	829	1.042
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	2.395	536	3.010	475	2.341	172	2.290	178
Ouvrages en cuir ou en peau	68	273	48	278	294	101	231	89
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	158.713	38.195	163.459	37.925	2.313	1.061	2.306	1.079
Papier et ses applications	11.462	8.399	13.949	8.361	1.722	978	1.999	903
Matières premières textiles	7.863	130	13.063	192	6.261	30	7.796	57
Filés, fils et ficelles	4.133	1.816	5.039	1.110	6.128	784	6.723	535
Tissus et autres articles	3.074	5.901	3.446	6.009	5.472	6.505	5.891	6.593
Articles confectionnés en tissus. — Bonneterie	6.849	2.468	8.570	2.095	1.737	1.261	1.210	1.086
Chaussures, chapeaux, articles de mode	133	619	135	760	322	449	353	520
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	19.168	19.166	20.564	16.890	999	816	995	744
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	26	6	26	5	3.042	147	2.560	159
Métaux communs	363.929	64.634	425.503	49.953	11.408	2.465	12.565	1.926
Ouvrages en métaux	14.622	19.123	14.846	18.933	4.375	2.542	1.424	2.507
Machines et appareils	8.358	11.185	9.064	9.703	3.248	3.329	3.571	2.974
Construction électrique	1.970	5.065	2.575	4.571	1.362	2.063	1.278	2.307
Voitures automobiles, cycles, etc.	8.196	11.616	8.471	11.659	3.105	3.471	3.169	3.513
Autre matériel de transport	19.251	3.055	21.066	3.005	4.395	787	1.349	655
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	274	375	291	305	664	384	764	307
Instruments de musique	69	74	94	79	136	52	172	60
Armes et munitions	145	69	36	90	165	40	59	52
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	251	299	231	314	255	146	255	139
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	47	2	111	3
Colis postaux	226	2.557	240	2.508	926	2.460	920	2.371
Total	2.719.409	546.682	3.197.951	500.056	81.080	42.673	87.388	40.498

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. — COMMERCE SPECIAL

Résultats du mois de mars 1951.

Comparaison avec les années antérieures.

I. — Pays étrangers.

	QUANTITÉS EN MILLIERS DE TONNES			VALEURS EN MILLIARDS DE FRANCS		
	Mars 1938.	Mars 1950.	Mars 1951.	Mars 1938.	Mars 1950.	Mars 1951.
Importations	3.321	2.991	2.628	2,6	72,3	94,6
Exportations	1.936	1.856	2.719	1,6	47,0	81,1
Balance « Pays étrangers »	— 1.385	— 1.135	— 109	— 1,0	— 25,3	— 13,5
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				62 p. 100.	65 p. 100.	86 p. 100.

II — France d'outre-mer.

	QUANTITÉS EN MILLIERS DE TONNES			VALEURS EN MILLIARDS DE FRANCS		
	Mars 1938.	Mars 1950.	Mars 1951.	Mars 1938.	Mars 1950.	Mars 1951.
Importations	572	385	440	0,9	21,3	36,9
Exportations	161	469	547	0,6	29,2	42,7
Balance « France d'outre-mer »	— 411	+ 84	+ 107	— 0,3	+ 7,9	+ 15,8
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de				67 p. 100.	137 p. 100.	159 p. 100.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance du poste de bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale classée de Marseille.

Le poste de bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale classée de Marseille est déclaré vacant.

Il est accordé aux intéressés un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel*, pour adresser leur déclaration de candidature, accompagnée de l'exposé de leurs titres et travaux, au ministre de l'éducation nationale (services des bibliothèques de France), 55, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Toutefois, ce délai pourra être prolongé en ce qui concerne les candidats résidant hors du territoire métropolitain.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de supprimer, à partir du 20 mai 1951, la désignation « Silo coopératif de Soissons » qui figure, comme annexe de la gare de Soissons, au tableau I du tarif n° 116 (liste des relations admises au bénéfice du chapitre 1er § II).

(*Paris, le 12 avril 1951.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que les dispositions prévues au chapitre 9, paragraphe 1er, du tarif n° 11 du bulletin des tarifs et relatives aux envois de ciment expédiés du Teil (Ardèche) à Modane, seront prorogées jusqu'au 9 novembre 1951.

(*Paris, le 17 avril 1951.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er mai 1951, une nouvelle édition du tarif international pour le transport des colis express entre la France, d'une part, la Belgique et le grand-duché de Luxembourg, d'autre part.

Cette nouvelle édition est déposée dans les gares intéressées où le public peut en prendre connaissance.

(*Paris, le 14 avril 1951.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er mai 1951, un supplément à chacun des tarifs internationaux ci-après:

4e supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France, d'une part, les Pays-Bas, d'autre part (Edition du 1er janvier 1949);

13e supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France, la Belgique et le Luxembourg, d'une part, le Danemark, la Suède et la Norvège, d'autre part (Edition du 1er novembre 1947).

Ces suppléments ont pour but de tenir compte de la majoration des tarifs intérieurs français intervenus le 1er avril 1951.

(*Paris, le 14 avril 1951.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, ainsi qu'il est indiqué ci-après, le taux des suppléments prévus pour l'occupation d'une place dans les voitures de la Compagnie internationale des wagons-lits (Titre I, chapitre II, du tarif des dispositions diverses).

I. — **Wagons-lits.**

A. — *Barème ordinaire.*

PARCOURS	TAUX ACTUELS — Compartiments à 1 lit.	TAUX ACTUELS — Compartiments à 2 lits.	TAUX ACTUELS — Compartiments à 3 lits.	TAUX PROPOSES — Compartiments à 1 lit.	TAUX PROPOSES — Compartiments à 2 lits.	TAUX PROPOSES — Compartiments à 3 lits.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
De 300 à 599 kilomètres	2.790	1.840	»	3.000	2.000	»
De 600 à 749 kilomètres	3.540	2.320	»	3.900	2.600	»
De 750 à 949 kilomètres	4.410	2.910	»	4.800	3.200	»
De 950 à 1.149 kilomètres	5.170	3.430	»	5.700	3.800	»
De 1.150 à 1.299 kilomètres	6.010	4.000	»	6.600	4.400	»
A partir de 1.300 kilomètres	6.810	4.520	»	7.500	5.000	»
Paris à { Brest / Quimper } ou *vice versa*	(1) 2.790	(1) 1.840	»	3.000	2.000	»
Paris-Nord à Dunkerque ou *vice versa*	(2) 1.780	(2) 1.200	»	1.920	1.400	»
Paris-Nord à Jeumont-frontière ou *vice versa*	»	»	850	»	»	850

C. — *Parcours inférieurs à 300 kilomètres.*

(Sans changement.)

II. — **Voitures-salon pullman.**

	TAUX ACTUELS — Prix par kilomètre.	TAUX ACTUELS — Minimum de perception.	TAUX PROPOSES — Prix par kilomètre.	TAUX PROPOSES — Minimum de perception.
	francs.	francs.	francs.	francs.
1re classe	2,27	455	2,5	500
2e classe	1,48	300	1,63	330

(*Paris, le 13 avril 1951.*)

Le chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à majorer de 20 p. 100 les prix de ses tarifs marchandises G. V. et P. V., frais accessoires compris, et à porter les droits d'enregistrement et de timbre à parité avec ceux de la Société nationale des chemins de fer français. (*Saint-Gobain, le 9 avril 1951.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter dans les conditions ci-après le tarif n° 15:

TARIF N° 15

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

Marchandises désignées ci-après:

a) En provenance d'une raffinerie ou d'un port de mer expédiées d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant directement cette raffinerie ou ce port de mer;

b) D'un gare de la Société nationale des chemins de fer français située à l'intérieur du périmètre de la Grande Ceinture de Paris ou sur ce périmètre, de Collonges-Fontaine, Lacq, Lyon (toutes gares), Lauterbourg (toutes gares), Strasbourg (toutes gares), Saint-Priest ou Uckange;

c) . . . . . (Le reste sans changement.)

. . . . . .

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

§ I. — Régie départementale des chemins de fer et tramways électriques des Bouches-du-Rhône (ligne de Pas-des-Lanciers à Martigues) (voie normale).

. . . . . .

Huiles minérales brutes.

En wagons-réservoirs, en cadres-citernes ou en fûts métalliques (476) (+).

Autrement conditionnées (474) (+).

. . . . . .

D'une gare de la Société nationale des chemins de fer français. . .

(Le reste sans changement.)

Mesures d'application.

Les mesures d'application prises dans le cadre du chapitre 3 du tarif n° 15 sont complétées par l'indication de Lacq comme point expéditeur.

(*Paris, le 12 avril 1951.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter comme suit le tarif n° 15:

TARIF N° 15

CHAPITRE 3. — **Société nationale des chemins de fer français.**

§ I. — Marchandises désignées ci-après:

. . . . . .

Dispositions particulières aux envois par rames.

. . . . . .

§ II. — **Goudron minéral** (479) (+).

En provenance d'une cokerie située dans les départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle et expédié d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant directement cette cokerie à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant une usine de traitement de goudron, sous condition d'un parcours d'au moins 100 km ou payant pour cette distance.

Par rame de 100 tonnes en wagons chargés d'au moins 15 T.:

	Barème maximum.	Barème minimum
Jusqu'à 199 km	158	168
Au delà	252	262

Mesures d'application.

MARCHANDISES	GARES		CONDITIONS DE TONNAGE	BARÈME applicable.
	Expéditrices.	Destinataires.		
Goudron minéral (479) (+)...	Gares situées dans les départements de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle.	Blaye, Périgueux, Toulouse (toutes gares), Tours.	Par rame de 100 tonnes en wagons chargés d'au moins 15 tonnes.	Barème 260.

Sauf prorogation, ces dispositions ne sont applicables que jusqu'au 1er mai 1952.

NOTA. — Les prix des barèmes figurant dans le présent avis résultant de l'application du recueil T des barèmes (édition du 1er janvier 1951) sont à majorer de 10,517 p. 100, pour tenir compte de la majoration générale des tarifs marchandises intervenue le 1er avril 1951.

(*Paris, le 12 avril 1951.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 1er juin 1951, le recueil R, II, taxes accessoires, tarif n° 102, comme il est indiqué ci-après:

RECUEIL R

II. — **Taxes accessoires.**

Tarif n° 102. — Numéro de prix 707.

Substitution des prix ci-après aux prix actuels:

NUMÉRO DE PRIX	DÉSIGNATION DES TAXES ACCESSOIRES	TAXE A PERCEVOIR ou à déduire.
		francs.
707	Allocation versée aux propriétaires d'embranchements particuliers (art. 9):	
	Par tonne.....	32,5
	Pour les marchandises expédiées ou reçues par les magasins généraux ..... cette allocation est portée, par tonne, à.....	45

NOTA. — Les prix indiqués ci-dessus tiennent compte de la majoration générale des tarifs de 10,517 p. 100 intervenue le 1er avril 1951.

(*Paris, le 12 avril 1951.*)

2° ***Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.***

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le prix fixé ci-dessous, compris dans la limite des barèmes maximum et minimum prévus au chapitre 1er du tarif n° 15, sera perçu, à partir du 2 mai 1951, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 1er mai 1952.

MARCHANDISES	RELATION		CONDITION DE TONNAGE	BARÈME applicable.
	De:	A:		
Goudron minéral (479) (+)...	Caen	Petit-Quevilly.....	Par rames de 100 tonnes en wagons chargés d'au moins 15 tonnes.	Barème 68.

NOTA. — Les prix du barème 68, résultant de l'application du recueil T des barèmes (édition du 1er janvier 1951), sont à majorer de 10,517 p. 100, pour tenir compte de la majoration générale des tarifs marchandises intervenue le 1er avril 1951.

(*Paris, le 17 avril 1951.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que le prix à la tonne qui, sauf avis contraire, sera perçu dans la limite des barèmes maximum et minimum prévus au tarif n° 2, chapitre 1er, est fixé comme suit, à partir du 2 mai 1951, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 1er mai 1952.

MARCHANDISES	RÉGIONS participantes	GARES		PRIX PAR TONNE à appliquer	CONDITIONS de tonnage par wagon.	OBSERVATIONS
		Expéditrice	Destinataire.			
Riz.....	Sud-Est.....	Nimes.....	Lyon-Vaise.....	Barème 161.	20 tonnes.	Le prix du barème ci-contre n'est applicable que par voie de détaxe, sous condition que le tonnage reçu par un même destinataire atteigne 3.500 tonnes par an.

NOTA. — Les prix du barème 161, résultant de l'application du recueil T des barèmes (édition du 1er janvier 1951), sont à majorer de 10,517 p. 100, pour tenir compte de la majoration générale des tarifs marchandises intervenue le 1er mai 1951.

(*Paris, le 17 avril 1951.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le tableau des réductions accordées, par voie de détaxe, dans certaines relations désignées, par application des dispositions du chapitre 3 (§ I) du tarif n° 3, pour le transport en régime accéléré des:

Beurre, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes;

Fruits non dénommés et légumes non dénommés,

ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route, sera modifié comme suit, à partir du 2 mai 1951, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 1er mai 1952.

RELATIONS de :	RELATIONS à :	TAUX de la réduction. p. 100.
B. — **Beurre, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes.**		
Additions:		
Tarbes	Marseille	16
Agen	Nice	11
Tarbes	Nice	11
Dax	Nice	11
Agen	Apach	14
Dax	Forbach	14
Tarbes	Hagueneau	14
	Hayange	14
	Kehl	14
	Metz	14
	Strasbourg	14
	Thionville	14
	et gares de la Sarre	14
Laval	Paris	10
Mayenne	Paris	10
Modifications:		
Agen	Marseille	16
Agen	Paris	14
Suppression:		
Château-Gontier	Paris	10
C. — **Fruits non dénommés, légumes non dénommés.**		
Addition:		
Tours	Paris	17
Modifications:		
Chapelle-sur-Loire (La)	Paris	17
Port-Boulet	Paris	17
Saumur	Paris	16
Varennes-sur-Loire	Paris	16

(*Paris, le 17 avril 1951.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, dans la limite des barèmes maximum et minimum prévus au tarif n° 24, chapitre 1er, les dispositions ci-après seront applicables au mobilier non dénommé usagé, en cadres, à partir du 2 mai 1951, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 1er mai 1952.

CHAPITRE 2. — Société nationale des chemins de fer français.

Mobilier non dénommé, usagé, en cadres (840).

D'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français:

A) Par wagon chargé de 2 tonnes. — Jusqu'à 399 km: barème 25; au delà: barème 115.

B) Par wagon chargé de 4 tonnes. — Jusqu'à 499 km: barème: 45; au delà: barème 134.

Par wagon chargé de 5 tonnes. — Jusqu'à 499 km: barème 50; au delà: barème 139.

Conditions d'application.

I. — Les dispositions du littera A) ne sont applicables qu'aux envois remis dans des cadres particuliers par une entreprise professionnelle de déménagements.

II. — Les dispositions du littera B ne sont applicables qu'aux envois en provenance d'expéditeurs multiples ou à l'adresse de destinataires différents, remis sous le couvert d'une déclaration unique par une entreprise de groupage de cadres agréée par la Société nationale des chemins de fer français aux conditions de l'article 20 du tarif n° 106.

III. — Les dispositions spéciales prévues au tarif n° 24 pour les transports de mobilier non dénommé, usagé, s'appliquent aux envois remis aux conditions du présent chapitre.

NOTA. — Les prix des barèmes figurant dans le présent avis, résultant de l'application du recueil T des barèmes (édition du 1er janvier 1951) sont à majorer de 10,517 p. 100 pour tenir compte de la majoration générale des tarifs marchandises intervenue le 1er avril 1951.

(*Paris, le 17 avril 1951.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le tableau des réductions accordées, par voie de détaxe, dans certaines relations désignées, par application des dispositions du chapitre 3 (§ 1er) du tarif n° 3, pour le transport en régime accéléré des **viandes non dénommées** ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route, sera complété comme suit, à partir du 2 mai 1951, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 1er mai 1952.

RELATIONS de :	RELATIONS à :	TAUX de la réduction p. 100.
A. — **Viandes non dénommées.**		
. . . . .	. . . . .	. . . . .
Millau	Paris	10
Rodez	Paris	10
Séverac-le-Château	Paris	10
. . . . .	. . . . .	. . . . .

(*Paris, le 17 avril 1951.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition).

A. — **Autorisations provisoires.**

14 *avril* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à insérer dans le chapitre 3 du tarif n° 12 un nouveau paragraphe comportant des dispositions spéciales en faveur du sulfate de baryte naturel en roche en provenance d'une carrière située sur le territoire français et expédié de la gare le desservant à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant directement une usine utilisatrice située sur le territoire français et adressé à cette usine sous condition d'un parcours d'au moins 600 kilomètres ou payant pour cette distance. (*Journal officiel* du 28 mars 1951.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire, à partir du 15 avril 1951, sous réserve de la décision définitive à intervenir après l'achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

14 *avril* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier le règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre la France et l'Italie (édition du 1er juillet 1950), en vue d'autoriser l'acceptation de certains débours. (*Journal officiel* du 3 avril 1951.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire des dispositions proposées à partir du 15 avril 1951, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

14 *avril* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant:

1° A créer au tarif n° 22, chapitre 15, une tarification par wagon de 15 tonnes en faveur de la tourbe pour engrais expédiée de Beaupte à Leforest;

2° A déclasser la marchandise en cause de la 3e à la 4e catégorie pour les transports effectués aux conditions du chapitre 1er dudit tarif. (*Journal officiel* du 3 avril 1951.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire à partir du 15 avril 1951, sous réserve de la décision définitive à intervenir après l'achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

10 *avril* 1951. — **Chemins de fer départementaux.** — Proposition tendant à augmenter de 10,5 p. 100 les tarifs marchandises en vigueur sur le réseau d'intérêt général du Vivarais-Lozère. (*Journal officiel* du 3 avril 1951.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire à partir du 11 avril 1951, sous réserve de la décision définitive à intervenir après l'achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — **Homologations.**

11 *avril* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à créer, au tarif n° 13, chapitre 13, un paragraphe II applicable au transport par wagon chargé de 20 tonnes, des boues résiduaires provenant de la fabrication de l'aniline, de Mulhouse à Sète. (*Journal officiel* du 13 mars 1951.)

11 *avril* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à insérer, dans le chapitre 7 du tarif n° 11, un paragraphe II comportant des dispositions spéciales applicables au transport de briques non émaillées en asphalte, en chaux, en ciment, en laitier ou en terre cuite, pierres de taille brutes ou légèrement ébauchées, pierres de taille façonnées, tuiles non émaillées en asphalte, en chaux, en ciment, en laitier ou en terre cuite, d'Emeville à la Plaine-Marchandises ou Saint-Ouen-les-Docks par rame de 50 tonnes. (*Journal officiel* du 13 mars 1951.)

10 *avril* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition présentée par suite de l'organisation d'un service routier se substituant à l'exploitation par voie ferrée de la ligne de Pierrelatte à Nyons, et tendant à créer, dans le cadre de l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (chap. 1er), des dispositions spéciales concernant l'enlèvement et la livraison des expéditions de détail et des expéditions express dans les divers établissements intéressés. (*Journal officiel* du 6 mars 1951.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 14 mars 1951 (*Journal officiel* du 20 mars 1951), sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que le texte à insérer au chapitre 1er de l'annexe B (paragraphe 5) sera modifié comme suit:

b) Dispositions spéciales aux établissements de Chamaret-Grignan et Venterol-Rousset.

« Par dérogation aux dispositions de l'article 35 (§ I) des conditions générales... »

« Les expéditions remises dans les dépôts de colis de Chamaret-Grignan, Saint-Pantaléon-les-Vignes... »

10 *avril* 1951 — **Chemins de fer départementaux.** — Proposition tendant à apporter à la tarification en vigueur sur le réseau Vivarais-Lozère certaines modifications concernant:

La classification des marchandises;

L'arrondissement des perceptions;

Le montant du droit d'enregistrement et de timbre de récépissé;

Le tarif des expéditions de détail et le tarif par wagon (tarif général) (*Journal officiel du 13 mars* 1951.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 30 mars 1951 (*Journal officiel* du 3 avril 1951), sous les réserves suivantes, acceptées par la Compagnie des Chemins de fer départementaux:

« Les dispositions des « Tarifs généraux et conditions générales d'application des tarifs » seront modifiées comme suit:

CHAPITRE V. — *Dispositions communes à tous les chapitres et à tous les tarifs.*

§ IV. — Arrondissement des prix.

« Les dispositions du dernier alinéa de ce paragraphe seront remplacées par les suivantes:

« Il en est de même pour chaque transport de marchandises, en ce qui concerne la totalité de la somme à percevoir.

« En trafic voyageurs, bagages et chiens, la totalité de la somme à percevoir est arrondie aux 5 F supérieurs lorsque la fraction atteint 2 F 5 décimes, et aux 5 F inférieurs lorsqu'elle n'atteint pas 2 F 5 décimes ».

C. — **Approbations de conventions tarifaires.**

14 *avril* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer entre la Société des gaz du Midi (S. G. M.) Pyrogaz à Toulouse d'une part, la Société nationale des chemins de fer français et la régie départementale des chemins de fer et des tramways électriques des Bouches-du-Rhône d'autre part, pour le transport de butane et de propane liquéfiés en bouteilles métalliques, de bouteilles vides et de bouteilles défectueuses en retour. (*Journal officiel* du 28 mars 1951.)

Approbation accordée, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 15 avril 1951.

10 *avril* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Deuxième avenant à la convention tarifaire conclue entre la Société nationale des chemins de fer français et la société « Transportes Ferroviares Especiales S. A. » (Transfesa), 166, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, tendant à étendre les dispositions de ladite convention aux envois de marchandises reprises aux tarifs n° 2 et 3, effectués en wagons à essieux interchangeables et échangés via Cerbère. (*Journal officiel* du 13 mars 1951.)

D. — **Décision prise sur une proposition présentée par la Société nationale des chemins de fer français et concernant des prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, *b*) du cahier des charges.**

14 *avril* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition présentée, en application de l'article 14 (1°, *b*) du cahier des charges, et tendant à créer, dans le cadre du tarif maximum et minimum prévu pour les bois destinés à des travaux de soutènement, au chapitre 3, § II, du tarif n° 8, des barèmes d'application en faveur des Houillères du Nord et de l'Est, d'une part, et des Houillères d'Aquitaine, d'autre part. (*Journal officiel* du 28 mars 1951.)

Pas d'objection à la mise en vigueur des dispositions proposées, à dater du 11 avril 1951, sous réserve que les dispositions de l'alinéa B) proposé seront remplacées par les suivantes:

B) D'une gare des régions Sud-Ouest et Ouest à une gare de la région Sud-Ouest des départements du Tarn et de l'Aveyron desservant des houillères et adressés directement à ces houillères.

	PAR WAGON CHARGÉ DE		
	7 tonnes.	10 tonnes.	12 tonnes.
Jusqu'à 99 kilomètres prix à 100 kilomètres des barèmes.....	66	73	77
Le 100 à 199 kilomètres barèmes...	66	73	77
Au delà.....	253	260	264

Les barèmes ci-dessus ne sont applicables que par voie de détaxe sous réserve que le trafic annuel reçu par les houillères intéressées soit au minimum de 45.000 tonnes.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à l'extension de la convention collective des exploitations forestières de la Haute-Marne.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 avril 1951: page 3465, 2e colonne, 8e ligne, au lieu de: « ... pour tous les employés et salariés... », lire: « ... pour tous les employeurs et salariés... ».

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la santé de la Seine.

Un poste de sténodactylographe est actuellement vacant à la direction départementale de la santé de la Seine.

Les sténodactylographes en fonctions dans les directions départementales de la santé et de la population, intéressées par cette vacance, sont priées de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, à la direction de l'administration générale du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population de la Seine-Inférieure.

Un poste de commis est actuellement vacant à la direction départementale de la population de la Seine-Inférieure.

Les commis titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé et de la population, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt, à Paris)

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la treizième semaine du 24 au 30 mars 1951. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC (1)	1951 — Recettes évaluées (2)	1950 — Recettes comptables (3)	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1951 — En valeur absolue (4)	1951 — Pourcentage (5)	1950 — En valeur absolue (6)	1950 — Pourcentage (7)
Voyageurs	1.412.410	1.270.034	142.376	11,2	»	»
Bagages et consigne	24.710	25.276	»	»	566	2,2
Colis postaux, petits colis	204.950	197.577	7.373	3,7	»	»
Marchandises (détail et wagons)	3.523.430	3.086.247	437.183	14,2	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	5.165.500	4.579.134	586.366	12,8	»	»

II. — Evaluation des recettes au 30 mars 1951.

NATURE DU TRAFIC (1)	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 janvier 1951. (2)	RECETTES évaluées du 1er février au 30 mars 1951. (3)	TOTAL des recettes du 1er janvier au 30 mars 1951 (4)	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 mars 1950. (5)	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1951 — En valeur absolue (6)	1951 — Pourcentage (7)	1950 — En valeur absolue (8)	1950 — Pourcentage (9)
Voyageurs	4.851.421	9.559.810	14.411.231	12.975.688	1.438.543	11,1	»	»
Bagages et consigne	82.536	162.970	245.506	253.716	»	»	8.210	3,2
Colis postaux, petits colis	683.194	1.506.850	2.190.044	2.096.370	93.674	4,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	17.022.706	32.958.510	49.981.216	40.913.227	9.067.989	22,2	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	22.642.857	44.188.140	66.830.997	56.239.001	10.591.996	18,8	»	»

Imprimerie 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,* PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	13 avril — Cours relevés après Bourse	DEVISES	16 avril 1951 — Cours relevés avant Bourse	16 avril 1951 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	13 avril — Cours relevés après Bourse	DEVISES	16 avril 1951 — Cours relevés avant Bourse	16 avril 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	350 ..	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 95	8037 50	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8095 ..
700 ..	700 ..	Belgique (100 francs)	.... ..	700 ..	.... ..	.... ..	Côte Fse des Somalis 100 f. Djib.	.... ..	164 20
1223 75	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1223 75	330 70	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	330 30

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PETROLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.703.332.500 F
SIÈGE SOCIAL: 11, RUE DU DOCTEUR-LANCEREAUX, PARIS
R. C.: Seine 214539 B.

ET

COMPAGNIE FRANÇAISE DE RAFFINAGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6 MILLIARDS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 11, RUE DU DOCTEUR-LANCEREAUX, PARIS
R. C.: Seine 239319 B.

EMPRUNT COLLECTIF 5 0/0 1935

Echéance du 15 avril 1951.

Liste des séries d'obligations parmi lesquelles figurent 4.710 obligations de 1.000 F et 309 obligations de 5.000 F sorties le 28 février 1951 au septième tirage et des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

(Cette liste comprend en outre les numéros des titres frappés d'opposition à la date du tirage.)

NUMEROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
Coupures de 1.000 F			
101 à 110	1950	5.301 à 5.310	1951
121 à 130	1951	5.421 à 5.430	1945
141 à 150	1950	5.691 à 5.700	1951
151 à 160	1951	5.701 à 5.710	»
161 à 170	»	5.821 à 5.830	»
231 à 240	»	5.891 à 5.900	»
851 à 860	»	6.101 à 6.110	»
961 à 970	»	6.171 à 6.180	»
1.191 à 1.200	1945	6.311 à 6.320	»
3.011 à 3.020	1951	6.331 à 6.340	»
3.021 à 3.030	1950	6.511 à 6.520	»
3.061 à 3.070	1951	6.571 à 6.580	1950
3.131 à 3.140	»	6.621 à 6.630	1951
3.161 à 3.170	»	6.661 à 6.670	1950
3.171 à 3.180	1947	6.671 à 6.680	1946
3.201 à 3.210	1951	6.721 à 6.730	»
3.251 à 3.260	»	6.771 à 6.780	1950
3.271 à 3.280	»	6.981 à 6.990	1951
3.381 à 3.390	1950	7.161 à 7.170	1950
3.461 à 3.470	1951	7.191 à 7.200	1951
3.591 à 3.600	»	7.231 à 7.240	1950
3.741 à 3.750	»	7.281 à 7.290	1950
3.751 à 3.760	»	7.301 à 7.310	»
3.821 à 3.830	»	7.331 à 7.340	1951
4.011 à 4.020	1950	7.461 à 7.470	»
4.111 à 4.120	1951	7.641 à 7.650	1950
4.131 à 4.140	»	7.681 à 7.690	1947
4.411 à 4.420	1945	8.121 à 8.130	1951
4.431 à 4.440	1951	8.171 à 8.180	»
4.621 à 4.630	1946	8.341 à 8.350	»
4.641 à 4.650	1947	8.351 à 8.360	»
4.831 à 4.840	1951	8.401 à 8.410	»
4.911 à 4.920	»	8.421 à 8.430	»
4.931 à 4.940	1946	8.431 à 8.440	»
4.951 à 4.960	1947	8.481 à 8.490	»
5.061 à 5.070	1951	8.741 à 8.750	1950
5.131 à 5.140	1950	8.751 à 8.760	»
5.211 à 5.220	1946	8.851 à 8.860	1945
5.221 à 5.230	1945	9.031 à 9.040	1951

NUMEROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
9.131 à 9.140	1950	15.791 à 15.800	1951
9.321 à 9.330	1951	15.821 à 15.830	1944
9.591 à 9.600	»	15.911 à 15.920	1951
9.741 à 9.750	1950	15.921 à 15.930	»
9.951 à 9.960	1951	15.931 à 15.940	»
10.031 à 10.040	»	15.981 à 15.990	»
10.032 à 10.041	opp.	16.011 à 16.020	»
10.041 à 10.050	1951	16.061 à 16.070	»
10.083 à 10.087	opp.	16.081 à 16.090	»
10.231 à 10.240	1951	16.221 à 16.230	»
10.371 à 10.380	1950	16.301 à 16.310	1947
10.381 à 10.390	1945	16.341 à 16.350	1951
10.391 à 10.400	1951	16.371 à 16.380	1947
10.401 à 10.410	1947	16.411 à 16.420	1950
10.541 à 10.550	1951	16.441 à 16.450	1947
10.611 à 10.620	»	16.451 à 16.460	1951
10.661 à 10.670	1947	16.621 à 16.630	1947
10.811 à 10.820	1950	16.641 à 16.650	1950
11.051 à 11.060	»	16.941 à 16.950	1951
11.281 à 11.290	1951	17.101 à 17.110	1947
11.341 à 11.350	1945	17.131 à 17.140	1946
11.391 à 11.400	»	17.171 à 17.180	1951
11.461 à 11.470	1950	17.291 à 17.300	»
11.551 à 11.560	1951	17.311 à 17.320	»
11.731 à 11.740	»	17.411 à 17.420	»
11.761 à 11.770	1950	17.531 à 17.540	»
11.871 à 11.880	»	17.581 à 17.590	»
11.901 à 11.910	1951	17.721 à 17.730	»
11.921 à 11.930	1950	17.761 à 17.770	»
11.941 à 11.950	1951	17.901 à 17.910	»
12.001 à 12.010	1947	17.911 à 17.920	1944
12.221 à 12.230	1950	17.981 à 17.990	1951
12.651 à 12.660	1951	18.101 à 18.110	»
12.781 à 12.790	»	18.171 à 18.180	»
13.021 à 13.030	»	18.181 à 18.190	»
13.051 à 13.060	1944	18.261 à 18.270	»
13.221 à 13.230	1950	18.311 à 18.320	1950
13.371 à 13.380	1951	18.421 à 18.430	»
13.471 à 13.480	»	18.551 à 18.560	»
13.521 à 13.530	1947	18.571 à 18.580	1947
13.651 à 13.660	»	18.581 à 18.590	1951
13.711 à 13.720	1951	18.611 à 18.620	1947
13.871 à 13.880	1946	18.651 à 18.660	1961
13.901 à 13.910	1950	18.671 à 18.680	»
13.901 à 13.906	opp.	18.721 à 18.730	»
13.921 à 13.930	1950	18.921 à 18.930	»
14.011 à 14.020	1951	19.111 à 19.120	»
14.031 à 14.040	»	19.221 à 19.230	»
14.191 à 14.200	»	19.271 à 19.280	»
14.361 à 14.370	1950	19.581 à 19.590	»
14.491 à 14.500	1951	19.721 à 19.730	1947
14.581 à 14.590	1950	19.731 à 19.740	1951
14.621 à 14.630	1951	19.741 à 19.750	»
14.661 à 14.670	1947	19.781 à 19.790	1950
14.701 à 14.710	»	19.801 à 19.810	1951
14.831 à 14.840	1950	19.821 à 19.830	1950
14.951 à 14.960	1951	19.851 à 19.860	1947
15.031 à 15.040	»	19.881 à 19.890	1951
15.041 à 15.050	1950	19.961 à 19.970	»
15.051 à 15.060	1947	19.971 à 19.980	»
15.071 à 15.080	1951	19.981 à 19.990	1947
15.091 à 15.100	1950	20.061 à 20.070	1950
15.191 à 15.200	»	20.071 à 20.080	»
15.241 à 15.250	»	20.131 à 20.140	1946
15.251 à 15.260	1951	20.201 à 20.210	1951
15.271 à 15.280	1950	20.451 à 20.460	1947
15.321 à 15.330	1946	20.571 à 20.580	1951
15.401 à 15.410	1945	20.581 à 20.590	1946
15.461 à 15.470	1947	20.801 à 20.810	1947
15.511 à 15.520	1950	20.811 à 20.820	1951
15.651 à 15.660	1945	20.871 à 20.880	1950
15.686	opp.		

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement
21.171 à 21.180	1951
21.561 à 21.570	»
21.601 à 21.610	1947
21.671 à 21.680	1950
22.091 à 22.100	1951
22.141 à 22.150	»
22.551 à 22.560	»
22.781 à 22.790	»
22.831 à 22.840	1944
22.841 à 22.850	1951
22.911 à 22.920	1950
22.931 à 22.940	1951
22.951 à 22.960	»
23.041 à 23.050	»
23.231 à 23.240	»
23.331 à 23.340	»
23.401 à 23.410	»
23.411 à 23.420	»
23.491 à 23.500	»
23.681 à 23.690	»
23.761 à 23.770	»
23.771 à 23.780	1947
23.931 à 23.940	1951
24.011 à 24.020	»
24.041 à 24.050	»
24.241 à 24.250	»
24.391 à 24.400	1950
24.421 à 24.422	opp.
24.421 à 24.430	1946
24.471 à 24.480	1951
24.561 à 24.570	1950
24.761 à 24.770	1951
24.841 à 24.850	»
24.951 à 24.960	»
25.231 à 25.240	1947
25.251 à 25.260	1950
25.541 à 25.550	1951
25.641 à 25.650	»
25.671 à 25.680	»
25.811 à 25.820	»
25.861 à 25.870	»
26.011 à 26.020	»
26.121 à 26.130	1950
26.217 et 26.218	opp.
26.501 à 26.510	1950
26.551 à 26.560	1951
26.581 à 26.590	»
26.621 à 26.630	1950
26.631 à 26.640	1947
26.801 à 26.810	1951
27.091 à 27.100	1945
27.261 à 27.270	1951
27.301 à 27.310	»
27.311 à 27.320	»
27.481 à 27.490	»
27.641 à 27.650	1947
27.741 à 27.750	1950
27.841 à 27.850	1951
27.901 à 27.910	»
27.991 à 28.000	»
28.101 à 28.110	»
28.151 à 28.160	»
28.221 à 28.230	1950
28.231 à 28.240	1946
28.261 à 28.270	1947
28.281 à 28.290	1951
28.401 à 28.410	»
28.421 à 28.430	1945
28.431 à 28.440	1950
28.471 à 28.480	»
28.551 à 28.560	1951
28.676 à 28.685	opp.
28.704 à 28.707	»
28.746 à 28.750	»
28.758 à 28.765	»
28.781 à 28.790	1950
28.851 à 28.860	1947
29.251 à 29.260	1950
29.331 à 29.340	»
29.401 à 29.410	»
29.421 à 29.430	1945
29.431 à 29.440	1951
29.491 à 29.500	1946
29.501 à 29.510	1944
29.561 à 29.570	1945
29.571 à 29.580	1951
29.601 à 29.610	1947
29.901 à 29.910	1950
30.191 à 30.200	1951
30.221 à 30.230	»
30.241 à 30.250	»
30.261 à 30.270	»
30.331 à 30.340	»
30.341 à 30.350	»

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
30.371 à 30.380	1951
30.401 à 30.410	»
30.601 à 30.610	1950
30.621 à 30.630	»
30.661 à 30.670	1951
30.801 à 30.810	1950
31.031 à 31.040	»
31.251 à 31.260	1951
31.381 à 31.390	1946
31.391 à 31.400	1945
31.401 à 31.410	1951
31.441 à 31.450	»
31.561 à 31.570	1947
31.921 à 31.930	1951
31.951 à 31.960	»
32.081 à 32.090	1950
32.091 à 32.100	1951
32.261 à 32.270	1946
32.611 à 32.620	1951
33.141 à 33.150	»
33.161 à 33.170	»
33.191 à 33.200	»
33.511 à 33.520	»
33.591 à 33.600	»
33.761 à 33.770	»
33.911 à 33.920	1950
33.921 à 33.930	1951
34.061 à 34.070	»
34.071 à 34.080	»
34.101 à 34.110	»
34.261 à 34.270	»
34.391 à 34.400	»
34.461 à 34.470	»
34.931 à 34.940	1950
35.351 à 35.360	1951
35.541 à 35.550	»
35.551 à 35.560	1950
35.591 à 35.600	1951
35.881 à 35.890	1945
35.941 à 35.950	1951
35.971 à 35.980	»
35.991 à 36.000	»
36.031 à 36.040	1950
36.051 à 36.060	1951
36.091 à 36.100	»
36.291 à 36.300	1947
36.361 à 36.370	»
36.701 à 36.710	1946
36.841 à 36.850	1951
36.961 à 36.970	»
37.131 à 37.140	1950
37.291 à 37.300	»
37.331 à 37.340	1951
37.411 à 37.420	»
37.941 à 37.950	»
38.011 à 38.020	»
38.031 à 38.040	1947
38.371 à 38.380	1950
38.611 à 38.620	1951
38.741 à 38.750	1944
38.751 à 38.760	1951
38.761 à 38.770	1950
38.791 à 38.800	1951
38.861 à 38.870	1946
39.151 à 39.160	1950
39.171 à 39.180	1951
39.271 à 39.280	1950
39.531 à 39.540	1945
39.651 à 39.660	1951
39.961 à 39.970	»
40.231 à 40.240	1947
40.301 à 40.310	1951
40.331 à 40.340	»
40.461 à 40.470	»
40.561 à 40.570	1946
40.731 à 40.740	1951
40.851 à 40.860	»
40.941 à 40.950	»
41.041 à 41.050	1950
41.091 à 41.100	1951
41.131 à 41.140	»
41.281 à 41.290	»
41.471 à 41.480	1950
41.571 à 41.580	1951
41.581 à 41.590	»
41.671 à 41.680	1945
41.731 à 41.740	1946
41.801 à 41.810	1951
41.861 à 41.870	»
41.901 à 41.910	1950
42.371 à 42.380	1951
42.431 à 42.440	»
42.551 à 42.560	»

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
42.611 à 42.620	1950
42.781 à 42.790	1947
42.831 à 42.840	1950
42.921 à 42.930	»
42.951 à 42.960	»
42.971 à 42.980	1951
43.311 à 43.320	»
43.491 à 43.500	1950
43.631 à 43.640	1951
43.821 à 43.830	1944
43.961 à 43.970	1950
44.011 à 44.020	1946
44.061 à 44.070	1950
44.211 à 44.220	»
44.331 à 44.340	1951
44.341 à 44.350	»
44.391 à 44.400	»
44.591 à 44.600	»
44.661 à 44.670	»
44.721 à 44.730	»
44.801 à 44.810	»
44.871 à 44.880	1950
44.931 à 44.940	1951
44.951 à 44.960	»
45.041 à 45.050	1950
45.151 à 45.160	1947
45.261 à 45.270	1951
45.291 à 45.300	»
45.301 à 45.310	»
45.821 à 45.830	1950
45.921 à 45.930	1951
45.931 à 45.940	1945
45.941 à 45.950	1951
45.981 à 45.990	»
45.991 à 46.000	»
46.061 à 46.070	»
46.081 à 46.090	1950
46.091 à 46.100	»
46.251 à 46.260	1951
46.271 à 46.280	»
46.331 à 46.340	»
46.361 à 46.370	»
46.451 à 46.460	»
46.521 à 46.530	1950
46.551 à 46.560	»
47.051 à 47.060	1951
47.091 à 47.100	»
47.131 à 47.140	»
47.281 à 47.290	»
47.371 à 47.380	»
47.491 à 47.500	1912
47.961 à 47.970	1945
48.091 à 48.010	1950
48.350	opp.
48.352 et 48.353	»
48.441 à 48.450	1950
48.731 à 48.740	1951
48.761 à 48.770	»
48.831 à 48.840	»
48.851 à 48.860	»
48.861 à 48.870	1950
48.951 à 48.960	1951
49.121 à 49.130	»
49.181 à 49.190	1950
49.351 à 49.360	1946
49.511 à 49.520	1951
49.541 à 49.550	»
49.671 à 49.680	»
49.991 à 50.000	»
50.011 à 50.020	1947
50.051 à 50.060	1950
50.061 à 50.070	1951
50.101 à 50.110	»
50.131 à 50.140	»
50.261 à 50.270	1946
50.371 à 50.380	1951
50.401 à 50.410	»
50.511 à 50.520	1950
50.611 à 50.620	»
50.741 à 50.750	1951
50.791 à 50.800	1950
50.931 à 50.940	1951
50.941 à 50.950	»
50.951 à 50.960	»
50.971 à 50.980	»
51.651 à 51.660	»
51.861 à 51.870	1950
52.011 à 52.020	1951
52.171 à 52.180	»
52.231 à 52.240	1947
52.331 à 52.340	1950
52.421 à 52.430	1951
52.481 à 52.490	»
52.891 à 52.900	»

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
53.021 à 53.030	1951
53.181 à 53.190	1950
53.341 à 53.350	1951
53.371 à 53.380	»
53.491 à 53.500	»
53.501 à 53.510	1950
53.581 à 53.590	1946
53.601 à 53.610	1951
53.641 à 53.650	1947
53.711 à 53.720	1950
53.761 à 53.770	1951
53.781 à 53.790	»
53.801 à 53.810	»
53.881 à 53.890	1950
53.901 à 53.910	1947
53.911 à 53.920	1950
53.921 à 53.930	1951
53.971 à 53.980	1950
54.111 à 54.120	»
54.311 à 54.320	1951
54.411 à 54.420	»
54.461 à 54.470	1950
54.541 à 54.550	1946
54.581 à 54.590	1951
54.631 à 54.640	»
54.761 à 54.770	1947
54.781 à 54.790	1951
54.791 à 54.800	»
54.831 à 54.840	»
55.031 à 55.040	»
55.071 à 55.080	»
55.131 à 55.140	»
55.231 à 55.240	»
55.541 à 55.550	1947
55.681 à 55.690	1951
55.691 à 55.700	»
55.761 à 55.770	1950
55.801 à 55.810	1951
55.811 à 55.820	»
55.911 à 55.920	»
55.961 à 55.970	»
55.051 à 56.060	»
56.061 à 56.070	1950
56.241 à 56.250	1945
56.261 à 56.270	1951
56.281 à 56.290	»
56.321 à 56.330	»
56.401 à 56.410	»
56.591 à 56.600	»
56.601 à 56.610	»
56.741 à 56.750	»
56.991 à 57.000	»
57.201 à 57.210	»
57.211 à 57.220	»
57.221 à 57.230	»
57.321 à 57.330	»
57.371 à 57.380	1950
57.701 à 57.710	1951
57.761 à 57.770	1944
57.781 à 57.790	1951
58.041 à 58.050	»
58.131 à 58.140	»
58.151 à 58.160	1951
58.241 à 58.250	»
58.391 à 58.400	1950
58.411 à 58.420	1951
58.741 à 58.750	»
58.801 à 58.810	1950
58.851 à 58.860	1951
59.001 à 59.010	»
59.271 à 59.280	1950
59.281 à 59.290	»
59.501 à 59.510	»
59.571 à 59.580	1951
59.621 à 59.630	»
59.691 à 59.700	»
59.761 à 59.770	1950
59.871 à 59.880	»
60.241 à 60.250	1951
60.271 à 60.280	»
60.421 à 60.430	»
60.471 à 60.480	»
60.491 à 60.500	»
60.511 à 60.520	»
60.531 à 60.540	»
60.711 à 60.720	»
60.921 à 60.930	»
61.151 à 61.160	1947
61.451 à 61.460	1950
61.511 à 61.520	1951
61.521 à 61.530	1950
61.611 à 61.620	»
61.631 à 61.640	1947

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
61.711 à 61.720	1951
61.771 à 61.780	»
61.791 à 61.800	»
61.831 à 61.840	»
61.861 à 61.870	»
61.901 à 61.910	1945
61.921 à 61.930	1950
62.171 à 62.180	»
62.311 à 62.320	1951
62.361 à 62.370	1950
62.381 à 62.390	1951
62.591 à 62.600	»
62.671 à 62.680	»
62.691 à 62.700	1947
63.011 à 63.020	1951
63.141 à 63.150	»
63.181 à 63.190	1950
63.241 à 63.250	1946
63.421 à 63.430	1945
63.431 à 63.440	1951
63.501 à 63.510	»
63.561 à 63.570	»
63.611 à 63.620	1950
63.691 à 63.700	1951
63.721 à 63.730	»
64.061 à 64.070	»
64.121 à 64.130	1950
64.331 à 64.340	»
64.431 à 64.440	1951
64.501 à 64.510	1945
64.861 à 64.870	1951
64.871 à 64.880	1950
64.881 à 64.890	1951
65.011 à 65.020	»
65.041 à 65.050	»
65.381 à 65.390	»
65.571 à 65.580	1946
65.801 à 65.810	1951
65.871 à 65.880	»
66.171 à 66.180	»
66.241 à 66.250	1950
66.421 à 66.430	1951
66.461 à 66.470	1950
66.551 à 66.560	1951
66.721 à 66.730	»
66.821 à 66.830	1950
66.991 à 67.000	1951
67.401 à 67.410	»
67.491 à 67.500	1950
67.581 à 67.590	1951
67.641 à 67.650	»
67.771 à 67.780	1945
67.781 à 67.790	»
68.071 à 68.080	1946
68.081 à 68.090	1951
68.221 à 68.230	1950
68.311 à 68.320	1946
68.581 à 68.590	1950
68.661 à 68.670	1951
68.671 à 68.680	»
68.721 à 68.730	1947
68.811 à 68.820	1950
68.971 à 68.980	1951
69.041 à 69.050	»
69.051 à 69.060	1947
69.161 à 69.170	»
69.191 à 69.200	1950
69.211 à 69.220	»
69.251 à 69.260	1946
69.421 à 69.430	»
69.581 à 69.590	1951
69.701 à 69.710	»
69.841 à 69.850	»
70.021 à 70.030	1946
70.051 à 70.060	1951
70.101 à 70.110	»
70.201 à 70.210	»
70.211 à 70.220	1950
70.301 à 70.310	1946
70.311 à 70.320	1950
70.321 à 70.330	1946
70.631 à 70.640	1950
70.681 à 70.690	1951
70.861 à 70.870	»
70.871 à 70.880	»
70.971 à 70.980	»
71.191 à 71.200	»
71.201 à 71.210	»
71.271 à 71.280	»
71.301 à 71.310	1950
71.431 à 71.440	1951
71.451 à 71.460	»
71.721 à 71.730	»
71.831 à 71.840	1950
71.871 à 71.880	1951
72.191 à 72.200	1950
72.381 à 72.390	»
72.501 à 72.510	1951
72.511 à 72.520	»
72.571 à 72.580	1950
72.611 à 72.620	1951
72.651 à 72.660	»
72.751 à 72.760	1950
72.931 à 72.940	»
72.971 à 72.980	1951
73.141 à 73.150	1947
73.191 à 73.200	1951
73.281 à 73.290	1950
73.291 à 73.300	»
73.311 à 73.320	1945
73.351 à 73.360	1950
73.711 à 73.720	1951
73.881 à 73.890	1950
73.891 à 73.900	1951
73.971 à 73.980	1950
73.972 à 73.977	opp.
74.051 à 74.060	1950
74.271 à 74.280	1951
74.281 à 74.290	»
74.341 à 74.350	1950
74.551 à 74.560	1946
74.801 à 74.810	1950
74.981 à 74.990	1951
75.621 à 75.630	1946
75.641 à 75.650	»
75.741 à 75.750	1951
75.991 à 76.000	1946
76.251 à 76.260	1950
76.441 à 76.450	»
76.731 à 76.740	1951
76.751 à 76.760	1946
76.781 à 76.790	1950
76.801 à 76.810	1945
76.881 à 76.890	1951
76.901 à 76.910	1946
77.071 à 77.080	1947
77.121 à 77.130	1951
77.131 à 77.140	1950
77.321 à 77.330	1945
77.331 à 77.340	1951
77.391 à 77.400	1950
77.471 à 77.480	1946
77.491 à 77.500	1951
77.561 à 77.570	»
77.741 à 77.750	1945
77.751 à 77.760	1950
77.761 à 77.770	1947
77.861 à 77.870	1946
77.941 à 77.950	1951
78.008 à 78.010	opp.
78.071 à 78.080	1947
78.131 à 78.140	1945
78.181 à 78.190	1951
78.191 à 78.200	»
78.311 à 78.320	»
78.341 à 78.350	»
78.451 à 78.470	»
78.491 à 78.500	1946
78.771 à 78.780	»
78.791 à 78.800	1951
79.181 à 79.190	»
79.471 à 79.480	»
79.581 à 79.590	»
79.681 à 79.690	1950
79.701 à 79.710	1951
79.731 à 79.740	1946
79.911 à 79.920	1951
80.021 à 80.030	1947
80.071 à 80.080	1951
80.151 à 80.160	»
80.361 à 80.370	»
80.431 à 80.440	1946
80.591 à 80.600	»
80.601 à 80.610	1951
80.631 à 80.640	»
80.701 à 80.710	»
80.711 à 80.720	»
80.741 à 80.750	»
80.901 à 80.910	»
80.961 à 80.970	1947
80.971 à 80.980	»
81.061 à 81.070	1950
81.221 à 81.230	1951
81.241 à 81.250	1946
81.401 à 81.410	1951
81.481 à 81.490	1951
81.761 à 81.770	»
81.781 à 81.790	1950
81.851 à 81.860	1946
81.931 à 81.940	1951
82.001 à 82.010	»
82.151 à 82.160	1950
82.191 à 82.200	1951
82.241 à 82.250	1950
82.331 à 82.340	1951
82.461 à 82.470	1950
82.491 à 82.500	1951
82.551 à 82.560	1950
82.581 à 82.590	»
82.831 à 82.840	1951
82.841 à 82.850	»
83.031 à 83.040	»
83.261 à 83.270	»
83.481 à 83.490	1950
83.581 à 83.590	1951
83.631 à 83.640	»
83.801 à 83.810	1945
83.821 à 83.830	1951
84.141 à 84.150	»
84.211 à 84.220	1950
84.226	opp.
84.401 à 84.410	1946
84.441 à 84.450	1951
84.471 à 84.480	»
84.611 à 84.620	1950
84.731 à 84.740	1951
84.741 à 84.750	»
84.781 à 84.790	»
84.961 à 84.970	»
85.061 à 85.070	1946
85.071 à 85.080	1950
85.121 à 85.130	1951
85.361 à 85.370	»
85.401 à 85.410	»
85.481 à 85.490	1950
85.611 à 85.620	1947
85.821 à 85.830	»
86.011 à 86.020	1951
86.031 à 86.040	1947
86.131 à 86.140	1945
86.151 à 86.160	1951
86.601 à 86.610	»
86.651 à 86.660	»
86.711 à 86.720	1950
86.961 à 86.970	»
87.041 à 87.050	1951
87.101 à 87.110	1950
87.121 à 87.130	»
87.151 à 87.160	1951
87.261 à 87.270	1945
87.481 à 87.484	1950
87.531 à 87.540	1951
87.561 à 87.570	1950
87.851 à 87.860	1945
87.961 à 87.970	1950
87.971 à 87.980	1951
88.121 à 88.130	»
88.201 à 88.210	»
88.281 à 88.290	1946
88.291 à 88.300	1945
88.311 à 88.320	1951
88.561 à 88.570	»
88.601 à 88.610	»
88.621 à 88.630	1947
88.641 à 88.650	1951
88.681 à 88.690	1950
88.711 à 88.720	1946
88.851 à 88.860	1951
88.981 à 88.990	1947
88.991 à 89.000	1951
89.081 à 89.090	1950
89.241 à 89.250	1951
89.271 à 89.280	1947
89.321 à 89.330	1951
89.341 à 89.350	»
89.391 à 89.400	1950
89.421 à 89.430	1951
89.681 à 89.690	»
89.751 à 89.760	1950
89.831 à 89.840	»
90.311 à 90.320	1951
90.391 à 90.400	»
90.491 à 90.500	»
90.521 à 90.530	»
90.591 à 90.600	1950
90.661 à 90.670	1951
90.751 à 90.760	»
90.791 à 90.800	»
90.951 à 90.960	1951
91.001 à 91.010	1950
91.141 à 91.150	1951
91.161 à 91.170	»
91.521 à 91.530	»
91.561 à 91.570	»
91.591 à 91.600	1950
91.611 à 91.620	1946
91.881 à 91.890	1950
91.891 à 91.900	»
91.951 à 91.960	1951
92.011 à 92.020	1946
92.221 à 92.230	1950
92.251 à 92.260	1947
92.261 à 92.270	1950
92.401 à 92.410	»
92.821 à 92.830	1946
92.851 à 92.860	1950
92.861 à 92.870	1951
92.931 à 92.940	1950
92.941 à 92.950	1951
93.171 à 93.180	»
93.271 à 93.280	»
93.301 à 93.310	»
93.341 à 93.350	»
93.421 à 93.430	1950
93.461 à 93.470	1951
93.501 à 93.510	1947
93.511 à 93.520	1951
93.561 à 93.570	»
93.581 à 93.590	1947
93.751 à 93.760	1951
93.871 à 93.880	1950
93.931 à 93.940	1951
94.031 à 94.040	1946
94.061 à 94.070	1950
94.101 à 94.110	1951
94.141 à 94.150	1945
94.231 à 94.240	1947
94.271 à 94.280	1951
94.411 à 94.420	1950
94.451 à 94.460	1951
94.521 à 94.530	1950
94.541 à 94.550	1951
94.551 à 94.560	»
94.561 à 94.570	»
94.591 à 94.600	»
94.911 à 94.920	»
94.941 à 94.950	»
94.991 à 95.000	»
95.011 à 95.020	»
95.161 à 95.170	1945
95.261 à 95.270	1951
95.331 à 95.340	1945
95.541 à 95.550	1951
95.551 à 95.560	»
95.601 à 95.610	1947
96.091 à 96.100	1950
96.151 à 96.160	»
96.161 à 96.170	1951
96.181 à 96.190	»
96.211 à 96.220	»
96.251 à 96.260	1949
96.461 à 96.470	1951
96.531 à 96.540	»
96.541 à 96.550	1950
96.651 à 96.660	1946
96.681 à 96.690	1951
97.031 à 97.040	1947
97.111 à 97.120	1951
97.131 à 97.140	1946
97.211 à 97.220	1945
97.371 à 97.380	1951
97.431 à 97.440	»
97.521 à 97.530	»
97.981 à 97.990	»
98.131 à 98.140	1947
98.341 à 98.350	1950
98.591 à 98.600	»
98.761 à 98.770	1951
98.941 à 98.950	1950
98.981 à 98.990	»
99.071 à 99.080	1951
99.201 à 99.210	1950
99.471 à 99.480	1951
99.481 à 99.490	1946
99.491 à 99.500	»
99.661 à 99.670	1951
99.679 à 99.680	opp.
99.781 à 99.790	1946
99.841 à 99.850	1951
99.851 à 99.860	1945

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
99.907	opp.
99.931 à 99.940	1947
99.941 à 99.950	1951
100.061 à 100.070	1950
100.101 à 100.110	1951
100.141 à 100.150	»
100.241 à 100.250	1947
100.301 à 100.310	1946
100.381 à 100.390	1951
100.385	opp.
100.651 à 100.660	1950
100.801 à 100.810	1951
100.931 à 100.940	1946
100.951 à 100.960	1950
100.971 à 100.980	1951
100.981 à 100.990	1950
101.041 à 101.050	1951
101.131 à 101.140	1945
101.241 à 101.250	1951
101.261 à 101.270	»
101.321 à 101.330	1946
101.411 à 101.420	1950
101.511 à 101.520	1947
101.661 à 101.670	»
101.681 à 101.690	»
101.721 à 101.730	1950
101.741 à 101.750	1951
101.901 à 101.910	»
101.981 à 101.990	»
102.031 à 102.040	»
102.132 à 102.134	opp.
102.151 à 102.160	1951
102.181 à 102.190	»
102.391 à 102.400	1947
102.424 à 102.427	opp.
102.521 à 102.530	1950
102.531 à 102.540	1951
102.621 à 102.630	1950
102.791 à 102.800	1951
102.871 à 102.880	»
103.260	opp.
103.301 à 103.310	1951
103.371 à 103.380	»
103.461 à 103.470	1946
103.481 à 103.490	1951
103.511 à 103.520	1950
103.633 à 103.637	opp.
103.881 à 103.890	1950
103.931 à 103.940	1951
104.011 à 104.020	1946
104.301 à 104.310	1950
104.321 à 104.330	1951
104.611 à 104.620	1950
104.771 à 104.780	1947
104.951 à 104.960	1950
104.981 à 104.990	1951
105.131 à 105.140	»
105.181 à 105.190	1950
105.201 à 105.210	1951
105.411 à 105.420	»
105.431 à 105.440	»
105.491 à 105.500	1950
105.591 à 105.600	1951
105.641 à 105.650	1950
105.701 à 105.710	»
105.891 à 105.900	1951
105.971 à 105.980	1950
106.151 à 106.160	1947
106.531 à 106.540	1945
106.561 à 106.570	1946
106.741 à 106.750	1951
106.771 à 106.780	1950
106.909 à 106.930	opp.
106.911 à 106.920	1946
106.921 à 106.930	1947
107.021 à 107.030	1951
107.241 à 107.250	»
107.341 à 107.350	»
107.401 à 107.410	»
107.431 à 107.440	»
107.441 à 107.450	1950
107.551 à 107.560	1951
107.711 à 107.720	»
107.731 à 107.740	1950
107.821 à 107.830	1951
107.871 à 107.880	1947
107.991 à 108.000	1951
108.011 à 108.020	»
108.311 à 108.320	1950
108.391 à 108.400	1951
108.471 à 108.480	1947
108.541 à 108.550	1951
108.581 à 108.590	1950
108.811 à 108.820	1951
109.171 à 109.180	»
109.227	opp.
109.251 à 109.260	1951
109.381 à 109.390	»
109.501 à 109.510	»
109.551 à 109.560	»
109.741 à 109.750	»
109.781 à 109.790	»
109.791 à 109.800	1950
109.861 à 109.870	»
109.871 à 109.880	1944
109.931 à 109.940	»
109.941 à 109.950	1946
110.011 à 110.020	1950
110.051 à 110.060	»
110.081 à 110.090	»
110.151 à 110.160	1951
110.191 à 110.200	»
110.251 à 110.260	1947
110.260 à 110.266	opp.
110.261 à 110.270	1950
110.351 à 110.360	1951
110.371 à 110.380	1946
110.481 à 110.490	1951
111.081 à 111.090	1950
111.111 à 111.120	1947
111.241 à 111.250	1951
111.431 à 111.440	1947
111.451 à 111.460	1951
111.531 à 111.540	1945
111.681 à 111.690	1950
111.701 à 111.710	1951
111.721 à 111.730	»
111.881 à 111.890	»
111.941 à 111.950	»
112.091 à 112.100	»
112.361 à 112.370	1950
112.391 à 112.400	»
112.421 à 112.430	1951
112.491 à 112.500	»
112.631 à 112.640	1946
112.741 à 112.750	1951
112.831 à 112.840	1945
113.181 à 113.190	1951
113.201 à 113.210	1950
113.251 à 113.260	»
113.321 à 113.330	1951
113.411 à 113.420	»
113.511 à 113.520	»
113.541 à 113.550	»
113.591 à 113.600	1950
113.621 à 113.630	»
113.661 à 113.670	»
113.741 à 113.750	1951
113.781 à 113.790	»
113.871 à 113.880	1947
113.881 à 113.890	»
113.921 à 113.930	1946
113.971 à 113.980	1951
114.131 à 114.140	1950
114.141 à 114.150	1951
114.151 à 114.160	»
114.161 à 114.170	1947
114.171 à 114.180	1950
114.261 à 114.270	1951
114.401 à 114.410	»
114.491 à 114.500	»
114.541 à 114.550	1946
114.551 à 114.570	1951
114.671 à 114.680	»
114.681 à 114.690	1947
114.701 à 114.710	1950
114.721	1951
114.801 à 114.810	1950
114.861 à 114.870	»
114.951 à 114.960	»
114.993 à 114.996	opp.
115.091 à 115.100	1951
115.161 à 115.170	1950
115.201 à 115.210	1951
115.201	opp.
115.311 à 115.320	1951
115.541 à 115.550	»
115.661 à 115.670	1951
115.721 à 115.730	»
115.811 à 115.820	1950
116.101 à 116.110	»
116.171 à 116.180	1951
116.281 à 116.290	»
116.301 à 116.310	»
116.351 à 116.360	»
116.701 à 116.710	»
116.711 à 116.720	1950
116.821 à 116.830	»
117.071 à 117.080	1951
117.081 à 117.090	»
117.131 à 117.140	1950
117.135 à 117.139	opp.
117.141 à 117.150	1951
117.271 à 117.280	»
117.531 à 117.540	»
117.611 à 117.620	1950
117.621 à 117.630	1951
117.791 à 117.800	1950
117.991 à 118.000	»
118.321 à 118.330	1951
118.401 à 118.410	1950
118.441 à 118.450	1951
118.521 à 118.530	»
118.691 à 118.700	1945
118.971 à 118.980	1946
118.991 à 119.000	1950
119.051 à 119.060	»
119.151 à 119.160	1951
119.431 à 119.440	»
119.631 à 119.640	»
119.701 à 119.710	»
120.031 à 120.040	»
120.151 à 120.160	1950
120.261 à 120.270	1951
120.301 à 120.310	1950
120.381 à 120.390	1951
120.391 à 120.400	1950
120.431 à 120.440	»
120.631 à 120.640	1951
120.691 à 120.700	»
120.741 à 120.750	1950
120.921 à 120.930	1951
120.941 à 120.950	»
121.411 à 121.420	»
121.451 à 121.460	»
121.541 à 121.550	»
121.571 à 121.580	»
121.691 à 121.700	»
121.871 à 121.880	»
122.011 à 122.020	1950
122.131 à 122.140	»
122.151 à 122.160	1951
122.161 à 122.170	1950
122.331 à 122.340	1951
122.431 à 122.440	»
122.591 à 122.600	1950
122.921 à 122.930	1946
123.151 à 123.160	1951
123.371 à 123.380	»
123.391 à 123.400	1950
123.401 à 123.410	1945
123.421 à 123.430	1951
123.481 à 123.490	»
123.651 à 123.660	»
123.971 à 123.980	1946
124.151 à 124.160	1951
124.241 à 124.250	1950
124.481 à 124.490	1951
124.491 à 124.500	»
124.611 à 124.620	»
124.651 à 124.660	1950
124.951 à 124.960	1951
125.051 à 125.060	»
125.071 à 125.080	»
125.081 à 125.090	1947
125.361 à 125.370	1951
125.451 à 125.460	1945
125.491 à 125.500	1950
125.711 à 125.720	»
125.741 à 125.750	»
125.781 à 125.790	1951
125.991 à 126.000	»
126.051 à 126.060	»
126.791 à 126.800	1947
126.811 à 126.820	1951
126.991 à 127.000	1951
127.041 à 127.050	1950
127.131 à 127.140	1951
127.471 à 127.480	1947
127.481 à 127.490	1946
127.541 à 127.550	1951
127.731 à 127.740	»
127.861 à 127.870	1946
127.951 à 127.960	1951
128.161 à 128.170	1946
128.331 à 128.340	1951
128.491 à 128.500	1950
128.521 à 128.530	»
128.631 à 128.640	»
128.691 à 128.700	1946
128.741 à 128.750	1951
128.761 à 128.770	1945
128.921 à 128.930	1947
129.081 à 129.090	1951
129.091 à 129.100	1946
129.121 à 129.130	1951
129.131 à 129.140	1950
129.171 à 129.180	»
129.211 à 129.220	1951
129.381 à 129.390	1950
129.491 à 129.500	»
129.571 à 129.580	1951
129.581 à 129.590	»
129.611 à 129.620	1947
130.291 à 130.300	1951
130.361 à 130.370	»
130.391 à 130.400	1950
130.461 à 130.470	1951
130.491 à 130.500	»
130.681 à 130.690	»
130.763 à 130.766	opp.
130.851 à 130.860	1951
130.991 à 131.000	»
131.331 à 131.340	»
131.381 à 131.390	»
131.881 à 131.890	»
132.031 à 132.040	»
132.131 à 132.140	»
132.651 à 132.660	»
132.661 à 132.670	1947
132.871 à 132.880	1951
132.881 à 132.890	»
133.201 à 133.210	»
133.361 à 133.370	1950
133.511 à 133.520	»
133.631 à 133.640	1945
133.661 à 133.670	1951
133.751 à 133.760	1950
133.761 à 133.770	1947
133.771 à 133.780	1950
133.791 à 133.800	1951
133.831 à 133.840	1950
133.851 à 133.860	»
133.861 à 133.870	1945
133.931 à 133.940	1951
133.941 à 133.950	1947
133.961 à 133.970	1951
134.611 à 134.620	1950
134.641 à 134.650	»
134.652 à 134.654	opp.
134.761 à 134.770	1951
134.801 à 134.810	»
134.871 à 134.880	»
134.891 à 134.900	»
135.001 à 135.010	1945
135.141 à 135.150	1947
135.311 à 135.320	1951
135.411 à 135.420	»
135.481 à 135.490	1950
135.861 à 135.870	1951
135.881 à 135.890	1946
136.041 à 136.050	1951
136.051 à 136.060	»
136.231 à 136.240	»
136.761 à 136.770	1950
136.771 à 136.780	»
137.251 à 137.260	»
138.011 à 138.020	1946
138.251 à 138.260	»
138.331 à 138.340	1951
138.441 à 138.450	»
138.551 à 138.560	1945
138.881 à 138.890	1951

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
			COUPURES DE 5.000 F				
139.018 et **139.019**	**1951**	**142.526** et **142.527**	**1951**	**145.630** et **145.631**	**1951**	**148.426** et **148.427**	**1951**
139.026 et **139.027**	»	**142.556** et **142.557**	»	**145.688** et **145.689**	»	148.442 et 148.443	1946
139.034 et 139.035	1950	142.692 et 142.693	1950	**145.722** et **145.723**	»	148.490 et 148.491	1950
139.080 et **139.081**	**1951**	**142.746** et **142.747**	**1951**	**145.730** et **145.731**	»	**148.494** et **148.495**	**1951**
139.108 et **139.109**	»	142.850 et 142.851	1950	**145.734** et **145.735**	»	148.506 et 148.507	1947
139.120 et **139.121**	»	142.870 et 142.871	»	**145.758** et **145.759**	»	148.551 et 148.555	1950
139.168 et **139.169**	»	**142.908** et **142.909**	**1951**	145.762 et 145.763	1945	**148.632** et **148.633**	**1951**
139.172	opp.	**142.916** et **142.917**	»	**145.788** et **145.789**	**1951**	**148.666** et **148.667**	»
139.246 et **139.247**	**1951**	**143.056** et **143.057**	»	145.908 et 145.909	1950	**148.774** et **148.775**	»
139.262 et **139.263**	»	**143.078** et **143.079**	»	**146.040** et **146.041**	**1951**	148.786 et 148.787	1950
139.264 et **139.265**	»	**143.140** et **143.141**	»	**146.116** et **146.117**	»	**148.788** et **148.789**	**1951**
139.292 et **139.293**	»	**143.156** et **143.157**	»	**146.136** et **146.137**	»	**148.818** et **148.819**	»
139.336 et **139.337**	»	**143.208** et **143.209**	»	**146.166** et **146.167**	»	**148.832** et **148.833**	»
139.392 et **139.393**	»	**143.276** et **143.277**	»	146.268 et 146.269	1950	148.868 et 148.869	1950
139.434 et 139.435	1947	**143.298** et **143.299**	»	146.270 et 146.271	1945	**148.878** et **148.879**	**1951**
139.454 et **139.455**	**1951**	**143.326** et **143.327**	»	**146.274** et **146.275**	**1951**	**148.882** et **148.883**	»
139.472 et **139.473**	»	**143.338** et **143.339**	»	146.310 et 146.311	1950	148.932 et 148.933	1950
139.514 et **139.515**	»	**143.358** et **143.359**	»	**146.336** et **146.337**	**1951**	**148.948** et **148.949**	**1951**
139.520 et 139.521	1950	143.362 et 143.363	1945	**146.382** et **146.383**	»	149.002 et 149.003	1950
139.580 et 139.581	»	143.368 et 143.369	1950	**146.392** et **146.393**	»	**149.016** et **149.017**	**1951**
140.064 et 140.065	»	**143.376** et **143.377**	**1951**	**146.420** et **146.421**	»	**149.100** et **149.101**	»
140.068 et 140.069	»	143.428 et 143.429	1950	146.422 et 146.423	1950	**149.172** et **149.173**	»
140.072 et 140.073	1947	143.494 et 143.495	»	**146.434** et **146.435**	**1951**	149.180 et 149.181	1950
140.132 et 140.133	1950	**143.502** et **143.503**	**1951**	**146.454** et **146.455**	»	149.218 et 149.219	»
140.164 et 140.165	»	143.582 et 143.583	1947	146.546 et 146.547	1950	**149.274** et **149.275**	**1951**
140.196 et **140.197**	**1951**	143.616 et 143.617	1950	**146.566** et **146.567**	**1951**	149.358 et 149.359	1950
140.228 et **140.229**	»	**143.628** et **143.629**	**1951**	146.570 et 146.571	1946	**149.362** et **149.363**	**1951**
140.290 et 140.291	1947	**143.638** et **143.639**	»	**146.694** et **146.695**	**1951**	**149.374** et **149.375**	»
140.314 et **140.315**	**1951**	143.656 et 143.657	1950	146.712 et 146.713	1950	**149.410** et **149.411**	»
140.356 et **140.357**	»	**143.664** et **143.665**	**1951**	146.718 et 146.719	1946	**149.446** et **149.447**	»
140.410 et **140.411**	»	**143.684** et **143.685**	»	146.720 et 146.721	1947	149.486 et 149.487	1946
140.432 et **140.433**	»	**143.704** et **143.705**	»	**146.860** et **146.861**	**1951**	**149.498** et **149.499**	**1951**
140.476 et **140.477**	»	143.722 et 143.723	1950	**146.878** et **146.879**	»	**149.530** et **149.531**	»
140.486 et **140.487**	»	**143.744** et **143.745**	**1951**	**146.960** et **146.961**	»	**149.566** et **149.567**	»
140.502 et **140.503**	»	**143.746** et **143.747**	»	146.968 et 146.969	1950	149.582 et 149.583	1950
140.510 et 140.511	1950	143.806 et 143.807	1950	**147.000** et **147.001**	**1951**	**149.596** et **149.597**	**1951**
140.566 et 140.567	1947	143.830 et 143.831	1946	147.060 et 147.061	1950	**149.616** et **149.617**	»
140.594 et **140.595**	**1951**	**143.840** et **143.841**	**1951**	**147.078** et **147.079**	**1951**	**149.638** et **149.639**	»
140.626 et **140.627**	»	**143.924** et **143.925**	»	147.082 et 147.083	1950	149.656 et 149.657	1950
140.648 et 140.649	1950	143.998 et 143.999	1950	147.154 et 147.155	1946	**149.692** et **149.693**	**1951**
140.670 et **140.671**	**1951**	**144.178** et **144.179**	**1951**	147.222 et 147.223	1947	149.824 et 149.825	1950
140.690 et **140.691**	»	144.192 et 144.193	1950	**147.226** et **147.227**	**1951**	**149.900** et **149.901**	**1951**
140.786 et **140.787**	»	**144.302** et **144.303**	**1951**	147.244 et 147.245	1947	**149.912** et **149.913**	»
140.826 et **140.827**	»	**144.354** et **144.355**	»	147.248 et 147.249	»	**149.928** et **149.929**	»
140.872 et **140.873**	»	144.372 et 144.373	1950	**147.322** et **147.323**	**1951**	**149.940** et **149.941**	»
140.904 et 140.905	1950	**144.492** et **144.493**	**1951**	**147.324** et **147.325**	»	**149.958** et **149.959**	»
140.908 et **140.909**	**1951**	144.638 et 144.639	1947	**147.360** et **147.361**	»	**150.010** et **150.011**	»
140.914 et 140.915	1950	**144.676** et **144.677**	**1951**	**147.378** et **147.379**	»	**150.036** et **150.037**	»
140.942 et 140.943	»	**144.682** et **144.683**	»	**147.402** et **147.403**	»	150.086 et 150.087	1950
140.984 et **140.985**	**1951**	**144.684** et **144.685**	»	**147.436** et **147.437**	»	150.100 et 150.101	»
141.064 et 141.065	1950	144.688 et 144.689	1950	147.448 et 147.449	1950	150.142 et 150.143	»
141.138 et **141.139**	**1951**	**144.720** et **144.721**	**1951**	**147.496** et **147.497**	**1951**	**150.146** et **150.147**	**1951**
141.194 et 141.195	1942	144.722 et 144.723	1950	**147.582** et **147.583**	»	150.182 et 150.183	1950
141.214 et 141.215	1950	**144.750** et **144.751**	**1951**	**147.598** et **147.599**	»	**150.292** et **150.293**	**1951**
141.274 et **141.275**	**1951**	**144.776** et **144.777**	»	**147.618** et **147.619**	»	**150.346** et **150.347**	»
141.298 et **141.299**	»	144.898 et 144.899	1945	**147.646** et **147.647**	»	**150.372** et **150.373**	»
141.422 et 141.423	1950	**144.920** et **144.921**	**1951**	**147.648** et **147.649**	»	**150.420** et **150.421**	»
141.424 et 141.425	»	**144.968** et **144.969**	»	**147.658** et **147.659**	»	150.431	opp.
141.425 et 141.426	opp.	145.012 et 145.013	1950	**147.678** et **147.679**	»	150.436 et 150.437	1946
141.564 et **141.565**	**1951**	**145.036** et **145.037**	**1951**	**147.748** et **147.749**	»	**150.478** et **150.479**	**1951**
141.590 et 141.591	1946	145.138 et 145.139	1945	**147.810** et **147.811**	»	150.498 et 150.499	1950
141.690 et **141.691**	**1951**	**145.178** et **145.179**	**1951**	147.848 et 147.849	1950	**150.546** et **150.547**	**1951**
141.730 et 141.731	1950	**145.186** et **145.187**	»	**147.882** et **147.883**	**1951**	150.568 et 150.569	1950
141.828 et **141.829**	**1951**	**145.218** et **145.219**	»	147.908 et 147.909	1950	**150.570** et **150.571**	**1951**
141.846 et **141.847**	»	**145.224** et **145.225**	»	147.979 à 147.987	opp.	150.586 et 150.587	1950
141.878 et **141.879**	»	**145.228** et **145.229**	»	148.008 et 148.009	1950	150.632 et 150.633	1945
142.050 et 142.051	1950	**145.252** et **145.253**	»	148.010 et 148.011	1947	150.690 et 150.691	1942
142.052 et **142.053**	**1951**	145.266 et 145.267	1950	148.012 et 148.013	1945	**150.756** et **150.757**	**1951**
142.202 et **142.203**	»	145.302 et 145.303	»	**148.048** et **148.049**	**1951**	**150.766** et **150.767**	»
142.210 et 142.211	1947	145.354 et 145.355	»	**148.060** et **148.061**	»	**150.780** et **150.781**	»
142.214 et **142.215**	**1951**	**145.430** et **145.431**	**1951**	**148.078** et **148.079**	»	150.864 et 150.865	1950
142.236 et **142.237**	»	**145.446** et **145.447**	»	148.088 et 148.089	1944	**150.868** et **150.869**	**1951**
142.238 et **142.239**	»	**145.470** et **145.471**	»	**148.104** et **148.105**	**1951**	150.900 et 150.901	1950
142.268 et **142.269**	»	145.504 et 145.505	1950	**148.192** et **148.193**	»	**150.920** et **150.921**	**1951**
142.344 et 142.345	1950	**145.544** et **145.545**	**1951**	148.308 et 148.309	1950	**150.980** et **150.981**	»
142.476 et 142.477	1945	145.552 et 145.553	1950	148.380 et 148.381	»	150.992 et 150.993	1950
142.478 et 142.479	»	**145.598** et **145.599**	**1951**	148.382 et 148.383	»	151.062 et 151.063	»
142.514 et 142.515	1950	**145.602** et **145.603**	»	148.398 et 148.399	»	151.066 et 151.067	»
142.516 et **142.517**	**1951**	145.621 et 145.625	1950			**151.082** et **151.083**	**1951**

Numéros des coupons devant être attachés aux titres.

1942 (1er tirage), rembours. 15 avril 1942, coup. n° 17, 15 octobre 1942.
1944 (2e tirage), — 15 avril 1944, — 19, 15 octobre 1944.
1945 (3e tirage), — 15 avril 1945, — 21, 15 octobre 1945.
1946 (4e tirage), — 15 avril 1946, — 23, 15 octobre 1946.
1947 (5e tirage), rembours. 15 avril 1947, coup. n° 25, 15 octobre 1947
1950 (6e tirage), — 15 avril 1950, — 31, 15 octobre 1950.
1951 (7e tirage), — 15 avril 1951, — 33, 15 octobre 1951.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables chez:
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e);
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e);
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e);
Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e);
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e);
MM. Lazard frères et Ce, 5, rue Pillet-Will, Paris (9e),
et dans tous leurs sièges, agences et succursales en France.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1912
DE LA
Compagnie des mines d'Anzin.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1912) de la Compagnie des mines d'Anzin, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 17 mai 1946 et décret d'application du 28 juin 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachat en bourse à son amortissement du 15 juin 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
571 à 580	47	6.306 à 310	47	13.486 à 490	45
681 à 690	47	6.822	47	13.821 à 830	47
711 et 712	47	6.827 à 830	47	13.941 à 944	45
717 à 720	47	6.841 à 850	47	14.469 et 470	45
955	45	7.002 à 009	47	14.821 à 830	47
1.051 à 060	47	7.271 et 272	47	14.971 à 979	47
1.321 à 325	47	7.724	45	15.202 à 209	45
1.732 à 736	47	7.727 à 730	45	15.222	47
1.738 à 740	47	7.775 et 776	45	15.225 à 230	47
1.741 à 750	47	7.778 à 780	45	15.541 à 550	47
1.893 à 899	45	7.977 et 978	45	15.578 à 580	47
2.021 et 022	45	8.791 et 792	45	15.661 à 666	47
2.030	45	8.794 à 797	45	15.669 et 670	47
2.471 à 475	47	9.572 à 580	47	16.121 à 124	45
2.479 et 480	47	10.181 à 188	45	16.126 et 127	45
3.037 à 039	47	10.423 et 424	45	16.191 à 193	47
3.464 à 469	45	10.937 à 940	47	16.195	47
3.811 à 816	47	10.941 à 950	45	16.198 à 200	47
3.820	47	11.081	47	16.253	47
3.852 à 857	45	11.087 à 090	47	16.258 et 259	47
3.859 et 860	45	11.311 à 317	47	16.331 à 335	45
3.921 à 925	47	11.391 à 393	45	16.491 et 492	47
3.928 et 929	47	11.396 à 400	45	16.496 à 500	47
4.014	45	11.441 à 450	47	16.533 à 537	45
4.521 à 530	47	11.574 à 580	47	16.539 et 540	45
4.681 à 683	45	11.731	45	16.891 et 892	47
4.690	45	12.241 à 250	47	16.891 et 892	47
4.741 et 742	45	12.386 à 389	45	17.111 à 114	45
4.745 à 747	45	12.491 à 493	45	17.132 et 133	45
4.922	47	12.498 à 500	45	17.171 et 172	47
4.927 à 930	47	12.791 et 792	47	17.174 à 178	47
6.075 à 079	45	12.797	47	17.436 à 440	47
6.191	47	13.481	45	17.881 à 890	47
6.301 à 303	47	13.484	45		

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 10 MARS 1951

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

(EN LIQUIDATION)

Obligations de 1.000 F de 1880.

Selon l'amortissement prévu des 1.200.000 obligations de cet emprunt, 19.900 obligations ont été appelées au remboursement à partir du 10 avril 1951; la liste des numéros ci-après désigne les obligations remboursables, dans la tranche des titres créés et mis en circulation, au prix net de 908 F:

69, 112, 124, 175, 406, 464, 510, 511, 539, 574, 584, 858—1107, 232, 350, 438, 661, 709, 737—2420, 178, 188, 197, 240, 257, 259, 414, 521, 638, 776, 881, 890, 953, 990—3000, 186, 249, 291, 293, 491, 518, 546, 733, 807—4016, 33, 172, 295, 330, 379, 398, 557, 631, 656, 848, 900, 912, 941, 968—5008, 117, 121, 261, 278, 300, 344, 370, 448, 571, 665, 695—6343, 361, 376, 386, 453, 584, 614, 700—7015, 49, 258, 322, 344, 359, 376, 876, 917, 969—8239, 466, 505, 528, 547, 576, 681, 712, 777, 853, 876—9058, 102, 212, 236, 386, 496, 500, 707, 865, 933, 971—10114, 130, 259, 263, 311, 354, 636, 731, 955, 977—11078, 155, 503, 520, 526, 637, 767, 795, 797, 905, 978—12005, 12, 14, 57, 127, 164, 220, 280, 291, 295, 345, 413, 620, 637, 678, 866—13042, 75, 840, 864, 975—14077, 81, 118, 288, 350, 378, 540, 616, 736, 806—15099, 222, 381, 404, 697, 742, 806, 917—16026, 110, 114, 186, 310, 413, 461, 502, 588, 604, 643, 931, 943, 968—17101, 432, 569, 607, 614, 628, 672, 827, 838—18302, 415, 476, 492, 547, 585, 720, 763, 865, 883, 891—19020, 133, 136, 190, 406, 408, 415, 416, 495, 501, 641, 727, 826, 849, 947, 996—20078, 93, 218, 231, 459, 475, 524, 719, 789, 822, 831, 979, 994—21590, 729, 774, 789, 909, 941—22042, 115, 163, 278, 340, 372, 388, 403, 408, 419, 543, 624, 665, 683, 707, 733, 923, 934, 999—23150, 200, 328, 371, 393, 703, 771, 792, 816—24051, 119, 251, 269, 610, 707, 729, 930, 994—25017, 73, 129, 135, 193, 195, 206, 426, 516, 599, 615, 667, 800, 823, 842, 887, 930—26017, 51, 58, 102, 127, 176, 191, 220, 265, 523, 552, 569, 692, 718, 836, 935, 965, 980, 998—27012, 52, 89, 107, 113, 167, 258, 264, 270, 347, 393, 403, 710, 724, 830, 857—28306, 316, 323, 450, 508, 659, 744, 752, 758, 825—29030, 137, 162, 167, 392, 439, 453, 428, 546, 670, 722, 825, 876, 919, 920, 949—30156, 242, 367, 447, 552, 610, 747, 747—31094, 108, 237, 247, 252, 377, 381, 436, 450, 458, 552, 554—32221, 392, 471, 512, 545, 800, 830, 882, 915, 975—33068, 98, 223, 230, 365, 378, 407, 424, 586, 604, 816, 863, 871, 944, 951—34074, 243, 284, 325, 510, 665, 922—35857, 952—36012, 13, 43, 83, 100, 101, 131, 214, 247, 309, 418, 497, 944—37008, 121, 143, 242, 293, 372, 407, 504, 508, 654, 791, 808, 842, 829, 857, 966—38068, 98, 104, 171, 200, 251, 282, 313, 434, 464, 511, 560, 749, 789, 876—39035, 46, 183, 221, 406, 545, 748, 787, 797, 916, 943.

40104, 106, 107, 138, 309, 337, 399, 614, 692, 787, 827, 860, 867, 927—41016, 54, 161, 447, 852, 908—42168, 302, 801—43216, 218, 647, 881, 899—44177, 211, 240, 465, 635, 703, 837, 964—45295, 336, 472, 518, 539, 583, 615, 619, 632, 916—46139, 316, 353, 460, 684, 694, 708, 952, 959—47014, 82, 184, 274, 347, 398, 422, 459, 480, 489, 582, 751, 855, 991—48088, 264, 302, 309, 391, 468, 480, 744, 959—49162, 235, 400, 425, 665—50670, 573, 770, 924, 961, 97—51122, 304, 322, 336, 339, 385, 547, 621, 669, 702, 742, 749, 967—52025, 80, 97, 106, 129, 132, 318, 331, 408, 480, 484, 530, 632, 663, 812, 877, 908—53168, 223, 256, 493, 702, 780, 898, 930—54013, 101, 376, 472, 526, 616, 668, 770, 860, 977—55151, 236, 278, 294, 375, 427, 430, 571, 632, 633—56256, 767, 493, 510, 806, 830, 834, 839, 883, 915—57120, 282, 345, 361, 431, 470, 593, 658, 661, 684, 939, 985—58542, 715, 734, 738, 839—59218, 310, 339, 369, 407, 523, 936, 952—60157, 190, 351, 381, 461—61383, 118, 139, 175, 190, 204, 207, 404, 497, 791—62079, 137, 165, 230, 231, 512, 569—63019, 98, 99, 191, 282, 294, 460, 505, 510, 575, 745, 752, 785, 799—64014, 107, 528, 538, 556, 557, 636, 670, 682, 744, 789, 790, 805, 847, 979—65044, 260, 282, 321, 464, 598, 614, 816, 890, 972—66076, 180, 196, 315, 342, 366, 377, 443, 497, 624, 625, 653, 667, 673, 688, 842, 879, 909, 907, 936, 954—67301, 31, 170, 314, 471, 581, 698, 705, 723, 890, 905, 914, 969—68099, 559, 599, 632, 641, 765, 787, 847, 844, 903—69126, 161, 419, 424, 688, 765, 798, 859—70043, 165, 501, 802, 981—71036, 83, 139, 159, 202, 476, 563, 696, 802, 923, 962—72174, 195, 290, 466, 505, 510, 547, 573, 583, 658, 681, 736, 769, 807, 819, 839, 930, 968—73021, 55, 89, 110, 260, 287, 322, 368, 899, 909, 924—74066, 51, 58, 324, 456, 541, 726, 862—75081, 97, 102, 182, 193, 312, 324, 522—76083, 87, 105, 116, 182, 440, 451, 610, 821, 978—77134, 249, 261, 286, 295, 414, 458, 514, 585, 799, 936, 980—78093, 315, 380, 402, 495, 522, 536, 620, 651, 670, 706, 798—79005, 81, 119, 149, 152, 339, 426, 443, 455, 558, 629, 788, 826, 829, 866, 944, 945, 946, 994—80006, 190, 354, 371, 501, 643, 687, 818, 857—81101, 174, 288, 306, 522, 824, 839, 878, 992, 996—82125, 139, 234, 330, 496, 571, 584, 588, 735, 749, 759—83190, 207, 251, 284, 300, 398, 477, 968—84058, 195, 244, 320, 760, 679, 784, 799, 889, 903, 918—85545, 564, 585, 867—86272, 397, 678, 794, 937, 950, 959, 980—87031, 414, 478, 615, 638, 713, 816—88006, 18, 73, 212, 223, 441, 477, 497, 500, 503, 553, 767, 848, 926, 94—89011, 15, 16, 45, 292, 455, 465, 531, 749, 758, 787, 853, 935, 967—90163, 395, 686, 891, 915, 926, 987—91116, 252, 270, 271, 616, 676, 692—92146, 227, 263, 332, 421, 501, 503, 540, 740, 854, 972, 999—93146, 152, 403, 517, 631, 686, 689, 870—94035, 128, 404, 405, 555, 562, 624, 741, 975—95066, 93, 140, 167, 177, 215, 224, 684, 972—96055, 78, 82, 124, 167, 236, 253, 286, 387, 635, 772, 874, 880, 894, 927—97039, 143, 323, 510, 566, 601, 940, 962, 985—98036, 76, 173, 259, 272, 291, 312, 350, 358, 405, 879, 914—99024, 57, 129, 314, 612, 695.

100012, 261, 382, 394, 470, 644, 710, 771, 908—101148, 225, 275, 313, 318, 462, 465, 493, 560, 992—102020, 60, 183, 241, 252, 294, 526, 624, 670, 662, 676—103063, 77, 89, 91, 202, 238, 263, 284, 289, 303, 315, 365, 366, 423, 503, 845, 959—104165, 281, 552, 557, 667, 962, 998—105014, 121, 131, 343, 758, 811—106249, 252, 315, 360, 428, 433, 437, 465, 505, 547, 891, 907, 915, 957—107054, 100, 351, 590, 794, 661, 655, 774, 777, 847—108416, 18, 22, 33, 46, 390, 412, 417, 467, 471, 718, 729, 766, 773, 832, 920—109197, 237, 277, 409, 411, 559, 526, 620, 888, 974, 994—110251, 502, 584, 587, 591, 896, 917—111058, 159, 199, 220, 281, 355, 462, 581, 583, 620, 662, 671, 785, 795, 826—112107, 434, 858, 920, 926—113025, 56, 117, 182, 316, 662, 724, 803, 850, 872, 909—114001, 628, 822—115129, 267—116486, 497, 558, 564, 637, 692, 702, 800, 865, 920, 934—117126, 140, 256, 636, 731, 845, 909—118000, 39, 134, 162, 198, 211, 222, 302, 339, 506, 589, 595, 940, 955, 965—119031, 108, 212, 276, 290, 386, 394, 437, 464, 492, 537, 584, 630, 720, 810, 814, 837, 874, 995—120067, 216, 365, 375, 549, 615, 628, 712, 759, 804, 806, 844, 863, 956—121051, 58, 116, 122, 185, 197, 251, 355, 364, 486, 611, 786—122007, 176, 239, 339, 393, 413, 451, 525, 581, 607, 667, 732, 846—123090, 112, 160, 488, 526, 675, 772, 776, 797, 957—124030, 99, 268, 298, 350, 455, 457, 475, 476, 507, 602, 606, 697, 737, 795, 901, 922, 952—125113, 196, 399, 507, 558, 559, 603, 656, 775, 776, 802, 848, 885, 905, 983, 986—126044, 118, 179, 503, 514, 543, 597, 699, 766, 950, 992—127006, 8, 75, 417, 428, 432, 443, 774, 823, 980—128054, 71, 210, 220, 255, 270, 323, 366, 583, 626, 739, 756, 767, 825, 880, 916—129195, 249, 366, 420, 449, 450, 763, 778, 803—130118, 140, 154, 170, 186, 245, 258, 272, 327, 482, 499, 562, 657, 707, 745, 921, 976, 989—131055, 123, 256, 316, 512, 518, 576, 609, 873, 959—132000, 189, 613, 616, 679, 722, 946—133025, 58, 265, 268, 323, 355, 379, 529, 623, 654, 856, 888, 903, 950—134042, 143, 330, 337, 491, 865, 869, 935—135081, 231, 312, 344, 663, 733, 736, 823, 872—136001, 117, 194, 215, 390, 630, 663, 798, 929—137183, 303, 319, 334, 353,

473, 666, 669, 765, 793, 843, 932 —138268, 700, 981—139044, 316, 404, 429, 462, 560, 651, 798—140200, 231, 271, 450, 665, 687, 736, 794, 809, 857, 888, 955—141058, 219, 294, 526, 531, 634, 646, 745, 825, 870, 914, 942—142164, 275, 512, 556, 580, 659, 735, 803, 855, 956, 994—143113, 115, 215, 291, 312, 366, 507, 512, 758, 778, 870, 910, 949 —144075, 323, 346, 431, 532, 551, 573, 602, 674, 709, 743, 840, 899 —145061, 65, 80, 207, 320, 399.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1930

DE

l'Electricité et Gaz du Nord.

En liquidation par suite de sa nationalisation
(loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 7 mars 1951 et remboursables à partir du 15 avril 1951 à 1.001 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
21 à 30	49	7.281 à 296	51	13.501 à 510	49
71 à 80	51	7.631 à 640	49	13.781 à 790	46
411 à 420	51	7.641 à 650	46	13.901 à 910	51
501 à 510	51	7.671 à 680	51	14.081 à 090	51
721 à 730	49	7.791 à 800	45	14.461 à 470	50
771 à 780	51	7.801 à 810	47	14.491 à 500	50
801 à 810	50	7.961 à 970	51	14.731 à 740	51
841 à 850	50	8.141 à 150	51	14.761 à 770	49
961 à 970	44	8.331 à 340	47	14.791 à 800	51
1.071 à 080	50	8.701 à 710	48	15.001 à 010	51
1.091 à 100	50	8.741 à 750	49	15.091 à 100	49
1.391 à 400	51	8.771 à 780	51	15.161 à 170	51
1.401 à 410	51	9.061 à 063	47	15.261 à 270	51
1.431 à 440	51	9.091 à 100	51	15.421 à 430	45
1.591 à 600	51	9.181 à 190	49	15.431 à 440	43
1.671 à 680	51	9.191 à 200	51	15.501 à 510	50
1.711 à 720	51	9.201 à 210	48	15.801 à 810	48
1.721 à 730	48	9.211 à 220	51	15.841 à 850	51
1.951 à 960	50	9.371 à 380	51	15.871 à 880	46
1.971 à 980	51	9.401 à 410	50	15.881 à 890	51
2.021 à 030	49	9.481 à 490	49	15.891 à 900	51
2.031 à 040	51	9.611 à 620	51	15.941 à 950	51
2.181 à 190	51	9.731 à 740	51	15.961 à 970	50
2.371 à 380	49	9.841 à 850	48	16.011 à 020	48
2.441 à 450	51	9.921 à 930	50	16.111 à 120	51
2.471 à 480	50	9.951 à 960	51	16.301 à 310	50
2.621 à 630	49	9.961 à 970	51	16.571 à 580	46
2.661 à 670	47	10.041 à 050	50	16.591 à 600	49
2.671 à 680	50	10.051 à 060	51	16.651 à 660	51
2.721 à 726	49	10.061 à 070	48	17.201 à 210	51
2.791 à 800	50	10.411 à 420	43	17.471 à 480	49
2.811 à 820	50	10.421 à 430	45	17.641 à 650	50
2.861 à 870	49	10.431 à 440	47	17.771 à 780	51
2.921 à 930	49	10.521 à 530	51	17.851 à 860	49
3.001 à 010	51	10.681 à 690	51	17.881 à 890	51
3.051 à 060	49	10.841 à 850	51	17.941 à 950	49
3.461 à 470	50	10.901 à 910	47	18.081 à 090	51
3.641 à 650	51	10.941 à 950	50	18.201 à 210	44
3.761 à 770	50	11.011 à 020	51	18.221 à 240	49
3.991 à 4.000	48	11.061 à 070	51	18.331 à 340	51
		11.081 à 090	50	18.341 à 350	50
4.051 à 060	49	11.111 à 120	50	18.371 à 380	51
4.191 à 200	50	11.361 à 370	49	18.381 à 390	44
4.261 à 270	47	11.471 à 480	49	18.461 à 470	51
4.291 à 300	51	11.611 à 620	51	18.671 à 680	51
4.401 à 410	49	11.651 à 660	46	18.771 à 780	49
4.851 à 860	51	11.811 à 820	49	18.831 à 840	51
4.881 à 890	51	11.911 à 920	45	18.861 à 870	50
5.011 à 020	45	11.971 à 980	51	18.971 à 980	47
5.041 à 050	47	12.211 à 220	50	19.081 à 090	50
5.391 à 400	50	12.241 à 250	50	19.111 à 120	49
5.641 à 650	50	12.411 à 420	50	19.121 à 130	48
5.751 à 760	50	12.431 à 440	48	19.165 à 169	45
5.811 à 820	49	12.631 à 640	51	19.281 à 290	51
5.901 à 910	50	12.671 à 680	51	19.341 à 350	50
6.121 à 130	49	12.801 à 810	50	19.471 à 480	49
6.451 à 460	51	12.951 à 960	50	19.521 à 530	51
6.511 à 520	50	12.991 à 13.000	50	19.641 à 650	51
6.601 à 610	50	13.062 à 066	45	19.671 à 680	47
6.611 à 615	51	13.121 à 130	51	19.701 à 710	50
6.651 à 660	46	13.221 à 230	51	19.841 à 850	49
7.031 à 040	51	13.231 à 240	50	19.851 à 860	50
7.081 à 090	49			19.981 à 990	51

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
20.051 à 060	49	29.321 à 328	46	39.421 à 430	48
20.071 à 080	47	29.329 à 330	46	39.661 à 670	49
20.091 à 100	51	29.331 à 333	44	39.681 à 690	45
20.111 à 117	43	29.751 à 760	48	39.751 à 760	51
20.301 à 310	48	29.761 à 770	50	40.111 à 120	45
20.401 à 410	47	29.971 à 980	46	40.141 à 150	49
20.571 à 580	45	30.021 à 030	50	40.171 à 180	48
20.771 à 780	49	30.081 à 090	50	40.261 à 270	49
20.791 à 800	45	30.161 à 170	51	40.381 à 390	50
20.841 à 850	47	30.221 à 230	50	40.551 à 560	51
20.861 à 870	44	30.241 à 250	50	40.881 à 890	50
21.021 à 030	50	30.271 à 280	47	40.941 à 950	49
21.071 à 080	50	30.551 à 560	47	41.291 à 300	50
21.721 à 730	50	30.561 à 570	50	41.531 à 540	43
21.851 à 860	51	30.591 à 600	51	41.691 à 700	48
21.881 à 890	50	30.611 à 620	49	41.781 à 786	49
22.041 à 050	51	30.781 à 790	45	41.801 à 810	50
22.201 à 210	49	30.801 à 810	50	41.871 à 880	50
22.411 à 420	47	30.831 à 840	45	41.941 à 950	51
22.541 à 550	48	31.031 à 040	49	42.001 à 010	46
22.571 à 580	45	31.161 à 170	51	42.051 à 060	51
22.591 à 600	51	31.451 à 460	50	42.121 à 130	50
22.651 à 660	50	31.671 à 680	48	42.221 à 230	47
22.761 à 770	51	31.691 à 700	51	42.401 à 410	46
22.881 à 890	50	31.781 à 790	44	42.581 à 590	51
22.891 à 900	49	31.831 à 840	48	42.591 à 600	51
22.981 à 990	48	31.921 à 930	51	42.671 à 680	51
23.021 à 030	51	31.991 à 32.000	50	42.801 à 810	41
23.171 à 180	44			42.891 à 900	49
23.231 à 240	50	32.121 à 130	51	42.931 à 940	50
23.321 à 330	49	32.181 à 190	51	42.941 à 950	49
23.351 à 360	51	32.201 à 210	51	43.011 à 020	50
23.451 à 460	51	32.271 à 280	43	43.061 à 070	51
23.481 à 490	49	32.321 à 330	50	43.161 à 170	51
23.541 à 550	51	32.341 à 350	51	43.191 à 200	51
23.701 à 710	51	32.461 à 470	47	43.261 à 270	51
23.731 à 740	46	32.471 à 480	47	43.321 à 330	49
23.931 à 940	49	32.491 à 500	51	43.431 à 440	50
23.961 à 970	50	32.631 à 640	51	43.841 à 850	51
24.081 à 090	49	32.651 à 32.691	50	43.911 à 920	51
24.371 à 380	43	32.691 à 700	51	43.991 à 44.000	46
24.391 à 400	48	32.751 à 760	49	44.371 à 380	48
24.431 à 440	51	32.921 à 930	50	44.401 à 410	50
24.481 à 490	50	33.091 à 100	49	44.481 à 490	50
24.501 à 510	51	33.101 à 110	48	44.551 à 560	51
24.511 à 520	51	33.191 à 200	51	44.701 à 710	50
24.591 à 600	45	33.301 à 310	49	44.781 à 790	49
24.611 à 620	51	33.311 à 320	43	45.011 à 020	51
24.621 à 630	50	33.501 à 510	51	45.071 à 080	51
24.741 à 750	46	33.541 à 550	50	45.471 à 480	51
24.961 à 970	48	33.571 à 580	51	45.611 à 620	47
25.081 à 090	50	33.601 à 610	45	45.701 à 710	50
25.251 à 260	51	33.851 à 860	48	45.871 à 880	51
25.331 à 340	50	34.071 à 080	48	45.901 à 910	50
25.561 à 570	50	34.171 à 180	48	46.461 à 470	46
25.571 à 580	50	34.181 à 190	41	46.521 à 530	49
25.591 à 600	50	34.251 à 260	51	46.951 à 960	49
25.621 à 630	51	34.401 à 410	50	47.001 à 010	50
25.751 à 760	50	34.411 à 420	49	47.021 à 030	51
25.821 à 830	49	34.661 à 670	50	47.061 à 070	48
25.831 à 840	50	34.731 à 740	47	47.501 à 510	47
25.871 à 880	45	35.201 à 210	51	47.611 à 620	51
25.901 à 910	50	35.361 à 370	46	47.661 à 670	51
25.931 à 940	50	35.441 à 450	51	47.791 à 800	50
26.101 à 110	50	35.491 à 500	51	47.851 à 860	51
26.171 à 180	49	35.601 à 610	51	47.901 à 910	50
26.221 à 230	51	35.611 à 620	49	48.251 à 260	51
26.261 à 270	45	35.681 à 690	51	48.261 à 270	51
26.321 à 330	46	35.751 à 760	51	48.291 à 300	50
26.391 à 400	46	35.801 à 810	50	48.371 à 380	51
26.721 à 730	51	36.071 à 080	51	48.481 à 490	50
26.761 à 770	43	36.171 à 180	51	48.531 à 540	50
26.781 à 790	48	36.361 à 370	47	48.641 à 650	50
27.671 à 680	49	36.501 à 510	51	48.671 à 680	49
27.791 à 800	49	36.631 à 640	48	48.701 à 710	48
27.851 à 860	45	36.811 à 820	49	48.821 à 830	50
27.921 à 930	51	36.881 à 890	50	48.851 à 860	46
27.971 à 980	46	37.211 à 220	51	48.921 à 930	50
28.041 à 050	49	37.731 à 740	51	48.971 à 980	47
28.081 à 090	51	38.061 à 070	49	49.151 à 160	49
28.221 à 230	51	38.391 à 400	51	49.171 à 180	51
28.271 à 280	50	38.531 à 540	47	49.211 à 220	49
28.281 à 290	51	38.701 à 710	51	49.311 à 320	51
28.321 à 330	51	38.741 à 750	50	49.321 à 330	51
28.351 à 360	51	38.971 à 980	49	49.501 à 510	50
28.511 à 520	51	39.021 à 030	49	49.531 à 540	50
28.701 à 710	51	39.121 à 130	48	49.571 à 580	51
28.801 à 810	50	39.211 à 220	50	49.941 à 950	43
28.941 à 950	49	39.301 à 310	51	49.971 à 980	47
29.041 à 050	47	39.381 à 390	51		

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1930
DE LA
société Energie électrique du Sud-Ouest.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 1.000 F (émission 1930) de la société Energie électrique du Sud-Ouest, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 juin 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Remboursables depuis le 15 décembre 1944, coupon du 15 juin 1945 attaché, à 1.000 F.

17.917 17.976 17.935 30.979 30.980 30.981 30.982 30.983
30.984 30.985 118.601

COMPAGNIE DE FIVES-LILLE

pour constructions mécaniques et entreprises.

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : UN MILLIARD DE FRANCS

7, RUE MONTALIVET, PARIS (8e)

R. C. : Seine 75707.

Obligations de 1.000 F 5,50 0/0 1939.

Conformément aux dispositions de la notice publiée lors de l'émission des 35.000 obligations de 1.000 F 5,50 0/0 1939 de la Compagnie de Fives-Lille, les 1.284 obligations qui devaient être amorties au dixième tirage en février 1951 ont été rachetées en Bourse et, en conséquence, ce tirage n'a pas eu lieu.

Liste des obligations de 1.000 F 5,50 0/0 1939 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
284	48	13.505	46	23.864	48
346	44	13.767	46	24.000	47
347	45	13.902	47	25.637	48
451	47	13.935	47	25.701	48
493	48	14.210	48	25.856	48
1.127	44	14.314	46	25.883	48
1.575	43	14.544	48	26.280	48
1.713	47	14.553	47	26.945	46
2.606	43	14.555	48	26.999	48
2.613	42	14.804	48	27.940	47
2.721	48	14.866	46	28.005	46
3.057	48	14.867	44	28.545	46
3.070	47	14.868	45	29.129	48
3.630	47	15.158	48	30.388	46
3.943	47	15.700	47	30.399	46
4.630	48	15.736	48	30.403	47
5.042	48	15.774	48	30.431	48
5.478	46	15.875	45	30.814	48
5.602	46	15.986	47	30.897	46
5.704	45	16.130	46	30.898	45
6.515	47	16.920	46	30.902	45
6.676	46	16.964	46	31.041	46
7.113	47	17.749	47	31.059	48
7.137	43	19.737	42	31.109	47
7.140	46	20.221	46	31.123	46
7.945	46	20.516	47	31.606	48
8.365	46	20.780	46	32.110	47
8.397	47	20.781	47	32.359	46
8.763	44	20.782	46	32.535	48
8.766	45	21.198	48	33.023	47
9.068	45	21.440	46	33.803	45
9.071	47	21.798	47	33.899	47
9.936	47	22.140	47	34.606	46
11.764	47	22.600	46	34.662	47
12.797	48	23.529	48	34.756	45
13.057	45	23.684	47	34.830	47

COMPAGNIE DE FIVES-LILLE

pour constructions mécaniques et entreprises.

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : UN MILLIARD DE FRANCS

7, RUE MONTALIVET, PARIS (8e)

R. C. : Seine 75707.

Obligations de 2.000 F 5 0/0 1941.

Conformément aux dispositions de la notice publiée lors de l'émission des 20.000 obligations de 2.000 F 5 0/0 1941 de la Compagnie de Fives-Lille, les 650 obligations qui devaient être amorties au dixième tirage en mars 1951 ont été rachetées en Bourse et, en conséquence, ce tirage n'a pas eu lieu.

Liste des obligations de 2.000 F 5 0/0 1941 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
314	47	8.078	46	14.018	46
690	47	8.992	42	14.183	47
692	47	9.327	44	14.601	47
1.684	47	9.861	46	15.111	47
1.744	47	10.907	47	15.710	43
1.905	45	11.703	46	17.009	45
2.033	46	12.139	45	18.692	47
2.035	47	12.224	47	18.708	47
2.573	47	13.059	47	19.030	46
2.716	45	13.174	47	19.056	47
3.406	47	13.559	47	19.541	47
4.157	46	13.978	47	19.670	47
5.883	46	14.002	47	19.959	47
6.963	47	14.005	46	19.972	47

COMPAGNIE DE FIVES-LILLE

pour constructions mécaniques et entreprises.

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : UN MILLIARD DE FRANCS

7, RUE MONTALIVET, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 75707.

Obligations de 5.000 F 3,75 0/0 1945.

Conformément aux dispositions de la notice publiée lors de l'émission des 20.000 obligations de 5.000 F 3,75 0/0 1945 de la Compagnie de Fives-Lille, les 450 obligations qui devaient être amorties au sixième tirage en mars 1951 ont été rachetées en Bourse et, en conséquence, ce tirage n'a pas eu lieu.

Les précédents amortissements ont été effectués par rachats en Bourse.

SOCIETE des ETABLISSEMENTS MARIA-GRIMAL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 48 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 11, RUE SAINT-FLORENTIN, A PARIS

Registre du commerce : Saint-Affrique n° 1406.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1946.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 23 obligations sorties au troisième tirage au sort du 4 avril 1951 et formant la totalité des 23 titres à amortir au 15 mai 1951.** Ces obligations seront remboursables à 5.000 F;

2° **Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
199 et 220	1951	651 à 656	1949
235	1948	659 et 660	1949
242	1951		

Gouvernement Général de Madagascar 2,50 °/₀ 1897

EMPRUNT DE 60.000 OBLIGATIONS DE 500 F

Cent huitième tirage du 8 mars 1951.

Numéros des 824 obligations amorties remboursables à partir du 1er mai 1951 et des obligations restant à rembourser sur les tirages précédents.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
3	11/50	2.423	5/51	4.351	5/51
18	11/49	2.429	5/51	4.375	11/49
23	5/51	2.438	5/49	4.409	11/50
54	5/48	2.452	5/51	4.427	11/46
78	5/50	2.473	11/50	4.436	11/41
109	11/50	2.483	5/51	4.439	11/46
117	5/48	2.508	5/49	4.440	11/49
168	11/50	2.519	11/48	4.446	5/51
203	5/51	2.522	5/47	4.511	11/50
218	11/48	2.541	11/48	4.597	5/49
249	11/50	2.583	5/51	4.655	11/50
268	5/51	2.595	5/49	4.660	5/51
271	5/48	2.639	11/50	4.732	5/51
304	11/49	2.674	5/51	4.733	11/50
314	5/51	2.753	5/47	4.754	11/50
391	11/50	2.761	11/50	4.755	11/50
395	5/47	2.781	5/51	4.756	5/51
428	5/50	2.812	5/51	4.856	11/48
493	5/51	2.813	5/48	4.910	5/50
502	5/44	2.868	5/51	4.922	11/48
506	5/44	2.893	11/50	4.930	11/50
533	5/51	2.898	5/49	4.934	11/50
546	11/50	2.900	11/48	4.965	11/50
549	11/49	2.906	11/48	4.966	5/48
583	11/50	2.942	5/50	4.972	5/49
589	5/48	2.983	11/50	4.986	5/47
648	5/51	2.995	5/49	5.001	11/50
656	5/49	3.001	5/49	5.030	5/51
658	5/49	3.032	11/47	5.038	11/48
663	5/50	3.070	5/51	5.041	11/49
709	5/51	3.074	5/50	5.103	5/51
751	11/49	3.081	11/48	5.133	5/51
770	11/50	3.105	5/48	5.134	5/50
781	5/51	3.106	11/50	5.161	5/48
837	11/50	3.133	5/51	5.206	11/47
844	11/49	3.140	5/49	5.218	5/51
872	5/51	3.169	5/47	5.223	5/51
928	11/49	3.172	11/49	5.245	5/51
930	5/51	3.174	5/49	5.254	5/48
1.017	5/51	3.237	5/51	5.260	5/48
1.020	11/49	3.253	5/51	5.279	11/50
1.032	5/51	3.286	5/51	5.289	5/51
1.086	5/51	3.295	5/47	5.304	5/51
1.087	5/51	3.300	5/50	5.319	11/50
1.092	11/50	3.307	5/50	5.341	5/51
1.131	5/51	3.336	5/51	5.346	5/50
1.133	5/51	3.366	5/50	5.372	11/48
1.147	5/49	3.368	5/49	5.375	5/51
1.249	5/51	3.371	5/51	5.386	11/48
1.254	5/51	3.433	11/50	5.447	5/51
1.269	5/51	3.451	5/51	5.481	5/44
1.364	5/50	3.525	11/50	5.489	5/51
1.379	5/51	3.538	11/50	5.502	11/50
1.394	5/50	3.545	5/51	5.513	5/51
1.459	5/51	3.560	11/49	5.519	11/48
1.468	5/51	3.638	5/48	5.553	5/51
1.470	5/51	3.673	11/49	5.614	11/50
1.473	5/51	3.683	11/50	5.643	11/49
1.533	5/51	3.690	5/50	5.644	11/41
1.549	11/50	3.702	5/51	5.645	5/48
1.578	5/50	3.703	11/48	5.649	5/51
1.621	11/50	3.766	5/50	5.725	11/48
1.669	5/51	3.826	11/46	5.764	11/50
1.701	11/47	3.850	5/51	5.805	5/51
1.708	5/51	3.861	5/51	5.896	5/50
1.787	11/50	3.871	5/51	5.982	5/51
1.806	11/46	3.896	5/51	6.049	5/51
1.815	5/51	3.932	11/50	6.070	5/50
1.955	5/51	3.994	5/51	6.071	11/50
1.988	11/48	4.018	11/46	6.072	5/48
2.009	5/51	4.019	5/51	6.084	5/51
2.054	5/51	4.039	5/49	6.193	5/51
2.059	11/49	4.157	5/50	6.194	5/47
2.093	5/51	4.160	11/48	6.226	11/49
2.113	11/50	4.200	5/51	6.264	5/49
2.115	5/51	4.222	5/51	6.283	11/50
2.140	11/50	4.226	11/50	6.325	5/47
2.187	5/51	4.241	5/51	6.316	5/47
2.272	5/51	4.297	5/51	6.349	11/48
2.372	5/49	4.320	5/51	6.352	5/51
2.398	5/48	4.350	5/51	6.433	5/50
6.458	5/49	8.839	11/48	10.739	5/51
6.461	5/51	8.842	5/48	10.740	5/49
6.465	11/48	8.879	11/50	10.741	11/48
6.471	5/51	8.892	11/46	10.791	11/50
6.472	5/48	8.906	5/47	10.855	5/51
6.474	5/51	8.932	11/48	10.929	5/51
6.481	11/48	8.943	11/50	10.987	11/50
6.548	11/49	8.991	5/47	11.033	11/50
6.584	5/51	9.000	5/50	11.077	11/50
6.633	5/51	9.024	11/48	11.205	11/50
6.652	5/50	9.043	11/49	11.225	11/50
6.672	5/48	9.077	11/50	11.241	5/51
6.707	5/51	9.110	5/51	11.321	11/50
6.779	11/50	9.111	11/48	11.334	5/51
6.793	5/51	9.122	5/49	11.360	5/51
6.799	11/47	9.126	5/49	11.406	5/47
6.802	11/49	9.215	11/45	11.482	5/49
6.804	5/50	9.218	5/51	11.485	11/48
6.827	5/51	9.250	5/51	11.606	5/51
6.875	11/50	9.258	5/51	11.647	5/51
6.914	11/49	9.266	11/50	11.651	5/50
6.941	5/51	9.305	5/47	11.729	11/50
6.953	11/44	9.311	5/51	11.731	5/51
6.955	11/48	9.318	11/50	11.753	5/51
6.961	11/49	9.338	5/51	11.754	11/49
6.969	5/39	9.348	11/50	11.755	5/51
6.975	5/50	9.366	5/48	11.769	11/50
7.011	5/46	9.382	11/47	11.774	5/51
7.017	5/49	9.395	5/50	11.854	11/50
7.018	11/48	9.401	5/51	11.869	5/51
7.019	11/46	9.404	11/50	11.884	11/49
7.027	5/51	9.409	5/51	11.921	11/47
7.076	5/50	9.411	5/51	11.926	11/50
7.078	5/50	9.424	5/51	11.927	5/48
7.117	5/49	9.436	5/51	11.935	5/51
7.141	5/48	9.463	11/49	12.014	5/49
7.143	5/48	9.489	5/49	12.032	5/51
7.167	5/51	9.496	5/49	12.036	11/47
7.299	5/51	9.564	11/50	12.041	5/50
7.311	5/51	9.589	5/49	12.071	5/51
7.321	5/49	9.610	11/45	12.079	5/49
7.346	11/50	9.628	5/49	12.089	11/50
7.369	11/49	9.636	5/51	12.100	11/45
7.384	5/48	9.646	5/51	12.102	11/49
7.412	5/50	9.652	11/39	12.128	11/47
7.428	11/50	9.653	5/34	12.130	11/50
7.446	11/50	9.720	11/45	12.155	5/51
7.461	11/50	9.771	11/49	12.156	11/50
7.488	5/50	9.804	5/48	12.184	11/50
7.522	11/50	9.806	5/48	12.185	11/46
7.593	5/50	9.816	5/50	12.200	5/51
7.669	11/48	9.849	11/48	12.207	5/51
7.670	11/44	9.853	5/48	12.257	11/50
7.678	11/48	9.862	5/49	12.263	5/47
7.692	5/51	9.880	11/39	12.285	5/51
7.695	5/49	9.928	5/49	12.307	5/51
7.739	5/48	9.951	5/51	12.321	5/51
7.766	5/51	10.006	11/50	12.324	11/48
7.770	11/49	10.044	5/51	12.349	5/51
7.776	5/51	10.064	11/49	12.410	11/47
7.794	11/50	10.165	5/50	12.426	11/50
7.865	5/51	10.180	5/51	12.467	11/50
7.879	5/51	10.209	5/50	12.474	11/49
7.886	5/51	10.211	11/49	12.475	11/50
7.940	5/51	10.224	11/50	12.489	5/51
7.978	5/51	10.253	11/50	12.516	11/50
8.000	5/49	10.272	11/49	12.533	5/51
8.123	5/51	10.274	5/51	12.575	11/50
8.130	5/49	10.323	5/49	12.583	5/51
8.138	11/50	10.335	11/50	12.608	11/50
8.153	11/50	10.337	11/50	12.668	11/50
8.161	11/46	10.353	5/51	12.721	5/49
8.176	5/51	10.356	5/47	12.756	11/50
8.297	5/51	10.378	5/50	12.759	5/51
8.329	5/51	10.385	11/50	12.795	5/51
8.332	11/48	10.438	5/49	12.825	11/45
8.344	5/48	10.441	5/51	12.838	5/51
8.352	11/50	10.457	5/51	12.873	11/50
8.412	11/48	10.510	5/51	12.885	11/50
8.488	5/51	10.528	11/50	12.906	5/50
8.506	11/49	10.545	5/50	12.918	5/46
8.514	11/50	10.547	5/48	12.923	5/49
8.550	5/51	10.566	5/45	12.943	11/50
8.649	5/51	10.577	5/51	12.961	5/49
8.650	5/51	10.583	5/46	12.988	5/51
8.693	5/51	10.595	5/49	12.999	5/49
8.717	11/47	10.600	11/45	13.009	5/50
8.732	5/51	10.601	5/51	13.083	11/50
8.735	5/50	10.614	11/50	13.098	5/49
8.753	11/48	10.638	11/50	13.129	5/51
8.778	11/48	10.712	5/51	13.190	11/50
8.804	5/48	10.719	11/50	13.214	11/49
8.813	5/43	10.724	11/49	13.237	5/51
8.822	11/50	10.737	5/51		

NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS	DATES de rembour-sement.
13.259	5/48	15.131	11/46	17.340	5/51	20.685	5/48	22.498	5/50	25.168	5/47
13.279	11/48	15.139	5/48	17.367	5/49	20.711	11/47	22.503	5/50	25.226	11/45
13.286	5/47	15.166	11/49	17.393	11/50	20.727	5/49	22.527	5/49	25.245	11/48
13.341	11/50	15.169	11/48	17.402	11/48	20.737	11/47	22.598	11/50	25.246	11/49
13.342	5/51	15.247	5/51	17.429	11/50	20.878	11/50	22.611	5/51	25.258	5/48
13.363	5/51	15.264	5/50	17.437	5/51	20.888	11/50	22.693	5/51	25.273	5/49
13.384	5/51	15.287	5/51	17.489	11/50	20.908	5/51	22.732	5/51	25.303	11/50
13.483	5/51	15.308	5/51	17.523	11/50	20.942	5/51	22.758	5/51	25.443	11/48
13.486	5/51	15.311	5/36	17.567	11/50	20.957	5/51	22.812	11/50	25.481	5/50
13.488	11/49	15.312	5/35	17.587	11/50	20.973	11/45	22.817	5/51	25.492	5/51
13.570	5/51	15.345	5/51	17.599	5/48	21.029	5/51	22.891	5/51	25.502	5/51
13.571	5/51	15.359	11/50	17.601	11/48	21.079	11/50	22.897	5/51	25.528	5/46
13.584	11/48	15.396	11/47	17.604	5/48	21.108	11/48	22.995	5/49	25.540	11/50
13.585	5/42	15.398	5/46	17.612	5/48	21.109	5/48	23.021	11/50	25.558	11/49
13.670	11/50	15.409	5/49	17.623	11/49	21.115	11/43	23.064	5/45	25.605	11/49
13.686	11/50	15.417	5/48	17.653	5/49	21.116	11/50	23.121	5/51	25.630	11/49
13.687	5/47	15.418	11/48	17.779	5/47	21.124	5/51	23.135	11/48	25.635	5/51
13.718	5/47	15.421	5/46	17.859	5/51	21.126	11/38	23.156	11/49	25.642	11/50
13.743	5/51	15.425	5/49	17.870	11/50	21.171	5/25	23.157	5/51	25.656	11/50
13.766	5/51	15.430	5/48	17.876	5/40	21.177	5/50	23.177	11/50	25.678	5/50
13.776	5/46	15.468	5/46	17.877	5/49	21.179	5/50	23.194	5/51	25.687	5/50
13.790	11/50	15.488	11/50	18.101	5/51	21.184	5/51	23.248	11/50	25.689	5/49
13.791	5/51	15.587	11/50	18.133	5/49	21.202	5/51	23.262	11/50	25.694	5/51
13.816	11/47	15.634	5/51	18.299	11/50	21.217	5/47	23.366	5/51	25.715	5/51
13.880	5/50	15.716	11/49	18.316	5/47	21.218	5/51	23.387	11/50	25.734	5/51
13.909	5/51	15.718	11/50	18.342	5/49	21.273	11/46	23.397	11/50	25.760	5/50
13.949	11/46	15.724	11/50	18.371	5/51	21.282	5/51	23.435	11/50	25.792	5/49
13.957	11/50	15.738	5/48	18.402	11/48	21.305	5/51	23.457	11/50	25.811	5/51
14.015	5/50	15.751	5/51	18.438	11/48	21.331	5/51	23.474	11/50	25.817	11/48
14.018	11/49	15.762	5/51	18.475	11/30	21.350	11/50	23.487	5/49	25.827	11/50
14.047	5/50	15.802	11/50	18.476	11/43	21.352	5/51	23.534	5/48	25.842	11/50
14.052	5/51	15.827	5/51	18.490	5/51	21.353	5/51	23.538	5/51	25.852	5/49
14.055	5/50	15.839	5/51	18.530	5/51	21.359	11/50	23.564	11/48	25.863	11/50
14.061	11/48	15.897	11/50	18.537	11/50	21.417	5/51	23.604	11/50	25.877	5/48
14.070	5/42	15.902	5/51	18.589	11/50	21.432	5/51	23.625	5/51	25.908	11/48
14.084	5/42	15.905	11/48	18.620	5/51	21.479	11/50	23.649	5/51	25.912	5/51
14.093	11/50	15.936	5/51	18.623	11/50	21.483	11/50	23.671	5/48	25.915	11/50
14.095	11/50	15.947	11/41	18.625	11/50	21.486	5/51	23.685	11/39	25.926	11/49
14.112	11/49	16.054	5/51	18.629	11/50	21.487	5/44	23.716	5/51	25.927	5/51
14.114	5/51	16.055	5/51	18.701	5/51	21.488	11/50	23.781	5/49	25.933	5/51
14.126	5/51	16.071	11/49	18.737	11/50	21.511	11.44	23.782	5/49	25.944	5/51
14.129	5/51	16.088	5/51	18.792	11/50	21.512	11/49	23.798	5/51	25.966	5/49
14.193	5/50	16.108	5/51	18.919	5/51	21.545	11/48	23.846	5/45	25.994	5/47
14.242	5/45	16.135	5/50	18.953	11/50	21.556	5/48	23.854	5/48	26.003	5/50
14.246	11/46	16.203	11/48	19.031	5/51	21.618	5/51	23.881	11/48	26.006	11/50
14.278	11/50	16.269	5/42	19.086	5/51	21.620	11/49	23.894	11/47	26.012	11/48
14.295	11/50	16.326	11/49	19.103	11/50	21.621	11/49	23.916	5/49	26.014	11/49
14.316	5/50	16.340	5/50	19.133	11/50	21.624	5/51	23.917	5/46	26.037	11/48
14.329	11/50	16.351	11/47	19.143	11/50	21.627	5/51	24.011	11/49	26.040	5/51
14.344	11/50	16.359	11/50	19.150	5/48	21.632	5/51	24.020	11/50	26.068	5/51
14.368	11/50	16.362	11/50	19.172	5/51	21.639	11/47	24.061	11/48	26.091	5/49
14.373	5/51	16.364	11/50	19.192	5/51	21.668	5/48	24.063	11/49	26.100	11/50
14.374	5/51	16.420	5/50	19.211	5/51	21.705	11/50	24.064	11/47	26.132	5/51
14.413	5/49	16.458	5/51	19.245	5/51	21.725	5/51	24.065	11/37	26.135	11/50
14.446	11/50	16.466	5/51	19.253	11/50	21.736	5/51	24.068	5/47	26.186	5/50
14.453	5/49	16.542	5/51	19.286	5/51	21.758	11/49	24.075	5/51	26.226	5/51
14.454	11/49	16.582	11/50	19.310	11/50	21.759	11/48	24.108	11/50	26.240	5/51
14.455	11/49	16.583	11/49	19.341	11/50	21.808	5/50	24.112	5/49	26.285	5/50
14.472	5/51	16.756	11/50	19.387	11/50	21.833	11/50	24.233	11/49	26.296	5/49
14.481	11/50	16.781	11/50	19.458	11/50	21.848	5/42	24.261	5/48	26.348	5/51
14.531	11/48	16.782	11/50	19.463	5/51	21.849	5/45	24.272	5/50	26.396	11/50
14.532	5/48	16.858	11/50	19.481	5/51	21.850	11/50	24.306	5/50	26.401	11/43
14.590	5/51	16.860	11/50	19.486	5/51	21.875	11/50	24.363	5/49	26.438	11/49
14.613	5/51	16.862	11/49	19.517	11/50	21.912	11/50	24.377	5/51	26.443	5/50
14.651	5/49	16.871	11/50	19.640	11/50	21.988	11/50	24.391	5/51	26.462	11/48
14.654	5/49	16.895	11/50	19.652	11/50	22.056	5/51	24.397	11/50	26.495	5/51
14.663	5/49	16.905	11/49	19.770	11/50	22.070	5/51	24.404	11/50	26.563	5/51
14.673	5/51	16.923	11/48	19.791	5/51	22.076	5/51	24.423	11/49	26.597	5/51
14.674	11/50	16.938	5/50	19.843	11/50	22.087	11/48	24.458	5/48	26.670	5/51
14.682	5/51	16.939	11/50	19.900	11/50	22.099	11/50	24.462	5/51	26.741	5/51
14.690	11/22	16.953	11/48	19.916	5/51	22.111	11/49	24.470	11/49	26.767	5/51
14.705	5/51	16.957	11/50	19.993	11/44	22.119	5/51	24.494	11/48	26.819	11/50
14.706	5/51	16.974	11/49	19.994	11/48	22.132	5/51	24.544	5/51	26.842	5/50
14.707	5/51	16.978	5/51	19.998	5/50	22.143	11/50	24.549	11/48	26.904	5/50
14.726	5/49	16.989	5/51	20.011	5/47	22.154	5/51	24.552	5/48	26.905	11/50
14.783	5/50	17.051	5/51	20.023	11/48	22.203	5/51	24.556	11/50	26.944	5/48
14.828	11/50	17.058	11/50	20.068	11/50	22.219	5/50	24.600	5/51	26.947	5/51
14.832	5/46	17.091	11/50	20.099	5/49	22.221	5/50	24.619	5/51	26.976	11/50
14.845	11/49	17.138	5/51	20.149	5/51	22.236	11/47	24.630	5/51	26.990	11/47
14.859	5/51	17.161	5/37	20.160	11/48	22.258	5/51	24.640	5/51	27.020	11/50
14.865	5/51	17.165	5/51	20.169	5/51	22.292	11/50	24.678	11/50	27.050	11/48
14.870	11/49	17.176	5/50	20.247	5/51	22.296	11/50	24.700	11/50	27.078	11/49
14.876	5/51	17.189	11/48	20.281	5/51	22.326	5/51	24.769	5/51	27.137	5/50
14.899	5/51	17.191	5/50	20.283	5/48	22.364	11/50	24.774	5/51	27.139	5/49
14.905	11/50	17.202	11/48	20.323	11/50	22.366	11/50	24.808	5/51	27.174	11/48
14.936	5/49	17.214	5/51	20.433	5/51	22.397	5/51	24.824	11/49	27.187	11/50
14.954	11/46	17.237	11/50	20.473	5/51	22.434	11/49	24.832	11/50	27.198	5/51
14.987	5/51	17.245	5/49	20.526	11/50	22.443	5/51	24.898	5/51	27.214	5/47
14.997	5/51	17.246	11/33	20.556	5/51	22.457	11/42	24.906	5/51	27.218	11/49
15.000	11/49	17.253	11/50	20.559	5/49	22.458	5/45	24.920	5/46	27.219	11/48
15.005	5/48	17.310	5/50	20.582	5/50	22.472	11/45	24.940	5/51	27.224	11/50
15.007	5/50	17.312	5/48	20.614	5/51	22.475	5/39	24.967	5/46	27.234	5/51
15.086	5/51	17.325	5/51	20.638	5/51	22.477	5/43	24.969	5/51	27.260	11/50
15.112	11/50	17.334	5/51	20.668	5/49	22.496	11/50	25.165	5/51		

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
27.262	5/48	29.503	5/51	31.887	11/50	33.872	5/49	36.386	5/51	38.613	11/50
27.272	5/49	29.537	5/51	31.893	5/48	33.877	5/45	36.433	5/47	38.626	5/51
27.277	11/46	29.566	11/46	31.894	5/48	33.930	5/50	36.455	11/50	38.650	11/50
27.287	5/51	29.567	11/50	31.898	11/47	33.945	11/49	36.475	11/48	38.651	11/49
27.293	5/51	29.572	11/50	31.910	5/51	33.954	5/49	36.476	11/49	38.769	5/48
27.363	5/51	29.616	5/51	31.921	5/49	33.958	5/51	36.482	5/45	38.772	5/50
27.381	11/50	29.679	5/51	31.956	5/51	34.036	11/50	36.534	5/51	38.786	5/49
27.388	11/48	29.714	11/50	31.960	11/48	34.050	11/50	36.537	5/51	38.804	5/49
27.389	5/51	29.737	5/51	31.961	5/50	34.144	5/51	36.589	11/47	38.836	11/44
27.395	11/49	29.799	5/51	31.998	5/49	34.149	5/51	36.601	5/51	38.849	5/48
27.402	11/50	29.817	5/51	32.042	11/50	34.161	11/49	36.606	5/51	38.852	11/40
27.425	5/50	29.961	11/50	32.071	5/49	34.195	11/44	36.632	11/49	38.874	5/48
27.447	5/49	29.986	11/50	32.078	11/50	34.232	5/51	36.636	11/49	38.912	5/51
27.477	5/48	30.030	5/51	32.086	11/49	34.252	11/50	36.650	5/51	38.920	5/50
27.510	11/48	30.037	5/51	32.117	5/48	34.273	5/49	36.702	5/48	38.938	11/49
27.533	11/47	30.057	5/51	32.139	5/50	34.343	5/51	36.715	11/50	38.959	5/51
27.543	5/51	30.084	5/51	32.146	5/51	34.357	5/48	36.734	11/50	38.980	11/50
27.558	11/50	30.103	5/50	32.163	11/49	34.366	5/51	36.768	5/51	38.983	5/51
27.570	11/49	30.104	11/49	32.193	5/51	34.390	5/51	36.784	5/49	39.060	11/49
27.597	5/51	30.128	5/51	32.194	5/51	34.407	5/51	36.816	11/49	39.067	5/46
27.601	11/48	30.196	11/50	32.205	11/49	34.513	11/48	36.818	5/50	39.117	11/50
27.605	11/49	30.214	5/51	32.211	5/51	34.518	5/51	36.821	5/50	39.122	11/50
27.625	11/50	30.223	11/50	32.222	5/51	34.550	11/50	36.828	11/50	39.147	11/48
27.645	11/50	30.233	5/50	32.223	11/49	34.561	11/50	36.915	5/51	39.158	11/47
27.652	5/50	30.241	11/48	32.298	5/51	34.574	11/50	36.952	5/49	39.195	11/48
27.654	11/48	30.258	11/50	32.320	5/51	34.581	5/51	36.982	5/51	39.206	11/46
27.672	11/48	30.271	5/42	32.326	5/51	34.582	11/50	36.990	5/51	39.213	5/51
27.704	5/49	30.272	5/50	32.334	11/48	34.589	5/51	37.032	5/51	39.217	5/51
27.752	5/46	30.273	5/51	32.346	5/43	34.643	5/51	37.033	5/51	39.227	11/50
27.823	5/51	30.280	11/50	32.389	5/51	34.652	5/51	37.055	11/49	39.261	5/49
27.839	5/51	30.300	5/47	32.425	5/50	34.666	5/51	37.064	11/49	39.275	5/48
27.849	5/50	30.309	11/48	32.439	5/49	34.670	5/51	37.065	11/50	39.291	5/45
27.917	5/47	30.325	5/50	32.445	11/48	34.681	5/51	37.104	11/50	39.298	11/49
27.923	11/48	30.329	11/50	32.503	5/49	34.693	11/50	37.145	5/49	39.303	5/51
27.962	5/48	30.338	5/50	32.505	11/47	34.774	5/51	37.164	5/51	39.309	5/51
27.984	5/51	30.359	5/51	32.507	11/47	34.831	11/50	37.173	11/50	39.323	5/51
27.987	5/51	30.396	5/51	32.573	5/49	34.876	11/50	37.188	5/51	39.333	5/51
28.007	11/50	30.398	5/51	32.662	5/48	34.906	5/51	37.208	11/45	39.368	11/50
28.024	5/48	30.405	11/50	32.692	5/51	34.918	11/47	37.209	11/44	39.474	11/50
28.030	5/51	30.450	5/51	32.710	11/48	34.920	5/45	37.213	11/45	39.475	11/48
28.051	5/48	30.454	5/51	32.782	11/48	34.940	11/50	37.219	5/49	39.507	5/49
28.145	5/51	30.480	5/49	32.797	5/51	34.942	11/50	37.233	5/51	39.513	11/43
28.154	11/43	30.484	11/49	32.802	5/45	34.971	5/47	37.245	11/47	39.516	11/42
28.177	5/51	30.513	11/50	32.886	11/50	35.005	11/50	37.250	5/51	39.526	11/50
28.186	5/48	30.597	5/50	32.844	5/50	35.029	11/50	37.286	5/51	39.567	5/51
28.205	5/51	30.600	5/48	32.848	11/47	35.061	11/50	37.335	5/49	39.608	5/49
28.206	5/51	30.614	11/49	32.874	5/49	35.109	5/50	37.341	11/45	39.621	5/51
28.244	5/48	30.654	5/51	32.885	5/51	35.111	5/48	37.384	5/51	39.629	5/51
28.248	5/51	30.661	5/49	32.886	5/50	35.119	11/50	37.424	11/50	39.650	5/49
28.356	5/49	30.699	5/51	32.896	5/51	35.157	11/50	37.434	5/51	39.652	5/49
28.445	5/50	30.708	11/50	32.958	11/48	35.183	5/51	37.442	5/51	39.666	11/48
28.451	11/50	30.789	11/50	32.975	11/48	35.223	5/51	37.466	5/51	39.699	5/51
28.504	11/50	30.791	11/50	32.978	11/48	35.251	5/51	37.562	5/50	39.700	11/40
28.519	11/49	30.829	11/50	32.981	5/51	35.268	11/50	37.570	5/51	39.703	11/43
28.528	5/49	30.845	11/50	33.034	5/51	35.274	11/44	37.576	5/51	39.753	5/51
28.538	5/48	30.846	11/50	33.074	5/46	35.280	5/50	37.577	5/51	39.754	11/50
28.629	5/47	30.853	5/51	33.093	11/49	35.349	5/51	37.628	5/50	39.759	5/51
28.630	11/48	30.860	11/48	33.103	5/51	35.359	5/51	37.629	5/51	39.772	5/46
28.686	11/49	30.903	5/51	33.112	5/50	35.501	5/51	37.659	5/50	39.773	5/45
28.693	5/49	30.907	5/51	33.120	5/51	35.554	5/51	37.673	11/49	39.774	5/45
28.726	11/50	31.069	5/51	33.135	11/50	35.570	5/51	37.685	5/47	39.776	11/48
28.732	11/41	31.095	11/48	33.142	5/49	35.584	11/50	37.690	11/50	39.787	5/50
28.733	11/49	31.109	11/48	33.152	11/50	35.595	11/50	37.707	5/50	39.791	11/50
28.738	11/45	31.156	5/51	33.259	11/50	35.644	11/50	37.755	11/49	39.801	11/44
28.741	11/44	31.177	11/45	33.269	5/51	35.685	11/50	37.766	5/51	39.877	5/49
28.750	11/48	31.196	5/50	33.298	11/50	35.727	5/51	37.775	5/51	39.929	11/50
28.770	11/50	31.229	5/51	33.306	5/50	35.736	5/51	37.832	5/51	39.935	11/48
28.881	11/47	31.258	11/47	33.307	11/48	35.740	11/50	37.866	11/50	39.952	11/46
28.929	11/50	31.293	11/50	33.310	11/47	35.751	11/50	37.910	11/41	39.957	5/51
28.930	11/50	31.310	5/47	33.316	11/49	35.785	11/50	37.914	11/50	39.960	11/50
28.940	5/49	31.316	5/48	33.317	5/51	35.816	11/50	37.959	11/45	39.965	11/50
29.017	5/51	31.329	5/49	33.318	5/50	35.825	5/39	37.976	5/51	39.991	5/39
29.054	11/50	31.347	5/51	33.354	5/50	35.857	11/48	38.010	11/50	39.999	5/50
29.064	5/51	31.380	11/49	33.397	5/51	35.913	11/50	38.018	5/50	40.053	11/50
29.099	11/38	31.447	11/49	33.399	5/49	35.916	5/51	38.038	5/48	40.093	11/50
29.113	5/49	31.462	5/51	33.404	5/51	35.940	5/51	38.083	11/49	40.137	5/51
29.119	11/48	31.537	5/48	33.451	11/50	35.981	11/47	38.104	11/48	40.180	11/50
29.141	5/51	31.573	11.50	33.460	11/46	36.010	5/51	38.141	11/50	40.223	11/50
29.190	11/50	31.586	11/48	33.461	5/51	36.026	5/50	38.156	11/50	40.272	11/50
29.210	11/50	31.597	5/51	33.473	5/51	36.035	5/50	38.163	5/47	40.278	11/50
29.292	5/49	31.652	11/50	33.497	5/50	36.038	11/48	38.167	5/51	40.295	11/50
29.298	11/49	31.653	11/50	33.499	11/48	36.080	11/50	38.199	11/44	40.376	5/51
29.350	11/47	31.688	5/51	33.524	5/51	36.110	5/51	38.271	5/51	40.394	5/51
29.366	5/49	31.701	5/51	33.539	5/48	36.146	5/50	38.319	11/50	40.401	11/50
29.368	5/50	31.721	11/50	33.548	11/50	36.162	11/50	38.373	11/50	40.435	11/50
29.371	11/50	31.742	5/48	33.619	11/50	36.193	5/51	38.397	5/51	40.458	5/51
29.386	11/45	31.751	11/45	33.640	5/49	36.196	5/49	38.420	5/51	40.479	11/50
29.390	11/45	31.776	11/48	33.647	5/50	36.225	5/51	38.448	5/51	40.590	5/51
29.408	11/50	31.781	5/50	33.648	5/50	36.260	5/50	38.470	11/48	40.614	11/50
29.424	11/45	31.782	5/48	33.669	5/45	36.261	5/50	38.472	11/50	40.654	5/51
29.430	5/51	31.783	11/49	33.728	5/51	36.271	5/48	38.521	11/50	40.667	11/50
29.431	5/51	31.789	5/40	33.792	5/49	36.325	5/48	38.523	5/51	40.723	5/51
29.438	11/44	31.805	5/49	33.830	5/51	36.339	11/49	38.557	11/50	40.727	5/51
29.484	5/49	31.869	5/51	33.860	5/49	36.378	5/49	38.558	11/43		

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
40.736	5/51	43.577	11/50	46.886	5/51	50.291	5/51	52.455	11/48	54.359	5/25
40.780	5/51	43.678	5/51	46.894	11/50	50.319	5/51	52.460	11/48	54.418	11/50
40.817	5/51	43.768	5/51	46.899	5/51	50.435	11/50	52.482	5/51	54.427	11/48
40.821	5/51	43.798	11/50	46.918	5/51	50.446	11/50	52.495	11/44	54.472	11/35
40.831	5/51	43.814	5/51	46.944	5/51	50.522	5/51	52.512	11/50	54.500	5/51
40.838	11/50	43.815	5/51	46.996	5/51	50.535	5/51	52.515	5/50	54.503	5/48
40.853	5/51	43.821	11/50	47.013	5/51	50.539	11/50	52.578	5/51	54.514	11/50
40.908	5/51	43.832	11/50	47.031	11/50	50.622	11/50	52.595	11/50	54.517	11/49
40.928	11/50	43.864	5/51	47.059	5/51	50.746	5/51	52.602	5/40	54.534	5/49
40.953	5/51	43.975	5/51	47.087	5/51	50.792	11/50	52.627	5/51	54.557	11/50
40.974	11/50	44.012	5/51	47.109	11/50	50.800	5/51	52.636	5/51	54.563	11/50
41.022	5/51	44.024	5/51	47.160	11/50	50.834	5/51	52.653	11/50	54.587	5/51
41.024	5/51	44.053	11/50	47.168	5/51	50.844	11/50	52.678	5/49	54.589	11/49
41.033	5/51	44.183	5/51	47.216	11/50	50.918	5/51	52.743	5/48	54.597	11/50
41.039	11/50	44.200	5/51	47.256	11/50	50.933	11/50	52.745	5/48	54.606	5/48
41.212	11/50	44.333	5/51	47.267	5/51	50.960	11/50	52.768	5/51	54.615	5/48
41.243	11/50	44.337	11/50	47.292	5/51	50.964	11/50	52.800	5/49	54.668	5/50
41.374	11/50	44.351	11/50	47.349	11/50	51.018	11/50	52.900	11/42	54.671	11/49
41.377	5/51	44.352	11/50	47.419	5/51	51.051	5/51	52.912	11/50	54.725	5/51
41.390	5/51	44.391	5/51	47.463	11/50	51.065	5/51	52.914	5/51	54.733	11/50
41.435	5/51	44.465	11/50	47.488	11/50	51.088	11/43	52.921	5/51	54.755	11/50
41.466	11/50	44.496	11/50	47.542	5/51	51.101	5/50	52.966	5/51	54.856	5/43
41.474	5/51	44.500	11/50	47.558	11/50	51.114	5/51	52.980	11/48	54.864	11/50
41.514	11/50	44.503	5/51	47.581	11/50	51.139	11/47	52.983	11/50	54.868	5/50
41.561	11/50	44.527	5/51	47.607	5/51	51.167	5/49	52.984	11/48	54.956	11/49
41.605	11/50	44.602	5/51	47.714	5/51	51.170	11/46	52.991	5/48	54.959	5/51
41.658	5/51	44.617	11/50	47.715	11/50	51.184	5/51	53.010	5/48	54.983	5/51
41.747	11/50	44.660	5/51	47.838	11/50	51.206	5/51	53.015	11/48	54.991	5/51
41.762	11/50	44.695	11/50	47.854	5/51	51.240	5/49	53.034	5/51	54.998	5/51
41.789	11/50	44.728	5/51	47.881	5/51	51.241	5/51	53.067	5/51	55.011	11/50
41.809	11/50	44.786	11/50	47.900	11/50	51.303	5/50	53.083	5/50	55.012	5/49
41.837	5/51	44.800	5/51	47.934	5/51	51.312	5/51	53.086	5/49	55.039	11/50
41.888	5/51	44.802	5/51	47.958	11/50	51.328	5/51	53.088	11/44	55.044	5/51
41.892	11/50	44.820	11/50	48.020	5/51	51.335	11/50	53.101	5/47	55.045	5/51
41.909	5/51	44.855	5/51	48.065	5/51	51.337	5/48	53.108	5/51	55.059	5/46
41.930	11/50	45.064	11/50	48.084	11/50	51.365	11/50	53.133	11/50	55.072	11/50
41.949	11/50	45.156	5/51	48.086	11/50	51.366	5/48	53.145	5/51	55.097	11/50
41.957	11/50	45.185	5/51	48.144	5/51	51.401	11/50	53.183	11/50	55.099	5/49
41.960	11/50	45.198	11/50	48.147	11/50	51.409	5/51	53.185	5/49	55.122	11/48
41.981	5/51	45.203	5/51	48.266	11/50	51.422	5/51	53.201	11/49	55.132	11/50
42.014	5/51	45.234	11/50	48.279	11/50	51.430	5/43	53.212	5/49	55.135	5/47
42.055	5/51	45.287	5/51	48.296	11/50	51.439	5/51	53.230	5/51	55.148	5/51
42.089	11/50	45.304	5/51	48.313	5/51	51.457	5/51	53.250	5/48	55.208	5/50
42.120	11/50	45.329	5/51	48.351	11/50	51.460	5/50	53.280	11/46	55.213	5/51
42.188	11/50	45.353	5/51	48.366	11/50	51.503	11/49	53.296	5/50	55.231	11.50
42.204	11/50	45.360	11/50	48.381	11/50	51.524	5/49	53.301	11/48	55.233	11/49
42.280	5/51	45.377	5/51	48.388	11/50	51.551	11/50	53.303	11/48	55.234	11/49
42.296	11/50	45.396	5/51	48.390	11/50	51.557	11/50	53.340	5/51	55.246	5/51
42.301	11/50	45.446	5/51	48.557	5/51	51.609	5/51	53.346	5/50	55.252	5/49
42.328	5/51	45.460	11/50	48.606	11/50	51.615	5/50	53.348	5/28	55.256	5/51
42.366	11/50	45.470	5/51	48.653	11/50	51.632	11/47	53.361	11/50	55.271	5/45
42.374	11/50	45.472	5/51	48.679	5/51	51.651	11/50	53.369	5/48	55.295	5/48
42.375	5/51	45.519	5/51	48.685	5/51	51.672	5/46	53.370	5/48	55.353	5/51
42.376	11/50	45.579	11/50	48.691	11/50	51.673	5/49	53.383	5/48	55.459	5/45
42.388	5/51	45.587	11/50	48.692	11/50	51.733	11/46	53.572	5/51	55.510	5/51
42.429	11/50	45.594	11/50	48.812	5/51	51.734	11/50	53.575	5/51	55.512	5/51
42.466	5/51	45.613	5/51	48.866	11/50	51.741	5/51	53.609	5/51	55.539	5/47
42.495	5/51	45.629	11/50	48.906	11/50	51.746	5/51	53.611	5/49	55.541	11/47
42.498	5/51	45.640	11/50	48.967	5/51	51.748	5/50	53.632	5/51	55.568	11/50
42.502	5/51	45.652	11/50	48.984	11/50	51.752	5/50	53.636	5/51	55.575	5/48
42.508	5/51	45.661	5/51	48.998	5/51	51.753	5/47	53.644	5/51	55.606	5/50
42.521	11/50	45.710	5/51	49.003	11/50	51.804	5/51	53.690	5/49	55.607	5/51
42.522	5/51	45.806	11/50	49.021	11/50	51.819	5/42	53.696	11/49	55.699	5/48
42.555	5/51	45.815	5/51	49.038	5/51	51.822	5/45	53.697	5/49	55.612	11/49
42.560	11/50	45.818	5/51	49.090	11/50	51.824	5/50	53.736	5/51	55.643	5/51
42.600	5/51	45.822	5/51	49.158	5/51	51.830	11/47	53.790	5/51	55.674	5/50
42.613	11/50	45.832	5/51	49.162	11/50	51.840	11/50	53.805	5/50	55.676	5/51
42.672	11/50	45.941	5/51	49.216	11/50	51.862	11/50	53.816	11/48	55.678	11/50
42.678	11/50	46.061	5/51	49.232	5/51	51.875	5/49	53.830	11/50	55.679	11/50
42.702	11/50	46.090	11/50	49.315	5/51	51.917	5/51	53.898	5/51	55.744	5/51
42.722	11/50	46.128	11/50	49.390	11/50	51.918	11/50	53.916	5/51	55.795	5/51
42.760	5/51	46.148	5/51	49.393	11/50	51.923	5/51	53.942	5/51	55.852	11/49
42.810	11/50	46.164	5/51	49.447	11/40	51.932	11/49	53.957	5/50	55.867	5/51
42.860	5/51	46.191	5/51	49.504	5/51	51.954	5/51	53.967	11/50	55.907	5/50
42.876	11/50	46.247	5/51	49.534	5/51	51.976	5/51	53.977	5/51	55.951	11/50
42.879	5/51	46.273	5/51	49.550	11/50	52.069	5/51	53.984	11/50	55.986	5/51
42.892	5/51	46.311	11/50	49.578	5/51	52.076	5/51	53.987	5/51	56.017	5/46
42.896	11/50	46.318	11/50	49.729	5/51	52.088	5/49	54.007	5/51	56.018	5/48
42.922	5/51	46.354	5/51	49.748	5/51	52.167	11/49	54.009	11/46	56.043	5/48
42.932	5/51	46.382	11/50	49.749	5/51	52.169	5/49	54.015	11/46	56.064	5/50
42.936	11/50	46.443	11/50	49.770	5/51	52.198	5/51	54.040	11/50	56.082	11/50
42.965	11/50	46.550	5/51	49.781	5/51	52.221	11/50	54.071	5/50	56.117	11/50
43.018	5/51	46.600	5/51	49.812	5/51	52.277	5/51	54.125	11/48	56.122	11/49
43.065	11/50	46.649	5/51	49.863	5/51	52.287	5/50	54.126	11/49	56.135	5/50
43.073	5/51	46.655	11/50	49.881	5/51	52.317	5/50	54.146	11/46	56.190	5/51
43.107	11/50	46.688	5/51	49.912	5/51	52.318	11/49	54.174	5/48	56.195	11/50
43.116	11/50	46.696	11/50	50.055	5/51	52.319	11/48	54.196	5/51	56.222	5/46
43.126	5/51	46.697	11/50	50.107	11/50	52.351	5/49	54.204	5/49	56.256	11/46
43.320	5/51	46.731	5/51	50.166	5/51	52.368	5/51	54.226	5/51	56.262	5/49
43.393	11/50	46.781	5/51	50.203	11/50	52.413	5/51	54.267	11/50	56.283	5/51
43.416	11/50	46.802	11/50	50.225	11/50	52.430	5/48	54.285	5/51	56.296	5/51
43.420	11/50	46.826	11/50	50.249	5/51	52.441	5/48	54.312	11/46	56.310	11/48
43.426	5/51	46.839	11/50	50.288	5/51	52.442	11/50	54.317	11/50	56.316	5/51
43.501	5/51	46.862	11/50	50.290	5/51	52.153	5/50	54.358	5/25		

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
56.325	11/50	57.711	11/46	58.981	11/50
56.432	5/51	57.732	11/50	58.995	5/51
56.434	5/51	57.749	11/49	59.008	5/50
56.461	5/50	57.762	11/47	59.012	11/49
56.463	11/48	57.786	5/51	59.033	5/50
56.479	5/50	57.787	5/49	59.036	11/50
56.490	11/50	57.788	11/42	59.054	5/51
56.558	5/48	57.803	5/44	59.067	5/51
56.570	11/50	57.807	11/50	59.072	5/51
56.612	11/49	57.811	5/51	59.084	5/49
56.634	11/50	57.943	11/50	59.088	5/51
56.642	11/49	57.961	5/51	59.111	5/50
56.714	5/51	57.969	5/49	59.121	5/48
56.720	5/42	57.981	11/50	59.199	11/39
56.763	11/47	57.992	5/47	59.208	5/51
56.791	5/51	58.001	5/51	59.255	11/50
56.806	11/49	58.003	11/50	59.277	5/50
56.811	5/51	58.009	11/48	59.295	5/49
56.842	5/49	58.073	11/50	59.338	11/43
56.843	5/51	58.128	5/51	59.363	11/50
56.851	11/50	58.209	5/51	59.369	5/47
56.855	11/50	58.252	11/50	59.393	11/47
56.904	5/51	58.279	11/50	59.417	5/51
56.910	11/50	58.286	5/51	59.455	5/50
56.939	11/50	58.307	11/50	59.494	5/49
56.953	5/51	58.318	5/48	59.548	5/49
56.971	5/51	58.356	5/50	59.565	11/50
57.057	5/51	58.363	5/50	59.567	5/43
57.068	5/51	58.370	11/50	59.574	5/51
57.075	5/50	58.393	5/51	59.599	11/46
57.110	11/49	58.395	11/49	59.601	5/47
57.134	11/50	58.413	5/48	59.603	5/49
57.332	5/44	58.445	5/49	59.624	11/50
57.362	11/50	58.579	11/39	59.626	5/45
57.370	5/50	58.606	11/49	59.636	5/51
57.376	5/51	58.620	11/47	59.676	5/51
57.379	11/49	58.628	11/48	59.766	5/51
57.389	5/50	58.636	5/51	59.824	11/50
57.410	5/51	58.648	5/51	59.845	5/47
57.422	11/50	58.654	5/51	59.873	11/45
57.424	5/50	58.657	11/49	59.886	11/48
57.456	5/48	58.661	11/50	59.908	5/51
57.500	11/49	58.712	5/51	59.911	5/49
57.506	5/51	58.747	5/51	59.943	11/50
57.577	5/44	58.756	5/48	59.947	11/48
57.578	11/50	58.774	5/51	59.986	11/50
57.602	5/51	58.827	5/51	59.995	5/51
57.647	5/51	58.907	11/47		
57.685	11/48	58.969	5/51		

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 21 mars 1951, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé, par ordonnance du 8 juin 1950, sur les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Max Riedel, née Marie Bihner, demeurant à Colmar (Haut-Rhin), 5, rue Jacques-Preiss.

Par ordonnance en date du 17 mars 1951, le président du tribunal civil de Colmar (Haut-Rhin) a prononcé la levée du séquestre placé, par ordonnance du 2 mars 1946, sur les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Lang-Didlein, ressortissants français, domiciliés à Ensisheim (Haut-Rhin).

Par ordonnance en date du 16 février 1951, le président du tribunal civil de Mirande a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet le 29 mai 1945 les biens de Dupriez (André), demeurant à Lupiac.

Par ordonnance du 6 mars 1951, le président du tribunal civil de Bizerte a rapporté l'ordonnance du 4 juin 1949 mettant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Monteflore (Giulio), mais en tant seulement qu'elle porte sur les biens dont M. Giulio Monteflore a hérité de son père, Guido Monteflore, décédé à Tunis le 24 août 1946.

Par ordonnances en date du 23 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Tunis a rapporté ses ordonnances des:

27 janvier 1950, mettant sous le séquestre du service de liquidation les biens de Mlle Gandolfo (Liliana).

10 février 1950, mettant sous le séquestre du service de liquidation les biens de M. Cesana (Gino).

14 mars 1950, mettant sous le séquestre du service de liquidation les biens de M. Messina (Antonio).

21 novembre 1950, mettant sous le séquestre du service de liquidation les biens de M. Pellegrino (Giuseppe).

Par ordonnance en date du 30 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Tunis a nommé, en remplacement des précédents administrateurs séquestres et avec mission d'accomplir tous actes entrant dans le cadre de la loi du 28 septembre 1948, le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre de tous les biens, droits et intérêts appartenant en Tunisie à Mlle Fardella (Giacinta), possédant des biens à Tunis.

Par ordonnance en date du 30 janvier 1951, le président du tribunal de première instance de Tunis a rapporté son ordonnance du 14 juin 1950, mettant sous le séquestre du service de liquidation les biens de M. Lopez (Tomaso).

Par ordonnances en date du 22 février 1951, le président du tribunal de première instance de Tunis a nommé, en remplacement des précédents administrateurs séquestres et avec mission d'accomplir tous actes entrant dans le cadre de la loi du 28 septembre 1948, le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre de tous les biens, droits et intérêts appartenant en Tunisie à:

M. Foggia (Constantino fû Alberto), possédant des biens à Tunis.

Indivision entre M. Ingrao (Ubaldo) et Mme Calvaruso (Francesca), veuve Ingrao (Andrea), biens à Hammam-Plage-les-Pins.

Mme Durazzano (Luigina), veuve Borsoni (Giuseppe), possédant des biens à Tunis.

M. Cammarata (Giuseppe), possédant des biens à Tunis.

Mme Marino (Maria), épouse Tumbarello (Giuseppe), possédant des biens à Sedjoumi.

Indivision entre les consorts Maniscalco-Fenech, biens à Tunis.

En ce qui concerne les indivisions, le séquestre sera maintenu, conformément à l'article 4 de la loi du 28 septembre 1948, sur la totalité des biens indivis jusqu'à la liquidation des droits des coindivisaires dont les biens entrent dans le champ d'application de ladite loi.

Par ordonnance en date du 23 février 1951, le président du tribunal de première instance de Tunis a nommé, en remplacement des précédents administrateurs séquestres et avec mission d'accomplir tous actes entrant dans le cadre de la loi du 28 septembre 1948, le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service en qualité d'administrateur séquestre de tous les biens, droits et intérêts appartenant en Tunisie à l'indivision entre les consorts Gandolfo, possédant des biens à Tunis.

En ce qui concerne les indivisions, le séquestre sera maintenu, conformément à l'article 4 de la loi du 28 septembre 1948, sur la totalité des biens indivis jusqu'à la liquidation des droits des coindivisaires dont les biens entrent dans le champ d'application de ladite loi.

Par ordonnance en date du 2 mars 1951, le président du tribunal de première instance de Tunis, a rapporté son ordonnance du 28 mars 1950, mettant sous le séquestre du service de liquidation les biens de M. Puma (Gaetano).

Par ordonnances en date du 9 mars 1951, le président du tribunal de première instance de Tunis a rapporté ses ordonnances des:

14 mars 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société Italiana per il commercio estero.

10 mars 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la compagnie Assicurazioni di Milano.

10 mars 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la compagnie d'assurances Alleanza securitas esperia.

10 mars 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société anonyme Infortuni.

10 mars 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société italienne Olivicoltori liguri esportatori associati.

10 mars 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société Ausonia.

10 mars 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société Le Assicurazioni d'Italia.

29 décembre 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société anonyme italienne Surveillance.

29 décembre 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société anonyme Gaslini.

29 décembre 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société italienne Italcable.

15 juillet 1949 plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société anonyme Dr L. Zambeletti.

14 mars 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société de navigation Tirrenia.

22 juin 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société italienne Assicurazioni e riassicurazioni Levante.

23 mai 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la compagnie d'assurances Riunione adriatica di sicurta,

18 novembre 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la compagnie d'assurances Istituto nazionale delle assicurazioni.
16 septembre 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la compagnie d'assurances générales de Trieste et Venise.
6 décembre 1949, 13 avril et 22 juin 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société Francesco Bertolli.
15 juillet 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la Société de constructions et exercices de transports.
18 juillet 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la Société Anonima di Trasporti Africa Italiana (S. A. T. A. I.)
14 mars 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société de transports Faravelli.
20 décembre 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société de transports A. L. S. A.
24 juin 1950, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de la société anonyme Imprese riunite.
3 juin 1949, plaçant sous le séquestre du service de liquidation les biens de M. Monteflore (Giulio).

Par ordonnance en date du 9 mars 1951, le président du tribunal de première instance de Tunis a nommé, en remplacement des précédents administrateurs séquestres et avec mission d'accomplir tous actes entrant dans le cadre de la loi du 28 septembre 1948, le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre de tous les biens, droits et intérêts appartenant en Tunisie à l'indivision Scarpati (Alfredo) et Averso (Xavier).

En ce qui concerne les indivisions, le séquestre sera maintenu conformément à l'article 4 de la loi du 28 septembre 1948, sur la totalité des biens indivis, jusqu'à la liquidation des droits des coindivisaires dont les biens entrent dans le champ d'application de ladite loi.

Par ordonnance en date du 27 mars 1951, le président du tribunal de première instance de Tunis, a rapporté son ordonnance du 23 janvier 1950, mettant sous le séquestre du service de liquidation les biens de l'indivision consorts Cornado.

Par ordonnances du 2 avril 1951, le président du tribunal de première instance de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux nommés:

Galster (Emile), ayant demeuré à Hayange, rue Foch, n° 88;
Muller (Kurt), ayant demeuré à Hayange, rue de Wendel, n° 15 *a*;
Fiechter (Else), ayant demeuré à Hayange, rue de Verdun, n° 153;
Oberländer (Bertha-Hilde), ayant demeuré à Hayange, rue de Gaulle, n° 46;
Kretz (Charles), ayant demeuré à Hayange, rue Notre-Dame, n° 6;
Hennen (Jean), ayant demeuré à Knutange, cité Sainte-Berthe et rue de la Marne, n° 45;
Bollmann (Marie), née Schlesser, demeurant à Coblence;
Stuckert (Hermann), demeurant à Wiesbaden;
Stuckert (Emile), demeurant à Trèves,

tous de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 2 avril 1951, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Barbion (Pierre), ayant demeuré à Algrange, 18, rue Poincaré, de nationalité française, dont les biens avaient été mis sous séquestre le 11 février 1947.

Par ordonnance en date du 2 avril 1951, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à André (Jean), ayant demeuré à Thionville, 15, avenue Comte-de-Berthier, de nationalité française, biens ayant fait l'objet d'une mise sous séquestre le 4 février 1947.

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par jugement par contumace du tribunal militaire permanent de Lyon en date du 7 mars 1951, le nommé Waechli (Ernest), né le 2 septembre 1887 à Butzberg (Suisse) de Godefroy et de Blat (Elise), profession de laitier, ayant demeuré à Cussey-sur-l'Ognon (Doubs), actuellement sans domicile ni résidence connus en France, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour espionnage.

Par jugement par contumace du tribunal militaire permanent de Lyon en date du 7 mars 1951, le nommé Nussbaumer (Robert-François), né le 10 avril 1899 à Undervelier, canton de Berne (Suisse), de Marcel et de Reiser (Marie), sans domicile ni résidence connus en France, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour espionnage et non-révélation du crime d'espionnage.

Par jugement par contumace du tribunal militaire permanent de Lyon en date du 7 mars 1951, la nommée Olga von Kamaroski, épouse Klebnikoff, née le 22 septembre 1879 à Venise (Italie), de feu Edgard et de feu Orloff (Eléonore), ayant demeuré à Pontarlier (Doubs), actuellement sans domicile ni résidence connus en France, a été condamnée à la confiscation de tous ses biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de la Seine-Inférieure.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

PONTS ET CHAUSSÉES, SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE DE FECAMP

Mise en viabilité du périmètre de reconstruction.

Remise en état des voies situées dans le périmètre de reconstruction, établissement d'une voie nouvelle et de parkings, construction d'égouts et de canalisations téléphoniques.

ADJUDICATION PUBLIQUE SUR RABAIS

Le vendredi 11 mai 1951, à quinze heures, il sera procédé en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de remise en état des voies situées dans le périmètre de reconstruction, d'établissement d'une voie nouvelle et de parkings et de construction d'égouts et de canalisations téléphoniques à Fécamp.

Le montant des travaux est évalué à 28.147.925 F.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 ***bis*** des clauses et conditions générales du cahier des charges des travaux des ponts et chaussées, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, soit le mardi 1er mai 1951, avant seize heures, entre les mains de M. Prempain, ingénieur en chef, 25, boulevard des Belges, à Rouen (service C. 40).

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Cautionnement.*

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à cinq cent mille francs et celui du cautionnement définitif à un million de francs.

III — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches, jours fériés et le samedi après-midi, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux:

1° De la préfecture (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;
2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, service C. 40, 25, boulevard des Belges, à Rouen;
3° De M. Huet, ingénieur des ponts et chaussées, 1, cours de la République, au Havre;
4° De M. Lechartier, ingénieur des travaux publics de l'Etat, 2, rue Chasses-du-Puits, à Fécamp.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

IV. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales du cahier des charges des travaux des ponts et chaussées, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen;
2° A M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le mercredi 9 mai 1951, à seize heures, terme de rigueur. Les soumissions qui parviendraient postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Rouen, le 10 avril 1951.

Le préfet de la Seine-Inférieure,
JEAN MAIBEY.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Schulze (Ernest), né à Barr (Bas-Rhin), le 25 décembre 1912, demeurant à Molsheim (Bas-Rhin), 12, rue de Saverne, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de changer son nom patronymique de Schulze en celui de Schulz.

M. Lucovich (Jean-Claude), né le 1er avril 1928 à Paris, y demeurant, 1, rue Villaret-de-Joyeuse, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lucovicq-Berger

M. Jacques-Pierre Cocu, commerçant, né au Catelet (Aisne) le 7 août 1924, demeurant à Reims, 139, avenue de Laon, de nationalité française, dépose une requête auprès du garde des sceaux, pour lui-même, à l'effet de changer son nom Cocu en celui de Hury.

M. Halpern (Marc), né le 13 février 1929 à Paris (16e), élève à l'école polytechnique, demeurant à Paris (17e), 2, square Gabriel-Fauré, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'être autorisé à ajouter à son nom patronymique de Halpern celui de Herla, de manière à s'appeler légalement Herla-Halpern ou, subsidiairement, Halpern-Herla.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

13 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. Ciné-Photo-Club amateur de Villemomble change son titre, qui devient **Ciné-Photo-Club amateur de Villemomble et du Raincy,** modifie ses statuts et transfère son siège social du 10, avenue Outrebon, Villemomble, à la mairie de Villemomble.

15 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Citadelle.** But: éducation physique, sportive et morale de la jeunesse. Siège social: 17, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris.

16 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Comité des fêtes de Chantereine-Chelles.** But: organisation de fêtes locales. Siège social: maison syndicale, place des Fêtes, Chantereine-Chelles.

16 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des anciennes élèves de l'institut Notre-Dame.** But: maintien des relations amicales. Siège social: 8, rue de Bièvre, Bourg-la-Reine.

16 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive de l'école vétérinaire d'Alfort (A. S. E. V. A.).** But: pratique des sports. Siège social: 7, rue Jean-Jaurès, Alfort.

19 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Amicale franc-comtoise des anciens de la 9e D. I. C. et du C. E. F. E. O.** (section de Montbéliard). But: reprendre la liaison entre les membres; défendre leurs intérêts; secours aux camarades nécessiteux. Siège social: brasserie du Théâtre, Montbéliard.

19 mars 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Ciné-Club saint-chamonais.** But: extension de la culture cinématographique Siège social: mairie de Saint-Chamond.

20 mars 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Club des supporters du cours de l'Yser des Girondins de Bordeaux.** But: apporter une aide morale et matérielle à la section de football des Girondins de Bordeaux. Siège social: bar Bilbao, 81, cours de l'Yser, Bordeaux.

20 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **L'Espérance ledonienne.** But: développement des forces physiques et morales de la jeunesse par la gymnastique et le sport. Siège social: L'Espérance, 7, rue du Puits-Salé, Lons-le-Saunier.

21 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Boule gasconne tournecoupoise.** But: développement du sport boules. Siège social: mairie de Tournecoupe.

23 mars 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Catch-Club caennais.** But: culture physique, entraînement, compétitions. Siège social: 2, fossés Saint-Julien, Caen.

23 mars 1951. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Section des prisonniers de guerre de la commune de Foncquevillers.** But: défense des intérêts. Siège social: hôtel du Cygne, Foncquevillers.

24 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Club des Trois.** But: société d'orientation littéraire. Siège social: chez Mlle Nicole de Viguerie, 6, rue Vélane, Toulouse.

27 mars 1951 Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Comité de la rue Victor-Hugo.** But: défense des intérêts des commerçants de la rue Victor-Hugo. Siège social: 22, place Gambetta, Châteauroux.

27 mars 1951. Déclaration à la préfecture du Gers. **Comité du Gers pour la défense des immigrés.** But: favoriser le rapprochement moral, social et culturel entre les immigrés et le peuple français; documenter l'opinion sur le problème de l'immigration et rechercher les solutions pour en satisfaire les besoins. Siège social: 2, rue des Pénitents-Bleus, Auch.

27 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Le Réveil républicain villeneuvois.** But: pratiquer la musique. Siège social: café Glacier, boulevard Georges-Leygues, Villeneuve-sur-Lot.

27 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **L'Avenir de Corre.** But: aider et soutenir toutes œuvres d'éducation populaire. Siège social: salle paroissiale, rue Emile-Hauviller, Corre.

29 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances, transférée à Saint-Lô. **Ciné-Photo-Club saint-lois.** But: développement de la technique et de l'art photographiques et cinématographiques d'amateur. Siège social: mairie de Saint-Lô.

29 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Les Trois Armes de Gisors.** But: vulgarisation et diffusion de la pratique de l'escrime. Siège social: mairie de Gisors.

30 mars 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité de défense et aide aux chômeurs de Villeurbanne.** But: défense des intérêts des adhérents; respect de leurs droits sous toutes les formes; lutte contre le chômage. Siège social: palais du Travail, Villeurbanne.

30 mars 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Union athlétique de la Société générale de Lyon (U. A. S. G. L.).** But: pratique de tous les sports et de l'éducation physique. Siège social: Société générale, 6, rue de la République, Lyon.

30 mars 1951. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Tennis-Club vertusien.** But: pratique du sport du tennis et des exercices physiques et entretien entre ses membres de relations d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: 13, place Léon-Bourgeois, Vertus.

30 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Union cycliste cheval-blanaise.** But: développement des jeunes cyclistes; préparation militaire. Siège social: mairie de Cheval-Blanc.

30 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Comité des fêtes du quartier libre de la Vernade.** But: grouper les personnes de bonne volonté; organiser des fêtes et réjouissances dans ce quartier. Siège social: bar du Tunnel, la Vernade, Saint-Eloy-les-Mines.

30 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association française pour le conseil des communes d'Europe.** But: organiser une action européenne en vue de défendre l'autonomie communale et de développer l'esprit européen dans les collectivités. Siège social: 9, rue Auber, Paris.

3 avril 1951. Déclaration à la préfecture d'Agen. **Amicale des lieutenants de louveterie de Lot-et-Garonne.** But: grouper les louvetiers; améliorer les mesures destinées à la destruction des animaux nuisibles. Siège social: 15, rue Floirac, Agen.

5 avril 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Club gastronomique Prosper-Montagné.** But: perpétuer les traditions culinaires du grand chef Prosper Montagné en créant des liens entre gastronomes et en décernant des récompenses chaque année. Siège social: 51, boulevard Saint-Michel, Paris.

5 avril 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association Charles-d'Heucqueville** reporte son siège social du 14, rue Poussin, au 81-85, boulevard Montmorency, Paris.

5 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. **Amicale des sapeurs-pompiers de Nogent-sur-Seine.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours; aide et entr'aide aux membres actifs de la société. Siège social: hôtel de ville de Nogent-sur-Seine.

6 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Moto-Club mondragonnais.** But: organisation de sorties en groupe. Siège social: café-restaurant du Planet, place du Planet, Mondragon.

6 avril 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Comité du 5e arrondissement du bimillénaire.** But: organiser des fêtes à l'occasion du bimillénaire de Paris. Siège social: mairie du 5e arrondissement, 21, place du Panthéon, Paris.

10 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Club des marcheurs agenais.** But: pratique de la marche. Siège social: 29, place du 14-Juillet, Agen.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.